THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE ET UNIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME I

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME PREMIER

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XC

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LES

POIDS ANCIENS EN PLOMB

DU MUSÉE DU LOUVRE.

Par M. Étienne Michon, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 5 mars 1890.

Le département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre s'est enrichi dans ces dernières années de quelques exemplaires remarquables de poids anciens en plomb, provenant de Grèce et d'Asie-Mineure.

Il n'est pas inutile avant de les décrire de rappeler quels étaient les poids de cette nature que possédait le Musée. Quatre seulement, à ma connaissance, des sept poids déjà exposés ont été publiés[1]. Je les mentionne brièvement d'abord.

1. A. de Longpérier, *Annales de l'Institut archéologique,* vol. XIX, 1847, p. 333-347; *Monumenti,* vol. IV, pl. XLV; *Œuvres,* t. II, p. 198-219. Je ne comprends pas, dans ce nombre de sept, deux petits poids provenant de la collection Durand, l'un en forme de sphère aplatie anépigraphe, l'autre carré, dont l'une des faces légèrement en creux semble avoir porté quelques signes aujourd'hui effacés; le premier pèse 71 gr. 8, le second 36 gr. 25. Il y faut encore ajouter quelques

1° Plaque rectangulaire de 0ᵐ075 sur 0ᵐ070, portant en fort relief un sphinx et une amphore avec l'inscription MNA[1]; acquise à Smyrne par Philippe Le Bas et rapportée par lui au Musée du Louvre; assez bien conservée, poids 527 gr. 8[2]. Le sphinx avec l'amphore est le type ordinaire des monnaies de Chios et le poids du Louvre ne diffère que par ses dimensions d'une double mine avec l'inscription ΔΥΟ MNAA[I] conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale[3].

2° Plaque rectangulaire, épaisse, de 0ᵐ047 sur 0ᵐ045, sur laquelle se voit une figure sphérique, où M. de Longpérier croit reconnaître la pomme

poids provenant de Syrie, qui, par leur forme et leurs dimensions, se rapprochent des poids qui vont être décrits, mais qui portent des légendes phéniciennes et font partie des collections du département des antiquités orientales.

1. Le poids est aussi reproduit dans Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce,* publié par S. Reinach, pl. 106, n° 4, et Duruy, *Histoire des Grecs,* I, p. 189, qui l'attribue à tort au système attique.

2. Je ne puis expliquer que par une erreur, quelle que soit la facilité avec laquelle s'altèrent les poids de plomb, le poids de 547 gr. indiqué par M. de Longpérier.

3. Longpérier, *l. c.;* Chabouillet, *Catalogue,* n° 3181; poids 1,124 gr. 10. Je ne connais que deux autres exemplaires du sphinx accroupi avec l'amphore, l'un de 416 gr., l'autre de 38 gr. seulement, qui sont conservés, le premier au Musée du Gymnase de Chios (Studniczka, *Mittheil. des d. Instit. in Athen,* XIII, p. 186; cf. S. Reinach, *Chronique d'Orient, Rev. arch.,* 1889, t. XIV, p. 117), le second au Musée de Berlin (Schillbach, *De ponderibus aliquot antiquis, Ann. de l'Inst. arch.,* vol. XXXVII, 1865, n° 73).

de Melos; bien conservée, poids 291 gr. 4. La figure est coupée par une marque rectangulaire contenant les lettres MAΦ[1].

3° Plaque carrée de 0m06 de côté, ayant pour type un dauphin en relief; quelque peu endommagée, poids 467 gr. 05. Les mines au dauphin, qui portent souvent l'inscription MNA, quelquefois en outre un pentagramme, forment aujourd'hui une série assez nombreuse[2], dont le British Museum en particulier ne possède pas moins de sept exemplaires.

4° Plaque carrée de 0m04 de côté, sur laquelle est figurée la moitié supérieure d'une amphore surmontant quelques lettres aujourd'hui entièrement effacées; assez bien conservée, poids 125 gr. 85. M. de Longpérier y lisait THI et attribuait le poids à Téos. L'amphore et les fractions d'amphore semblant, d'après un nombre assez considérable d'exemplaires, la marque du tiers de mine et de ses subdivisions[3], il est plus

1. *C. I. G.*, IV, 8541. Un petit poids en plomb de la collection Stackelberg portant les lettres NAΦ (la première liée avec l'A peut être une M ou une N) a été publié par Hase (*Ann. de l'Inst. arch.*, vol. XI, 1839, p. 278) et attribué par lui à la ville de Phanagoria. La lettre M est certaine sur le poids du Louvre; le *Corpus* rappelle la χώραν Φαμιζωνίτιδα mentionnée par Étienne de Byzance et propose d'expliquer par cette provenance l'abréviation ΦAM.

2. Schillbach, p. 196.

3. Id., nos 36, 36 *a-h*, 37, 38, 38 *a*, 39, 39 *a*. Voir aussi la collection du British Museum.

probable qu'il y faut reconnaître le reste du mot ἡμίτριτον.

Le Louvre avait acquis depuis l'article de M. de Longpérier un poids semblable au dernier qui vient d'être décrit, si ce n'est que l'amphore y est entière, et mesurant 0m046 sur 0m048; assez bien conservé, poids 131 gr. 05. Il a appartenu à M. Lenormant et a sans doute fait partie de la collection d'antiquités trouvées à Éleusis et à Mégare que M. Lenormant donna au Louvre en 1860. Les quatre angles et l'un des côtés du champ laissé libre par l'amphore y sont occupés par les lettres TPITH, indice de la valeur τριτημόριον dont les abréviations plus ou moins incomplètes se lisent sur un certain nombre de poids à l'amphore[1].

La série des poids appartenant anciennement au Musée du Louvre se terminait par deux poids semblables, de 0m045 de côté, portant, dans un encadrement en relief, sur l'une des faces l'inscription

T P I
O Y N
K I N

sur l'autre

I T A
Λ I K
O N

1. Schillbach, nos 36, 36 *b*, *d*, *e*.

poids de trois onces italiques[1]. Les poids de ce modèle ont été déjà signalés, avec cette variante que la valeur y est indiquée sous la forme non contracte TPIOYNKION[2] et que l'inscription est quelquefois accompagnée d'une amphore et d'un caducée[3]. Un poids notamment de tous points semblable, découvert à Kustendjé par M. Michel, ingénieur des ponts et chaussées, a fait l'objet d'une note de M. de Longpérier[4], qui mentionne à ce propos l'existence d'un exemplaire pareil au Louvre. L'un des deux poids du Musée, trouvé aussi à Kustendjé, a été donné en 1855 par M. Léon Lalanne ; assez bien conservé, poids 78 gr. L'autre, qu'a cité incidemment M. de Longpérier et qui est assez endommagé, a fait partie de la collection Durand; poids 75 gr. 25.

Le Musée du Louvre n'était donc pas sans posséder quelques poids anciens en plomb intéressants ; sa collection toutefois n'était pas très riche. Les nouvelles acquisitions, quoiqu'en doublant presque l'importance numérique, ne le mettent pas encore au premier rang par le nombre; du

1. Un poids carré du Musée de Berlin porte de même l'inscription ΛΕΙΤΡΑ ΙΤΑΛΙΚΗ (Schillbach, n° 90).

2. Une forme contracte analogue à τριουνκιν, ημιλιτριν, se lit sur un poids d'Antioche donné par M. Waddington au Cabinet des médailles (Waddington, *Inscriptions de Syrie,* n° 2713).

3. Schillbach, n° 88.

4. *Bulletin archéologique de l'Athénaeum français,* 2e année, n° 3, mars 1856, p. 24; *Œuvres,* t. II, p. 364.

moins ses exemplaires sont-ils de haute valeur et dignes de former le pendant de la belle série gardée au Cabinet des médailles[1].

Les poids récemment entrés au Louvre sont les suivants :

1° Plaque ayant la forme d'un trapèze à peu de chose près rectangulaire, dont les bases sont de 0^m045 et 0^m048 et la hauteur de 0^m045; trouvée

dans les environs de Smyrne; sur la surface supérieure une légère excavation hémisphérique de 0^m01 de diamètre; poids 133 gr. 35. L'une des faces est plane, l'autre porte sur un champ légère-

1. Chabouillet, *Catalogue*, nos 3181-3191; une quinzaine d'autres poids d'acquisition postérieure et provenant en partie de la collection de Luynes ne se trouvent pas dans ce catalogue.

ment en relief, qu'encadre un filet, l'inscription :

ΑΓΟΡΑΝ
. . Μ Ο Σ
ΣΜΥΡΝΥ

La partie supérieure des caractères du début de la seconde ligne est détruite par une dépression dans le plomb. Il n'est pas possible de lire, ainsi qu'on serait tenté de le faire au premier abord, ΑΓΟΡΑΝ|ΟΜΟΣ ; le deuxième O n'a pas pu être carré, plutôt plus large même que haut, ainsi que l'exigeraient les traits encore visibles, alors que le premier et le troisième sont arrondis. Le rapprochement d'ailleurs avec un poids semblable publié par M. Papadopoulos dans le catalogue du Musée de l'École évangélique de Smyrne[1] sous le n° 95 impose la lecture :

ΑΓΟΡΑΝ
ΔΗΜΟΣ
ΣΜΥΡΝΥ

1. Je n'ai pu me procurer la brochure même de M. Papadopoulos, Τὰ ἀρχαῖα Σμυρναϊκὰ σταθμὰ τοῦ Μουσείου τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς (Smyrne, 1875), dont M. Dumont a rendu compte dans la *Revue critique* (1876, t. X, p. 371). Le poids ne figure pas dans le *Catalogue descriptif des poids antiques du Musée de l'École évangélique,* inséré par M. Papadopoulos dans le Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς, περίοδος τρίτη, ἔτος πρῶτον καὶ δεύτερον, 1878-79 καὶ 1879-80, Smyrne, 1880, p. 55-86, qui reproduit les numéros du premier catalogue d'après lesquels sont faits, pour plus de commodité, les renvois qui suivent.

J'avoue toutefois que l'espace disponible est bien étroit pour les deux caractères ΔH, à moins qu'ils n'aient été liés.

La première ligne devra donc être complétée ΑΓΟΡΑΝ(ομων), des agoranomes, sous le contrôle des agoranomes, ainsi que sur une mine au dauphin du British Museum ΜΝΑ ΑΓΟΡ(ανομων)[1], sur un poids de Corfou au Musée d'Athènes qui porte l'inscription ΑΓΟΡΑΝΟΜΩΝ Μ[2] et sur une demi-mine à l'amphore de la collection Prokesh-Osten ΗΜΙ(μναιον) ΑΓΟΡΑΝΟ(μων)[3].

Il reste à interpréter la fin de l'inscription que M. Dumont, dans le compte-rendu qu'il a consacré à l'ouvrage de M. Papadopoulos, s'est borné à reproduire sans explications. Il faut, je crois, suppléer d'abord δημόσ(ιον), qui se trouve si souvent sur les poids d'Athènes et dont une variante est fournie par les inscriptions ΔΗΜΟΣΙΑ ΔΙΜΝΑ, ΔΗΜΟΣΙΑ ΜΝΑ, ΔΗΜΟΣΙΟΝ ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ, ΔΗΜΟΣΙΟΝ ΟΓΔΟΟΝ, que portent une double mine de provenance inconnue[4] et deux magnifiques poids d'Antioche du Cabinet des médailles[5] et un poids en bronze, orné d'une

1. Murray, *Greek weights in the British Museum, Numismatic Chronicle,* 1868, t. XXIX, n° 122.

2. Wachsmuth, *Inschriften aus Korkyra, Rheinisches Museum,* 1863, t. XVIII, p. 556; Schillbach, n° 78.

3. Schillbach, n° 35.

4. Collection de Luynes.

5. Longpérier, *l. c.;* Chabouillet, *Catalogue,* n°s 3182 et 3183.

tête de veau en relief, du British Museum[1]. Je n'en connais pas d'autre exemple sur des poids de Smyrne : un seul des poids publiés par M. Papadopoulos[2] porte l'inscription ΔH, dont la restitution ΔH(μοσιον) n'est que conjecturale.

La dernière ligne donnera Σμυρν(αίων)[3] suivi d'un Υ qui ne saurait guère être alors qu'une marque de valeur et où peut-être on pourrait voir l'indice d'un poids de vingt drachmes. Les subdivisions de la mine de cette valeur étaient usitées; Schillbach en signale deux, dont l'une marquée de deux ΔΔ[4]; six autres, portant les lettres Π et M, Π(εμπτημόριον) M(νᾶς), figurent dans la collection du British Museum[5]; mais je ne sache pas qu'on ait d'exemples de la notation Υ. On verra plus loin que la valeur de vingt drachmes se peut du moins accorder avec le poids réel.

2° Poids trouvé au Pirée; sa forme est celle d'un tronc de pyramide rectangulaire, de telle sorte que, la face supérieure mesurant 0m07 de côté, la face inférieure taillée en biseaux n'a que 0m05; intact, poids 499 gr. 6. L'une et l'autre face portent des inscriptions : sur la face supé-

1. Schillbach, n° 70.

2. N° 92.

3. La mention Σμυρναίων se rencontre fréquemment sur les poids de Smyrne, soit en entier (Papadopoulos, n° 63), soit en abrégé (nos 87, 178, 220), soit en monogramme (nos 107, 174).

4. Schillbach, nos 31 et 31 *b*.

5. Murray, nos 59 à 64.

rieure, dans un encadrement formé par un rebord en saillie

ΙΟΥΛΙΟΥ
ΚΕΛϹΟΥ

sur la face inférieure

ΑΓΟΡΑ
ΝΟΜΟ
ϒ[1]

On voit de plus, dans l'angle inférieur droit de la première face, un timbre circulaire portant, au centre d'un filet en relief, un monogramme formé des quatre premières lettres du nom ΚΕΛϹ(ος). La belle demi-mine des agoranomes Apollonides et Nicanor, donnée au Cabinet des médailles par Prosper Dupré[2], et plusieurs poids du Musée de

1. Un poids de forme toute semblable est conservé au British Museum; on y lit, sur une face

ΛΕΙ
ΤΡΑ

sur l'autre

ΑΠΟΛ
ΛΩΝΙ
ΟϒϐΒ

Il a été publié dans l'*Archaeologische Zeitung*, t. XL, p. 170.

2. N° 3183 du *Catalogue;* voir ci-dessus. L'inscription ΑΓΟΡΑΝΟΜΟϒ|ΝΤΩΝ ΝΙΚΑΝΟ|ΡΟΣ ΤΟϒ ΑΡ|ΤΕΜΙΔΩΡΟϒ| ΚΑΙ ΑΠΟΛΛ|ΩΝΙΔΟ|ϒ ΤΟϒ ΑΜ|ΦΑΙΝΕΤΟϒ se développe sur les quatre bords du cadre en biseau, moitié d'un côté, moitié de l'autre; sur la face, la Fortune debout de profil à gauche, tenant une corne d'abondance et s'appuyant sur une ancre, la date ΕΤΟϒΣ Β et les deux monogrammes d'Apollo-

l'École évangélique de Smyrne[1] nous attestent de même l'usage de graver sur les poids, à côté des noms des agoranomes, des monogrammes de ces mêmes noms.

3° Grande plaque carrée de 0m10 de côté; a souffert, notamment dans l'angle supérieur gauche qui est troué; très forte oxydation, poids 614 gr. 4. Sur la face, qu'encadre un rebord en relief, une ancre disposée horizontalement dans toute la largeur sépare en deux parties égales l'inscription :

[ΒΑ]ΣΙ[ΛΕ]Ω[Σ]
ΑΝΤΙΟΧΟΥ

ΕΥΣΕΒΟΥΣ
ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ

Le poids appartient donc au règne court et troublé d'Antiochus X, qui, pour avoir épousé la veuve de son père, reçut les deux noms d'Εὐσεβής et de Φιλοπάτωρ. Je ne connais d'analogue qu'une mine d'Antiochus VI de la collection de Luynes, sur laquelle se voit une Victoire, de profil à gauche, tenant une couronne, entre deux étoiles à

nides à gauche et de Nicanor à droite; au revers, un bélier tourné à gauche au-dessous d'un astre et les mots ΔΗΜΟ-ΣΙΟΝ ΗΜΙ|ΜΝΑΙΟΝ; poids 535 gr. 15.

1. Voir notamment les poids des agoranomes Αὐρήλιος Πέρπερης (n° 62) et Λείβιος Πωλλιανός (n° 175) et l'article de M. Papadopoulos dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1878, p. 29.

six rayons, avec l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟ[Υ] | ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ | ΜΝΑ disposée sur

les quatre côtés[1]. L'inscription que porte le revers du poids d'Antiochus X en précise encore la date ;

1. Poids 516 gr. 1/2.

on y lit en effet en quatre registres horizontaux :

ΕΤΟΥΣ ΚΣ
ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΟΣ
ΔΙΟΝΥΣ[Ι]ΟΥ
ΜΝΑ

L'inscription nous reporte donc à l'année 220 de l'ère des Séleucides, année 92 avant notre ère, en même temps qu'elle nous donne le nom de l'agoranome et la valeur du poids. Un cinquième registre dans l'espace laissé libre à la partie inférieure de cette face n'est occupé que par un quadrillage en relief.

A la mine aurait été fixé, dit-on, un petit poids de forme circulaire, également en plomb, pesant 33 gr. 5, dont le revers est quadrillé et la tranche ornée de côtes[1]. Le poids circulaire en effet est encore traversé par une cheville en fer dont l'extrémité semble être restée engagée dans la mine au-dessus de la barre horizontale de l'ancre et un peu sur la droite. Il est permis toutefois de se demander s'il n'y a pas là un simple accident.

4° Plaque rectangulaire de 0^{m}085 sur 0^{m}080, trouvée en Syrie; en parfait état de conservation,

1. La face supérieure de ce petit poids porte un signe en relief, dont le sens est assez obscur, qui se trouve également sur plusieurs des poids syriens du département des antiquités orientales dont il a été parlé plus haut.

poids 252 gr. 45. La face supérieure, encadrée par un léger rebord, a pour emblème une corne

d'abondance, parée de bandelettes, d'où s'échappent des fruits et des raisins. L'inscription

ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ
ΕΝΡ
ΕΠΙ ΛΥΚΙΝΟΥ

ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ

nous apprend à la fois la ville dont le poids est originaire, Séleucie, sa date, Ἔ(τους) ΝΡ, année 150, sans doute de l'ère des Séleucides[1], 162 avant notre ère, le nom du magistrat en fonctions de qui dépendait le contrôle des poids, Λυχῖνος, et la valeur pondérale[2]. La face postérieure est décorée d'un élégant quadrillage en relief[3].

1. Il n'est pas vraisemblable, malgré le voisinage, qu'il s'agisse plutôt de l'ère d'Antioche; quant à l'ère particulière de Séleucie, dont on a quelques exemples, son emploi est restreint à une très courte période et elle ne saurait être ici en cause.

2. Il faut rapprocher de l'expression ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ l'inscription ΑΝΤΙΟΧΕΙΟΝ ΤΕΤΑΡΤΟΝ, que portent à la fois un poids en bronze de la Bibliothèque nationale, ayant pour emblème un bœuf bossu type des monnaies d'Antioche de Carie (Longpérier, *l. c.*), et un poids en plomb du British Museum, orné d'une ancre, qui doit être attribué à Antioche en Syrie (*Archaeologische Zeitung,* t. XXXV, p. 80; poids 109 gr. 965); sur un poids du Musée de Berlin se voit aussi l'inscription en relief ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΝ (*Jahrb. d. Inst.*, 1889, p. 85). Un autre poids de Séleucie, au contraire, offre la formule quelque peu différente ΤΕΤΑΡΤΟΝ ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ (Longpérier, *l. c.*), où la provenance est indiquée par l'ethnique et que portent également un poids de Laodicée du Cabinet des médailles, ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΜΝΑ (Waddington, *Inscr. de Syrie,* n° 2720), un poids de Magnésie du Méandre au Musée de Berlin avec l'inscription ΜΑΓΝΗΤΩΝ (*Archaeologische Zeitung,* t. XXXVII, p. 104), et des poids de Smyrne.

3. Les poids sur lesquels un quadrillage semblable s'est intégralement conservé au revers sont assez rares; je citerai les deux quarts de mine d'Antioche de Carie et d'Antioche

5° Plaque rectangulaire de 0m039 sur 0m042, offrant à sa partie supérieure un appendice circulaire sur lequel est imprimé un timbre de 0m018 de diamètre[1]; trouvée au Pirée; assez bien conservée sauf une partie du timbre, poids 52 gr. 55. La face est taillée à biseaux; sa partie centrale en creux porte un B, indice de la valeur. Les dimensions ne permettent pas de toute évidence de songer à une didrachme; il est clair qu'il s'agit d'un sextans ou poids de deux onces du système pondéral romain. La description donnée par Schillbach dans son catalogue d'un sextans trouvé à Samos « *in area depressiore quam margo est, B prominens*[2] » convient de tous points à notre exemplaire. Un autre sextans semblable fait partie des collections du British Museum. Les noms d'ailleurs qui se lisent sur le poids sont ceux d'un personnage portant les *tria nomina* romains. Sur le timbre apparaissent encore les lettres

en Syrie, mentionnés dans la note précédente; le revers du premier est reproduit dans Longpérier.

1. Je ne connais pas d'autre poids reproduisant exactement une telle particularité; la Bibliothèque nationale (voir notamment un poids donné par M. Waddington, reproduit dans les *Inscriptions de Syrie*, n° 2713), le British Museum, etc., ont dans leurs collections des poids munis d'appendices, qui forment quelquefois des anneaux; on a supposé qu'il s'agissait de poids consacrés destinés à être suspendus, mais sur aucun d'eux l'appendice n'a été réservé, ainsi que sur le poids du Louvre, pour l'apposition d'un timbre.

2. N° 86.

Γ·CE
ΡΟΥΦ

qu'il est facile de compléter en Γ(άιος) Σεξτίλιος Ῥουφῖνος. Tels sont aussi les noms qui se lisent en relief sur le revers :

ΓCEΞ
ΤΙΛΙΟ
ΡΟΥΦΙ

Les bords ont été rognés après coup, et partie des lettres extrêmes ainsi que toute la moitié inférieure de la troisième ligne ont disparu. Il n'est pas douteux que ces rognures n'aient été faites intentionnellement, peut-être pour ramener à sa juste valeur le poids primitivement trop fort.

La reproduction intégrale par un sceau, en lettres plus petites, des noms du magistrat se voit également sur un poids du Musée de l'École évangélique de Smyrne, qui porte sur une face

[Ι]ΠΠΑΡΧΟΥ

sur l'autre

ΜΑΥ
ΕΡΑCΩΝΟΥ
ΥΟΥΑCΙΑΡ
ΧΟΥ

avec addition, dans l'espace laissé libre à la suite de la première ligne, d'un timbre carré où l'on lit

[MAY]
[EPAC]ΩNO
Y[YIOY]A
[CI]APXO
[YI]ΠΠΑ[1]

Le poids recevait par là, plus complètement encore que par l'apposition d'un simple monogramme, un surcroît de garantie.

6° Plaque hexagonale de 0m065 de hauteur sur autant de large; trouvée au Pirée; a quelque peu

1. Papadopoulos, n° 238; Id., *Bull. de corr. hellén.*, 1877, p. 55. Un autre poids de Smyrne qui porte les noms de l'agoranome Αὐρήλιος Διονύσιος offre un exemple semblable (*Bull. de corr. hellén.*, 1878, p. 29).

souffert, poids 325 gr. 4. L'une des faces est plane, l'autre porte l'inscription

KAI
CAPΩ
N

suivie d'un timbre circulaire où se voient deux bustes affrontés. Je crois y reconnaître, malgré le peu de netteté des profils, Marc-Aurèle et Lucius Verus[1]. Les timbres à effigies ne sont pas inconnus sur les poids anciens; quelques exemplaires de poids athéniens sont timbrés d'une chouette[2]; sur un autre, au lieu de l'amphore en relief du type ordinaire, est un timbre portant une petite amphore entourée d'une couronne[3]. Un exemple plus remarquable est celui d'une demi-mine du Musée de Berlin qui est frappée dans les quatre angles de timbres représentant Hercule appuyé sur sa massue, vers lequel se dirige un adorant[4]. La Bibliothèque nationale enfin possède une quadruple mine de la collection de Luynes remarquable par une sorte de croix pattée en fort relief, qui est ornée à l'intersection des branches d'un timbre sur lequel

1. Il faut noter toutefois que la forme des caractères et le mot même Κάισαρων sembleraient indiquer une époque postérieure.

2. Schillbach, nos 5, 37, 60.

3. Au British Museum.

4. Schillbach, n° 75; un autre poids du Musée de Berlin (Id., n° 90 *a*) porte cinq timbres avec un buste d'homme aujourd'hui peu visible.

se voit une tête de Minerve casquée du plus beau style[1]. Je ne connais toutefois d'exemplaires vraiment analogues au poids du Louvre que dans la collection du Musée de Smyrne dont plusieurs poids portent un timbre ovale orné du buste de l'empereur Marc-Aurèle[2].

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur l'intérêt que présentent les nouveaux poids acquis par le Musée du Louvre. Ils sont nouveaux d'abord par les types qu'ils présentent qui ne rentrent pas, à ma connaissance du moins, dans la liste déjà longue des types relevés sur les poids : sphinx, cheval ailé, dauphin, tortue, chouette, bélier, bœuf, éléphant[3], lion[4], cheval[5], chèvre[6], arc

1. Id., n° 79 ; le poids avait été publié antérieurement dans le *Bull. de l'Inst. arch.*, 1849, p. 147, et par Rangabé (*Antiquités hellén.*, t. II, p. 589, n° 894 *d*), qui y a vu une tête de jeune homme. Les cantons de la croix sont occupés par les lettres ΔEMO en boustrophédon ; autour de la tête se lit l'inscription METPONOMΩN. Un poids de tous points semblable, à l'exception du timbre, a été vendu avec la collection Hoffmann en 1888 (*Catalogue,* n° 525) ; poids 1,865 gr. L'un et l'autre (le poids de la Bibliothèque nationale pèse 1,854 gr. 3/8) sont des poids de quatre mines ou doubles statères.

2. Papadopoulos, n^os^ 218, 219, 240.

3. Schillbach, *passim.*

4. Plaque demi-ovale, attribuée à Cnide ; tête de lion, la gueule béante, dans une bordure perlée ; poids 16 gr. (*Cat. Hoffmann,* n° 526).

5. Poids d'Alexandrie en Troade ; cheval paissant à droite sur une ligne de terre, AΛE|T ; poids 99 gr. 78 (*Bull. de corr. hellén.*, 1883, p. 100).

6. Poids attribué à Aegos Potamos, ayant pour type une

et carquois[1], amphore, bouclier, osselet, torche, croissant, etc.[2]. L'ancre pourtant figure sur un poids d'Antioche récemment entré au British Museum[3]. Les monnaies d'ailleurs des Séleucides, on le sait, en sont souvent ornées : une légende voulait que Laodicée, rendue mère par Apollon, eût reçu du dieu comme prix de ses faveurs un anneau sur le chaton duquel était gravée une ancre et qu'une ancre se vît sur la cuisse de Séleucus enfant, attestant son origine divine[4]. Il n'est donc que tout naturel de rencontrer l'ancre comme type d'un poids d'un des rois de Syrie. Il y a peut-être lieu de rapprocher aussi l'une et l'autre représentation, l'ancre et la corne d'abondance, de celle qui se voit sur une demi-mine, attribuée également à Antioche, de la Bibliothèque nationale, que j'ai déjà eu l'occasion de signaler : l'une des faces porte la Fortune debout tenant une corne d'abondance sur le bras gauche et s'appuyant sur une ancre. Il faut rappeler enfin que deux cornes d'abondance se voient

chèvre avec l'inscription ΔH; poids 51 gr. 062 (*Archaeologische Zeitung,* t. XXXV, p. 80).

1. Poids carré portant la légende APTE et MNH autour d'un carquois et d'un arc, provenant d'Éphèse (S. Reinach, *Chronique d'Orient, Rev. arch.,* 1888, t. XI, p. 385).

2. Schillbach, *passim.*

3. Plaque carrée, mince; l'ancre, en très faible relief, est disposée verticalement, les bras en haut, séparant en deux lignes la légende [ANTI]OXEIO[N]|TETAPTON; voir ci-dessus.

4. Justin, XV, 4, 3-5.

disposées de part et d'autre d'un monogramme qu'elles encadrent sur une double mine, datée de l'année 31 de l'ère des Séleucides, de la collection de Luynes[1].

Les trois premiers poids, de plus, nous apportent trois nouvelles mentions d'agoranomes. Quoique des magistrats de ce nom aient existé dans beaucoup de villes grecques, le nombre des poids qui en font mention reste assez restreint. M. Dumont, dans un article sur un poids grec signé de l'agoranome Θεοδόσιος, trouvé à Babylone[2], n'en a relevé que huit parmi les cent cinquante poids du catalogue de Schillbach. Le nombre s'en est depuis accru : j'en signalerai quelques-uns. Le Musée de l'École évangélique de Smyrne en possède à lui seul une série de huit[3]. Deux autres sont conservés au British Museum, la

1. Plaque carrée ; sur la face supérieure

ΕΤΟΥΣ ΑΛ
ΔΗΜΟΣΙΑ
(monogramme entre
deux cornes d'abondance.)
Δ Ι Μ Ν Α

poids 678 gr. J'ai remarqué encore au British Museum un moule en pierre, destiné à fondre des plaques de forme carrée avec appendice au bord supérieur, qui porte une tête de jeune femme couronnée du modius, de profil à gauche, ayant devant elle une corne d'abondance et surmontant l'inscription ΚΕΡΔΟC, également en creux et de droite à gauche.

2. *Revue archéologique,* 1869, t. XX, p. 191.

3. Papadopoulos, *Bull. de corr. hellén.*, 1878, p. 28.

mine au dauphin mentionnée plus haut et un poids de bronze carré, muni d'un anneau à la partie supérieure, sur les deux faces duquel se lit l'inscription

NE[..]OA
AOCMA
PKOYATO

et

PANOM
ΩNAE
BAΔEY[1]

Deux sont entrés à la Bibliothèque nationale depuis la publication du catalogue de M. Chabouillet; sur l'un, donné par M. Waddington, se lit l'inscription

ΛΑΟΔΙΚΕΩΝΤΩΝ
ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΣΣΗΙ
ΑΓΟΡΑ

ΦΙΛΟΔΑΜΟΥ
ΜΝΑ

de part et d'autre d'un croissant surmonté d'une étoile[2]; le second porte sur une face

1. La dernière ligne et les deux dernières lettres de l'avant-dernière sont incertaines; il faut, je crois, y voir l'indication de la provenance, sans doute Lébadée en Béotie.

2. Poids carré acquis en Syrie; les lettres PA sont seules certaines à la troisième ligne; deux petits ΣΣ se voient en

ΑΓΟΡ
ΑΝΟΜ
ΟΥ

sur l'autre

Δ Ι Ο Ν
[ΥΣ]ΙΟΥ

au-dessous des lettres MN, sans doute MN(α)[1]. Un dernier enfin, dont l'inscription très mutilée laisse voir les lettres ΑΓ puis OMOYNT, restes certains du mot ἀγορανομοῦντος, a été vendu en 1888 avec la collection Hoffmann[2].

La valeur des mentions d'agoranomes portées par trois des poids du Louvre est d'autant plus

outre au-dessus du Φ de ΦΙΛΟΔΑΜΟΥ; très oxydé, poids 641 gr. (Waddington, *Inscr. de Syrie,* n° 2720).

1. Poids en forme de tronc de pyramide rectangulaire, l'une des faces taillée à biseaux et plus petite; poids 315 gr. Le nom de Διονύσιος, que portent aussi un agoranome mentionné sur un poids de Smyrne (Papadopoulos, *Bull. de corr. hellén.,* 1878, p. 29) et l'agoranome du poids d'Antiochus X, est trop commun pour que l'on puisse rien inférer de ce rapprochement.

2. *Catalogue,* n° 527; primitivement publié dans le *Bull. de l'Inst. arch.,* 1882, p. 35, comme acheté à Naples et de provenance inconnue. Le *Catalogue* en donne la description suivante : poids de Smyrne; grande plaque échancrée munie d'un anneau; le centre est bombé et perforé; la date ΕΤΟΥΣ ΣΠ (280) est incertaine; le nom de l'agoranome, qui semble porter en même temps le titre d'asiarque, est devenu illisible. La dernière ligne indique le poids, ὁλκή, deux livres huit onces romaines; poids 634 gr.

précieuse que nous en connaissons exactement la provenance. M. Dumont, dans l'article cité plus haut, en proclamant tout l'intérêt qu'il y aurait à établir un classement géographique des formules, analogue à celui dont M. Le Blant avait donné l'exemple pour les épitaphes chrétiennes, avait tenté de le faire pour les poids à mentions d'agoranomes. Il remarquait que des huit poids à lui connus trois appartiennent à la Syrie de toute certitude[1], un quatrième avec grande vraisemblance[2], un autre vient d'Héraclée du Pont[3], un est de provenance inconnue[4], un a été trouvé à Corfou, mais ne porte que l'inscription ΑΓΟΡΑΝΟΜΩΝ sans aucun nom propre à la suite[5], un enfin est d'origine athénienne, mais la lecture ΑΓΟΡΑΝΟ(μων) y est douteuse et a été contestée[6]. Le rapprochement des marques de poteries lui semblait venir aussi à l'appui de l'opinion que les mentions d'agoranomes se trouvent presque exclusivement sur les poids provenant de la Syrie et des côtes du Pont-Euxin[7]. Les conclusions de M. Dumont

1. Schillbach, nos 75 *g*, *h*, *i*.
2. Id., n° 90 *e*.
3. Id., p. 183.
4. *C. I. G.*, IV, 8545.
5. Schillbach, n° 78 ; voir ci-dessus.
6. Schillbach, n° 35 ; voir ci-dessus.
7. Il n'est guère possible de lire ΑΓΟ(ρανομος), ainsi que M. Dumont le proposait en note, sur un poids de Bisanthe en Thrace, décrit par Schillbach (n° 74), qui porte un caducée, au-dessus ΒΙΣΑΝ, au-dessous et à droite ΜΝΑ et un

doivent être aujourd'hui un peu élargies, ainsi que lui-même d'ailleurs l'a plus tard reconnu[1]. J'ajouterai que peut-être ne peut-on point poser de règles absolues. La collection du Musée de l'École évangélique de Smyrne, par exemple, nous atteste la fréquence des mentions d'agoranomes sur les poids de Smyrne, fréquence dont un de nos poids ainsi que le poids de la collection Hoffmann nous apportent un nouveau témoignage; mais un autre poids de la même ville est, nous l'avons vu, signé de l'hipparque[2]. Il en est de même pour la Syrie, où la formule ἀγορανόμου ou ἀγορανομοῦντος a certainement été assez répandue et d'où proviennent encore, outre les exemples connus de M. Dumont, le poids de Laodicée et le poids d'Antiochus X : un poids provenant de Gaza, donné à la Bibliothèque nationale par M. Waddington[3], et le poids de Séleucie ΕΠΙ ΛΥΚΙΝΟΥ

monogramme formé d'une lettre douteuse dans laquelle est inscrit un O, à gauche un A. Un poids identique, si ce n'est le même, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale; l'A n'y est pas visible, et le monogramme ne saurait donner ΓΟ; plaque carrée; poids 555 gr.

1. *Revue critique,* 1876, t. X, p. 371.

2. Poids de M. Αὐ(ρήλιος) Ἐράσωνος (*Bull. de corr. hellén.,* 1877, p. 55). Il est vrai que dans plusieurs cas le même magistrat semble avoir été agoranome et hipparque.

3. Plaque carrée, très bien conservée, portant l'inscription

ΚΟΛΩΝΙ
ΑCΓΑΖΗC
ΕΠΙΗΡΩ
ΔΟΥΔΙΟ
ΦΑΝΤΟΥ

nous montrent que la formule ἐπὶ suivi d'un nom au génitif n'y était pas non plus inconnue[1]. L'Attique enfin, alors même qu'on voudrait encore contester la lecture ΑΓΟΡΑΝΟ(μων) faite sur un poids d'Athènes[2], a fourni le poids ΙΟΥΛΙΟΥ ΚΕΛΣΟΥ ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥ, trouvé au Pirée. Il est impossible, en présence de ces deux exemples que corrobore la mine au dauphin du British Museum[3], omise par M. Dumont et qui vient d'Athènes, de ne pas admettre que les poids athéniens, au moins à une certaine époque, aient été soumis au contrôle de l'agoranome et, si l'on peut ainsi parler, signés par lui.

Il faut signaler enfin, à côté du contrôle des agoranomes, l'existence attestée à l'époque romaine — on voit par là le grand intérêt du poids avec l'inscription ΚΑΙϹΑΡΩΝ — d'un autre contrôle, non plus local, mais s'étendant, semble-t-il, à tout l'empire, exercé au nom de l'empereur et dont l'effigie du prince, frappée ainsi que sur une monnaie, était la marque et la garantie.

Il resterait à étudier les poids décrits dans ces

Au revers, dans un cercle, un mim phénicien, initiale du nom du dieu Marnas, symbole ordinaire des monnaies de Gaza (*Inscr. de Syrie,* n° 1904).

1. Voir aussi un autre poids acheté à Alep comme venant d'Antioche et donné également par M. Waddington à la Bibliothèque nationale (*Ibid.,* n° 2713).

2. Schillbach, n° 35 ; voir ci-dessus.

3. Voir ci-dessus, Murray, n° 122.

quelques pages au point de vue métrologique proprement dit. La pesée des poids anciens ne semble pas avoir apporté de secours bien utile tant qu'on s'est borné à l'appliquer aux quelques exemplaires conservés dans les Musées. M. de Longpérier notamment, dans son étude, est obligé de reconnaître presque autant d'étalons différents qu'il a étudié de poids. Il faut avouer d'ailleurs que les exemplaires les plus intéressants au point de vue archéologique et épigraphique ne sont pas, il s'en faut, les plus propres à nous renseigner exactement sur les différents systèmes pondéraux des anciens. Les poids de métal, les poids de plomb surtout ont eu à souffrir à la fois d'oxydations et de pertes de substance qu'il sera toujours difficile d'évaluer avec certitude. Il faut, pour que l'observation directe supplée avec efficacité aux trop rares renseignements que nous ont laissés les auteurs, qu'elle s'exerce à la fois sur un grand nombre de poids et sur des poids dont la matière soit peu sujette à altération : on ne saurait trop louer à ce point de vue les beaux travaux de M. Flinders Petrie, qui portent sur près de treize cents poids, la plupart en pierre, trouvés en Égypte à Naukratis et à Defenneh[1].

1. *Naukratis, part I, third memoir of the Egypt Exploration Fund; Tanis, part II, fourth memoir.* Seize cents poids en métal, trouvés en outre à Defenneh, ont été réservés pour une étude ultérieure. M. Flinders Petrie a excellemment indiqué dans les quelques lignes suivantes les principes qui

Il ne saurait donc s'agir pour nous de tirer parti des quelques poids entrés au Louvre pour prétendre ajouter quelque chose à ce que nous

doivent servir de base à toute étude métrologique sur les poids anciens : « On looking at a collection of ancient weights, it is at once manifest that they have undergone changes of various extent since their original formation and adjustment. These changes cannot be avoided by ignoring them, as has been done by all writers on metrology and in all published lists of weights. If we are to draw any precise conclusion as to the relationships, exact or approximate, of various ancient standards of weight, it can only be done after taking account of the changes that our remaining examples have undergone... We should treat ancient weights as we should a set of astronomical observations, with the same care in elimination of errors in our material, with the same consideration of the proper method for educing various results from them of different kinds, with the same unbiassed search for facts which they may show us, and above all with the same regard for the extent of their errors and the amount of uncertainty or certainty in our results » (*Naukratis,* I, p. 70). M. Flinders Petrie résume ensuite les règles particulières qui doivent être appliquées aux poids en métal, en plomb notamment, dont le poids a pu diminuer par suite de perte de substance par effritement de la couche oxydée de carbonate de plomb : reconnaître les pertes par usure, brisure, etc.; déterminer au microscope l'épaisseur et le volume de la couche d'oxyde et l'accroissement de poids d'après la proportion et la densité de l'élément non métallique du sel ; évaluer la couche d'oxyde perdue et la perte de substance métallique qui en résulte ; faire le total et les compensations. Il est impossible de pousser plus loin l'application de la méthode scientifique et pourtant de tels calculs supposent toujours une part d'appréciation, qui ne permet pas de trouver dans l'étude des poids en métal des données aussi rigoureuses que dans les poids en pierre.

savons des étalons employés dans les différentes villes grecques. Mais peut-on répartir les exemplaires nouveaux entre les différents systèmes reconnus par les métrologistes? Il nous a semblé qu'il n'était pas impossible de le faire, pour la plupart au moins, avec quelque certitude.

Il n'en est pas moins de quatre tout d'abord qu'on doit attribuer aux deux systèmes attiques. Le poids au dauphin est sans aucun doute une mine solonienne, quelque peu supérieure à la valeur normale, ainsi que le sont d'ailleurs la plupart des exemplaires semblables parvenus jusqu'à nous[1], puisqu'il pèse 467 gr. 05 au lieu de 436,6. Il en est de même, je crois, du poids de Julius Celsus, quoiqu'il soit plus lourd encore, 499 gr. 6. Il est à noter, en effet, que son poids est quelque peu augmenté par de la terre profondément incrustée dans les rugosités du plomb et dont il n'a pu encore être débarrassé. Il résulte de plus des textes aussi bien que des poids qu'à l'époque romaine on voulut établir entre la mine et la livre un rapport simple, qu'on obtint en faisant de la mine alourdie, que quelques auteurs appellent

1. Le plus grand nombre des exemplaires catalogués par Schillbach (nos 33, 33 *a-h*) et M. Murray (nos 124-127) sont au-dessus de 450 gr., le plus lourd atteint 477 gr. Je ne parle pas des trois exemplaires (Schillbach, n° 32; Murray, nos 122 et 123) qui appartiennent au système éginétique, dont il sera question dans un paragraphe suivant, et qui pèsent 643, 645,08 et 632 gr. 64.

italique ou ptolémaïque, l'équivalent d'une livre et demie, soit 490 grammes environ[1].

La mine solonienne n'était à Athènes que l'étalon de l'argent : un décret, dont le texte nous a été conservé[2], nous apprend que pour toute autre marchandise, à moins de mention expresse, il était fait usage d'une mine commerciale équivalant à 138 drachmes de la mine solonienne, à laquelle s'ajoutait encore un poids additionnel, ροπή, de 12 drachmes, mine que les métrologistes sont d'ordinaire d'accord pour considérer comme empruntée au système antérieurement employé à Égine. A l'étalon commercial ou éginétique, qu'il n'est pas surprenant de rencontrer en Syrie à l'époque des Séleucides, se rattache la mine d'Antiochus X[3].

1. Voir Schillbach, p. 173. Le poids pourrait être aussi rattaché au système de la mine royale babylonienne légère de 504 gr., dont il sera parlé plus loin, qui, dans les exemplaires trouvés à Athènes et employés à titre de mine commerciale, descend notablement au-dessous du poids normal et se confond par des degrés insensibles avec la mine solonienne. M. Hultsch en a fait la remarque à propos d'un poids de vingt drachmes d'Athènes, qui donnerait une mine de 490 gr. (*Griechische u. römische Metrologie,* 2e éd., p. 140).

2. *C. I. G.*, I, 123.

3. La mine récente d'Égine est de 605 gr., la mine du tarif de Solon de 654 gr. 9, la vieille mine d'Égine de 672 gr. (Hultsch, *l. c.*) Le poids actuel de la mine d'Antiochus, 614 gr. 4, ne représente pas tout à fait le poids original. L'addition, d'ailleurs peu probable, du petit poids circulaire porterait l'exemplaire au poids de 647 gr. 9 qui se rapproche fort de celui de la mine de Laodicée du Cabinet des médailles, 641 gr.

Le poids de Smyrne nouvellement acquis par le Louvre, s'il représente réellement vingt drachmes, serait aussi le cinquième d'une mine de 666 gr. 75, tenant le milieu entre la mine commerciale fixée par le tarif de Solon et les plus anciens exemplaires de la mine éginétique qui pèsent 672 gr.

Les poids à l'amphore sont de ceux dont l'interprétation a le plus exercé les métrologistes. Ils appartiennent, ainsi que les poids à la tortue, qui ont été comme eux découverts en grand nombre à Athènes, à un système de mines lourdes[1]. Schillbach y reconnaissait une mine de 150 drachmes éginétiques, résultant de l'extension à cet étalon du tarif de Solon[2]. M. Murray, avec plus de vraisemblance, y voit un souvenir du temps où l'unité pondérale était, non la drachme ou la mine, mais la didrachme et la double mine; s'appuyant sur l'emploi des mots ἡμίτριτον et ἡμιτέταρτον, au lieu de ἕκτον et ὄγδοον, pour désigner les fractions qu'ils représentent, il les rapporte à une mine double qui aurait valu cent didrachmes[3]. La découverte de poids de deux mines avec l'inscription ΣΤΑΤΗΡ[4], qui prouve que le nom ne s'appliquait

1. Schillbach (p. 198) et M. Murray (nos 90 à 98 et 102 à 121) en donnent une longue liste avec les poids correspondants.

2. P. 175.

3. Murray, p. 163, 168, 172. Les poids à l'amphore et à la tortue sont en conséquence catalogués au British Museum comme fractions « of attic dimnoun. »

4. Schillbach, n° 71; *Cat. Hoffmann*, n° 524; plaques car-

pas moins à la double mine qu'à la double drachme, ajoute à son hypothèse un nouvel argument. Il est plus probable toutefois qu'il faut rattacher les poids à l'amphore et à la tortue, ainsi que l'a fait M. Hultsch[1], au système de la mine royale babylonienne du poids normal de 1,008 gr. Il convient tout d'abord de remarquer que les poids de plusieurs des exemplaires de ces deux types semblent à première vue venir en contradiction de la règle qui fait de la division d'un même type l'indice des fractions. L'amphore, par exemple, et la demi-amphore de la Bibliothèque nationale[2], pesant l'une 284 gr. 80, l'autre 156 gr. 80, se peuvent encore regarder comme ayant été dans le rapport de deux à un : il ne saurait, au contraire, en être nullement de même de l'amphore et de la demi-amphore du Louvre, qui pèsent la première 131 gr. 05, la seconde 125 gr. 85. Il est clair que l'amphore du Louvre appartient à un autre étalon que la plupart des poids semblables[3]; il

rées ayant pour type un osselet et un pentagramme en relief avec l'inscription ΣΤΑ|ΤΗΡ de part et d'autre; poids 1422,5 et 950 gr.

1. P. 141.

2. Longpérier, *l. c.;* Chabouillet, *Catalogue*, nos 3188 et 3189.

3. La même remarque se peut appliquer à un poids à l'amphore du British Museum (Murray, n° 93), qui pèse 192 gr. 76, à fort peu de chose près la même chose que le poids à la demi-amphore catalogué sous le numéro suivant, et au poids

faut pourtant, semble-t-il, que cet étalon soit de la même famille pour justifier la présence du même type; la comparaison de l'amphore et de la demi-amphore du Louvre montre de plus qu'il est approximativement la moitié du premier. Il est remarquable que le système de la mine babylonienne rend compte, au moins partiellement, de ces difficultés. Les différentes mines babyloniennes, en effet, se divisaient dans la pratique en mines lourdes et mines légères de la moitié. L'amphore et la demi-amphore de la Bibliothèque nationale, la demi-amphore du Louvre seraient donc respectivement, d'après l'évaluation précédente, un tiers et des sixièmes de la mine royale lourde; la dernière toutefois, il faut le reconnaître, ne donnerait qu'une mine de 755 gr. bien inférieure au double de la mine de Solon, 873 gr., que M. Hultsch indique à peu près comme minimum de la série descendante formée par les exemplaires trouvés à Athènes[1]. L'amphore du Louvre, trop légère également[2], serait un tiers de la mine royale légère.

Le poids de Séleucie, que son inscription désigne pour une demi-mine, se rapporte au contraire

à l'amphore de 126 gr. 935 décrit par Schillbach (n° 36 *h*). Il est évident que les deux statères à l'osselet, pesant 1,422 gr. 5 et 950 gr., n'appartiennent pas non plus au même étalon.

1. Il résulte de ces exemplaires un maximum de beaucoup inférieur à la valeur normale de 1,008 gr.; quelques-uns descendent même au-dessous de 873 gr. (Hultsch, p. 141.)

2. L'exemplaire ne donnerait qu'une mine de 393 gr. 15.

avec une exactitude presque parfaite, 504 gr. 9 au lieu de 504 gr., à la valeur normale de la mine royale babylonienne légère.

Une autre mine babylonienne, la mine d'argent, de 560 gr. pour la mine légère, est l'étalon des deux poids au sphinx de Chios, la double mine du Cabinet des médailles, qui atteint et dépasse même un peu la valeur normale[1], la mine du Louvre qui lui est inférieure de 32 gr. 2.

Les autres poids du Musée du Louvre, quoique venant de Grèce, n'appartiennent pas aux différents systèmes pondéraux grecs; d'une époque postérieure, ils se rattachent à la livre romaine et ne donnent lieu à aucune difficulté : la livre à l'effigie de Marc-Aurèle et de Lucius Verus de 325 gr. 4 au lieu de 327 gr. 45; les deux poids de trois onces ou quadrantes de 78 et 75 gr. 25 au lieu de 81 gr. 86; le sextans de Γ. Σεξτίλιος Ῥουφῖνος de 51 gr. au lieu de 54 gr. 57.

J'ajouterai, en terminant, qu'il en est dans les poids décrits dans cette étude au moins une partie qui ont été, si l'on peut ainsi parler, des exemplaires publics. Il n'en est pas sans doute qui soit dédié, comme le poids d'Héraclée sur les rebords duquel se lit l'inscription ΘΕΟΙΣ|ΣΕΒΑΣ|ΤΟΙΣ ΚΑΙ|ΤΩ ΔΑΜΩ|ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝ|ΤΩΝ Π ΚΑΩ-ΔΙΟΥ|ΡΟΥΦΟΥ ΚΑΙ ΤΕΡΤΙ|ΟΥ ΒΕΚΙΑΙΟΥ[2], dont

1. 1,124 gr. 10 au lieu de 1,120 gr.
2. Plaque carrée épaisse en bronze; sur la partie centrale

le caractère sacré met hors de doute la destination officielle[1], ou qui porte la mention explicite qui rend si précieux le poids d'Antioche donné au Cabinet des médailles par M. Waddington

ΕΤΟΥϹΓΙΤΜΗ
ΝΟϹΞΑΝΔΙΚ
ΟΥΕΠΙΜΑΡΚΟ
ΥΑΥΡΗΛΙΟΥ · ΙΕ
ΡΑΚΟϹΧΕΙΛΙΑ
ΡΧΟΥΕϹΗΚΩ
ΘΗΗΜΙΛΙΤΡΙΝ
ΟΝΚΙΩΝ · Ι< [2]

en creux belle tête d'Hercule barbu de profil à droite ; aujourd'hui au British Museum (*Ann. de l'Inst. arch.*, 1855, p. 1). Le *Corpus* (IV, 8545 *b*) donne ΤΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ.

1. Un autre poids dédié, en bronze, trouvé à Feurs, qui appartient au Louvre et porte l'inscription DEAE · SEG · F | P · X, a été publié par M. Mowat dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1883, p. 77.

2. Plaque carrée munie d'un appendice semi-circulaire, achetée à Alep comme venant d'Antioche ; année 313 de l'ère d'Antioche, 265 de notre ère. M. Waddington remarque que le poids, 341 gr., ne s'accorde ni avec la livre romaine, ni avec la mine d'Antioche, telle que l'évaluait M. de Longpérier; il donne au dernier signe la valeur d'une fraction et signale la contradiction qui semble exister entre le mot ἡμιλίτρι(ο)ν, qui désigne toujours la demi-livre romaine, et la valeur de dix onces et demie (*Inscr. de Syrie,* n° 2713). Il y aurait peut-être quelque rapprochement à faire avec la mine tyrienne de l'époque romaine, dérivée de la mine phénicienne légère de 373 gr. 3, qui équivaut à 12 onces et demie et pèse 341 gr. (Hultsch, p. 541.)

Il n'est pas besoin toutefois, selon la remarque de M. Dumont[1], de signes aussi manifestes, et l'on peut affirmer avec grande vraisemblance que les poids datés, — il y en a deux, — les poids portant des inscriptions développées, ont dû être des étalons destinés à contrôler et à maintenir l'exactitude et la sincérité des poids employés dans le commerce.

1. *Revue archéologique,* 1869, t. XX, p. 206.

LES BAS-RELIEFS ANTIQUES

DE

LA PLACE LENCHE, A MARSEILLE.

Par M. Ed. Flouest, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 juin 1890.

Je dois à l'obligeance de M. Héron de Villefosse le moulage d'un bas-relief, ou plutôt de deux bas-reliefs antiques en marbre, probablement jadis étrangers l'un à l'autre, mais assez étroitement réunis pour donner aujourd'hui l'illusion d'un seul et même bloc. Le monument qu'ils constituent se voit sur la Place Lenche, dans les vieux quartiers de Marseille, encastré dans la façade d'une maison construite en 1614 et des fondations de laquelle on a, paraît-il, retiré les éléments dont il se compose.

Il apparaît en l'état disposé en deux registres superposés[1].

1. Cette disposition est trop accusée par la photographie du moulage ci-après reproduite. Il a fallu faire ce moulage en deux pièces, pour lesquelles on a employé la pâte de carton ; on n'a pu les joindre l'une à l'autre avec toute la précision désirable. Le mauvais vouloir de la population du quartier a empêché jusqu'ici des reproductions pleinement satisfaisantes.

Celui d'en haut est passablement détérioré; il a perdu notamment trois de ses bords marginaux et la plupart de ses reliefs, dans les parties subsistantes, sont assez corrodés pour que beaucoup de détails aient disparu. On peut encore néanmoins juger avec quelque certitude de ce qu'était la composition dans son intégrité première. La base paraît seule conservée. On voit à gauche les restes d'une figure de femme tenant une corne d'abondance; elle est vêtue d'une robe talaire sur laquelle un voile descend du sommet de la tête. Au côté opposé, un personnage masculin présente de la main droite un objet devenu indécis et s'appuie, de la gauche, sur une manière de sceptre dont une cassure a emporté le couronnement. Entre ces deux figures et à leurs pieds, un chien, assis sur son train d'arrière, se tourne vers le personnage masculin. Il en est beaucoup plus rapproché que de la femme, afin de montrer que c'est spécialement à lui qu'il se rattache. Un petit autel, dont on n'aperçoit plus que le soubassement et une partie du dé, fait pendant au chien à la gauche du personnage.

Le registre inférieur déborde inégalement de chaque côté celui qu'il supporte. Il contraste avec lui par une conservation à peu près irréprochable; c'est déjà une première raison de supposer que leur association est de date relativement récente; on s'expliquerait mal que les siècles aient pu épargner l'un en maltraitant l'autre. D'ailleurs,

LES BAS-RELIEFS ANTIQUES DE LA PLACE LENCHE

A MARSEILLE.

bien que des deux parts le travail soit fort rudimentaire et ne s'élève pas au-dessus du niveau des œuvres industrielles les plus vulgaires de la sculpture gallo-romaine, on a l'impression très nette que le faire n'est pas le même et que le ciseau qui a taillé le premier bas-relief avait des nécessités de la forme et des convenances de la saillie un sentiment plus juste que celui auquel on doit la représentation qui reste à décrire. L'élément principal en est une barque dont la poupe flotte encore sur une onde à hachures obliques figurant les vagues de la mer, pendant que sa proue, touchant à une masse solide, indique une arrivée au port. Il semble qu'on ait fait occuper cette barque par deux personnes, mais la figuration en est si sommairement traitée qu'une seule est vraiment reconnaissable : l'épaississement conique réservé dans la pierre, du côté de la poupe, peut favoriser toutes les interprétations. L'homme qui se tient à la proue paraît avoir devant lui un oiseau, à qui il a fallu donner une taille égale à la sienne, afin de lui laisser quelque chance de n'être pas méconnu.

Une femme, un homme, un bateau touchant la rive, il n'en fallait pas davantage à l'imagination méridionale pour faire de ces représentations un mémorial du miraculeux abordage à Marseille de Lazare ressuscité et de ses sœurs. La piété populaire n'y a pas manqué et elle entoure le monu-

ment d'une vénération témoignant de plus de zèle religieux que d'instinct archéologique.

Des lettrés de grand mérite ont judicieusement résisté au sentiment populaire, mais, imbus des enseignements classiques au point que des antiquités autres que celles dont on y trouve l'explication semblent ne pouvoir exister pour eux, ils se sont écartés de la vérité en présentant l'ensemble des sculptures comme un ex-voto à Isis. Sa protection aurait empêché un naufrage imminent et la reconnaissance de pieux matelots phocéens aurait ainsi préludé à la coutume qui a rempli d'images analogues le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde[1].

A la rigueur, un vêtement féminin et une corne d'abondance peuvent suffire pour faire songer à Isis, bien que Cybèle, Cérès, Proserpine, Fortuna et bien d'autres divinités de même ordre, infiniment plus familières qu'elles à nos monuments gallo-romains, s'y montrent dans des conditions identiques. Mais il existe auprès de cette Isis un chien qu'on n'est point habitué à trouver en rapports avec son *numen* et un homme dont les traits et la manière d'être ne rappellent en rien son traditionnel parèdre Osiris. Leur présence ne

1. Voy. l'article publié sous le titre : *Un prophète marseillais* dans le tome VI (1886, p. 117, 124 et 125) du *Bulletin épigraphique*. L'auteur s'en est rapporté à une opinion émise avant lui.

provoquait-elle pas une grave objection? Les ressources de l'antiquité classique ont paru satisfaire à la difficulté. N'est-il pas fait mention dans les enseignements de cette antiquité d'un chien céleste ayant nom Sirius à qui Jupiter confia la garde de la belle Europe? C'est lui qui figure sur le monument, et, puisqu'un représentant de la race canine a pu y trouver place, pourquoi le personnage masculin ne serait-il pas ce *latrator Anubis*, connu lui aussi aux bords du Nil et qui fournit au 698e vers du VIIIe livre de l'*Énéide* le dactyle et le spondée nécessaires à son mètre final! Cette interprétation égyptologique ne peut, à la vérité, s'étayer d'une inscription sous-jacente au bateau et masquée par l'envahissante enseigne d'un marchand de parapluies malintentionné pour l'archéologie; mais ce texte épigraphique paraît quantité négligeable : on s'accorde à croire qu'il serait de peu de secours. Très mutilé lui-même, suivant toute vraisemblance, il se réduit à une seule ligne dont les lettres connues n'y signalent guère, malgré leurs variantes, que des noms propres sans portée appréciable[1].

1. Les transcriptions, qui semblent se réduire à deux et qui affectent tous les caractères d'une reproduction exacte de l'original, se rencontrent : l'une, dans les manuscrits de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale (fonds lat., n° 8958, fol. 43), l'autre, dans le *Recueil des antiquités et*

Ces noms, toutefois, étant essentiellement de forme romaine, auraient pu faire hésiter à aller chercher en Égypte les éléments principaux d'une explication. Peut-être eût-il été plus rationnel de se demander tout d'abord s'il n'existe point dans la région de représentations similaires. En admettant que l'on n'eût pas rencontré promptement une seconde édition du bateau, dès Arles, Avignon, ou Nîmes, on eût trouvé, en ce qui concerne le bas-relief supérieur, de précieux jalons pour la découverte de la vérité. Seulement, pour les apercevoir, il eût fallu qu'à la foi légitime en l'antiquité classique s'adjoignît quelque conscience du parallélisme d'une antiquité barbare concomitante et qu'il fût accordé quelque place, par les données de l'archéologie gréco-romaine, à celles de cette archéologie gauloise qui a conquis droit de cité depuis la seconde moitié de ce siècle.

monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et l'art, publié par Grosson en 1773. En voici des fac-similés :

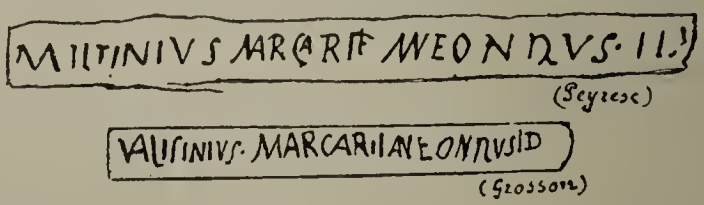

Peiresc n'a essayé aucune lecture, mais Grosson a proposé la suivante à laquelle il est impossible de s'arrêter : VALISINIVS MARCI CARII ANNONÆ VOTO SOLVTO LIBERE DICAT.

C'est à ces dernières données, en effet, que se rattache la figuration occupant le registre supérieur des bas-reliefs de la Place Lenche. Étrangère à la mythologie connue des conquérants successifs des plages massaliotes, cette figuration procède de traditions propres aux populations fixées en Gaule de vieille date et, en tous cas, d'origine autre que ces conquérants. Le personnage masculin, qui manifestement y tient la place principale, n'est autre que le grand Dieu gaulois, communément appelé le *Dieu au maillet*, faute de savoir de source sûre le nom que lui donnaient nos ancêtres. Il n'est pas difficile à reconnaître, pour peu qu'on ait étudié les monuments de son culte, épars en grand nombre de Mayence à Marseille et des rives berrichonnes de la Loire au Wurtemberg et aux Alpes Pennines. Aucune image divine n'a des traits plus caractérisés, ni plus constants : la spécialité du costume et des attributs s'ajoute aux particularités de la physionomie pour lui constituer une personnalité des plus tranchées.

Si la luxuriante abondance d'une chevelure et d'une barbe aux ondulations exagérées, pour inspirer de sa vigueur et de sa puissance une idée plus haute, peut se rencontrer parfois chez le Dieu suprême du Panthéon gréco-romain, le vêtement du moins s'oppose à toute confusion et devient dans sa fixité à peu près invariable une caractéristique des plus sûres. Généralement dédaigneux de la

nudité olympienne, de l'appareil héroïque, ou des grandes draperies dont l'art a gratifié les autres dieux, le Dieu gaulois demeure fidèle au costume national de ses adorateurs. Avec les braies barbares, larges et flottantes quelquefois, plus souvent ajustées, et les chaussures indigènes dont la Rome impériale adopta la mode, on lui voit souvent le plaid ou *sagum* attaché sur l'épaule droite et, toujours, le bliaud à ceinture[1], boutonné au cou, fendu par devant, serré au corps, et, suivant l'exacte remarque de Strabon, s'arrêtant au-dessus des genoux[2]. De la main droite, il présente le vase

1. On a parfois désigné ce vêtement sous le nom de *tunique;* le terme paraît impropre, puisque la tunique était le vêtement de dessous devenu la chemise moderne. On distingue d'ailleurs dans les statuettes du Dieu, lorsqu'elles sont suffisamment travaillées et finies, un premier vêtement porté sous celui dont il est ici question. Les auteurs anciens ne nous ayant pas conservé le nom par lequel les Gaulois désignaient ce dernier, il semble assez logique de lui attribuer celui du *surtout* que nos chevaliers des XII^e^ et XIII^e^ siècles superposaient à leur costume de guerre. Il est vraisemblable que leur *bliaud* continuait simplement une de ces traditions nationales qui reprirent tant de faveur à cette époque. On s'accorde, du reste, à voir un dérivé très direct du costume gaulois dans la blouse (*Blaude, Biaude, Bliaude,* suivant les contrées) de nos populations rurales; aussi Napoléon a-t-il appelé *blouse gauloise* le vêtement d'uniforme donné par lui en 1814 aux gardes nationales des campagnes et adopté de nouveau pour elles en 1830.

2. Voy. *Géog.*, IV, 3. Strabon le caractérise par l'adjectif Σχιστὸς pris substantivement.

ollaire dont il ne se sépare jamais : de la gauche, il s'appuie sur son maillet, au manche fréquemment assez allongé pour qu'il devienne un véritable sceptre. Il tient de la sorte son rang divin avec autant de majesté que ses antiques frères aryens Ζευς et Jupiter, mais il reste moins fidèle que Thor, son autre frère, à la tradition primordiale.

Quelques détériorations que les injures du temps lui aient fait subir, son image de la Place Lenche se montre encore en parfaite harmonie avec le type fondamental. La silhouette de la tête affirme le développement considérable qui y est de règle. Le cou, engoncé dans l'épaisseur d'une lourde étoffe dont le bord se dessine en saillie oblique sur la poitrine et, suivant l'usage, descend de l'épaule droite, y atteste l'adaptation d'un sagum. Le bliaud intervient par-dessous, serré à la taille et s'arrêtant à mi-hauteur de jambes qui ne sont assurément pas nues. Légèrement relevé, le bras droit accomplit le mouvement habituel pour la présentation d'une olla aujourd'hui réduite à l'état de masse globuleuse, tandis que le bras gauche s'appuie très nettement sur la longue tige que nombre de monuments similaires démontrent être le manche d'un maillet-sceptre brisé par le haut.

Quant au chien reposant aux pieds du Dieu, et tournant vers lui la tête, dans une attitude incontestable de soumission et de vigilance bienveillante,

ce n'est pas Sirius, mais le chien des enfers, certifiant par sa présence la justesse de l'impression qui a déterminé César à considérer comme étant d'essence infernale, et conséquemment à assimiler au *Dis Pater* de Rome, le Dieu que la doctrine des Druides désignait comme le procréateur de la race gauloise[1].

Le petit autel qui avoisine la base du sceptre est une particularité nouvelle, mais de portée secondaire, qui ne peut réagir, pour la modifier, sur l'interprétation de l'ensemble. Il rappelle probablement un sacrifice offert par le dédicant du bas-relief.

La divinité féminine sculptée à gauche est cette parèdre du Dieu au maillet que certaines inscriptions nomment *Herecura* ou *Ærecura*[2] et que l'on figurait toujours à côté de lui, lorsqu'on avait à satisfaire rigoureusement à une croyance gauloise digne de remarque. Attestée par un grand nombre de monuments divers, cette croyance ne tenait, paraît-il, pour intégrale et parfaite la représentation d'une numen important, que lorsqu'on l'avait

1. Cæs., *Bell. Gall.*, VI, 18.

2. Voy. Gaidoz, *le Dieu au maillet dans les autels à quatre faces* (*Rev. arch.*, avril-mai 1890, p. 167 en note), autel de Rottenburg. — Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, p. xi, inscr. n° 31. — Brambach, *Baden unter Rœmischer herrschaft*, voy. la pl. — Renier, *Inscr. d'Algérie*, n° 2579, et le *C. I. L.*, t. III, n° 4395 et n° 725.

incarnée en deux êtres de sexe différent, conformément au principe d'hermaphrodisme symbolique dont la donnée se retrouve dans toutes les religions de souche aryenne. Jamais, dans les régions de la Gaule constituant la France actuelle, la parèdre du Dieu ne s'est dessaisie de la corne d'abondance, ou du fruit du grenadier, son doublet rationnel, puisque ce fruit, à la pulpe rare, mais aux graines innombrables, éveille par excellence l'idée de la fécondité[1]. Assurément la grande Isis, qui définissait en termes si nobles l'importance de son rôle vis-à-vis du héros d'Apulée[2], avait tous les droits du monde à porter la corne d'abondance, mais, puisque l'on trouve en Gaule une déesse de premier rang qui partage ce privilège avec elle, il paraîtra sans doute moins hasardeux, en dehors même des raisons déjà invoquées, de rattacher à celle-ci le monument marseillais, plutôt qu'à la déesse égyptienne, quelques traces qu'ait d'ailleurs laissées sur notre sol le vaste retentissement de sa puissance.

On conçoit qu'un navire terminant un voyage maritime devient tout à fait un hors-d'œuvre au regard des indications qui précèdent. Les Gaulois n'ont jamais passé pour navigateurs. Si l'on a reconnu quelque expérience nautique aux Vénètes

1. On verra plus loin qu'il y a parfois cumul des deux emblèmes.

2. Voy. *l'Ane d'or*, livre XI.

armoricains[1], on n'a point attribué le même mérite aux Salyens qui entouraient Marseille, ni aux autres peuplades riveraines du Rhône. Annibal, pour faire franchir le fleuve à son armée, ne trouva chez elles que des pirogues *monoxyles*[2], c'est-à-dire de simples troncs d'arbres creusés à la manière de ceux où s'aventurent de nos jours les sauvages de l'Afrique ou de la Polynésie. C'est donc une raison nouvelle, d'ordre intellectuel, mais très suggestive, qui s'ajoute aux faits matériels relevés au début de cette note, pour démontrer de plus fort l'indépendance originaire des deux bas-reliefs et leur juxtaposition arbitraire à une époque plus ou moins récente.

Cette élimination logique du bas-relief inférieur profite grandement sans doute à la thèse soutenue, mais il est un moyen plus efficace encore d'en faire ressortir le bien fondé, c'est de montrer que la figuration supérieure du monument de la place Lenche a, en des territoires foncièrement gaulois, des similaires se suffisant à eux-mêmes et universellement admis comme se rapportant d'une manière exclusive au culte du Dieu national au maillet.

On n'a à cet égard que l'embarras du choix. Les musées de la plupart des villes assises au voisinage

1. Cæs., *Bell. Gall.*, III, 8.
2. Polybe, III, 42.

du Rhône et de la Saône contiennent en abondance des monuments de son culte; ils fournissent, soit par le détail, soit par l'ensemble, tous les éléments désirables d'éclaircissement. Le bronze et la pierre y pourvoient également. Peut-être le Dieu a-t-il seul été coulé en bronze : les statuettes des divinités féminines sont en général de caractérisation si vague et monotone, qu'on n'ose pas attribuer la parédrie à son égard à toutes celles qui soutiennent isolément une corne d'abondance. On est mieux servi par les bas-reliefs de pierre et de marbre : Œrecura (si telle est la traduction latine de son nom celtique) y est fréquemment associée au Dieu; les musées d'Autun, de Beaune, de Dijon en fournissent notamment des exemples très démonstratifs; mais, comme, en pareille occurrence, la moindre image vaut mieux que l'affirmation la plus ferme, ou la meilleure description, voici deux reproductions phototypiques de monuments choisis, l'un au voisinage de Marseille, l'autre, au contraire, dans la vallée du Rhin, afin de marquer mieux la constance fondamentale des types, malgré le grand éloignement des territoires.

L'autel de laraire que le musée de Nîmes doit à une découverte faite aux abords de la promenade du Cours-Neuf, du côté de la Fontaine, ne semble-t-il pas fournir, en ce qui concerne la figuration du Dieu, une simple copie du bas-relief de Marseille? Toutes les particularités distinctives qui

AUTEL DE LARAIRE

AU MUSÉE DE NIMES.

ont pu être signalées dans celui-ci s'y retrouvent, soit pour le vêtement, soit pour les attributs, dans des conditions d'identité on ne peut plus saisissantes. Il n'est pas jusqu'au chien nîmois qui ne se soit modelé sur son émule de la Place Lenche, comme pour rendre impossible la récusation du témoignage apporté par un semblable rapprochement.

On estimera certainement qu'il en va de même au regard du monument d'Ober-Seebach, si heureusement signalé par M. Anatole de Barthélemy[1], à la faveur de la photographie qu'il en possédait, après sa destruction par les obus prussiens lancés sur Strasbourg en 1870. L'analogie avec le monument marseillais y est encore plus complète, puisque OErecura s'y montre à côté du Dieu. Les attributs de l'un et de l'autre ont un peu changé de place, ou passé d'une main dans l'autre : la *cornucopia* de la déesse est posée sur le sol, parce que sa main gauche qui la soutient d'ordinaire présente une grenade qu'elle met bien en vue à la hauteur de sa poitrine, afin sans doute de se faire reconnaître sans hésitation[2]; le Dieu tient de la main

1. *Revue archéologique,* livr. de juin 1879, pl. XII. L'article auquel cette planche se rapporte est intitulé : *Un mot sur une des figures du menhir de Kernuz;* nous devons à l'obligeance de l'ancien éditeur de la *Revue* d'avoir pu la reproduire.

2. Cette grenade n'est peut-être pas très apparente dans la photographie et l'objet placé dans la main gauche du Dieu

LE BAS-RELIEF D'OBER-SEEBACH.

droite un maillet-sceptre qu'on rencontre plus fréquemment dans sa main gauche et c'est alors cette dernière main qui est munie du vase traditionnel, mais ces modifications légères, loin de porter atteinte à la constance du type essentiel, semblent, au contraire, en justifier davantage. Le chien, qui cette fois est nettement le Cerbère tricéphale, apporte un argument de première valeur à la thèse qui identifie le Dieu au maillet au Dis Pater mentionné par les Commentaires. Quant au vêtement, s'il paraît emprunté à des étoffes épaisses et raides, peut-être même à des pelleteries, ainsi que le comporte une latitude plus septentrionale, il n'en accuse pas moins tous les détails qu'on remarque à Marseille. L'identité fondamentale est ainsi positive et, comme il est incontestable que, fort éloignés de toute mer, les Triboques des plaines rhénanes n'ont guère entendu parler d'Isis, ni pris part à une navigation pouvant les amener à lui vouer un monument, il faut bien reconnaître que cette figuration, toujours et partout marquée au

est aussi de figuration un peu indécise : si ce n'est point une lacune de la *pose,* il faut croire à quelque altération de la pierre postérieure à la découverte du monument. Le commandant Oppermann, qui l'avait vu et étudié à la Bibliothèque de Strasbourg et dont le coup d'œil expérimenté est certifié par la belle collection qu'il a offerte au Cabinet de France, écrivait, en 1867, à M. A. de Barthélemy qu'on voyait *une grenade dans la main de la déesse et un objet ressemblant à une tasse dans celle du Dieu.*

coin de la même conception et caractérisée par les mêmes données, est d'origine exclusivement gauloise et qu'elle ne peut s'interpréter utilement, si on ne tient pas compte avant tout de cette vérité. Peut-être n'est-il pas de grande conséquence que le peuple de Marseille persévère dans l'illusion où se complaît son zèle pour le culte de saint Lazare, mais il est de l'intérêt de l'archéologie nationale que la véritable nature des bas-reliefs de la Place Lenche ne soit plus méconnue.

LA FUITE DE DÉDALE

NOTE SUR UNE STÈLE ÉTRUSQUE

A SUJETS MYTHOLOGIQUES

TROUVÉE A BOLOGNE.

Par M. Jules Martha, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 décembre 1890.

On connaît les stèles en pierre calcaire avec bas-reliefs qui ont été recueillies dans la nécropole étrusque de Bologne. La série, déjà riche, de ces monuments s'est accrue cette année d'une stèle nouvelle, particulièrement intéressante et par les sujets qui y sont figurés et par ce qu'elle nous permet d'entrevoir des procédés de la sculpture étrusque au nord de l'Apennin[1].

Par sa forme et le caractère général de son ornementation, elle ressemble à celles que l'on possède déjà, sauf qu'elle est plus épaisse (environ 36 centimètres) et qu'elle est couverte de bas-

1. Elle a été publiée par Brizio, *Notizie degli Scavi*, mai 1890, p. 139.

reliefs, non pas seulement sur la face principale et le revers, comme les autres, mais encore sur tout le pourtour de la tranche ; on n'avait jusqu'ici qu'un seul et unique exemple d'une semblable disposition[1].

Je n'insiste pas sur les figures de la face et du revers : le dauphin, le char attelé de chevaux ailés, le génie volant, le personnage debout enveloppé dans son manteau sont des types connus. Il n'en est pas de même des figures de la tranche. Celles-ci, qui se répartissent en six compartiments rectangulaires contenant chacun un sujet distinct, sont entièrement nouvelles, du moins à Bologne ; l'auteur de la notice des *Notizie*, M. Brizio, a essayé d'en expliquer le sens ; mais sur plusieurs points son interprétation peut être rectifiée et complétée.

Sur les six tableaux, il y en a deux (ceux qui, sur la planche des *Notizie*, portent les nos 4 et 5) qu'il faut renoncer, je crois, à identifier, les personnages n'ayant aucun attribut caractéristique, hormis une épée et une fleur de lotus.

Des quatre autres tableaux, il y en a trois dont le sens est très clair. L'un (n° 6) représente une Néréide assise sur la croupe d'un dauphin, les bras levés en l'air et tenant de chaque main, soit, comme le suppose M. Brizio, les cnémides d'Achille, soit plus probablement les deux extrémités d'un voile gonflé par le vent. Le tableau

1. Gozzadini, *Notizie*, 1885, p. 60.

n° 1 montre Scylla avec sa double queue entortillée et sa taille hérissée de têtes de chiens; le monstre brandit de chaque main une épée courte. Enfin, dans le tableau n° 2, il est facile de reconnaître Circé : la magicienne tient dans chaque main un vase à boire, et près d'elle se dressent d'une part un porc, d'autre part un homme nu à tête de porc.

Reste le dernier tableau (n° 3) dont la signification n'a pas encore été déterminée d'une manière satisfaisante. On y voit un personnage ailé, les jambes repliées comme le sont les pattes de l'oiseau qui vole; il tient d'une main une scie et de l'autre un marteau ou une herminette, avec un instrument à graduation qui ressemble à une équerre ou à la moitié d'un rapporteur. Pour M. Brizio, ce personnage n'est pas autre chose qu'un de ces génies de la mort, pourvus d'ailes et armés d'un marteau, comme en montrent si souvent les peintures et les bas-reliefs de l'Étrurie propre, ainsi que les autres stèles de Bologne. Mais, si le marteau est, en effet, l'attribut ordinaire du Charon étrusque et de ses acolytes, nulle part on n'observe un démon étrusque muni d'une équerre ou d'une scie.

Au surplus, est-ce bien dans la démonologie étrusque qu'il convient de chercher l'explication de cette figure? Du moment que les trois sujets des tableaux 1, 2 et 6 sont notoirement empruntés à la mythologie grecque, on a tout lieu de croire

que le tableau qui nous occupe a, lui aussi, une origine hellénique. Or, il y a dans la mythologie grecque un personnage auquel tous les traits de la figure, sans exception, conviennent à merveille, les ailes aussi bien que les instruments de charpente : c'est Dédale. On sait, en effet, que la légende attribuait à Dédale l'invention de la scie, de l'herminette et du fil à plomb[1]. Ici le fil à plomb proprement dit est remplacé par une espèce d'équerre ; mais rien de plus naturel qu'une pareille substitution, Dédale étant aussi considéré comme l'inventeur des outils de la charpenterie en général, *fabricam materiariam*[2]. Je crois donc que le tableau n° 3 représente Dédale s'enfuyant de Crète à travers les airs et emportant avec lui les instruments de son art.

Si cette interprétation est juste, la stèle de Bologne acquiert un prix tout particulier. Ce n'est pas le seul monument où figure Dédale, mais c'est le seul où il figure avec tous ses attributs. La fuite ailée de Dédale se voit sur un skyphos du Louvre publié par Rayet[3], sur un vase de Lucanie[4], sur une lampe en terre cuite d'époque romaine[5], enfin sur plusieurs fresques de Pompéi[6].

1. Pline, *H. N.*, VII, 198 ; Hygin, *Fab.*, 39.
2. Pline, *l. c.*
3. *Gaz. arch.*, 1884, p. 6, pl. I et II.
4. Gerhard, *Hyperboreisch. röm. Studien*, t. I, p. 173, n° 9.
5. *Arch. Zeit.*, 1852, pl. XXXIX, 2.
6. Helbig, *Wandgemälde*, p. 459 et n^{os} 1209, 1210. *Mittheil. d. k. d. a. Inst., röm. Abth.*, V, p. 263.

Mais Dédale n'y tient en mains aucun de ses instruments d'architecte. L'herminette est représentée sur un bas-relief de la villa Albani où Dédale fabrique les ailes d'Icare[1], ainsi que sur un vase peint du Musée de Naples, où il ajuste les ailes de son fils en présence de Minerve[2]. Quant à la scie, on ne l'observe que sur un bas-relief du palais Spada[3], où Dédale offre à Pasiphaé la vache de bois qu'il a fabriquée pour elle. Nous retrouvons ainsi, dispersés sur différents monuments, les éléments dont se compose notre figure. Mais nulle part ces éléments ne sont rassemblés comme nous les avons ici. C'est la première fois que l'on rencontre l'image de Dédale avec l'ensemble de ses attributs caractéristiques.

La nouvelle stèle de Bologne n'a pas seulement pour nous cet intérêt qu'elle fait connaître un type d'archéologie figurée encore inédit; elle permet aussi de mieux comprendre, qu'on ne pouvait le faire jusqu'à présent, de quelle façon et sous quelles influences l'art de la sculpture s'est développé dans l'Étrurie circumpadane. Jusqu'ici on ne pouvait affirmer qu'une chose, c'est que la sculpture des stèles de Bologne n'était pas originale[4]. D'une part, en effet, on constatait des groupes plus ou moins habilement agencés, des profils relative-

1. Braun, *XII bas-reliefs griech. Erfind.*, pl. XII.
2. Heydemann, *Vasensammlung*, 1767.
3. Braun, *XII bas-reliefs*, pl. V.
4. Cf. J. Martha, *l'Art étrusque*, p. 371.

ment corrects, des mouvements souvent justes et bien saisis, des essais de raccourci et de nu, toutes choses qui indiquent un art déjà maître de ses procédés. D'autre part, un examen détaillé des figures découvrait une foule de solécismes grossiers et une ignorance invraisemblable des lois les plus élémentaires du modelé. Un contraste aussi étrange entre la composition et l'exécution donnait à penser que les sculpteurs de Bologne étaient des ouvriers inexpérimentés, incapables de construire par eux-mêmes une figure, et dont le travail se bornait à transporter sur la pierre des modèles empruntés à un art plus avancé, modèles dont ils savaient bien mettre la silhouette en saillie par un simple grattage de la pierre le long des contours, mais qu'ils étaient impuissants à reproduire avec le véritable relief des formes. A certains traits, on pouvait encore soupçonner que les modèles en question venaient de la Grèce, mais on ne pouvait rien affirmer, car, abstraction faite de deux tableaux représentant l'un une danse de Satyres[1], l'autre un épisode présumé de la légende des Lemniennes[2], aucun bas-relief ne pouvait être sûrement identifié avec une scène mythologique connue. Ce qui n'était jusqu'à présent qu'une hypothèse devient une certitude aujourd'hui. On ne peut plus douter que les sculpteurs des stèles bolonaises n'aient eu sous la main une

1. *Notizie,* 1885, p. 60.
2. Gamurrini, *Mittheilungen* (Rome), t. I, p. 183.

collection de types helléniques faciles à reproduire.

Mais ces types, de qui les tenaient-ils? Des Grecs, qui, dès le v^e^ siècle, importaient des vases peints au nord de l'Italie, ou bien des Étrusques de la Toscane, avec lesquels ceux du Bolonais entretenaient certainement des relations de commerce et de voisinage et dont la civilisation, à partir du v^e^ siècle, était tout hellénique? La seconde hypothèse est celle à laquelle il convient de s'arrêter.

En effet, il y a d'abord des affinités évidentes entre le symbolisme des stèles de Bologne et celui des peintures ou sculptures de la Toscane; c'est ainsi que, de part et d'autre, on observe le type du char ou du cheval entraînant le défunt, de même que le type du démon ailé présidant au voyage. En second lieu, les sujets mythologiques que nous avons relevés sur les stèles de Bologne se rapportent à des mythes que la sculpture de la Toscane avait précisément transformés en symboles funéraires : Scylla, les Néréides, Circé, Dédale même[1] figurent sur des urnes cinéraires toscanes. Enfin, et c'est là, à mon sens, l'argument décisif, l'appropriation même des légendes grecques à une destination funéraire trahit l'imitation de l'art toscan. Et en effet, cette appropriation n'a aucune raison d'être et ne s'explique pas

1. Dédale chez Minos : Körte, *Die Kreter des Euripides*, dans les *Histor. u. phil. Aufsätze E. Curtius gewidm.*, p. 199 et suiv.

d'elle-même par la nature des scènes représentées, puisque les tableaux de la mythologie grecque n'ont jamais eu aucun caractère funéraire. Elle ne s'explique pas davantage par une influence directement venue de la Grèce, puisque jamais les Grecs n'ont appliqué leur mythologie à l'ornementation des tombeaux. Elle ne peut s'expliquer que par l'importation de certaines coutumes toscanes dans le Bolonais. Ce sont, en effet, les Étrusques de la Toscane qui, pour la première fois, ont eu cette idée étrange, depuis adoptée par les Romains, de transformer en symboles de deuil les principales légendes de la Grèce et de recueillir les scènes illustrées par plusieurs siècles d'art et de poésie pour en faire l'assortiment banal des marbriers funéraires.

Et maintenant, comme il est démontré que les sujets mythologiques n'ont fait leur apparition dans la symbolique funéraire de la Toscane qu'à partir du III^e^ siècle avant notre ère, les stèles bolonaises avec figures légendaires ne sauraient être antérieures à cette époque et la stèle que nous venons d'étudier se trouve par là même replacée à sa date.

ÉTUDE

SUR

LES FIGURINES EN TERRE CUITE

DE LA GAULE ROMAINE.

Par M. Adr. Blanchet, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 21, 27 janvier et 3 février 1891.

I.

HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Les figurines gallo-romaines, répandues un peu partout sur notre sol, étaient d'habitude rencontrées isolément. Pour tenter une étude un peu sérieuse de ces monuments intéressants pour notre histoire, il fallait une réunion suffisante de matériaux. M. Rever, correspondant de l'Institut, eut la bonne fortune d'étudier un atelier de figurines découvert dans une mare près Baux (Eure). Il donna en 1826 le premier travail d'ensemble qui eût encore paru sur les figurines de la Gaule romaine[1], et ce travail, s'il n'est pas le plus

1. *Extrait d'un mémoire sur quelques figurines antiques de terre cuite découvertes à Baux, département de l'Eure,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. III, 1826, p. 189-205.

important par l'étendue, nous paraît, par la méthode et le soin qu'il dénote, meilleur que beaucoup d'autres parus dans la suite.

Les découvertes du genre de celle de Baux passèrent inaperçues, si l'on en fit, jusqu'en 1856. A partir de cette époque, la Société d'émulation de l'Allier s'occupa des ateliers signalés par M. A. Bertrand, de Moulins, dès le 3 mai 1856. Cet archéologue, d'accord avec M. Esmonnot, commença, au Champ-Lary (près de Toulon-sur-Allier), des fouilles qui donnèrent une abondante récolte de figurines recueillies près des fours où on les avait fabriquées[1]. M. E. Tudot entreprit, en 1857, d'autres fouilles dont le résultat fut encore plus heureux.

Le premier compte-rendu des travaux fut rédigé par M. Esmonnot[2], et M. Tudot donna en même temps un travail sur les marques et les signatures des céramistes du Bourbonnais.

M. Tudot adressa aussi à M. de Caumont un résumé des fouilles qui parut dans le *Bulletin monumental* (1857)[3]. A ce moment, M. de Payan-Dumoulin, archéologue improvisé, qui avait, à

1. *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier,* t. V, 1855-56, p. 224-226. On trouva aussi de nombreux moules.

2. *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier,* t. VI, 1856-58, p. 25.

3. Les publications de Tudot furent vite remarquées ; en Angleterre, le *Gentleman's Magazine* (décembre 1860) et les *Collectanea antiqua* (t. VI, 1868, p. 48) parlèrent des découvertes de l'Allier.

plusieurs reprises, profité des fouilles de ses collègues et qui dispersait sa collection formée au moyen d'achats et d'échanges, essaya de se faire passer pour l'auteur des découvertes. Il publia deux articles sur les figurines de l'Allier dans l'*Illustration* de 1857[1], puis une brochure dans laquelle il répéta les mêmes erreurs volontaires au sujet des découvertes[2]. Le véritable travail donnant l'ensemble des fouilles faites dans l'Allier, annoncé par M. E. Tudot dès le mois d'août 1859, parut en 1860[3]. L'auteur, qui était peintre et directeur de l'École de dessin de Moulins, illustra lui-même son livre de 75 planches reproduisant des figurines et des moules nombreux. A part quelques inexactitudes[4], l'ensemble est satisfaisant et permet d'étudier les statuettes dans leurs détails. Quant au reste de l'ouvrage, il ne mérite pas le même éloge. Le manque de méthode et de critique rend le texte de peu d'utilité. L'auteur disperse en divers endroits des renseignements

1. Novembre, n° 771, p. 366-367.

2. *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier.* Le Puy, 1860. (Tirage à part de l'*Annuaire de la Société d'agriculture du Puy,* t. XXI.)

3. Edmond Tudot, *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées.* Paris, 1860, in-4°.

4. Certaines inexactitudes sont voulues, car l'auteur dit, p. 28, note 1 : « Afin que notre travail puisse être mis sous « les yeux de tout le monde, nous avons dû supprimer cer- « tains détails dans les formes (des Vénus) qui pouvaient « blesser le regard. »

relatifs à une même figurine ; il cite des auteurs anciens et modernes sans jamais indiquer la référence et déduit des passages qu'il cite des conséquences erronées. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, nous citerons cette phrase de Tudot, à la page 27 de son grand travail : « Le type le « plus répandu dans la Gaule est celui de *Vénus* « *Anadyomène ;* les exemplaires en sont innom- « brables, et cette singulière multiplicité s'ex- « plique par une remarque de saint Augustin à « propos des laraires : l'auteur de la *Cité de Dieu* « constate qu'au milieu des divinités du paga- « nisme réunies dans ces petits oratoires, c'est « toujours Vénus qui préside[1]. » Nous n'avons pas trouvé, malgré nos recherches, de passage aussi affirmatif dans la *Cité de Dieu* et le texte dont Tudot paraît s'être inspiré renferme seulement une comparaison de Vénus et de Vesta[2].

Après la page 88, Tudot donne, sous le titre de *Complément à la description des planches*, de nombreux renseignements, mais, en réalité, la description des planches n'existe pas, et c'est une lacune regrettable. Malgré ces lacunes et ces imperfections, le livre de Tudot a servi jusqu'à ce jour de *Corpus* des figurines gallo-romaines, et son utilité l'a rendu fort rare.

1. Caumont a répété cette assertion de Tudot (*Abécédaire d'archéologie. Ère gallo-romaine,* p. 423). F. Baudry a fait de même (*Puits funéraires gallo-romains du Bernard,* p. 262).

2. Saint Augustin, *Cité de Dieu,* liv. IV, c. x : « Aliquando « Vestam non erubescunt etiam Venerem dicere, etc. »

Comme travail d'ensemble, il faut citer une étude de H. A. Mazard, attaché au Musée de Saint-Germain, dans lequel on trouve un classement plus méthodique, avec quelques vues particulières sur le symbolisme de certaines figurines[1].

M. Michel Cohendy avait eu, pendant un moment, l'idée d'écrire un travail sous le titre de : *Céramique arverne*, car il existe au Musée de Clermont-Ferrand des planches photographiées portant ce titre et représentant des figurines de terre cuite[2]. Mais nous ne croyons pas que cet archiviste ait jamais publié un travail de ce genre.

M. F. Pérot, publiant un article sur les figurines de l'Allier, annonçait un travail sur l'*Art céramique dans les Gaules et le Bourbonnais*[3].

Mentionnons encore quelques articles, ayant trait à des points spéciaux de la question, par MM. Ch. Robert, Roach-Smith, A. Héron de Villefosse, etc. Nous en parlerons en temps voulu dans la suite de notre étude. Tout récemment M. E. Pottier, dans un excellent livre de vulgarisation, a consacré quelques pages aux figurines de la Gaule romaine[4].

1. *Étude descriptive de la céramique du Musée de Saint-Germain-en-Laye*. Saint-Germain, 1875, in-8°, p. 297 et suiv.

2. Ce projet est exposé brièvement dans le procès-verbal de l'Académie de Clermont-Ferrand, séance du 2 juillet 1874. Voy. les *Mémoires* de cette société.

3. *Bulletin de la Société archéologique de Sens,* t. XI, 1877, p. 174, à la fin de l'article.

4. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, 1890 (Bibliothèque des merveilles), p. 236-241.

II.

TECHNIQUE ET FABRICATION.

La condition première de l'établissement d'un atelier de figurines était la proximité d'un gisement d'argile propre à cette fabrication. En général, la pâte employée est d'un blanc mat[1] tirant sur le gris. Mais il ne faut pas toujours considérer la couleur apparente comme celle de la terre employée, car nous connaissons plusieurs terres cuites dont la pâte est en argile rouge[2] ou grise souvent recouverte d'un engobe blanc.

C'est pourquoi il est bien hasardé de dire, comme Tudot l'a fait, que les figurines en terre rouge n'appartiennent pas à l'art gaulois[3].

Dans d'autres cas, on trouve une terre blanche recouverte d'un engobe rouge (Vénus trouvée dans la forêt de Compiègne ; Musée de Saint-Germain, n° 13,705), ou bien une terre noirâtre (Mercure trouvé à Bordeaux ; Saint-Germain, n° 6874)[4]. Nous reviendrons, du reste, sur la question de la coloration ; il nous suffit d'établir maintenant que la couleur apparente de la statuette peut ne pas être celle de la pâte.

Le sol de la France renferme des gisements d'argile analogue à celle que les céramistes gallo-

1. Certaines figurines ont un aspect poli.
2. Déesse-mère, Saint-Germain, n° 9746, etc.
3. *Op. laud.*, p. 15.
4. Les régions du Cantal et de la Gironde ont plutôt fourni des statuettes en terre grise ou noire.

romains ont employée. Brongniart en cite un certain nombre, parmi lesquels : Abondant (près Dreux, Eure-et-Loir), Argenton (Indre), Argenteuil (Seine-et-Oise), Bagnol (Rhône), Barsons (Hautes-Pyrénées), Bertraubois (Meurthe), Bort, Bouzy, Courpière et Thiers (Puy-de-Dôme)[1], etc. Pour le département de l'Allier, si riche en figurines, on connaît un gisement d'argile kaolin dans la commune d'Échassière[2]. Tudot a retrouvé aussi les puits creusés aux *Segauds*, près de Moulins, par les céramistes de Toulon-sur-Allier. Sous le gisement d'argile blanche se trouve une veine de la même terre, mais un peu plus sableuse, qui paraît avoir fourni la matière des moules[3]. La terre des Segauds, fort bien choisie, pouvait être employée sans mélange d'autre terre; elle se compose de soixante-deux parties de silice, de vingt-cinq d'alumine et le reste renferme de la chaux, de la magnésie et du fer[4].

Il y a, du reste, certaines terres dont la couleur est modifiée par la cuisson, et de noire ou grise devient plus ou moins blanche. C'est ce que disait

1. *Traité des arts céramiques ou des poteries,* 2e édit. Paris, 1854. Atlas, nos des argiles, 67 à 85, 155, etc.

2. Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy,* etc., 1851, et Tudot, *op. laud.,* p. 77, note.

3. Tudot, *op. laud.,* p. 58 et 76.

4. D'après les analyses que Tudot a fait faire (*op. laud.,* p. 77). — Un gisement d'argile restant blanche à la cuisson aurait été constaté près de Saint-Pourçain-sur-Besbre (procès-verbal de la séance du 5 juin 1868 de la Société de l'émulation de l'Allier).

déjà Bernard Palissy : « Il y a autres espèces de « terres qui sont noires en leur essence, et, quand « elles sont cuites, elles sont blanches comme « papier[1]. »

Des pains d'argile blanche ont été trouvés à Rezé (Loire-Inférieure), ce qui semblerait indiquer un atelier[2], d'autant plus qu'ils étaient accompagnés de fragments de moules.

Tudot a pensé que les céramistes gallo-romains avaient eu des pratiques analogues aux potiers chinois qui conservent de l'argile dans des fosses où elle est entretenue à l'état humide et exposée à toutes les intempéries, traitement qui rend la terre meilleure, plus facile à travailler et qui donne des résultats toujours semblables lors de la cuisson. Or, il existait autrefois à Chantenay, près de Moulins, un bassin ou ancienne mare de quatre-vingts mètres de circonférence, qui renfermait un dépôt d'argile, daté approximativement du IIe siècle de notre ère, par de beaux fragments de vases que l'on trouva dans une partie du bassin[3]. Il est donc permis de supposer que les céramistes gallo-romains ont usé de recettes particulières pour la fabrication de leur pâte céramique[4].

1. *Œuvres de Bernard Palissy*. Paris, 1777, in-4°, p. 41.

2. Parenteau, *Catalogue du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, n° 128.

3. Tudot, *op. laud.*, notice de la planche 68. Le gisement de cette argile n'a pas été retrouvé.

4. On fait encore usage actuellement des *fosses à pourrir* (*Grande Encyclopédie*, art. *Barbotine*).

On a trouvé un certain nombre de fours plus ou moins ruinés qui dénotaient l'action d'une température élevée. Les fours du Champ-Lary, formés de massifs allongés en maçonnerie, paraissent, d'après Tudot, avoir servi plutôt à la fabrication des vases[1], tandis qu'un four circulaire, découvert à la Forest, commune de Toulon, aurait été utilisé principalement à la confection des figurines (Tudot, *op. laud.*, p. 61, pl. 2).

Les objets présentés à la cuisson étaient placés sur des aires formées par des carreaux de 0^m25 de côté percés au centre d'une ouverture circulaire, de 0^m10 de diamètre, recevant un tuyau en terre, de 0^m33 de longueur, recouvert par un second rang de carreaux également percés d'un trou dans lequel s'ajustait le tuyau, mais dont les bords étaient renforcés. Cette disposition avait sans doute pour but de préserver les moulages de la trop grande action du feu et de répartir également la chaleur dans l'étendue du four[2].

Pour fabriquer ses figurines, le céramiste commençait par chercher un modèle. Il est probable que souvent il moulait des objets en bronze. Le nombre de statuettes en ce métal, d'un art plus ou moins soigné, trouvées sur notre sol, autorise

1. Cf. B. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 25-27, et *Revue archéol.*, 1847, p. 673, et 1868, II, p. 294 et 297.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 1856, commune aux Sociétés nivernaise, éduenne et de l'émulation de l'Allier.

à penser que ces bronzes devaient être assez répandus pour servir de modèles.

Du reste, le procédé avait été employé par les coroplastes de la Grèce et de l'Asie-Mineure dont certaines statuettes indiquent un modèle en bronze[1]. Mais le modèle ainsi obtenu pouvait être retouché et acquérir un style propre. Plus souvent encore, le céramiste, manquant de modèles, cherchait à les créer, sans toutefois trop s'écarter de la tradition. Dans un cas comme dans l'autre, le modèle était plein, en argile, et plus ou moins complet selon la nature du sujet. On a quelques-uns de ces modèles massifs. Ainsi, près Baux, on a découvert, au milieu de figurines en terre cuite, un bélier couché formé d'un seul bloc de terre gris bleuâtre, assez dure pour ne pas se délayer dans l'eau bouillante[2]. Tudot a donné (pl. 19) une figure de femme massive, en argile blanche, qui a servi à faire un moule, ainsi que le démontre la rainure pratiquée sur les côtés de la figure. En effet, le céramiste, en possession d'un modèle, devait chercher à obtenir un moule en creux. Pour cela, il fallait diviser la figure à mouler en un certain nombre de parties qui fussent exactement de *dépouille*, c'est-à-dire dont les arêtes ne

1. O. Rayet, *Gazette des beaux-arts,* sept. 1878, p. 363. J. Martha, *Catalogue des figurines du Musée d'Athènes,* Introduction, p. XII. E. Pottier et S. Reinach, *Nécropole de Myrina,* p. 130 et 375. *Revue archéologique,* 1890, II, p. 300.

2. Rever, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* 1826, n° 14, planche IX, fig. 4.

déchirassent pas le moule. Certains moules offrent de nombreuses pièces. M. Esmonnot possédait un moule du Tireur d'Épine, fait de 10 à 12 pièces séparées[1]. Pour une figure humaine debout il fallait généralement deux moules, l'un pour la face, l'autre pour le revers. Les bras et les attributs étaient souvent moulés à part. Ainsi, le modèle de femme cité plus haut n'a pas de bras. Le mouvement de la main levée, naturel pour la Vénus, mais conventionnel pour les autres statuettes, a fait croire à Tudot que l'uniformité de ce geste avait une signification qui est une énigme pour nous (*op. laud.*, p. 20). Il est fort probable que cette position du bras collé au corps était plus familière au modeleur de statuettes à qui elle permettait, du reste, d'éviter les raccords après la cuisson, opérations qui auraient été nécessaires si les bras avaient pris des positions diverses en se détachant du corps.

Lorsque l'artisan avait ainsi obtenu des moules dont la plupart sont eux-mêmes en terre cuite blanche, il pouvait procéder à la fabrication des figurines. Pour cela, il poussait dans le moule une quantité d'argile suffisamment épaisse[2] pour donner une paroi résistante et pour prendre l'em-

1. *Assises scientifiques du Bourbonnais,* 1re session. Moulins, 1866, p. 438, note.

2. Sur plusieurs terres cuites de Myrina, on a constaté un effritement en plaques minces qui indiquerait l'application successive de plusieurs couches d'argile (*Myrina,* p. 128).

preinte des creux du moule. Certaines figurines ont très peu d'épaisseur; ainsi les parois d'une déesse-mère du Musée de Saint-Germain (n° 23249) ont à peine un à deux millimètres. En se desséchant, l'argile, qui éprouve un retrait, se détachait des parois du moule en conservant l'empreinte et il devenait aisé de l'en séparer complètement. Les facilités ainsi offertes par l'argile corrigeaient les imperfections des moules; tandis qu'avec une autre matière, telle que le plâtre qui a tendance à gonfler en durcissant, l'artisan eût été constamment obligé d'employer des moules agencés de manière à être toujours exactement de *dépouille*.

Lorsque les divers fragments d'une figurine étaient suffisamment consistants pour être réunis, l'artisan les raccordait au moyen de la barbotine, sorte de pâte argileuse délayée[1]. Si son œuvre se déformait pendant l'opération, il faisait des retouches à l'aide de l'ébauchoir. Par suite, les épreuves tirées des mêmes moules pouvaient être très différentes les unes des autres lorsqu'elles étaient terminées. De plus, lorsque le céramiste reproduisait un sujet dont la pose, non réglée par l'usage, lui laissait une entière latitude, il obtenait une grande diversité de types en variant la pose des membres et des attributs rapportés[2]. Pour les

1. D'après M. L. Heuzey, on procède encore ainsi à Naples et à Rome (*Gazette des beaux-arts,* 1876, t. XIV, p. 396).

2. Le fait a été souvent constaté pour les figurines grecques (cf. Martha, *Catalogue des figurines du Musée d'Athènes,* Intro-

figurines gallo-romaines, la grossièreté des moules ne permettait pas d'obtenir des détails d'une grande finesse. Aussi, on peut constater assez souvent des retouches à la pointe qui affectent les ornements et surtout le système pileux[1]. Sur certaines figures, ces retouches paraissent avoir été faites après la cuisson.

Lorsque la statuette était achevée, le céramiste y pratiquait un trou d'évent, généralement rond, qui était destiné à prévenir la déformation de la statuette pendant la cuisson. L'air surchauffé et la vaporisation des principes aqueux de l'argile n'auraient pu, en effet, se produire à l'intérieur de la figurine sans la détériorer.

La figurine ainsi préparée était disposée dans le four et soumise à une température peu élevée, du moins au commencement de la cuisson[2]. Un feu trop violent aurait certainement fendillé l'argile.

La majeure partie des figurines gauloises sont recouvertes d'un engobe blanc[3]. Quelques-unes portent une autre coloration appliquée sur le

duction, p. XXIV. *Nécropole de Myrina,* p. 130). Cf. Tudot, p. 52 et 78.

1. Cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* 1824, p. 52, et *Bulletin de la Société archéologique de Sens,* t. XI, 1877, p. 174 et suiv.

2. Les terres cuites de Myrina, sur lesquelles on remarque des trous d'évent, ovales ou carrés, sont peu cuites et absorbent l'humidité (*Nécropole de Myrina,* p. 136).

3. Femme assise, terre rose, engobe blanc, de Saintes; Saint-Germain, n° 24655, etc.

blanc[1]. En général, nous croyons que les figurines gallo-romaines n'ont pas reçu des applications de couleurs aussi variées que les terres cuites grecques[2].

Cependant nous citerons textuellement ce passage de B. Fillon :

« Un habitant du Langon (Vendée) a recueilli « un petit bas-relief très détérioré et d'une forme « légèrement cintrée, ayant 0m11 de largeur sur « 0m07 de hauteur, où se voient Hercule et Mercure. Il devait orner, en principe, la partie extérieure du dossier d'un véhicule à deux chevaux, « tel que celui figuré sur la pl. 36 de Tudot. « Les figures ont reçu une teinte rosée et le fond « une teinte presque brune, tandis que la draperie de Mercure porte quelques vestiges d'une « coloration bleue[3]. »

Une chèvre du Musée Vivenel, à Compiègne, porterait des traces de couleur jaune ; une truie du même musée serait colorée en rouge[4]. Caumont a signalé une figurine, trouvée à Soings (Sologne), représentant un personnage grotesque ayant sur les épaules un manteau avec couleur rouge dans les plis[5]. Ces trois exemples de figu-

1. Grande Vénus de la forêt de Compiègne, engobe rouge sous lequel on voit un fond blanc ; Saint-Germain, n° 13705.

2. D'après Rayet, toutes les statuettes étaient peintes (*Gazette des beaux-arts*, avril 1876, p. 309).

3. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 21.

4. *Catalogue du Musée Vivenel*, 1870, nos 811 et 814.

5. Au Musée de Tours. *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 222.

rines gallo-romaines, portant des traces de couleurs, sont d'un grand intérêt pour l'étude de cette industrie.

Si nous étudions la technique des terres cuites d'Asie, nous voyons que les couleurs n'étaient pas appliquées directement sur l'argile. On trempait les figurines dans un bain de lait de chaux[1] et on obtenait ainsi un fond blanc sur lequel les couleurs prenaient plus d'adhérence et s'étalaient dans toute leur vigueur[2]. Tudot voyait dans le blanc la couleur sacrée des Gaulois, la seule usitée pour les objets funéraires, une couleur symbolique exprimant la pureté et la lumière intellectuelle[3], et il dit que les céramistes, lorsqu'ils étaient obligés d'employer des argiles ferrugineuses, appliquaient un engobe sur leurs statuettes pour leur donner la teinte blanche[4]. Mais Tudot, lui-même, est obligé de citer des exceptions et il parle de statuettes trouvées à Vichy, qui portaient dans diverses parties une couleur brune mise au pinceau. « Ici, la couleur était appliquée sur la che-
« velure ou sur une portion des vêtements; là,
« on avait tracé de simples filets sur la base de

1. E. Pottier a commencé l'histoire de la technique des engobes (*Bulletin de correspondance hellénique,* 1890, p. 378).

2. *Nécropole de Myrina,* p. 137. La technique devait être certainement analogue à Tanagra. Cf. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Louvre,* 1882, t. I, p. 70, engobe jaune pâle sur des terres cuites de Phénicie.

3. *Op. laud.,* p. 16. Opinion adoptée par Sirand.

4. Les statuettes en terre rougeâtre sous engobe blanc sont étrangères à l'Allier (Mazard, *op. laud.,* p. 308).

« la statuette ; ailleurs, c'était sur les ailes des « oiseaux[1]. »

Tarse a fourni des statuettes en terre cuite rouge enduites d'une couverte blanche. Tudot, qui en avait dans sa collection[2], aurait pu les rapprocher des figurines gallo-romaines, s'il n'avait pas eu des idées aussi arrêtées sur la signification du blanc.

Un céramiste, qui paraît avoir travaillé uniquement à Bordeaux, a fabriqué des déesses-mères en argile blanche et d'autres en terre rougeâtre[3].

Il ne nous semble donc pas que la couleur blanche ait été recherchée pour une raison symbolique, et nous croyons que les céramistes gallo-romains continuaient à donner à leurs produits une couleur blanche, d'abord, parce que cette couleur était plus agréable à l'œil, et ensuite, parce qu'elle permettait l'application de couleurs différentes. Nous n'avons pas, il est vrai, un grand nombre de figurines gauloises portant des traces de peinture sur le fond blanc. Mais on sait avec quelle facilité les terres cuites ont perdu leur coloration en Grèce, en Asie-Mineure et ailleurs, où le climat est cependant plus favorable à la conservation des antiquités.

On peut supposer également que les céramistes

1. *Op. laud.*, p. 81, note.

2. *Catalogue du Musée de Moulins,* 1885, p. 23, nos 11, 12, 13, 261, 661.

3. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux,* 1887, t. I, p. 468.

ont continué à donner à leurs figurines la teinte blanche qui les finissait en en rendant toutes les parties uniformes[1]; mais on pouvait avoir perdu l'habitude d'appliquer sur cette couverte des couleurs différentes.

Il nous reste à parler d'une intéressante statuette qui révèle un curieux détail de fabrication. Le Musée d'Angers conserve une figurine de Mercure, trouvée dans cette ville, haute de 0m20, portant la chlamyde sur l'épaule et des ailes aux talons. Sur le piédestal, de forme circulaire, on lit, en caractères hauts d'un centimètre et d'assez fort relief, l'inscription suivante : P · FABI · NICIAE[2]. M. L. Heuzey, qui a considéré le modeleur de la statuette comme étant d'origine grecque, a fait remarquer que la terre cuite était couverte d'un vernis à base de plomb[3].

Il existe au Musée de Saint-Germain un lézard en terre cuite recouverte d'un vernis vert que nous croyons d'une fabrication analogue (n° 28093, provenant de Vichy)[4]. Un singe provenant égale-

1. Comme nous mettons aujourd'hui un vernis sur les meubles en bois.

2. La matière est de l'argile ferrugineuse fine, rougissant à la cuisson, assez analogue à celle des poteries vernissées (Godard-Faultrier, *Note sur une statuette de Mercure. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* 1876, p. 34-38).

3. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1875, p. 118, et *Mémoires,* 1876, p. 99.

4. Sur les vernis plombifères, consulter Mazard, *Musée*

ment de Vichy porte des traces d'un vernis semblable (Musée Guimet).

On a trouvé en Gaule des fragments de vases vernissés de couleur verte et jaune, qui dénotent une industrie assez florissante[1].

Du reste, des figurines enduites d'une couverte jaune ou verte à base métallique ont été trouvées en Asie-Mineure[2] et à Pompéi[3].

Le Musée de Moulins conserve un fragment de vase recouvert de vernis vert et représentant une guenon avec son petit[4].

On a aussi signalé des débris de vases à couverte jaune à Colchester, en Angleterre[5].

archéologique, 1877, t. II, p. 373-443. Cf. Van Bastelaer, *Les Couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc., de nature organique employés en céramique chez les Romains.* Anvers, 1877. (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'archéologie de Belgique.*)

1. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain,* p. 114. — Voy., au Musée Guimet, des fragments de ce genre trouvés dans les fouilles de Trion à Lyon.

2. S. Reinach, *Mélanges Graux,* p. 148, et *Bulletin de correspondance hellénique,* 1883, p. 78. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque,* p. 377.

3. Von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji,* p. 29. Il est possible que la figurine en terre rouge avec couverte blanche et traces d'émail vert du Musée de Moulins (*Catalogue,* n° 10) provienne de ces régions.

4. *Catalogue du Musée de Moulins, 77 bis,* provenant de Clermont.

5. Roach Smith, *Collectanea antiqua,* t. VI, 1868, p. 228.

III.

LES CÉRAMISTES. LES CENTRES DE FABRICATION.

1. En voyant les noms inscrits sur les moules des fabricants de figurines, il y a lieu de les comparer avec ceux qui se trouvent en si grand nombre sur les poteries rouges vernissées de la Gaule romaine. Voyons les résultats que peut nous apporter l'étude de la liste suivante :

Liste des noms gravés en lettres cursives sur les moules en argile[1].

ABVDINVS (Tudot a lu aussi ABVDINOS).
ARCANVS.
ARILIS ou ARILA.
ANT (sur un moule de Mercure; Musée de Moulins, *Catalogue*, n° 375).
ATILANO.
ATILIANI.
BELINI.
CABAMTIVS (Tudot a lu CABANTIVS).
CARATI FORM ou GRATI FORM.
CETTVS.
COSSI · ACAL?
G · COSSI · MA.
IVLI.

1. Cf. Tudot, *Op. laud.*, p. 66; cf. *Bulletin monumental*, 1857, p. 337.

FIBERARIS pour *Liberaris*.

LIREABIS.

LVCANI.

MA (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 746).

MANVS COSSIVS (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 811).

MARTINI (estampillé sur un creux en terre blanche représentant Vénus).

NATTI FORMA M.

NAT (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 518).

OPPO (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 525).

PISO (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 838 *bis*).

PRISCVS.

QVINTILLVS.

SABINVS.

SACRILLOS.

SACRILLOS AVOT.

SEVERI (Tudot a donné le fac-similé de ce nom sur la planche XIV de son ouvrage, mais il l'a omis dans sa liste ; c'est qu'il l'a probablement considéré comme une forme abrégée de *Severinus*. Mais c'est plutôt le génitif du nom *Severus*).

SEVERINVS.

SILVINI.

SIIVINI (probablement pour SILVINI ; peut-être aussi pour SEVINI).

STAB (pour *Stabilis*).

TAVRVS.

TIBERIVS.

TRITOGENO.

VRBANVS.
VRBICVS.
VR.
VS IVS? (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 438).
VILIS.

Voici, parmi les noms qui précèdent, ceux qui se retrouvent sur des poteries rouges : *Arcanus* (Schuermans, *Sigles figulins*, n° 456); *Ant.* (S., 349); *Atiliani* (S., 562 à 573; cf. Cochet, *Répert. archéol.*, p. 496; Fontenay, *Inscr. céramiques d'Autun*, 1874, p. 34); *Bellini* (S., 780; Fontenay, *op. laud.*, p. 35); *Cossius* (S., 1651); *Iuli* (S., 2780, 2781, 2794-2797); *Lucanus* (S., 3033, 3036-37); *Nattus* (S., 3823-24); *Priscus* (S., 4476-77); *Quintillus* (S., 4577-79); *Sabinus* (S., 4835-40); *Sacrilli* (S., 4876-79); *Severi*, *Severus*, *Severini* (S., 5162-5184); *Silvini* (S., 5247-5258); *Stabili.*, (S., 5296); *Taurus* (S., 5396); *Tiberi* (S., 5445-46); *Urbanus* (S., 5919); *Urbicus* (S., 5921-22).

Une douzaine de ces noms font partie d'une liste de céramistes dressée par Tudot d'après des poteries rouges trouvées dans le département de l'Allier[1].

Ce fait que l'on trouve un assez grand nombre de noms portés par les fabricants de poteries rouges et par ceux de statuettes est une forte

1. *Op. laud.*, p. 71-72.

présomption en faveur de l'opinion d'après laquelle les deux genres de céramique auraient été pratiqués par les mêmes industriels[1]. Il faut ajouter aussi que les poteries rouges vernissées nécessitaient pour leur ornementation l'emploi de moules en creux analogues à ceux dans lesquels les figurines étaient modelées.

Tudot a dit que, dans l'Allier, on rencontrait presque toujours avec les figurines blanches des poteries rouges vernissées[2]. Semblable remarque a été faite récemment[3]. De même, à Clermont-Ferrand, on a trouvé beaucoup de poteries rouges, et des statuettes rouges assez nombreuses. Cependant, les fouilles du Dr Plicque, à Lezoux, ont donné fort peu de figurines et elles venaient peut-être de l'Allier. Il y aurait donc lieu de supposer que l'argile de Lezoux[4] était peu favorable à la fabrication des statuettes. Car, si les Gallo-Romains

1. Du reste, à Myrina, ce grand centre de figurines en terre cuite, on constate la présence de vases sigillés à couverte rouge ou brune (E. Pottier et S. Reinach, *Néeropole de Myrina,* p. 236, note 6).

2. *Op. laud.,* p. 47.

3. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* t. XVI, 1888-89, p. 11 et suiv.

4. Les fabriques de vases en terre rouge vernissée établies à Lezoux étaient sur un terrain riche en argile ferrugineuse qui paraît avoir été exploité de tous temps. « Les fabriques « actuelles de poterie sont à Bort, Sermanteson, aux envi- « rons de Lézou. » (*Tableau de la ci-devant province d'Auvergne,* par Rabani-Beauregard et Gault. Paris, 1802, in-8°, p. 10.)

ont fait quelques figurines en terre rouge, il est évident qu'ils préféraient la terre blanche.

Il y a encore une remarque intéressante à faire au sujet des motifs de décoration employés par les potiers : on ne retrouve, pour ainsi dire, pas un seul type de statuette parmi les personnages isolés ou groupés, dans des scènes souvent curieuses, sur les vases en terre rouge vernissée. Comment expliquer que les céramistes aient constamment conservé avec tant de soin des types si différents pour les deux branches parallèles de leur industrie? Il y a là un curieux problème. Aussi, quoique nous soyons porté à croire que les statuettes et les vases sont sortis des mains des mêmes industriels, nous croyons qu'il faut encore attendre pour formuler cette opinion d'une manière définitive.

2. Les modeleurs de figurines nous ont laissé des signatures qu'il faut diviser en deux classes :

1° Les signatures sur moules, tracées à l'extérieur.

2° Les signatures sur moules, tracées à l'intérieur, ou sur statuettes.

Dans le premier cas, il semble que la signature[1]

1. Plusieurs auteurs ont prétendu, sans s'appuyer sur des textes anciens, que les lois romaines prescrivaient de placer une marque de fabrique sur les objets en terre cuite (Seroux d'Agincourt, *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite,* 1814, p. 83. Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne,* p. 78. Liger, *Gazette des architectes et du bâtiment,* 1866, IV, p. 248. Cf. Schuermans, *Sigles figulins,* p. 13).

soit simplement une marque de propriété destinée à faire reconnaître le moule s'il venait à être dérobé ou égaré. Au contraire, lorsque la signature se lit sur la statuette ou dans le creux du moule, il faut y voir l'intention de répandre un nom pour le faire connaître des acquéreurs. On trouvera un exemple de cette distinction dans la pl. 3 de Tudot qui représente un moule de Vénus portant dans le creux IOPPILLO et au revers ATILANO. Malgré cet exemple concluant, Tudot paraît ne pas établir une distinction sérieuse entre les deux catégories de signatures.

Il s'ensuit qu'il ne craint pas de comparer les épreuves signées avec les moules simplement marqués au revers[1]. Mais il est bien évident pour nous que les deux genres de signature ont un but différent et que les noms tracés à la pointe sur le revers des moules sont des marques de propriétaire. Dans le cas où l'inscription indiquerait l'auteur du moule, on ne saurait étendre encore cette signification et supposer que l'auteur du moule est l'auteur du modèle qui a servi à obtenir le moule. Le moule de Vénus, cité plus haut, montre bien la différence. Or, au point de vue de l'art, il est évident que la seule chose vraiment intéressante serait de connaître l'auteur du modèle. La fabrication du creux destiné à fournir des épreuves n'est qu'une opération de manœuvre.

1. Voy. *op. laud.*, p. 78-81.

En marquant leurs moules, les céramistes ont quelquefois ajouté un ou plusieurs mots. On trouve en effet :

1° SACRILLOS · AVOT

Moule de cheval (cf. Tudot, pl. 12).

2° SACRiLLOS CARATI
· AVOT · FORM ·

Moule d'oiseau (Tudot, pl. 4).

3° SACRILLOS
AVOT FORM

Moule appartenant à M. Bertrand de Moulins.

Ces signatures complexes ont été interprétées de différentes manières. On a lu d'abord le mot AVOT par *a vot(o)*, puis, prenant pour un I le point séparatif (moule n° 2), on a interprété par *Avoti forma* (Tudot, p. 65)[1]. M. Héron de Villefosse[2] a été amené à une nouvelle interprétation, fondée sur le rapprochement de plusieurs inscriptions de même nature, et il a conclu que *avot* équivaut à *fecit*.

Nous avons proposé[3] de lire l'inscription

·AVOT· FORM
SACRILLOS CARATI

1. Tudot dit, page 65 : « Avotus est le nom d'un céramiste « que nous retrouvons avec celui de Scoros sur une même « marque. » (Ce serait un exemple de plus du mot Avot.)
2. *Revue archéologique*, 1888, I, 155-159.
3. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1890.

sur deux colonnes verticales et non en deux lignes horizontales, comme on l'a fait jusqu'ici. D'après notre manière de lire, on obtient deux mots d'apparence gauloise, AVOT SACRILLOS, et deux autres de forme latine, FORM(*a*) CARATI (ou peut-être GRATI)[1].

Cette lecture semble confirmée par l'inscription suivante, qui se lit sur un moule de médaillon représentant un buste de femme :

NATTIFORMA
M (Tudot, pl. 7.)

C'est-à-dire : *Natti forma* (ou *formam* si le M tracé en dessous est considéré comme faisant partie de l'inscription)[2]. On conviendra que *Form*(*a*) *Carati* et *Natti forma* sont des équivalents.

1. La première lettre du mot, considérée par Tudot comme une ligature de C et de A, nous parait être un G. Cette lettre est rare dans les inscriptions sur moules, et la comparaison ne peut se faire avec certitude; mais cette forme de G se trouve dans la cursive de Pompéi. Du reste, le mot *Gratus* est meilleur que *Caratus*. Il faut dire, cependant, que Tudot donne l'inscription suivante :

SACRILLOS
CARATI. (Pl. 12.)

Je dois mentionner également les formes CARATVS, CARATI et CARATILLI. (Sur des vases en terre rouge, à Vienne et à Genève, *C. I. L.*, XII, 5686, 181 et 182.) Il est donc difficile de conclure définitivement en faveur de la forme *Gratus*.

2. Il est possible que la lettre M placée en dessous doive être lue comme si elle était liée plus directement au premier mot. En effet, nous connaissons des médaillons signés

Ce qui confirmerait encore notre lecture, c'est le moule de cheval qui porte seulement SACRILLOS · AVOT.

Quant à l'inscription du moule de M. Bertrand, portant SACRILLOS || AVOT FORM, nous sommes porté à la considérer comme incomplète. L'inscription SACRILLOS || CARATI[1] n'est sans doute qu'une forme abrégée.

Si l'on admet avec nous la lecture proposée plus haut, on se trouve en présence d'un problème, la mention de deux individus, qui pourrait être résolu en supposant que l'un des individus avait exécuté son moule d'après celui d'un autre. Cette hypothèse serait confirmée par le moule de Vénus que nous avons déjà cité et dans lequel il faut certainement reconnaître le surmoulage fait par un *Atilianus* sur un modèle créé ou modifié par celui qui signe IOPPILLO. De plus, l'impression de ceux qui examineront les figurines gallo-romaines, en particulier les Vénus, sera probable-

M · NATTI · ARVE · Dans ce dernier cas, il est probable que la sigle M signifie *Manu,* car on trouve dans la céramique rouge : CARATI · MA, correspondant à CARATVS · FE, GRATI · M à GRATVS · FECIT, BELLICCI M à BELLICVS · F (*C. I. L.,* XII, 5686, 182, 394 et 125). Cf. Schuermans, *Sigles figulins,* p. 28. Quoique le dernier M de l'inscription NATTI FORMA-M soit placé d'une façon insolite, il n'est pas impossible de le considérer comme la sigle de *manu.* L'inscription pourrait donc signifier : *Moule (fait) par la main de Nattus.*

1. Tudot, *op. laud.,* pl. 12. Cf. *Catalogue du Musée de Moulins,* 1885, pl. XXVI, n° 813.

ment la nôtre. Ces statuettes, ayant une attitude hiératique, ont dû être souvent surmoulées pour servir de modèles dans une nouvelle fabrication et ont souvent perdu la finesse des contours par suite de ces surmoulages successifs.

3. Laissant de côté les noms gravés sur les moules, nous examinerons maintenant ceux qui peuvent appartenir à des artistes, créateurs de modèles[1]. En voici la liste :

ESTRVS, sur la base d'un singe (Tudot, pl. 64).

GALLVS, sur la base d'une déesse-mère[2].

GRECVS, sur les vêtements de deux Gaulois (Tudot, pl. 42 et 43).

IOPPILLO, en relief dans un moule de Vénus (Tudot, pl. 3).

IOPPIOS, en creux sur une Vénus (Tudot, pl. 21)[3].

1. On possède aussi des statuettes signées de céramistes grecs (cf. *Revue archéologique,* 1890, II, 269, etc.). — On a constaté sur des terres cuites de Myrina la présence d'environ quatre-vingt-dix signatures, dont certaines, complètes, sont tracées au dos de la figurine ou sur le revers du socle (*Myrina,* p. 172 et 187. Cf. *Bulletin de correspondance hellénique,* VII, 1883, 224).

2. Communiqué par M. de Witte (Tudot, p. 64).

3. Nous laissons de côté une statuette analogue avec deux enfants, qui porterait IS PORON, que Montfaucon interprète par εἰς πόρον, *ad transitum,* pour marquer le passage aux enfers (*Antiquité expliquée,* t. V, 191. Explication reproduite par Kopp, *Paleographia critica.* Mannheim, 1829, t. III, p. 646-647).

LVBRICVS, gravé sur le dos d'un singe (Tudot, pl. 64)[1].

PESTIKA, en relief sur le dos d'une Vénus[2].

PISTILLVS, en relief sur le dos d'un buste de femme, sur la base de déesses-mères, etc.

PISTILLVS · FECIT, sur des coquilles portant Vénus et Eros, sur un groupe représentant un lit nuptial, trouvés à Bordeaux.

M · NATTI · ARV ou M · NATTI · ARVE.

VIVI, sur une Vénus[3].

RIIXTVGIINOS ou REXTVGENOS (*Sullias Avvot*), sur différentes statuettes que nous étudierons plus loin (Héron de Villefosse, *Rev. arch.*, 1888, t. I, p. 155).

IVLOS, Vénus (Musée de Saint-Germain, n° 9745)[4].

ARILIS, sur un petit buste de femme (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 752).

FIDELIS FEC, sur un fragment de siège provenant des bords du Rhin (moulage au Musée de Moulins, *Catalogue*, n° 108).

ESIEB(?), sur le socle d'un tireur d'épine trouvé

1. Nous faisons des réserves au sujet de ce nom, qui a pu être gravé par une autre personne que le fabricant.

2. Nous omettons à dessein une autre statuette dont le socle porte : POSTIKADA. Tudot a déclaré qu'il soupçonnait cette figure de femme assise dans un fauteuil d'osier d'avoir été fortement restaurée (p. 32). Il a eu tort de vouloir la faire servir à une démonstration (p. 20-21).

3. *Catalogue de la collection Esmonnot,* Bibliothèque-Musée de Saint-Germain, n° 171 (24).

4. Voy. pl. II, fig. 15 du présent travail.

à Toulon-sur-Allier (Musée de Moulins, *Catalogue*, n° 150).

SVLPICINI, gravé à la pointe sur la base d'une déesse-mère trouvée à Entrain (*Rev. arch.*, 1876, t. XXXI, p. 44).

VERIANV, sur une statuette de déesse-mère trouvée à Blois (*Catalogue du Musée Vivenel à Compiègne*, 1870, n° 794).

IVLIVS ALLVSA, IV · ALLVS · F · MAN, ALLVSAE · MANV, sur des déesses-mères et sur une niche renfermant une Vénus, trouvées à Bordeaux (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, t. I, p. 469-471).

SABINEI · ALLVSA, sur une déesse-mère (C. Jullian, *op. laud.*, n° 386).

VTRIANV, sur une déesse-mère (C. Jullian, *op. laud.*, t. II, p. 640).

Parmi ces noms, plusieurs donnent lieu à des remarques intéressantes. Commençons par *Pistillus*[1]. Ce nom, à cause de sa signification[2], a été considéré comme une appellation du dieu *Pilumnus*, chargé de présider à la conversion du blé en farine[3]. Sans nous arrêter à cette théorie, nous ferons remarquer que *Pistillus* est certainement un nom d'homme, connu par divers monuments :

1. La lecture (fausse ou incomplète) ISTILLV a conduit Dom Martin à traduire ce mot par εἰς τέλος, *ad tributum* (*Religion des Gaulois*, 1727, II, 273).

2. *Pilon*.

3. *Autun archéologique*, 1848, p. 269-270.

1° On connaît des monnaies gauloises en argent et en bronze avec les légendes : PICTILOS, PIXTIL, PIXTILOC, PIXTILOS (Hucher, *Art gaulois*, pl. XXXVI, 2; pl. III, XXIII, XXVI, XXXII, XXXIII, LVI, etc.).

2° Une inscription de Mayence porte :

I · O · M
PISTILLVS
ET · QVINTVS
ET · MAIANVS
BELLICI · F ·
V · S · L · L · M ·

(Orelli, n° 2776; Brambach, *C. I. Rhen.*, n° 901.)

Le nom se retrouve, sous la forme PISTILLVS, sur le bord supérieur d'un vase en terre rouge recueilli entre Saint-Léger-sur-Dheuve et Chagny[1]. Quelques fragments de poteries découvertes à Paris portent le même nom[2]. On l'a signalé sur d'autres poteries avec la forme PIXTILLI[3].

Nous avons relevé la mention de nombreuses statuettes, avec ce nom imprimé sur leurs parois, disséminées sur le territoire de la Gaule et même

1. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1856, t. Ier, p. 18, n° 6.

2. Grivaud de la Vincelle, *Antiquités romaines et gauloises recueillies dans le jardin du Sénat*, 1807, p. 158 et pl. VIII, n° 96. Cf. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 4330 (PISTILLI·MA).

3. B. Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, p. 30 (à Ardin, Deux-Sèvres).

en dehors. Il nous a paru intéressant d'en dresser une liste que l'avenir complétera :

1. Déesse-mère allaitant un enfant, signée PISTILLVS sur le socle (*Autun archéologique*, p. 269-270; Leclère, *Archéologie celto-romaine de Châtillon-sur-Seine*, 1843, pl. VII, nos 3 et 4).

2. Déesse-mère allaitant un enfant, signée PISTILLVS sur le socle (M. Prou, *Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens*, Sens, 1869; Caumont, *Abécédaire*, *Ère gallo-romaine*, figure, p. 430).

3. Tête de femme, signée PISTIL (provenant de Dijon; *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 255).

4. Déesse-mère, signée PISTILLVS, trouvée dans le cimetière gallo-romain de Vermand, Aisne (*Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 191).

5. Autre avec PISTILLVS, à Aubenton, canton de la Capelle (*Bull. Soc. académique de Laon*, 1854, t. III, p. 338).

6. Déesse-mère signée PISTILLVS, trouvée près d'Arles (D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, pl. XXXVII, p. 265).

7. Déesse-mère signée ISTILLV, trouvée à Eause, Gers (Du Mège, *Arch. Pyrénéenne*, t. II, p. 262, planche, p. 264).

8. Déesse-mère signée PYSTILOS sur le siège, trouvée à Vienne (Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, pl. III, n° 118).

9. Déesse-mère signée PISTILLVS, trouvée à Reims (*Rev. archéol.*, 1862, t. II, p. 124).

10. Déesse-mère avec un enfant; sur le fauteuil, .ISTILLV; trouvée dans les fondations d'une des portes de Rome (*Catalogue du Musée Vivenel à Compiègne*, 1870, n° 793).

11. Déesse-mère avec PISTILLVS au bas du fauteuil, trouvée au Gros-Mollard, commune d'Asnières, Ain (Sirand, *Courses archéol.*, 1854, t. IV, p. 160).

12. Trois déesses-mères portant un enfant; sur la base des figurines est gravé à la pointe le nom PISTILLVS; trouvées à Entrain (A. Héron de Villefosse, *Rev. archéol.*, 1876, t. XXXI, p. 44).

13. Figurine représentant « un homme nu, assis, « tenant sa jambe posée sur le genou droit; la « tête manque ainsi que le pied gauche et une « portion de l'avant-bras droit; sur la cuisse « gauche est empreint le nom de PISTILLVS, » trouvée à Belley, Ain (H. Greppo, *Souvenirs de quelques artistes lyonnais de l'époque romaine*, *Revue du Lyonnais*, 1840, t. XII, p. 352).

14. La signature *Pistilus* est signalée sur la base d'une statuette, à Javols (*Annuaire de l'Institut des provinces*, 1857, p. 228).

15. Fragment de siège signé ISTI.., provenant de la Forêt, Allier (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 366).

16. Statuette de Minerve signée PIXTILLI, trouvée à Brioux, Deux-Sèvres (B. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 20-21).

17. Sur le dos d'un buste de femme SAIIITSId (Tudot, *op. laud.*, pl. X).

18. Buste de Risus; au revers, au bas du cou, dans un cartouche VIIITSIꟻ (à rebours; Baudot, *Rapport sur les découvertes aux sources de la Seine*, 1845, pl. VII, 3; l'auteur déclare ne pouvoir lire l'inscription, p. 20).

19. « M. Charvet a eu entre les mains un petit buste de femme venu d'Auvergne, sur lequel était le même nom romanisé en *Pistillus* » (B. Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 21).

20. On a cité la signature PIXTILOS à Bordeaux (P. C. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, 1878, t. VII, p. 106, note 2).

21. PISTILLVS FECIT sur une coquille (pecten) dont le creux porte en relief la figure de Vénus et l'Amour (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 472).

22. ЬISIIITTAS ЬECIL sur un lit nuptial portant les deux époux, trouvé à Bordeaux (C. Jullian, *op. laud.*, t. II, p. 639).

Il est difficile de tirer une conclusion quelconque de cette liste; mais il est bien curieux de constater que des œuvres signées d'un même nom se retrouvent aussi bien au nord qu'au midi, à l'est qu'à l'ouest de la Gaule. Le céramiste *Pistillus* était probablement étranger au centre de fabrication de l'Allier[1] et a dû travailler dans l'est de la

1. Tudot a dit qu'il appartenait aux Éduens, comme PES-

Gaule. A vrai dire, on ne peut même pas assurer que le nom *Pistillus* ait été porté par un seul céramiste. Les formes différentes que l'on rencontre dans l'orthographe du nom n'offrent pas de grandes difficultés. Le même céramiste a pu signer ses œuvres PISTILLVS et PIXTILLI.

La forme PYSTILOS s'éloigne davantage ; il faut peut-être la considérer comme gauloise. Quant aux trois exemples de la forme ISTILLV, ils sont probablement à négliger comme des lectures incomplètes. Ce qui est plus grave, c'est que le style est différent pour les statuettes de déesses-mères dont certaines sont beaucoup plus grossières et plus empâtées que d'autres. Il est donc probable, à notre avis, qu'il y a eu un céramiste du nom de Pistillus dont les produits ont obtenu une certaine vogue et que d'autres fabricants ont surmoulé ses œuvres[1]. Peut-être même certains individus ont-ils profité de ce qu'ils portaient le même nom pour mettre sur les produits de leur fabrication une marque qui ne leur appartenait pas. Dans un cas comme dans l'autre, il y a un amoindrissement de valeur artistique qui est dû, comme nous l'avons exposé ailleurs, aux procédés mêmes de la technique des figurines gallo-romaines.

TIKA aux Bituriges (*Revue archéologique,* 1861, II, p. 263). Cette assertion n'est pas prouvée.

1. O. Rayet a admis cette hypothèse pour les figurines de Tanagre (*Monuments de l'art antique,* fasc. III, p. 3 et 4. Cf. *Bulletin de correspondance hellénique,* VII, 1883, p. 94, pour les copies des statuettes de Tanagre exécutées à Myrina).

Une grande incertitude règne au sujet de la plupart des autres noms. Un seul a pris soin de nous indiquer sa patrie, en fabriquant des figurines dont quelques-unes portent au bas de la poitrine un médaillon avec la légende circulaire : M · NATI · ARV ou M · NATTI · ARVE. Un buste de cet artiste paraît analogue de style à une tête d'adolescent en bronze recueillie par M. Cohendy[1]. Ce Nattus est-il le même que celui dont le nom se trouve gravé sur le moule dont nous avons parlé plus haut? (Tudot, pl. 7.) La supposition est au moins vraisemblable et Tudot n'a pas hésité à la faire[2].

4° Nous avons réservé jusqu'à présent le groupe de statuettes signées par *Rextugenos* dont nous donnerons une description étendue. Disons dès maintenant les réflexions que l'étude de ces figurines nous a inspirées. Ce groupe de statuettes dénote une grande originalité par rapport aux figurines analogues. C'est d'abord une décoration géométrique très singulière ornant la gaine sur

1. Le buste en argile blanche « a été trouvé près de la « ville, à Saint-André, où devait exister un atelier de ces « sortes d'ouvrages. M. Grange a pu réunir plusieurs de ces « figurines » (P.-P. Mathieu, *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand,* t. XVII, 1875, p. 255). M. Paul Monceaux attribue à l'atelier *M. Natti Arv(erni)* des figurines de Mercure inspirées par la statue de Zénodore (*Revue historique,* 1888; *Mercure arverne,* p. 88 du tirage à part).

2. *Un Céramiste arverne,* dans la *Revue archéologique,* 1861, II, p. 262.

laquelle est appliquée la figure ; la décoration de la figure elle-même ; la présence de la gaine qui a pour résultat de simplifier considérablement les moules ; la raideur des membres et le manque de proportion des personnages : tout cela forme un ensemble qui ferait reconnaître, au premier coup d'œil, une figurine rentrant dans cette catégorie.

Tudot avait groupé plusieurs figurines qu'il déclarait avec raison étrangères à l'Allier (pl. 24; cf. pl. 31). On verra par les provenances notées dans nos descriptions que les statuettes se rapprochant du style de *Rextugenos* appartiennent toutes au nord-ouest et à l'ouest de la Gaule.

A côté de *Rextugenos*, nous placerons : PESTIKA, dont la signature se lit sur le dos d'une Vénus (voir notre type n° 5) ; IVLOS, sur la Vénus de Saint-Germain, n° 9745. Nous avons par conséquent deux groupes, celui de l'Allier et celui de l'Ouest[1].

Peut-on supposer une transition de l'un à l'autre? Nous sommes tenté de le faire en indiquant comme types de transition :

1° La figure de Vénus Anadyomène déjà appliquée contre une gaine (voir notre type de Vénus, n° 4).

1. C'est peut-être avec raison que Tudot dit : « Les pièces « de la Bourgogne ou celles de la Touraine ne ressemblent « pas entièrement à celles du Bourbonnais » (p. 18). Mais les figurines que l'on pourrait considérer avec certitude comme fabriquées dans les deux premières régions nous sont entièrement inconnues.

2° Le moule de Vénus (face postérieure) récemment trouvé dans le Cher (voir notre type n° 8).

Un autre groupe plus restreint nous paraît déterminé par certaines figurines qui se rencontrent plus particulièrement dans l'Est. Ce sont des figures de femmes assises et tenant sur leurs genoux un animal qui ressemble à un chien ou à un chevreau[1].

De plus, nous sommes porté à croire que des céramistes se sont installés dans différentes régions de la Gaule et y ont fabriqué des figurines qui ne sont pas sensiblement différentes de celles de l'Allier, où resta quand même le grand centre de fabrication. On peut, en effet, citer plusieurs ateliers éloignés de ce grand centre : celui de Baux, étudié par Rever[2]; à Rezé, les pains d'argile blanche et les fragments de moules semblent indiquer une officine[3]; on a signalé un atelier près du Havre[4]; près de Treguennec, dans le Finistère, en 1853, M. Julien a découvert un four dans lequel environ quatre-vingts statuettes de Vénus et de déesses-mères étaient rangées pour la cuisson[5]. En faisant

1. Nous parlons de ces figurines plus loin, dans les descriptions.

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, 1826, p. 189-205.

3. Parenteau, *Catalogue du Musée d'archéologie de Nantes*, 1869, n° 128.

4. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824, p. LX, et 1826, p. 204.

5. *Catalogue du Musée archéologique de Quimper*, 1885, nos 290-297.

les travaux du chemin de fer de Troyes à Bar-sur-Aube, on trouva un moule de Vénus signé au revers PRISCVS en écriture cursive[1]. Quoique ce nom se lise sur des moules trouvés dans l'Allier, il ne peut fournir aucune conclusion, car il devait être fort commun. Notons seulement que le moule est en terre ferrugineuse très dure et très fine, alors que ceux de l'Allier sont généralement en terre blanche. En tous cas, la présence du moule dénote le passage d'un céramiste, et ce fait vient s'ajouter à ceux que nous avons cités plus haut et qui permettent de croire à l'existence d'ateliers établis dans des régions autres que le Bourbonnais.

Il faut citer aussi les figurines de Julius Allusa que l'on trouve associé une fois à Sabinus. Les produits signés de ce céramiste n'ont pas encore été rencontrés ailleurs qu'à Bordeaux où on en trouve au moins six spécimens. Il y a donc lieu de croire que ce céramiste travaillait à Bordeaux[2]. Il a placé son nom sur des déesses-mères analogues à celles de Pistillus. Des produits signés de ce dernier ou d'un imitateur ont été trouvés également à Bordeaux et permettent de supposer que Allusa était contemporain de Pistillus.

Les inscriptions de *fictiliarii* que l'on pourrait

1. J. Gréau, *Rapport sur les fouilles de la tombelle d'Aulnay*, extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1873, p. 24.

2. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, 1887, p. 168.

citer en Gaule ne fourniraient pas d'indications précises, car elles ne se rapportent peut-être qu'à des fabricants de vases en terre.

En dehors de la Gaule, nous citerons en Angleterre une découverte de figurines qui présentent de grandes analogies avec celles de la Gaule, tout en offrant des différences de style qui indiquent, à notre avis, une fabrication locale. Quelques années avant 1868, on trouva à Colchester (Essex) des figurines en argile parmi lesquelles il faut citer[1] :

Un Hercule, une remarquable figure de bouffon, des caricatures, des figures couchées (dont la tête et les bras ont été raccordés), un buste de Risus, des vases en forme d'animaux. En même temps que les statuettes, on trouva trente-six moyens bronzes, dont douze d'Agrippa et le reste de Claude (au type de la Pallas). On avait déjà découvert à Colchester d'autres figurines, notamment un fragment de Vénus (au British Museum), et un oiseau (coq) trouvé dans une urne[2].

En Allemagne, particulièrement dans les contrées voisines du Rhin, on a trouvé assez fréquemment des figurines analogues à celles de la Gaule. Nous reparlerons ailleurs de ces différentes trouvailles et nous nous bornerons à signaler ici les

1. *Roman fictilia discovered at Colchester,* dans les *Collectanea antiqua* de Roach Smith, t. VI, 1868, p. 228, pl. XLVI et XLVII.

2. *Collectanea antiqua, loc. laud.*, p. 234.

terres cuites blanches de Heddernheim, conservées au Musée historique de Francfort (Minerve, déesses assises, cavaliers, couples enlacés, etc.)[1]. En Allemagne, les figurines de terre cuite sont souvent plus grossières qu'en Gaule[2].

Tudot possédait dans sa collection les moulages d'un certain nombre de terres cuites provenant des *Bords du Rhin*. Quoique cette indication de provenance soit assez vague, il nous paraît bon d'énumérer brièvement ces statuettes. Ce sont : une femme assise portant des fruits, un buste de joueur de syrinx, une Minerve? assise portant des fruits, un torse de femme tenant un miroir, une femme drapée debout, une femme assise sur un siège tressé, une autre, assise, tenant un animal, deux personnages embrassés, des têtes diverses, une Minerve debout, un Mercure assis avec un bouc à ses côtés, déesses-mères, sanglier, coq, une tête de Silène formant coupe à l'intérieur, un enfant couché avec un chien[3], femme nue tenant une draperie[4].

1. Nous devons ce renseignement à M. S. Reinach.
2. *Jahrbücher* de Bonn, 1852, p. 99.
3. L'original est au Musée de Clermont.
4. *Catalogue du Musée de Moulins,* nos 49 à 59, 98 à 103, 106 à 117, 154 à 166.

IV.

ÉPOQUE DE LA FABRICATION.

On ne possède que peu de renseignements sur l'époque probable de la fabrication des figurines blanches et nous ne pouvons admettre ce que Tudot a avancé en essayant de classer les terres cuites en quatre époques.

Il dit d'abord : « La pratique des laraires et des « figures votives dans l'Allier remonte à plus d'un « siècle avant l'invasion romaine, si l'on en juge « par la date des monnaies rencontrées avec des « statuettes » (*op. laud.*, p. 18).

Quand bien même Tudot aurait énuméré les monnaies trouvées avec les figurines, cela ne prouverait pas que les terres cuites sont contemporaines des monnaies. Il est fort possible que les monnaies gauloises aient continué à circuler en Gaule en même temps que les monnaies impériales.

Non seulement Tudot fait remonter assez loin la céramique des figurines, mais il prétend même établir une grande différence entre les statuettes qu'il appelle romaines et celles de la Gaule, en s'appuyant sur ce fait que les premières n'auraient ni socle ni piédouche, tandis que les figurines gallo-romaines en ont toujours un[1]. Voici,

1. Beaucoup de figurines étrangères à la Gaule sont munies d'un socle.

du reste, d'après Tudot, les caractères distinctifs des figurines de chaque époque :

1° Période antérieure à la conquête et ayant au moins une durée d'un siècle. Plis des vêtements parallèles, parfois exécutés à coups d'ébauchoir donnés en ligne droite; le bras droit est toujours levé, avec la main placée dans la chevelure ou seulement au niveau de l'épaule. Les spécimens de cette première époque sont très rares.

2° La seconde époque aurait duré un demi-siècle. Les statuettes seraient des produits de l'art romain, dans lesquels on doit reconnaître les draperies et l'agencement d'une bonne époque.

3° La troisième époque serait marquée par la propagation du culte d'Isis en Gaule, et par celle de certaines idées des Germains qui attribuaient aux femmes une mission sacrée et une puissance prophétique. C'est alors que l'on voit apparaître les déesses-mères. Cette période se serait étendue depuis le commencement de notre ère jusqu'au IV^e^ siècle. Tudot fait rentrer dans cette catégorie les divinités nues appliquées sur une gaine décorée d'ornements géométriques, et place, à côté d'elles, une figure de femme vêtue et soutenant de ses deux mains, devant elle, un jeune enfant nu et étendu sur le dos. Le style de cette statuette conviendrait plutôt à la seconde époque, mais Tudot explique par la longue durée de sa troisième époque « le nombre et la variété des figures « votives » (*op. laud.*, p. 23).

4° La quatrième époque, troublée par les invasions, aurait produit les figurines les plus barbares et particulièrement des déesses-mères « dont le « culte dura jusque très avant dans le moyen âge » (Tudot, *op. laud.*, p. 24).

En toute sincérité, il nous est impossible d'admettre le classement proposé par Tudot, car il n'est basé que sur des appréciations personnelles peu justifiées.

I. Ce n'est pas sur la découverte de monnaies gauloises ou de la république romaine, associées à des figurines de terre cuite, que l'on peut établir une classification chronologique. Nous avons relevé les découvertes de statuettes associées à des monnaies et nous allons les exposer; on verra ensuite quelles conclusions il est possible d'en tirer.

1° Tudot dit qu'il a trouvé des monnaies de Néron, d'Hadrien et de Septime-Sévère (p. 23); un grand bronze d'Hadrien a été recueilli près d'un four au Champ-Lary (Tudot, p. 57).

2° Près Haudimont (Meuse), on a trouvé des Vénus et des déesses-mères avec des monnaies depuis Auguste jusqu'à Théodose (dans une source? Liénard, *Arch. de la Meuse*, 1884, t. II, p. 71).

3° Dans la forêt de Brotonne, une centaine de Vénus Anadyomène trouvées avec des monnaies depuis Tibère jusqu'à Gordien (Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inf.*, p. 507).

4° A Brou, une figurine a été trouvée avec une monnaie d'Otacilie, femme de Philippe I^er^, III^e^ siècle

(Léon Damour, *les Fouilles de Brou en* 1870. *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, t. III, 1870, p. 145; tirage à part. Bourg, 1870).

5° A Carnac (Morbihan), de nombreuses Vénus et déesses-mères étaient associées à des monnaies de Marc-Aurèle, Gallien, Tetricus, Constans et Magnence (J. Miln, *Fouilles faites à Carnac*, 1877, p. 143-144).

6° Dans différentes fouilles faites dans le Morbihan, on a trouvé des figurines blanches associées à des monnaies de Lucile, Postume, Claude II, Constantin Ier, Constantin II et Constans (*Catalogue du Musée archéol. de Vannes*, 1881, p. 46 et 56).

7° A Cailly, petit cheval en terre blanche trouvé avec des bronzes de Nerva et de Hadrien (Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inf.*, p. 280).

8° Près d'Héry (Yonne), statuettes trouvées près de moyens bronzes d'Auguste, de Tibère, Néron, Claude et Faustine (Max Quantin, *Répert. arch. de l'Yonne*, 1868, p. 65).

9° A Saint-Révérien, statuettes de terre cuite, trouvées avec des monnaies, une de la république romaine, d'autres d'Adrien, de Commode, Septime-Sévère, Caracalla et Gordien (comte de Soultrait, *Répert. arch. de la Nièvre*, p. 37).

10° A Autun, char attelé de deux chevaux et portant deux personnes, trouvé avec cinquante-sept monnaies d'or de Néron, Vespasien, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Sabine et Faustine (Tudot, pl. 36; *Rev. arch.*, 1857, p. 634; H. de

Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 92).

11° A Lisieux, dans des sépultures gallo-romaines, cent cinquante statuettes, en majorité des Vénus, trouvées avec des grands et moyens bronzes de Marc-Aurèle, Vespasien, Domitien, Commode, Faustine, etc. (*Bull. monumental*, 1866, p. 643).

12° Vénus entière et nombreux fragments avec une monnaie de Trajan, deux de Constantin, une de Crispus, dans un puits (Toulmouche, *Histoire archéologique... de Rennes*, 1846, pl. XVII, 2, et XVIII, 1, p. 300).

13° Déesse-mère et bronze de Faustine, à Sainte-Hélène-Bondeville (Cochet, *Seine-Inf. histor. et archéol.*, p. 525 ; cf. *Répert. arch.*, p. 542).

14° Fragments de Vénus et de déesses-mères trouvés en 1864, au Gué de Saint-Léonard, avec des monnaies gauloises, des monnaies de la république et des empereurs depuis Auguste jusqu'à Tétricus, au nombre de 10,641 (*Mémoire sur les découvertes archéologiques faites dans le lit de la Mayenne*, par Chedeau et de Sarcus. Mayenne, 1865, p. 18).

15° A Colchester (Angleterre), on a trouvé, à côté de figurines analogues à celles de la Gaule, 36 moyens bronzes dont 12 d'Agrippa et le reste de Claude (revers : Pallas). Les bronzes de ce dernier type se trouvent fréquemment à Colchester (*Collectanea Antiqua* de Roach Smith, 1868, t. VI, p. 234).

16° *Matres* trouvées à Uelmen en Allemagne, avec des monnaies de l'époque de Constantin (*Jahrbücher* de Bonn, 1852, t. XVIII, p. 98).

17° Niche renfermant une Vénus, une autre Vénus et une Minerve, associées à trois moyens bronzes dont deux d'Auguste et de Tibère et le troisième fruste, dans une tombe romaine sur la rive gauche de la Moselle (*Jahrbücher* de Bonn, 1890, fasc. 89, p. 135).

Dans le cas n° 15, on peut s'étonner que la division soit si exactement faite et que la trouvaille n'ait pas renfermé un seul moyen bronze d'Auguste et de Tibère. Quoi qu'il en soit, si l'observation est exacte, il faudrait placer l'enfouissement des figurines de Colchester avant la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, ce qui nous paraît possible, mais non complètement prouvé, car les monnaies n'appartenaient peut-être pas à la même cachette.

Dans les cas qui se rapportent directement à la Gaule, il y a lieu de remarquer plus spécialement le dixième et le onzième dont la composition monétaire permet de proposer une date plus certaine (deuxième moitié du IIe siècle de notre ère). Quant aux autres observations, elles ne peuvent fournir aucune base sérieuse pour établir les dates successives de fabrication des figurines, car les monnaies réunies appartiennent à toutes les époques de l'Empire. Dans les cas où la terre cuite se trouvait associée à une seule monnaie, il serait téméraire de conclure que les deux objets

sont de la même époque, car les monnaies circulaient longtemps encore après leur émission.

Malgré les recherches faites, nous ne pouvons donc arriver à des résultats concluants et il nous paraît que ce n'est pas par les monnaies seules que l'on peut dater les différentes périodes de l'industrie qui a produit les figurines gallo-romaines.

II. Est-ce par le costume? Nous ne le croyons pas, car, à part la cape ou *bardocucullus* et un vêtement particulier aux enfants[1], le costume des figurines a peu de caractères particuliers. Et, du reste, les modifications du costume ne sont pas assez connues pour qu'on puisse faire des remarques importantes au sujet des époques.

III. Pour la coiffure, les figurines gallo-romaines offrent de nombreux sujets d'étude, et, sans compter les variétés de coiffure que l'on remarque dans les têtes de déesses-mères, il y a un nombre considérable de bustes de femmes que l'on a considérés comme des portraits et qui offrent des dispositions de chevelures assez différentes (Tudot, pl. LII). Tudot a proposé de voir dans l'un le portrait de Julie, fille de Titus. Cette opinion a été admise pour un buste trouvé à Rezé[2]. Mais, si l'on entre dans cette voie, on peut soutenir que

1. Probablement la *palla Gallica* de Martial (I, 93) et le vêtement qui avait donné un surnom au fils de Septime-Sévère, *Caracalla* (Aurelius Victor, *Car.*, 21).

2. Parenteau, *Catalogue du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, p. 66.

le buste représente Domitia, car cette princesse porte sur ses monnaies une coiffure semblable à celle de Julie[1]. Quant à la coiffure de Julie elle-même, les monnaies nous en montrent trois variétés bien distinctes, caractérisées par la disposition des cheveux en arrière de la tête[2]. Le buste cité par Tudot se rapproche du reste beaucoup plus de la coiffure de Marciane, sœur de Trajan[3].

Il serait donc possible d'attribuer à la fin du 1er siècle et au commencement du second un certain nombre de terres cuites dont la chevelure aurait quelque rapport avec celle des princesses que nous venons de citer.

Toutefois, il ne faudrait pas se fier outre mesure aux coiffures dans lesquelles on apportait la plus grande liberté, et il en était de même un peu partout, car les terres cuites grecques offrent des exemples remarquables du fait en nous montrant « une variété infinie de types et de coiffures. Les « enfants portent le bonnet pointu, le chapeau plat « ou la toque qui les fait ressembler aux docteurs « italiens de la Renaissance. Les femmes sont coif- « fées de voile, de diadèmes, de bonnets phry- « giens, de bandelettes, de fleurs et de fruits, et « leurs beaux cheveux obéissent à tous les caprices « de la mode, depuis la mode grecque avec sa « finesse et sa pureté de goût, jusqu'aux mignar-

1. Cohen, *Monnaies impériales,* nouvelle édition, t. I, p. 535.
2. Cohen, *loc. laud.,* p. 465-467.
3. Cohen, *loc. laud.,* t. II, p. 100.

« dises d'Agrippine jeune ou aux extravagances « des princesses de la famille de Vespasien[1]. »

IV. Nous avons vu plus haut que les moules et les figurines portaient un certain nombre de noms d'hommes que nous avons essayé de classer en deux catégories : celle des artistes, créateurs de types, et celle des mouleurs ou propriétaires de moules.

Il est à remarquer que les noms de la première série, ceux qui se lisent sur les statuettes ou dans le creux des moules, sont écrits avec des lettres capitales ou qui se rapprochent beaucoup de cette forme.

Au contraire, la grande majorité des inscriptions tracées au revers des moules sont en écriture cursive, celle qui était réservée aux usages journaliers et considérée comme impropre aux monuments épigraphiques proprement dits.

Commençons par examiner les formes de lettres relevées sur les moules gallo-romains en les comparant aux lettres de la cursive de Pompéi (avant 79 de J.-C.)[2] et d'Alburnus Major (III[e] siècle)[3].

1. *Collection Camille Lécuyer, Terres cuites de Tanagra et d'Asie-Mineure* (*Catalogue de vente,* par Froehner, 1883), n° 309, 139 têtes trouvées à Smyrne, etc., pl. XXVIII et XXIX. Cf. les pl. IV et V du *Bulletin de correspondance hellénique,* XI, 1887.

2. *C. I. L.,* t. IV, pl. I, et R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 1889, p. 7.

3. *C. I. L.,* III, p. 921, et R. Cagnat., *op. laud.,* p. 8. L'authenticité a été contestée par N. de Wailly, *Journal des*

ÉCRITURE CURSIVE.

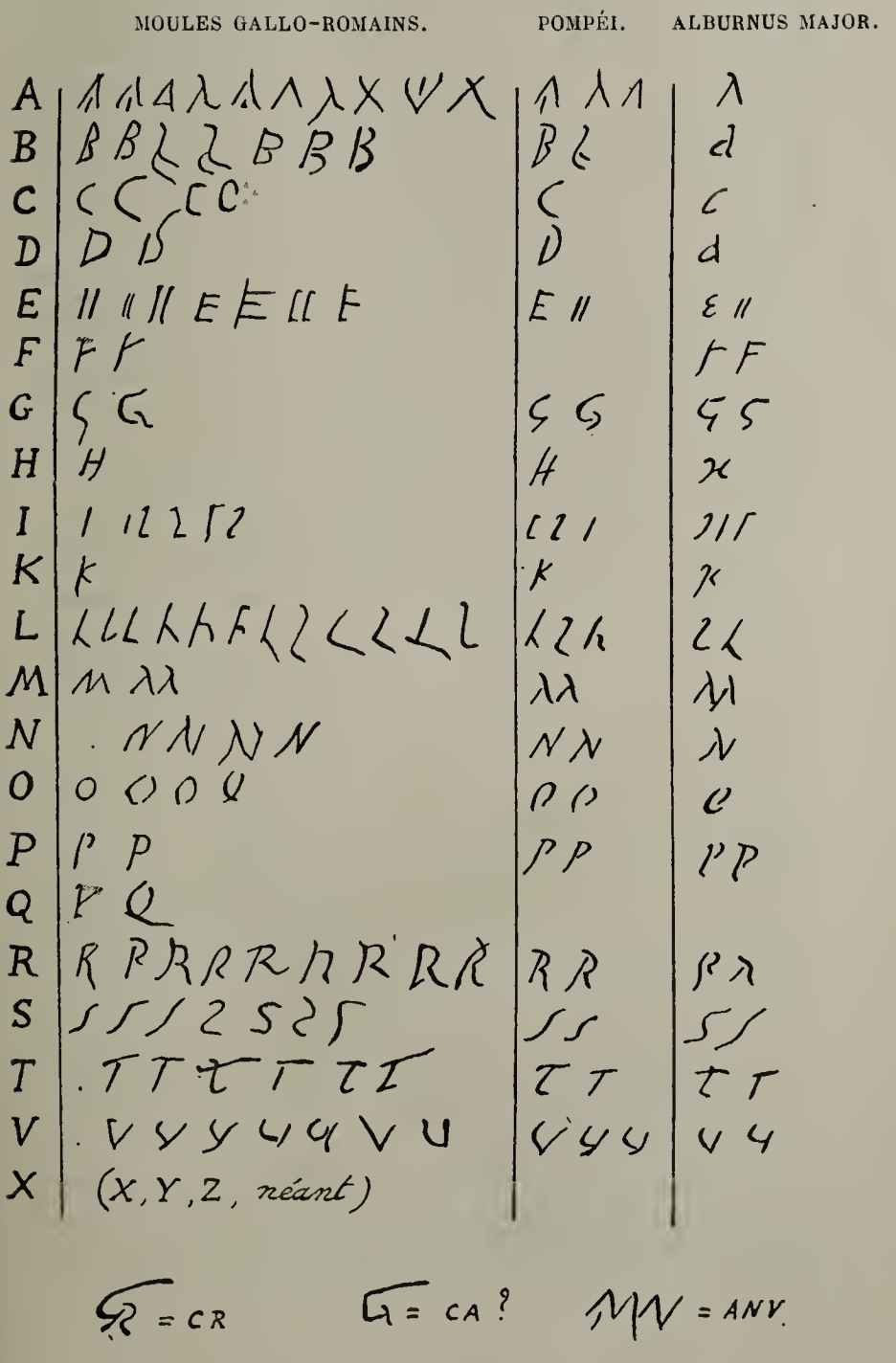

On verra par ce tableau, dressé par nous[1], que la cursive des moules gallo-romains se rapproche beaucoup plus de celle de Pompéi que de celle d'Alburnus Major qui est postérieure[2]. Mais, quoique les inscriptions de Pompéi aient une date extrême bien fixée, nous ne pouvons assigner la même date aux inscriptions des moules. L'écriture cursive devait être en usage à Pompéi bien avant l'ensevelissement de la ville et les formes n'ont dû se modifier que progressivement. Tout ce que nous pouvons dire de certain à cet égard, c'est que la cursive des moules paraît antérieure à celle d'Alburnus Major, qui appartient au IIIe siècle.

La lettre A, figurée par un V renversé avec barre verticale dans l'ouverture de l'angle[3], les lettres

Savants, 1841, p. 555. Cf. M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française,* 1890, p. 24; et G. Popa, *Tablele cerate descoperite in Transilvania.* Bukarest, 1890.

1. Nous ne donnons ici que les formes utiles pour la comparaison; mais les alphabets de Pompéi et d'Alburnus Major présentent des formes beaucoup plus nombreuses. La première ligne verticale de notre tableau reproduit un alphabet tracé sur un fragment de vase en terre grise recouverte d'un engobe rouge, trouvé au domaine de Plaisance, commune d'Iseure, près Moulins (Tudot, *op. laud.,* pl. 14. *Catalogue du Musée de Moulins,* p. 73, n° 303).

2. Au contraire, elle se différencie sensiblement des lettres de l'inscription gravée sur une patère en argent du Musée de Turin, datée de 234 de notre ère (*Exempla* de Hübner, n° 918. *C. I. L.,* V, 8122).

3. Cette forme de A se trouve associée à la forme II de E dans le nom *Atepomarus* sur une pierre trouvée à Paris (Louis Leguay, *Musée archéologique,* t. I, 1876, p. 34; cf. l'inscription CAMARS avec cette forme de A (*C. I. L.,* XII,

F et L, figurées par un I avec barre oblique, peuvent sans doute être considérées comme archaïques. Mais on a cependant démontré qu'elles se rencontrent à des époques relativement récentes[1]. Ce fait n'est pas isolé et on verra plus loin qu'il en est de même pour la forme II de la lettre E[2].

Si nous examinons maintenant les inscriptions tracées sur les figurines ou dans le creux des moules, en capitales ou du moins en lettres qui s'en rapprochent beaucoup, nous trouvons une influence certaine de la cursive employée au revers des moules. Les L se présentent sous des formes différentes de la capitale, analogues aux types nos 1, 7 et 10 de notre tableau.

L'inscription sur figurine qui fournit le plus matière à des observations est celle de la statuette de Caudebec (voy. fig. 1).

On y trouve la forme II pour E que nous avons

no 670). C'est bien à tort que Fillon a considéré cette forme de la lettre A comme particulière à la Gaule et à la Grande-Bretagne (*Art de terre chez les Poitevins,* p. 19). On la trouve en effet dans la cursive de Pompéi.

1. Roach Smith, *Report on excavation made on the site of Roman Castrum at Lymne in Kent,* p. 30 (cité par Schuermans, *Sigles figulins,* p. 23, note 5).

2. On pourrait citer à l'appui de la persistance des formes archaïques la curieuse inscription du pont Flavien près de Saint-Chamas, qui est de l'époque impériale et dont l'orthographe est très ancienne (*C. I. L.,* XII, no 647). Cf. *Bulletin des Antiquaires de France,* 1873, p. 84, et E. Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge,* 1889, p. 357-361.

déjà rencontrée dans la cursive des moules, puis un G et des S cursifs. On serait tenté de se servir de la forme II de E pour attribuer une certaine antiquité à la figurine. Mais, s'il est vrai que cette forme soit ancienne, il n'est pas moins certain qu'on la trouve dans des inscriptions de différentes époques de l'Empire. On connaît un nombre considérable de noms de potiers, inscrits sur des vases en terre rouge vernissée, contenant la forme II de E; ainsi, on a : RIIGALIS et RIIGNVS[1]. Du reste, nous connaissons d'autres statuettes que le style fait attribuer au même artiste et qui portent la légende : REXTVGENOS.

De même, la céramique rouge nous offre des exemples analogues. Ainsi, on a les formes GRAECVS et GRAIICVS (*C. I. L.*, XII, 5685, 17).

Il nous paraît donc que les deux formes de la lettre E étaient employées indifféremment, et qu'il n'y a pas de conclusion à tirer de l'emploi de l'une ou de l'autre[2].

En présence des incertitudes que l'on rencontre

1. Cf. A. de Longpérier, *Note sur la forme de la lettre E* (*Revue numismatique,* 1856, p. 73-87, et *OEuvres,* t. II, p. 392-405).

2. Voy., entre autres exemples de l'emploi simultané des deux formes de la lettre E, *C. I. L.,* IV, 1679 et 1837. On a admis de même que les formes ⊙ et ✠ du Θῆτα avaient été employées indifféremment dans des inscriptions attiques antérieures au v^e^ siècle (*C. I. Gr.,* 33. *C. I. A.,* I, 441, p. 197). Cf. B. Head, *Catalogue of greek coins, Attica,* 1888. Introduction, p. XVI.

à chaque pas, il est impossible d'affirmer que la fabrication a commencé à une date exactement connue. Mais il y a des conclusions que nous nous croyons en droit de proposer. D'abord, la fabrication n'a pas commencé avant la conquête romaine et c'est probablement sous les premiers empereurs que l'on doit placer son apparition. C'est, en effet, à cette époque que la Gaule se couvre de monuments et de sculptures dont une partie est due aux Romains et le reste aux Gallo-Romains, eux-mêmes, qui copiaient leurs vainqueurs. La céramique rouge vernissée est certainement venue en Gaule avec la domination romaine. Or, on a vu plus haut que les fabricants de vases en terre rouge décorés de sujets estampés avaient dû vivre côte à côte avec les industriels qui répandaient en Gaule leurs nombreuses figurines blanches ; que souvent même les deux industries ont certainement été exercées par les mêmes individus. Les monnaies associées aux découvertes de terres cuites confirment cette manière de voir, car elles appartiennent presque toutes à la période impériale. C'est en cela que nous sert largement le relevé des monnaies trouvées avec les figurines et la conclusion que nous prétendons en tirer a son importance, puisqu'elle contredit l'opinion de Tudot, d'après laquelle la fabrication des figurines en terre cuite aurait commencé en Gaule un siècle avant la conquête.

C'est sans preuves certaines qu'on a considéré

les produits de Allusa et ceux de Pistillus trouvés à Bordeaux comme postérieurs à Antonin et antérieurs à Constantin[1].

M. E. Pottier a proposé tout récemment un classement chronologique des statuettes de la Gaule. Il considère avec raison qu'il n'y eut pas, sur notre sol, de fabriques d'ex-voto religieux ou funéraires avant la conquête de César[2]. Il se plaît à reconnaître que la technique est fort semblable à celle des ateliers romains d'Italie et que le socle affecte aussi, le plus souvent, la forme sphérique. M. Pottier dit ensuite que « l'ensemble peut se « diviser en trois périodes : 1° l'introduction des « types italiotes empruntés eux-mêmes à l'ar- « chaïsme hellénique ; 2° l'influence de l'art gréco- « romain ; 3° la décadence sous l'Empire[3]. »

Il propose ensuite le classement suivant :

« A la première série appartiennent des groupes « analogues à ceux de l'Italie méridionale, le « couple divin assis sur un trône[4], la déesse-mère « avec son nourrisson sur les genoux, une divi-

1. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, t. I, p. 469.

2. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, 1890 (Bibliothèque des merveilles), p. 237.

3. *Op. laud.*, p. 238. Il faut remarquer d'abord que ces périodes n'ont pas de limites chronologiques.

4. Tudot, *op. laud.*, fig. XII, p. 15. Cette figure représente une sculpture en pierre trouvée à Néris. Tudot le dit lui-même dans la notice de la pl. 36. Il faut donc rayer ce groupe de la liste des terres cuites.

« nité diadémée assise, faite à l'imitation de « Déméter et de Coré et portant au lieu de torche « une corne remplie de fruits[1], une autre tenant « un oiseau à la place du porc, Vénus drapée ser- « rant une colombe sur sa poitrine[2], la Diane éphé- « sienne avec la poitrine couverte de mamelles[3]. »

Dans la seconde période, M. Pottier classe les médaillons portant un buste en relief, les divinités comme l'Abondance, Pallas, Mercure, Épona, des bustes d'enfants ayant au cou la *bulla*, les bustes de femmes, les figurines couchées sur un dauphin, les esclaves habillés du *cucullus* « ou chargés de fardeaux[4], » les caricatures sous les traits de singes accroupis, un certain nombre de Vénus rappelant la Vénus Anadyomène d'Apelle et la

1. Tudot, *op. laud.*, p. 32, fig. XLIV, pl. 33. Tudot dit lui-même que la figure paraît restaurée et que les attributs de la corne d'abondance et du vase ont probablement été mis à la place des enfants. Comme nous ne connaissons aucun autre exemplaire de cette figurine, nous croyons devoir n'en pas tenir compte.

2. Tudot, *op. laud.*, pl. 72. F. Tudot dit que cette figurine lui a été communiquée par M. Henri Baudot, de Dijon; mais la provenance n'est pas autrement constatée.

3. Tudot, *op. laud.*, pl. 74, G. Cet auteur donne la statuette comme appartenant à M. Henri Baudot; mais il déclare que la majorité des figurines reproduites sur la planche sont probablement fausses. Nous partageons entièrement cette opinion quant à la statuette de Diane assise et montrant six mamelles.

4. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite*, p. 239, citant la fig. E de la pl. 74 de Tudot. Ce dernier dit, dans la notice de cette planche, que la figurine est « gâtée par une restau- « ration. » Il faut par conséquent la laisser de côté.

Vénus Pudique de Praxitèle; enfin, le tireur d'épine et quelques bustes d'hommes et de femmes, inspirés peut-être par des portraits d'empereurs et d'impératrices.

Enfin, selon M. Pottier, la dernière époque se reconnaît à la dégénérescence du style; le corps des Vénus devient efflanqué et informe. On place la déesse dans une niche, ornée d'un fronton et de pilastres, qui « écrase la figurine par un décor « trop somptueux. »

A cette période appartiendraient encore les déesses adossées à une gaine qui est décorée de rosaces et de cercles, et analogues à la Vénus de Caudebec. Dans les statuettes de déesses-mères, dans celles des divinités, comme Pallas et Mercure, dans celles d'animaux, il y a une raideur qui caractériserait cette période.

L'exposé que nous venons de tracer est sans doute un peu long, mais il était nécessaire pour la discussion que nous allons entreprendre.

Le premier défaut de cette classification est de ne reposer sur aucune observation précise fournie par les trouvailles. La plupart des figurines classées dans la première période sont douteuses pour des raisons diverses. Les divisions mêmes du classement de M. E. Pottier ne sont pas nettement définies. Du moment que l'on place, avec raison, le commencement de la fabrication des figurines de la Gaule après la conquête romaine, il est inadmissible de dire que « l'influence de l'art gréco-

« romain » a suivi « l'introduction des types « italiotes empruntés, eux-mêmes, à l'archaïsme « hellénique. » Quant au caractère de raideur et au faire négligé des figurines classées dans la dernière période, nous n'y attachons pas une grande importance.

Ces différences peuvent facilement provenir de ce que les figurines étaient fabriquées dans des régions diverses, par des artistes plus ou moins habiles et surtout par des industriels qui surmoulaient les œuvres sorties de véritables fabriques. Les caractères plus ou moins anciens sur lesquels on s'appuie pour dater les statuettes en terre cuite sont souvent très décevants[1]. On a constaté l'immobilisation du type pour des statuettes grecques dont les industriels firent des copies depuis le V^e^ siècle avant notre ère jusqu'à l'époque impériale[2].

1. Nous citerons une Vénus très barbare, avec collier, bracelets et inscription sur la poitrine. E. Curtius l'avait publiée comme un prototype phénicien de l'Aphrodite grecque (*Archaeologische Zeitung*, 1869, p. 62). Mais M. L. Heuzey la considère avec raison comme une production tardive appartenant vraisemblablement à la basse époque parthe. Il fait aussi le rapprochement de cette figurine avec les Vénus gallo-romaines portant des ornements et des inscriptions (*Catalogue des figurines du Louvre*, 1882, p. 108).

2. J. Martha, *Catalogue des figurines en terre cuite du Musée d'Athènes*. Introduction, p. IV. Cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, VII, 1883, p. 82 : statuettes de Déméter avec les mains allongées sur les genoux ou tenant un enfant, dont le type a été immobilisé pendant cinq ou six siècles.

Cette observation nous conduira facilement à penser que le style des statuettes gallo-romaines dépend surtout du modèle dont s'est servi le céramiste. Par suite, deux figurines de style complètement différent peuvent être contemporaines.

Nous croyons aussi que les fabriques situées dans le Bourbonnais n'ont pas été les seules en Gaule, et, comme nous l'avons déjà dit, nous sommes porté à supposer l'existence d'une fabrique, établie dans l'ouest de la Gaule, qui aurait fourni les figurines analogues à la Vénus de Caudebec.

Pour ce qui est de cette dernière, la signature de son fabricant, *Rextugenos Sullias avvot*, en langue gauloise, serait une raison suffisante pour la placer dans la première période et non dans la dernière, comme le voudrait M. E. Pottier. De plus, les ornements circulaires et les rosaces qui ornent la gaine de cette statuette sont pour ainsi dire semblables à ceux que l'on rencontre sur les monnaies gauloises de l'Armorique, des Eburovices, etc.[1]. Il ne faudrait pas non plus se servir de l'inscription précitée pour déclarer la statuette contemporaine des monnaies.

Enfin, pour finir de démontrer l'incertitude des classifications basées sur le style, nous citerons le fait suivant :

1. E. Hucher, *Art gaulois*, 1868, pl. 16, n° 1; pl. 18, n° 1; pl. 21, n° 2; pl. 74, n° 1; pl. 75 et 76. On trouve aussi trois annelets centrés d'un point sur les monnaies attribuées aux Bituriges (pl. 79 et 80).

On a trouvé récemment, dans une tombe à Carden, près de la Moselle[1], une niche renfermant une Vénus du type le plus commun, une autre Vénus semblable et une Minerve du genre de celle que Tudot classait dans sa première époque. Or, ces trois figurines étaient associées à des moyens bronzes d'Auguste et de Tibère et, sans avancer qu'elles étaient contemporaines de ces monnaies, il est permis de croire que la date de leur fabrication ne descend pas plus bas que le Ier siècle. On ne peut donc pas dire que les niches, abritant les statuettes, paraissent seulement pendant la dernière période[2].

V.

LES TYPES ; ORIGINE ET SIGNIFICATION.

Il est facile de faire trois grandes divisions parmi les figurines gallo-romaines : 1° les représentations de divinités ; 2° les sujets de la vie civile ; 3° les figures d'animaux.

Parmi les divinités, si l'on suit l'ordre donné par César, on s'attendrait à rencontrer, d'abord, Mercure, puis Apollon, Mars, Jupiter, Minerve[3]. On est donc très étonné de voir que les figures de Vénus sont les plus communes.

1. *Jahrbücher* de Bonn, 1890, fasc. 89, p. 135.
2. E. Pottier, *les Statuettes...*, p. 239.
3. *De Bello Gall.*, VI, 17.

VÉNUS.

Nous n'avons pas trouvé moins d'une dizaine de types de Vénus, et plusieurs de ces types comprennent beaucoup de variétés. Si nous considérons encore les groupes où Vénus occupe la première place et les petits édicules où cette déesse est placée dans une niche, nous trouverons une vingtaine de variétés suffisamment caractérisées pour servir de types. Un fait qui nous paraît à peu près certain et qui se dégage de cet inventaire, c'est que, dans les figurines gallo-romaines, la déesse ne se présente pas seulement sous la forme de la Vénus Anadyomène. Il n'est pas douteux que les statuettes représentant une femme plus ou moins nue soient celles d'une déesse adorée dans la plus grande partie de la Gaule. Le nombre des représentations, la disposition au centre d'un édicule qui ne se retrouve qu'exceptionnellement pour une autre divinité, tout prouve bien que la Vénus avait une importance considérable. Quel rôle et quelle puissance attribuait-on à cette divinité?

Sans parler de Montfaucon qui voyait des *pleureuses*[1] dans deux statuettes de Vénus trouvées à Blois, on a longuement discuté pour démontrer le caractère de cette déesse en Gaule.

Dom Martin dit qu'elle présidait à la mort de même qu'à la vie, « que les Gaulois l'honoroient « sous le nom de *Vénus Infera* et la mettoient à

1. *Antiquité expliquée*, t. V, 2e p. (X), p. 191.

« la tête des dieux inférieurs ou infernaux : ils « conservoient sa figurine, qu'ils faisoient enfer- « mer avec leurs cendres dans les tombeaux qu'on « leur érigeoit[1]. » Cette théorie s'appuie sur une inscription portant :

DIIS INFERIS | VENERI | MARTI ET | MERCVRIO | SACRVM (Dom Martin, t. II, p. 228 et 235).

De même qu'Apollon est tantôt un dieu guérisseur, tantôt un dieu vengeur[2], de même Vénus, la déesse des plaisirs, a reçu un rôle funéraire. Rome avait sa Vénus Libitina[3]. Les morts étaient inscrits sur les registres du temple de cette déesse et l'administration de ce temple se chargeait des funérailles (Suét., *Nero*, 39; Denys, 4, XV; Horace, *Sat.*, l. 2, VI, 19)[4]. En poésie, *Libitina* était devenue synonyme de *la Mort*. A Delphes, Vénus *Epitymbia* avait un temple où l'on se rendait pour évoquer les morts et leur faire des libations[5]. En Grèce, Aphrodite semble en certains lieux confondue avec Persephone, reine des Enfers[6].

1. *Religion des Gaulois,* t. II, p. 19.
2. César, *De bello gallico,* liv. VI, c. 17; *Iliade,* I, 43-52.
3. Plutarque, *Numa,* c. XII : Λιβίτιναν, εἴτε Περσεφόνην, εἴτε μᾶλλον, ὡς οἱ λογιώτατοι Ῥωμαίων ὑπολαμβάνουσιν, Ἀφροδίτην.
4. Cf. Montfaucon, t. IX (V, 1re p.), p. 144.
5. Plutarque, *Quest. rom.,* 23; édit. Didot, p. 332. Sur l'association des idées de vie et de mort, voy. F. Lenormant, *Monographie de la voie éleusinienne,* 1864, I, p. 259 et 341. Cf. Beulé, *Monnaies d'Athènes,* 1858, p. 330.
6. Hignard, *le Mythe de Vénus. Annales du Musée Guimet,* I, p. 32.

A notre avis, il serait difficile de considérer toutes les statuettes de Vénus comme des figurines funéraires, parce qu'on en a trouvé quelques-unes dans des tombeaux. Il faudrait alors assimiler complètement ces statuettes à celles des sirènes funéraires des nécropoles grecques qui dérivent de l'épervier à tête humaine[1].

On ne peut nier qu'il n'y ait une certaine ressemblance de pose entre les Sirènes[2] et les Vénus de la Gaule, mais si les premières ont exercé une influence sur les autres au point de vue de la forme[3], il ne nous paraît pas probable que la signification des figurines soit devenue la même. De plus, l'inscription que nous avons citée plus haut n'indique pas nécessairement que le terme DIIS INFERIS se rapporte aux divinités dont les noms suivent. Ce n'est donc pas une preuve certaine à l'appui du système qui veut faire de la Vénus des Gaulois une déesse infernale.

On a fait remarquer que les formes des Vénus sont généralement exagérées, le bassin très développé, et on a pensé qu'il fallait voir dans ces figurines la représentation d'une divinité protectrice de la grossesse[4].

1. L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre,* 1882, p. 12 et 155.

2. *Nécropole de Myrina,* p. 389, pl. XXVII.

3. La comparaison a déjà été indiquée par M. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain,* p. 116.

4. H.-A. Mazard, *la Céramique du Musée de Saint-Germain-*

On aurait été ensuite amené à la regarder comme une divinité topique des eaux minérales[1].

Tout récemment, on a proposé de la considérer comme une divinité d'un caractère lascif[2] et fécond personnifiant la force universelle de la nature mère, et la fécondité de la terre[3], aussi bien que celle de l'humanité[4].

Vénus n'est-elle pas, en effet, *la mère de toutes choses*[5] ?

Quel que soit le rôle véritable de la Vénus gauloise, on ne peut s'empêcher de la comparer à des divinités de forme analogue.

En Chaldée, nous trouvons des figurines de femme en terre cuite portant les mains à leurs seins, la poitrine ornée de colliers ; le sexe est indiqué d'une manière exagérée[6].

en-Laye, 1875, p. 308. Cf. Égéria, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, p. 1217. — Plutarque dit qu'Ariadne-Aphrodite était honorée à Amathonte comme déesse des accouchements (*Thes.,* 20, 9).

1. Mazard, *op. laud.,* p. 308. Cf. Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales de la Gaule,* 1846, p. 36.

2. Le fait que le sexe est très marqué sur la plupart de ces statuettes a porté à les rapprocher de représentations qui passaient pour chasser le mauvais œil (*Revue des Sociétés savantes,* VII, 1878, p. 106).

3. Sur une figurine du Musée de Tours, la déesse apparaît au milieu des épis.

4. A. Héron de Villefosse, *Revue archéologique,* 1888, I, 154.

5. Lucrèce, *De Nat. rerum,* I, v. 1 et suiv. Cf. Stace, *Théb.,* VIII, 303.

6. L. Heuzey, *Figurines du Louvre,* pl. II, fig. 4. *Catalogue,* p. 32. Plusieurs de ces figurines ne remontent pas au delà de l'époque parthe.

On trouve des figures semblables à Chypre[1]. Chypre nous montre également des figures appuyées contre une gaine, se pressant le sein gauche de la main droite et se couvrant le bas-ventre de la main gauche[2].

A Carchemis, un bas-relief montre également une divinité se pressant les deux seins[3].

Le Louvre conserve, entre autres statuettes, la figurine suivante : « Vénus Anadyomène, nue, por-« tant les mains à sa chevelure, qui est surmontée « de la stéphané. Cette figure, qui appartient au « style courant de l'époque romaine, a été donnée « au Louvre, par M. Schefer, comme provenant « de la côte de Syrie : il faut entendre ce mot « dans son sens moderne le plus général. — « Terre jaune couverte d'une patine orangée. « Hauteur, $0^{m}23$[4]. » Cette statuette est du plus haut intérêt, car elle est presque identique au plus grand nombre des Vénus gallo-romaines.

En Égypte, on trouve la figurine suivante : « Femme nue, dont la chevelure, maintenue par

1. L. Heuzey, *loc. laud.*, pl. IX, n° 4.

2. Cf. nos types n^{os} 6 et 11 de la Vénus gauloise. Sans offrir le même geste, la pose des bras de la Vénus de Médicis est analogue. — Une figurine très barbare, au Louvre, montre les mêmes gestes et semble porter une inscription sous le collier (Heuzey, *Figurines*, pl. IV, n° 7; *Catalogue*, p. 108. E. Curtius, *Archaeologische Zeitung*, 1869, p. 62).

3. *The Graphic*, déc. 1880. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 808.

4. L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Louvre*, 1882, n° 214.

« un bandeau, retombe en deux masses de petites « tresses sur chaque épaule; au cou, un collier à « trois rangs; les seins, très petits et très proé- « minents, sont entourés à la base d'un cercle de « points, qui paraît marquer un tatouage. L'en- « semble donne l'idée d'une figure de déesse « babylonienne, et pourtant j'ai trouvé l'objet, « moi-même, à Éléphantine[1]. »

Il faut signaler aussi des terres cuites du Fayoum représentant Vénus, une main sur le ventre, l'autre sous les seins, portant des bracelets et une draperie à sa gauche (British Museum, salle égyptienne, n° 4755). C'est évidemment la Vénus pudique dont la céramique gallo-romaine nous offre des exemples.

A Myrina[2], on trouve aussi des figurines portant la main au sein, et la Tunisie en fournit également qui sont très analogues[3].

En somme, il y a une certaine analogie entre toutes ces représentations d'une divinité dont les attributions étaient peut-être différentes selon les pays.

Mais on ne saurait nier que ces statuettes aient

1. G. Maspéro, *Guide du visiteur au Musée de Boulaq,* 1883, n° 6137, p. 416. — M. Maspéro, qui a vu d'autres exemplaires de cette figurine (terre grise), pense que la fabrication, certainement égyptienne, a pu descendre jusqu'au v^e^ siècle de notre ère.

2. *Nécropole de Myrina,* p. 155.

3. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1886, pl. II, n^os^ 136 et 149, p. 30 et 31.

eu un caractère religieux. Nous savons que, au VII^e siècle avant notre ère, on achetait à Paphos des figurines d'Aphrodite, auxquelles les navigateurs prêtaient probablement des vertus de talismans[1], de même que du temps de Lucien, à Cnide, on pouvait acquérir des statuettes de Vénus dans les boutiques avoisinant le temple[2].

Et, en effet, en Gaule, nous trouvons une indication semblable. A Jublains, en 1866, on découvrit, aux abords du temple, un appartement de quatre mètres carrés et, dans ce petit espace, des figurines en terre cuite, parmi lesquelles la Vénus, en majorité, fournissait cinquante exemplaires ou fragments, qui étaient accompagnés de dix déesses-mères. On avait probablement retrouvé la boutique d'un marchand de statuettes qui avait été ruinée vers la fin du III^e siècle[3].

La signification religieuse et mystique donnée aux statuettes gallo-romaines de la Vénus expliquerait pourquoi on a trouvé, sur le même point, une énorme quantité de statuettes de Vénus mutilées[4]. Cette destruction méthodique a eu lieu probablement au moment où le christianisme devint plus puissant. On sait, en effet, que l'établissement de la nouvelle religion ne se fit pas toujours sans violence[5].

1. Athénée, XV, 676.
2. Lucien, *Amours*, § 11.
3. *Congrès archéologique du Mans et de Laval* de 1878. Caen, 1879, p. 525.
4. A Lisieux, en 1866. *Bulletin monumental*, 1866, p. 643.
5. Cf. *Revue archéologique*, 1888, II, p. 206.

DÉESSES-MÈRES.

Après les Vénus, les figurines qui représentent une femme assise dans un fauteuil, allaitant un ou deux enfants, sont certainement les plus nombreuses. Les types ne sont pas aussi variés que ceux de la Vénus. Quant aux explications que le sujet a suggérées, elles sont très diverses et souvent singulières.

On y a vu successivement la *Nuit*, mère et nourrice du *Sommeil* et de la *Mort*[1], la *Terre* tenant la *Nature* et la *Matière*, *Latone* allaitant Apollon et Diane[2], *Isis*[3], *Junon-Lucine* qui présidait aux accouchements, la déesse *Rumina* chargée d'allaiter les jeunes enfants[4].

On a discuté, avec plus ou moins de bonheur, ces diverses explications. D'abord, on peut laisser de côté les deux premières qui sont beaucoup trop hypothétiques. Nous ferons de même pour celle de Tudot qui voit, dans la déesse-mère, la mère des Gaulois ou Proserpine, une déesse régnant dans les Enfers et dans le Ciel[5].

Les statuettes ne représentent pas Junon-Lucine,

1. Dom Martin, *Religion des Gaulois,* II, p. 272, d'après Pausanias, V, XVIII (cf. p. 276).

2. *Mémoires des Antiquaires de Normandie,* t. III, 1826, p. 197.

3. *Bulletin monumental,* 1857, 346. Cf. H. du Cleuziou, *la Poterie gauloise,* 1872. Introduction, p. 17 et p. 201.

4. M. Prou, *Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens.* Sens, 1869, p. 14.

5. Tudot, *op. laud.,* p. 80.

parce que cette déesse présidait aux accouchements et non à l'allaitement. Dans le cas où l'on veut se prononcer pour Latone, il devient difficile d'expliquer les statuettes quand la femme n'allaite qu'un seul enfant et, si l'on y voit une Isis nourrissant Horus, l'explication ne peut plus convenir aux déesses qui allaitent deux enfants. En face de l'hypothèse d'après laquelle les statuettes de déesses-mères assises représenteraient Rumina, ces objections disparaissent. Il est vrai que, si Rumina est connue par les auteurs[1], on ne peut guère citer de représentations certaines de cette déesse[2].

En somme, nous croyons qu'il est préférable d'adopter le terme général de déesse-mère ou *mérée*[3]. Il paraît bien évident pour nous que la divinité représentée par les statuettes gallo-romaines doit rentrer dans la catégorie des déesses Kourotrophes, si connues dans l'archéologie classique. Le culte des déesses-mères, assez circonscrit en Grèce, était beaucoup plus répandu en Italie, d'où il passa en Gaule[4].

Cependant, les statuettes de ces divinités se ren-

1. Saint-Augustin, *Cité de Dieu,* liv. IV, c. xi. Cf. Roscher, *Lexicon der Mythologie,* II, 219.

2. Voy. une pierre gravée qui représenterait Rumina, d'après Montfaucon, *Antiquité expliquée,* t. I, 2e partie, p. 328, pl. CCIII, fig. 3.

3. Ce dernier terme, créé par J. de Witte, a été adopté par Tudot (*op. laud.*, p. 64).

4. A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique,* t. I, p. 106, note 4. Cf. t. II, p. 7.

contrent un peu partout. Parmi les terres cuites trouvées dans les tombeaux de Cymé (Éolide), il y avait neuf exemplaires d'une figurine représentant une femme assise sur un trône, donnant le sein à un enfant. Dix-sept autres statuettes montraient la femme tenant l'enfant sur ses genoux[1]. Chypre a fourni de nombreuses variétés de déesses-mères[2]. Parmi les terres cuites conservées au Musée Saint-Louis à Carthage, on trouve des figures assises allaitant un enfant[3]. On en a trouvé dans la grande Grèce et en Campanie[4].

A Tarente, on a découvert récemment des statuettes de femme assise tenant un enfant[5]. A Pompéi, on a des figurines analogues[6].

On a publié aussi un vase à parfum en forme

1. S. Reinach, *Bulletin de correspondance hellénique,* 1889, p. 548, note 1.

2. Heuzey, *Catalogue des figurines du Louvre,* pl. XV, n° 4. *Revue archéologique,* 1869, pl. VI, etc.

3. *Bulletin archéologique du Comité,* 1886, pl. II.

4. Caylus, *Recueil d'antiquités,* t. III, pl. XL, n° 1. Cf. Seroux d'Agincourt, *Recueil de fragmenls en terre cuite,* p. 35. — Plusieurs statuettes de la collection Campana au Louvre. Cf. E. P. Biardot, *Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire,* 1864, p. 20. On en aurait trouvé plusieurs milliers à Capoue en 1820 (F. Lenormant, *Gazette des Beaux-Arts,* 1880, t. XXI, p. 222; cf. Gerhard, *Antike Bildwerke,* pl. XCVI).

5. A.-J. Evans, *Recent Discoveries of tarentine Terra Cottas,* dans *Journal of hellenic Studies,* VII, 1886, p. 10, 11 et suiv. Cet auteur y reconnaît Persephone Kora (ou Gaia) tenant Iacchos.

6. H. von Rohden, *Terracotten von Pompeji,* pl. XLV, n° 3.

de figure de femme assise allaitant un jeune enfant, et on y a vu une des nymphes nyséennes allaitant Bacchus[1].

A Tanagre, on trouve aussi des divinités Kourotrophes[2]. Un objet en plomb, avec relief de bon style, représente le même sujet[3].

Mais, si les représentations sont relativement très nombreuses, les explications ne le sont pas moins. M. Heuzey a comparé le motif au groupe d'Isis allaitant Horus[4]. Un sujet semblable que fournit une pierre gravée a été interprété comme Aphrodite et Éros ou Ino Leucothée nourrissant le jeune Bacchus[5]. Une terre cuite du Musée de Berlin serait une Démeter Kourotrophos ou Gaia Kourotrophos[6]. Du reste, il y a des textes qui nous font voir Démeter dans le rôle de déesse-mère[7].

Mais, si Démeter est la déesse-mère par excel-

1. Furtwaengler, *Collection Sabouroff*, pl. LXXI.

2. *Collection Lecuyer*, I[4]. — Les figurines de cette provenance représentent plutôt des vieilles nourrices et sont presque des caricatures.

3. *Nécropole de Myrina*, p. 210.

4. *Figurines du Louvre*, p. 9. Cf. une monnaie d'Adrien frappée à Alexandrie (Feuardent, *Coll. G. di Demetrio. Égypte ancienne*, II, n° 1371, pl. XX) et les monnaies de Julien avec VOTA PVBLICA.

5. Cf. Müller-Wieseler, *Denkmäler*, II, n° 296.

6. Panofka, *Terracotten des Museums zu Berlin*, pl. LIV, n° 1.

7. *Hym. Homeric*, V, εἰς Δήμητραν, v. 188 : παῖδ' ὑπὸ κόλπῳ ἔχουσα, νέον θάλος. Cf. Stephani, *Compte-rendu de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg*, 1859, p. 133.

lence, il paraît à peu près certain que plusieurs autres divinités doivent être admises au nombre des θέαι κουροτρόφοι[1]. Aphrodite Kourotrophos semble bien avoir existé, car, sans parler de la pierre gravée citée plus haut[2], divers auteurs en ont signalé des représentations[3]. Une terre cuite représenterait Aphrodite Pandemos assise avec un enfant[4]. Faut-il rattacher à cette série les médailles de Faustine jeune au revers VENERI GENETRICI, qui représentent Vénus debout tenant un enfant emmailloté sur son bras gauche et une pomme dans la main droite[5]?

Quoi qu'il en soit, il est facile de constater un fait important qui n'a pas été remarqué, du moins nous le croyons. C'est que les deux types les plus obscurs sont aussi ceux qui étaient le plus répandus. On trouve, dans presque toutes les parties du monde antique, la Vénus et la déesse-mère. Ne pourrait-on pas chercher une relation possible entre ces deux divinités? Certes, ce ne sera qu'une

1. Cf. Winckelmann, *Monumenti inediti,* 1821, t. II, 1re partie, p. 13 et 14.

2. Sur cette intaille, voy. encore *Compte-rendu de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg,* 1863, pl. X, 1864, VI, 1, p. 183.

3. Athénée, XIII, 592. Cf. Engel, *Kypros,* II, 328. Ce dernier pense que Démeter et Aphrodite ont été quelquefois confondues (II, p. 198).

4. Panofka, *Terracotten des Museums zu Berlin,* pl. XXIII.

5. Cohen, *Monnaies impériales,* nouvelle édition, III, p. 155. Cf. la *Fécondité,* assise avec un enfant sur ses genoux, p. 144.

hypothèse, mais il ne faut pas oublier que l'hypothèse est le commencement de la science.

Nous avons été frappé, en étudiant particulièrement les types de la Vénus gallo-romaine, de voir que le plus grand nombre des figurines indiquaient une déesse de la fécondité et des forces créatives. Or, nous trouvons à côté d'elle une autre déesse qui nourrit un ou deux enfants. N'y a-t-il pas là deux manifestations, sous une forme différente, de la même divinité? Cela ne s'écarterait guère des idées d'Apulée et d'autres encore sur la nature, mère de toutes choses[1]. Écoutons encore saint Augustin, qui dit : « An Veneres duae « sunt, una virgo, altera mulier? » (*Cité de Dieu*, l. IV, c. x[2].)

En effet, parmi les phénomènes de la nature, ceux de la création et de la nutrition étaient bien faits pour frapper les peuples de l'antiquité. Quoi d'étonnant qu'ils aient voulu rappeler ces deux actes par une série de monuments nombreux?

Si l'on réunit ainsi dans une même catégorie ces divinités, qui paraissent très différentes au premier abord, on s'expliquera facilement pourquoi certaines statuettes de Vénus se pressent le

1. Apulée, *Métamorphose,* liv. XI (édit. Nisard, p. 402) : « Rerum Natura parens...; cujus numen unicum, multi- « formi specie, ritu vario, nomine multijugo totus veneratur « orbis. »

2. Dans l'hymne orphique à Démeter, la déesse-mère et la déesse-fille semblent confondues. Εὔτεκνε, παιδοφίλη, σεμνὴ, κουροτρόφε κούρη (Orphée, *Hymne XXXIX,* v. 13).

sein. C'est évidemment un geste de déesse Kourotrophe.

En Gaule, le culte des déesses-mères a eu un développement considérable. Sans parler des statues de femmes, assises trois par trois avec des cornes d'abondance[1], auxquelles on a donné ce nom, il existe diverses sculptures de déesses-mères avec enfants dans une position analogue à celle des figurines de terre cuite. Citons celles-ci :

Sur l'autel de Virecourt (Meurthe-et-Moselle), au Musée d'Épinal ; moulage à Saint-Germain, 27105 (*Rev. archéol.*, 1883, I, pl. I).

Déesse-mère en bois, trouvée à Troussepoil (Baudry, *Puits funéraires du Bernard*, p. 180, fig.; Quicherat, *Bull. des antiquaires de France*, 1872, p. 54-55).

Statuette en pierre blanche d'une déesse-mère assise, tenant un enfant sur ses genoux, trouvée à Rezé (Parenteau, *Catal. du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, p. 66, n° 128).

Déesse-mère avec deux enfants, pierre (Musée de Moulins, *Catalogue*, p. 24, n° 22)[2].

1. A. Castan, *les Déesses-mères en Séquanie. Revue archéologique*, 1875, II, 171. Grange, *Bulletin monumental*, t. XXI, 1855, 336-56. P.-C. Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 43-50. *Jahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1887. *Matronarum Monumenta* collegit Carolus Friederichs. Bonnae, 1886.

2. Caylus a publié, comme étant en marbre, une statuette de déesse-mère qui paraît assise dans un fauteuil et qui est

TYPES DIVERS.

Parmi les autres types, celui qui représente deux figures embrassées se retrouve aussi dans la sculpture sur pierre. Nous dirons ce qu'il convient de chercher dans cette représentation lorsque nous en décrirons les variétés. Les types vraiment gaulois semblent fort rares. Parmi les dieux, celui qui porte une roue et un autre que l'on prend pour un Mercure barbu sont peut-être les seules figurines dont on ne retrouve pas les analogues en dehors de la Gaule. Nous indiquerons dans notre description quelques rapprochements entre les terres cuites de la Gaule et celles de Pompéi et de la Grèce. Les sujets que l'on retrouve dans les deux séries sont les suivants : le tireur d'épine, Éros et Psyché, l'enfant sur le dauphin (parmi les terres cuites de la Grèce); Vénus, Mercure, Minerve, un gladiateur, des grotesques, etc. (parmi les terres cuites de Pompéi et de l'Italie). Les comparaisons que nous avons pu faire nous portent à croire que les premières figurines fabriquées en Gaule l'ont été d'après des types analogues à ceux de Pompéi. Cette hypothèse est assez vraisemblable, car la poterie rouge vernissée de la Gaule romaine paraît également avoir été une imitation de celle d'Arezzo. Les modèles

très analogue aux terres cuites (*Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CXXV, nos 1 et 2, p. 405).

ont donc été pris dans le même centre pour les deux branches de la céramique[1].

En parlant des types, nous devons rappeler une remarque faite déjà pour les figurines grecques et qui est vraie également pour celles de la Gaule. Certaines divinités importantes et souvent reproduites par la sculpture ne se retrouvent pas parmi les statuettes de terre cuite, par exemple Zeus[2] et Poseidon. Il ne paraît pas cependant que l'argile ait été jugée matière trop commune pour ces grandes divinités, car Pline nous parle d'un Jupiter en terre cuite[3] et Juvénal fait de même[4], alors que Martial cite un Hercule de cette nature[5]. La céramique gallo-romaine présente des lacunes

1. Comme fait curieux de la dispersion des figurines en terre cuite, nous mentionnerons la découverte de cinq statuettes égyptiennes émaillées trouvées dans un tombeau, sur la commune de Plougonven, près Morlaix. Une autre avait été trouvée à Corseul (*Catalogue du Musée archéologique de Quimper,* 1885, p. 45, n° 5). On a également trouvé des statuettes en bronze d'importation égyptienne à Clermont-Ferrand et sur divers points de la Gaule (*Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* t. III, 1876, p. 65. G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Égypte,* 1884, p. 162). Il ne nous paraît pas toutefois qu'il soit possible d'attribuer à ces importations une influence quelconque sur la céramique gallo-romaine.

2. On a cependant donné comme Jupiter une statue trouvée à Pompéi (Rohden, *Terracotten von Pompeji,* pl. XXIX, n° 2).

3. *Hist. nat.,* liv. XXV, c. XLV, § 3 (édit. Lemaire).

4. *Sat.,* XI, 116 : « Fictilis et nullo violatus Jupiter auro. »

5. *Epigr.,* XIV, 178.

de ce genre, dont l'explication est difficile à entrevoir.

Pour les figurines relatives à la vie civile, il n'y a pas de remarques générales à faire, et l'intérêt de cette série réside dans les détails assez nombreux qui peuvent fournir d'intéressants renseignements à l'archéologie gallo-romaine. Nous signalerons particulièrement quelques détails de costumes, la façon dont les chevaux sont attelés[1] et harnachés dans un groupe de deux chevaux attelés à un char, dans lequel se trouvent un Gallo-Romain et son épouse (Tudot, pl. 36)[2]. On peut comparer avec profit un autre groupe du Musée de Troyes (voy. fig. 14)[3].

On a signalé un bas-relief en terre cuite blanche, représentant un cavalier monté sur un cheval lancé au galop, coiffé d'un casque surmonté d'une haute crinière, tenant deux javelots dans sa main droite et son bouclier rond de la main gauche. Il est accompagné de deux animaux, peut-être un chien et un lièvre[4].

1. Sur les jougs et les essieux, voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1863, p. 135.

2. L'original, trouvé à Autun, aurait disparu (H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments,* 1889, p. 92).

3. La photographie de cette terre cuite nous a été obligeamment communiquée par M. E. Flouest.

4. *Catalogue de vente des antiquités de la Collection Poncelet à Sens,* 1890, n° 83. L'auteur signale la rareté de cet objet qui est intact (hauteur 0m15, largeur 0m17). Nous doutons de l'authenticité de ce monument.

VI.

DESTINATION DES FIGURINES.

Quoique les figurines gallo-romaines soient trouvées en assez grand nombre sur le sol de la Gaule, les constatations de gisement ont rarement été faites avec une précision suffisante. Il en résulte que bien des renseignements précieux sur la destination des statuettes nous font défaut. On en a trouvé dans des ateliers ruinés, dans des étangs, des puits, des ruines de villas, etc. Dans le premier cas, nous n'avons rien à chercher pour l'éclaircissement de la question. Mais, pour les autres, il est évidemment utile de dresser un état des trouvailles. On va voir combien ce relevé pourra nous servir pour établir la destination des figurines.

Trouvailles dans des étangs, sources, rivières :

Mare Lardillière (pour Argillière), près Baux (Eure); c'était probablement un atelier (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie,* 1826, p. 189).

Marais de Treguennec, près Pennmarc'h (Finistère), dépôt de Vénus et déesses-mères (*Bull. monum.,* 1856, 447).

Dans des bains antiques, à Châtillon-sur-Loing (Loiret) (*Bull. monum.,* 1861, p. 348).

Dans la rivière de l'Erdre, à Blain (Loire-Inférieure) (Baudry, *Puits... du Bernard,* p. 260).

Au gué Saint-Léonard, sur la voie de Jublains à Avranches, fragments de Vénus et déesses-mères, avec des monnaies

de tous les temps de l'empire (Barbe, *Jublains...*, p. 183. *Revue archéol.*, 1864, II, 504. Ghedeau et Sarcus, *Mém. sur les découvertes archéologiques faites en 1864 dans le lit de la Mayenne*, 1865, p. 18 (extrait du *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Mayenne*, 1865).

Dans une source (?) près Haudimont (Meuse) avec des monnaies d'Auguste à Théodose (Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. II, 1884, p. 71); Vénus, déesses-mères.

Dans les bains d'Allonnes, tête de Risus (E. Hucher, *Catal. du Musée archéol. du Mans*, 1869, n° 169)[1].

Dans le marais de Monfreville (commune de Colombière, arrondissement de Bayeux), déesse-mère (Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 235).

Dans les bains de Montbouy (Loiret), une Vénus, une déesse-mère (*Catal. du Musée d'Orléans*, 1884, E, 106 et 108).

Au gué Robert (commune de Tigy, Loiret) (*Catalogue du Musée d'Orléans*, E, 1165).

Dans une fontaine de Mirville (Seine-Inférieure), deux Vénus (Cochet, *Catal. des antiquités du Musée de Rouen*, 1868, p. 179, n° 4. Le même dit qu'elles étaient en quantité dans cette fontaine, *Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1864, p. 214. Cf. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. I, p. 4, et tome III, p. 36. Cochet, *Répert. archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 120).

Trouvailles dans des puits :

A Vichy, rue Beauparlant, vingt-trois figurines dont un tronc pour les monnaies (Tudot, *op. laud.*, pl. 48, notice, et p. 41).

Au Bernard (canton de Talmon, Vendée) (Baudry, *Puits... du Bernard*, p. 104, 149, 260).

1. Ce buste provient de la localité où étaient les bains, mais rien n'indique qu'il ait été trouvé dans une source.

A Néris (*Catalogue manuscrit* au Musée de Saint-Germain).

A Jublains, Vénus et Minerve dans des puits comblés de terre (Barbe, *Jublains...*, p. 80 et 181).

A Rennes, Vénus et fragments, avec cinq têtes humaines dans un puits comblé de terre (Toulmouche, *Hist. archéologique de Rennes*, 1846, p. 300).

Trouvailles dans des ruines (maisons, temples, etc.) :

Plusieurs statuettes trouvées au mont Frugy, près Quimper, dans les substructions de six bâtiments (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. III, 1875-76, p. 179. *Catal. du Musée de Quimper*, p. 57).

Tête de déesse-mère provenant d'une villa près de Gannat (*Catal. du Musée de Moulins*, n° 275).

Au Catillon, près Lillebonne, des Vénus et des déesses-mères sous les débris d'un édifice (Cochet, *Répert. archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 571).

A Caulnes (Côtes-du-Nord), fragments de statuettes dont un cavalier dans des substructions (*Revue archéol.*, 1864, I, p. 418).

A Javols (Lozère), Vénus et autres figurines (*Annuaire de l'Institut des Provinces*, 1857, p. 226. *Congrès archéol.*, 1857, p. 104. *Bull. monum.*, 1856, p. 470).

A Bordeaux, toutes les statuettes signées d'Allusa et de Pistillus proviennent de ruines d'habitations particulières (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 469 et 473).

A Carnac (Morbihan), avec des mosaïques indiquant une demeure (?) (J. Miln, *Fouilles faites à Carnac*, p. 143).

Déesse-mère dans les ruines d'une maison gallo-romaine entre Braquemont et Graincourt (Vitet, *Hist. de Dieppe*, 1844, p. 338).

Statuettes de terre cuite trouvées avec des poteries rouges, un lion et un Mercure en bronze, des bracelets, des objets

de toilette et des monnaies, à Alluy (canton de Châtillon-en-Bazois, Nièvre) (comte de Soultrait, *Répert. archéologique de la Nièvre,* 1875, p. 7).

A Saint-Révérien (Nièvre), sur les ruines d'un temple et d'habitations, statuettes en terre cuite trouvées avec cinq statuettes tronquées en pierre, quatre statuettes en bronze et des monnaies d'Adrien à Gordien (comte de Soultrait, *Répert. archéologique de la Nièvre,* p. 37. Boniard, dans l'*Annuaire de la Nièvre,* 1843 et 1844. Barat et Duvivier, *Rapport à M. le préfet de la Nièvre sur les ruines gallo-romaines de Saint-Révérien.* Nevers, 1845).

Trouvailles pouvant indiquer un laraire :

A Rezé (Loire-Inférieure), deux déesses-mères, buste de femme et porc (Parenteau, *Catal. du Musée de Nantes,* n° 128, pl. I).

A Autun, près d'un temple romain (*Mém. de la Soc. éduenne,* 1844, p. 326).

A Carnac, terres cuites renfermées probablement dans un laraire, Vénus, déesse-mère (*Revue archéol.,* 1875, II, p. 264).

Trouvailles dans des cimetières, sépultures :

Déesse-mère; cimetière gallo-romain à Vermand (Aisne) (*Bull. du Comité archéol.,* 1887, p. 191).

A Lisieux (Calvados), cent cinquante figurines (Vénus brisées, déesses-mères, animaux, jouets) dans un cimetière gallo-romain (*Bull. monum.,* 1866, 641; 1867, 601; 1869, 356. *Congrès archéol. de Lisieux,* 1870, p. 56).

A Peyrat-la-Nonière (Creuse), statuettes dans une sépulture (*Bull. monum.,* 1873, p. 141).

A Varennes (Allier), plusieurs figurines trouvées dans un cimetière gallo-romain au lieu dit Beaupuy (*Catal. manuscrit de la collection Esmonnot.* Bibliothèque du Musée de Saint-Germain).

A Brionne, près Bernay (Eure), Vénus et bustes associés à des vases funéraires (*Bulletin monumental,* 1863, p. 753-754).

A Bordeaux, dans le cimetière antique de Terre-Nègre.

Abbaye de Saint-Laumer, près Blois, dans des tombeaux, déesse-mère et Vénus (Montfaucon, t. V, p. 190. Dom Martin, *Religion des Gaulois,* t. II, p. 264).

A Gièvres, avec des urnes cinéraires, Vénus (L. de la Saussaye, *Antiquités de la Sologne blésoise,* p. 43-44).

A Angers, bélier dans un cercueil de plomb (Baudry, *Puits... du Bernard,* p. 260).

Dans le Morbihan, dans des fouilles de dolmens et tumulus (*Catal. du Musée de Vannes,* 1881, p. 45 à 56).

Dans la Seine-Inférieure : au Catillon, dans des sépultures, tête de Vénus et oiseau renfermant un caillou (*Revue archéol.,* 1869, I, 190). A Orival, déesse-mère à côté d'une urne cinéraire (*Revue archéol.,* 1864, I, 449). A Sainte-Hélène Bondeville, déesse-mère à côté de vases, dans un cimetière à incinération (Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéologique,* p. 525. Cf. Cochet, *Répert. archéologique de la Seine-Inférieure,* p. 542). A Bolbec, une Vénus dans une sépulture (*Répert. archéologique,* p. 93). A Luneray, déesse-mère tenant deux enfants, dans un cimetière à incinération (*Répert. archéologique,* p. 6). A Cany, déesse-mère et jouets en terre cuite dans un tombeau d'enfant (*Seine-Inférieure historique et archéologique,* p. 274. *Répert. archéologique,* p. 478).

A Paris, canard et déesse-mère (trouvés dans le cimetière du III^e^ siècle du quartier Saint-Jacques. Musée Carnavalet).

A Pont-du-Cher (Caro-Brivae, Loir-et-Cher), tête de déesse-mère dans une sépulture sur la voie de Bordeaux (Musée de Vendôme).

A Amiens, dans des sépultures gallo-romaines, objets en terre cuite avec grelots à l'intérieur (*Revue archéol.,* 1859, 713).

A Bourbon-Lancy, noix en terre blanche dans un tombeau (Tudot, *op. laud.*, p. 13).

A Arcis-sur-Aube, statuettes de terre cuite trouvées avec des fibules, colliers, poteries, etc., dans un cimetière (d'Arbois de Jubainville, *Répert. archéologique de l'Aube*, 1861, p. 3).

A Brou, statuette en terre cuite avec divers objets et une monnaie d'Otacilie (Léon Damour, *les Fouilles de Brou en* 1870. Bourg, 1870).

A un kilomètre d'Héry (Yonne), statuettes de terre cuite trouvées dans un cimetière gallo-romain, accompagnées de vases en terre, instruments et moyens bronzes d'Auguste, Tibère, Néron, Claude et Faustine (*Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, t. VIII. Max. Quentin, *Répert. archéologique de l'Yonne*, 1868, p. 65).

Tel est le relevé des trouvailles que nous avons pu dresser. Il permet de constater un fait important qui n'a pas encore été signalé avec un nombre aussi considérable de faits à l'appui. C'est que les figurines gallo-romaines se rencontrent souvent dans les sépultures. Or, on croyait que la déposition de figurines auprès du mort avait lieu seulement dans des tombeaux de la vallée du Rhin[1]. Comme les figurines de cette dernière région sont souvent semblables à celles de la Gaule proprement dite, nous croyons utile d'indiquer ces trouvailles :

Figurines trouvées dans des tombeaux à Bonn et à Wiesbaden.

1. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115 (Catalogue sommaire).

A Andernach, dans une tombe à incinération, Vénus grossière se couvrant le sein de la main gauche, la main droite appuyée sur la tête d'un enfant debout. Dans une autre tombe, sanglier et cheval, en terre blanche. Dans un tombeau à incinération de la Saalburg (Musée de Hambourg), un coq en terre blanche[1].

Dans des tombes de Fraunheim (près Heddernheim) et Heddesdorf (près Neuwied), petites colombes en terre blanche (*Jahrbücher* de Bonn, t. XXXIX, p. 334).

Dans des tumuli de Dornigberge, dans des tombes d'enfants, figurines d'animaux (*Jahrbücher* de Bonn, t. LXXXIV, 1887, p. 222. Tombes décrites par Hermann de Frauendorf, *Berichten des histor. Vereins zu Bamberg*, 1840, 42 et 46).

Dans une tombe romaine sur la rive gauche de la Moselle, niche renfermant une Vénus et deux autres statuettes, une Vénus et une Minerve (*Jahrbücher* de Bonn, 1890, p. 135)[2].

Ainsi donc, il résulte formellement de cette enquête que les figurines gallo-romaines et leurs analogues ont été souvent rencontrées dans des sépultures. Est-on autorisé à en conclure qu'elles avaient une destination funéraire? Nous ne le croyons pas. On sait que, à propos des terres

1. Les trois renseignements qui précèdent nous ont été communiqués par M. S. Reinach.

2. Il faut ajouter un coq trouvé dans une urne à Colchester (*Collectanea antiqua,* 1868, p. 234).

cuites grecques qui se rencontrent le plus souvent dans les nécropoles[1], on a discuté et on discute encore pour établir la destination véritable de ces gracieuses statuettes. Sont-ce des objets d'étagère placés dans les tombeaux comme le sont les vases et les bijoux des morts, des représentations de la vie élyséenne, des ex-voto indifféremment dédiés aux divinités, aux Pénates et aux morts[2]?

On a dit que les tombeaux ne contiennent en général que des choses dont le défunt aurait pu faire usage, telles que vases, armes, vêtements, parures et objets de toilette[3]. Aussi, M. Pottier a pensé très logiquement que les figurines en terre cuite devaient avoir été employées d'une façon quelconque pendant la vie avant d'être déposées dans les tombes[4]. On a vivement contesté cette manière de voir[5], mais il semble bien que le plus grand nombre des statuettes recueillies dans les tombes grecques n'ont par elles-mêmes aucune

1. Il est aisé de comprendre que des figurines aussi fragiles devaient surtout nous parvenir de cette façon.

2. Voir la bibliographie de la question dans S. Reinach, *Manuel de philologie,* Appendice, 1884, p. 73. *Nécropole de Myrina,* 107, 499. E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité,* 1890, p. 263.

3. Cf. Froehner, *Terres cuites d'Asie. Collection Gréau,* p. III et suiv.

4. *Quam ob causam Graeci in sepulcris figlina sigilla deposuerint,* p. 83 et suiv.

5. Furtwaengler, *Collection Sabouroff,* t. II, 1883-1887, p. 10, note 6.

signification funéraire; les parents qui mettaient auprès du mort ce qui aurait pu lui être nécessaire de son vivant pour se vêtir, se parer et combattre, n'avaient garde d'oublier ce qui ornait autrefois sa maison et récréait sa vue. Un fait démontre bien du reste que les figurines grecques n'ont pas une destination exclusivement funéraire. On en a trouvé qui avaient dû certainement être offertes dans différents temples[1]. Or, les terres cuites dédiées comme des ex-voto sont semblables à celles trouvées dans les tombes[2]. En Campanie, on trouve dans les ruines des temples des terres cuites identiques à celles qui se rencontrent dans les tombeaux, par exemple celles « de la femme « portant dans ses bras ou sur ses genoux un « enfant auquel, parfois, elle présente le sein[3]. »

Cette digression n'est pas inutile, car la destination des figurines gallo-romaines ne doit pas être sensiblement différente de celle des terres cuites grecques. La question peut gagner à être étudiée avec l'appui des faits soigneusement constatés.

Ceux que nous avons relevés nous permettent

1. *Bulletin de correspondance hellénique,* VI, p. 312, et XI, 1887, p. 408.

2. C'est à tort qu'on veut en faire deux classes distinctes (Furtwaengler, *Collection Sabouroff,* t. II, p. 11).

3. E.-P. Biardot, *Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire.* Paris, 1864, in-8°, p. 20. — (Cet ouvrage manque de critique; mais il s'agit ici d'une constatation.)

déjà de faire quelques remarques. Si un certain nombre de figurines ont été trouvées dans des sépultures, beaucoup d'autres l'ont été en des endroits divers. Constatons d'abord qu'on en trouve dans les cours d'eau, les marais et les sources. Ces lieux ont été presque de tout temps l'objet d'une crainte superstitieuse qui se traduisait par des offrandes à la divinité de l'élément liquide[1]. Les auteurs anciens font plusieurs mentions d'objets jetés dans les fontaines, les lacs et les rivières[2]. Les Gaulois étaient fort enclins à cette pratique[3]. Il est donc bien évident que les statuettes trouvées dans certaines conditions sont des offrandes.

Dans d'autres cas, on voit que des statuettes ont fait partie d'un laraire, et, quoique les exemples nettement constatés soient peu nombreux, il paraît difficile de nier cette destination particulière. Deux figurines (buste de femme et chien) étaient placées à côté de statuettes en pierre calcaire dans un petit édicule en briques à Rezé (Loire-

1. G. Marchi, *la Stipe... delle Acque Apollinari,* 1852. Cf. E. Desjardins, *Revue des Deux-Mondes,* 1er déc. 1874, p. 637. *Revue belge de numismatique* (sur les *stipes*), 1879, p. 344, etc. — Un vase peint nous montre des figurines placées dans une fontaine (Saglio, *Diction. des antiquités,* fig. 395).

2. Orose, lib. V, c. XVI. Plin. Jun., lib. VIII, ep. VIII. Suétone, *Aug.* 57 et *Tib.* 14.

3. Cf. César, *De Bello Gallico,* lib. VI, c. XVII. Greg. Tur., *De Gloria Conf.,* c. II. Les découvertes faites dans la Vilaine, dans la Mayenne, aux sources de la Seine, etc.

Inférieure)[1]. A Vichy, la trouvaille de figurines faite dans un puits pourrait être considérée comme le mobilier d'un laraire.

Une classe de figurines attire particulièrement l'attention : c'est celle des jouets d'enfants, *crepundia*, que l'on trouve dans des tombeaux ou ailleurs. C'est un animal, généralement un oiseau, dans l'intérieur duquel on a introduit un caillou qui produit du bruit en roulant contre les parois de terre cuite[2]. Nous en avons cité plusieurs exemples constatés dans la Seine-Inférieure; on en a trouvé à Amiens; le Musée Vivenel, à Compiègne, conserve une chèvre de ce genre. Nous croyons que ces jouets servaient d'abord à l'enfant vivant, puis étaient enfermés avec ses cendres pour distraire ses mânes[3]. De même, nous cons-

1. Ce laraire renfermait une tête de femme à coiffure compliquée et un chien accroupi, en terre cuite; une déesse-mère tenant un enfant, une divinité tenant une guirlande de fleurs, en pierre calcaire, et un porc en pierre calcaire, peinte en jaune, ainsi que son socle cannelé (F. Parenteau, *Catalogue du Musée départemental d'archéologie*. Nantes, 1869, n° 128).

2. Biardot a signalé des porcs renfermant un caillou (*Symbolisme des terres cuites*, p. 16, note 7). En Grèce, on a trouvé des coqs renfermant des cailloux (Martha, *Catalogue des figurines... du Musée d'Athènes*, nos 173, 174, etc.).

3. Tudot (*op. laud.*, p. 14) dit qu'on a trouvé des marionnettes en terre cuite dans des sépultures de la Limagne. Dans la notice de la pl. 73, il déclare la provenance inconnue. — Des poupées en terre cuite ont été recueillies dans des tombeaux de l'Attique (L. Becq de Fouquières, *les Jeux des Anciens*, p. 28-29. Cf. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (édit. de 1877), p. 401).

tatons, dans des tombes d'enfants (Seine-Inférieure), la présence de statuettes de déesses-mères qui y ont été renfermées pour protéger les cendres du mort.

Rien n'empêche de croire que les statuettes de divinités, après avoir figuré dans le laraire du vivant, étaient enfermées dans la tombe du mort. Si les figurines des Vénus et des déesses-mères passaient pour protéger de tel ou tel mal, leur influence pouvait certainement s'exercer au delà de la tombe.

Pour nous, il est bien probable que toutes ces figurines, divinités, jouets, statuettes de genre, si l'on peut s'exprimer ainsi, faisaient d'abord partie du mobilier des vivants. Beaucoup devaient orner certaines demeures; et, puisque l'on a considéré la vaisselle de terre rouge estampée comme l'argenterie des classes peu aisées, qui pourra prouver que les statuettes gallo-romaines n'ont pas remplacé, chez ces mêmes classes, les bronzes plus ou moins coûteux[1]?

Caumont a remarqué que plusieurs statuettes de Vénus, de déesses-mères et de Mercure, trouvées dans des localités fort éloignées les unes des autres, avaient une teinte enfumée qui semblait

1. On a déjà remarqué que les terres cuites développaient le sentiment artistique dans les classes les moins aisées (cf. *Nécropole de Myrina,* p. 159 et 165). — A Pompéi, les statuettes de terre cuite deviennent plus nombreuses à mesure qu'on approche des quartiers pauvres (Rodhen, *Terracotten von Pompeji,* p. 24).

indiquer un long séjour près du foyer domestique[1].

Du reste, à Pompéi, on a trouvé des statuettes de terre cuite dans des niches, à côté de figures de bronze familières et religieuses. Les terres cuites jouent, dans cette ville, accidentellement il est vrai, un rôle décoratif qui semble n'être qu'une extension de l'emploi qui en était fait dans les laraires comme images des dieux domestiques ou comme offrandes aux dieux[2].

Disons encore qu'à Rome, aux Saturnales, on se faisait présent de figurines en terre cuite[3].

Il y a aussi deux classes de monuments gallo-romains en terre blanche qui semblent avoir été affectés particulièrement à la vie civile. Nous voulons parler :

1° Des médaillons offrant un buste en saillie, quelquefois entouré de feuillages et d'ornements[4], ou les Dioscures avec leurs chevaux, ou des scènes érotiques (Collection Bertrand, à Moulins. Fragments au Musée de Saint-Germain). *Voy. fig. 23.*

2° Des vases en forme d'animaux avec un gou-

1. Comme les images en plâtre de la Vierge et des saints qu'on trouve encore de nos jours sur les cheminées des habitants de la campagne (*Cours d'antiquités monumentales,* t. II, p. 220-221. Caen, 1831).

2. *Revue archéologique,* 1885, II, p. 382-383.

3. Furtwaengler, *Collection Sabouroff,* II, p. 10. Cf. Marquardt, *Das Privatleben der Rœmer,* 1882, p. 622.

4. Tudot, *op. laud.,* pl. 7 et 56.

lot (Tudot, pl. 65 et 67)[1] ordinairement placé en dessus du vase. On peut trouver des analogues dans les terres cuites grecques. Pour ceux de la Gaule, on est généralement porté à les considérer comme des vases à parfums ; mais il pourrait se faire que certains de ces vases aient servi de jouets[2].

En somme, nous croyons avoir montré suffisamment que les figurines gallo-romaines ont eu des destinations diverses ; qu'elles ont figuré dans les maisons des vivants comme ornements ou comme objets du culte avant d'être enfermées dans la demeure des morts comme souvenirs ou comme talismans contre les mauvais génies.

VII.

DESCRIPTION DES FIGURINES EN TERRE CUITE DE LA GAULE ROMAINE.

Vénus Anadyomène.

Type n° 1. — Corps élancé ; les jambes réunies ; le bras gauche allongé et soutenant une draperie enroulée autour du poignet ; l'avant-bras droit est

1. Tudot dit, sans indications précises, que les vases de la pl. 67 « ont dû être trouvés dans des tombes. »

2. D'autres vases en forme de pommes de pin ont pu avoir une destination funéraire (Provenances : Vichy, Brionne-en-Eure, etc. *Catalogue du Musée de Saint-Germain,* p. 114 et 117). Sur le caractère symbolique de la pomme de pin, voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1890, p. 70.

replié sur le bras et la main saisit une boucle de cheveux flottant sur l'épaule ; les cheveux tombent en petites mèches régulièrement ondulées sur le front ; un épais bandeau de cheveux enroulés fait le tour de la tête ; l'aspect du visage est disgracieux. Socle hémisphérique. (Cf. Tudot, pl. 20[1].)

Type n° 2. — La position des membres est la même ; la chevelure est divisée par une raie au milieu du front, et les mèches, longues et épaisses, contournant la tête, retombent sur les épaules et sur la nuque. Au-dessus de la raie, on remarque une sorte de nœud formé avec des cheveux. L'aspect est plutôt agréable. Socle hémisphérique. (C'est la statuette que Tudot appelle *type étrusque*, pl. 21.)

Type n° 3. — Sensiblement analogue au précédent. La chevelure, divisée au milieu du front, est rejetée de chaque côté en deux bandeaux. Il arrive souvent que ces bandeaux sont entourés d'un lien qui les serre, par une dizaine de circonvolutions, sur le côté, à hauteur de l'oreille. La draperie est souvent figurée d'une façon très grossière, et la main gauche, simplement étendue, ne sert plus à soutenir cette même draperie dont la position ne s'explique plus. Le corps, plus ou moins élancé,

1. Les figurines de terre cuite gallo-romaines ont une hauteur moyenne de 12 à 20 centimètres, et ne dépassent pas 35. Notre description n'étant pas le catalogue d'une collection, nous avons jugé inutile de donner partout les dimensions des figurines. Ce détail n'a, du reste, aucune importance au point de vue du classement et des époques de la fabrication.

varie entre cinq et six têtes de hauteur. (Tudot, pl. 22-23.)

Type n° 4. — La figure est analogue à celle du n° 3 et porte des bracelets ; mais elle est adossée à une gaine rectangulaire formant base de même forme. La draperie n'est plus indiquée sur la gaine que par deux bandes verticales décorées de stries. (Tudot, pl. 24, A.)

Type n° 5. — Figure avec les jambes réunies, les bras allongés le long du corps, les cheveux tombant de chaque côté en arrière des épaules. Le corps est adossé à une gaine qui est décorée de cercles centrés de points disposés de chaque côté des jambes de la figurine. (Tudot, pl. 24, B.)

On connaît plusieurs exemplaires de la Vénus aux bras allongés le long du corps, qui portent sur les omoplates le mot PESTIKA en relief.

Exemplaire trouvé dans le Berri. (Tudot, p. 33, fig. XLV.) Cf. Musée de Saint-Germain : n° 7275. (Toulon.) — Autre semblable, n° 6897.

Type n° 6. — Figure, les jambes réunies, les cheveux tombant sur les épaules ; une draperie suit le côté gauche du corps depuis l'épaule jusqu'aux talons. La main droite est étendue sur l'aine du côté droit ; la main gauche presse le sein gauche entre le pouce et l'index. Socle hémisphérique[1]. (Tudot, pl. 71. Cf. p. 29, fig. XXXVIII.)

1. Une Vénus dans une pose semblable, sans indication de provenance, est figurée dans Seroux d'Agincourt, *Recueil*

Trouvée à Diou (Allier). — Autre trouvée entre Sion et Vaudémont (Beaulieu, *Arch. de la Lorraine*, I, 1840, p. 70, pl. I, n° 4).

Type n° 7. — Vénus debout, la main gauche appuyée sur un cippe, les cheveux très longs, tombant sur les épaules, la main droite portée à la chevelure ; les jambes légèrement ployées ; sur la tête, un diadème ; au cou, un collier ; aux bras, des bracelets. (Tudot, p. 27, fig. XXXVII.)

Type n° 8. — Ce type de Vénus est représenté seulement par la partie postérieure d'un moule trouvé récemment près La Guerche (Cher). Vénus est représentée les jambes réunies et relevant sa chevelure de la *main gauche*, tandis que, sur toutes les autres représentations, la tradition formaliste fait faire ce mouvement à la main droite. Le bras droit de la figure semble plié. Au-dessous du coude, la gaine est décorée d'un ornement cordiforme[1] et de neuf cercles (ou rosaces) plus ou moins ornés. La décoration du côté gauche de la gaine est formée de six rosaces dont les deux supé-

de fragments de sculpture antique en terre cuite, 1814, pl. XIII, n° 4, p. 31.

1. On remarque ce motif alternant avec des rosaces sur la bordure d'un médaillon publié par Tudot, *op. laud.*, p. 5, fig. VII, pl. 51. Cet ornement se retrouve sur des bossettes de bronze considérées comme gauloises et trouvées dans les fouilles de M. F. Moreau. On le rencontre aussi sur la patène de Gourdon, où il paraît représenter des feuilles, sur des bijoux vandales (cf. J. de Baye, *Mémoires des Antiquaires de France,* 1887, p. 191) et même sur des bijoux étrusques bien antérieurs.

rieures sont séparées des quatre autres par un ornement allongé (*ampulla* ou coquillage?). Le style est très inférieur; avec un buste trop long, les bras sont trop courts et les jambes grêles. Hauteur, 0m16. *Voy. fig. 2.* (L. Roubet et Cte Raymond de la Guère, *Collection de moules antiques de céramique*, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVI, 1888-89, p. 11, 21-23, pl. V[1].)

Par le style de la figure et par l'ornementation de la gaine, ce type de Vénus nous paraît devoir être rattaché à la série formée par les statuettes de *Rextugenos* dont nous allons parler. C'est peut-être même un type de transition, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire.

Type n° 9. — Semblable comme pose au type précédent. La chevelure paraît enfermée dans une résille ornée d'étoiles sur le devant et les mèches sont réunies en chignon sur la nuque. Au cou, un collier avec pendeloques triangulaires. Les seins sont recouverts d'ornements composés d'une sorte de bossette renfermée à l'intérieur de deux cercles séparés l'un de l'autre par une ligne de perles. Les ornements de chacun des seins sont joints par trois lignes horizontales de perles réunies au milieu par une quatrième ligne verticale. Sous les seins, et paraissant se rattacher à la garniture que nous venons de décrire, on voit une sorte de ceinture

1. Ces moules ont été acquis, en 1890, par le Musée de Saint-Germain, où ils sont exposés actuellement.

composée d'une bande à laquelle sont suspendus des cercles renfermant une étoile. A chaque extrémité, une longue pendeloque formée de cercles (ceux de droite renferment une étoile, ceux de gauche, un point) descend entre la hanche et le bras, jusqu'à la hauteur du poignet. De plus, des doubles cercles avec un point ou une étoile au centre sont suspendus par un long fil à la ceinture et tombent le long du ventre et des cuisses, de manière à former un angle dont le sommet se trouve au-dessous du nombril, lequel est très apparent ainsi que le sexe[1]. Vers leur partie médiane, les cuisses sont décorées d'un bracelet composé de cercles dont trois sont visibles ; le cercle qui se trouve au milieu est surmonté d'un croissant.

De chaque côté des jambes, la gaine est décorée de trois doubles cercles avec étoile au centre et d'un quatrième ornement composé de quatre cercles concentriques. Un cercle plus petit se trouve à terre, de chaque côté des pieds. Au revers de la figurine, sous le bras gauche, on remarque six cercles analogues avec étoile ; du côté opposé, depuis l'épaule droite jusqu'à la base, on lit l'inscription : RIIXTVGIINoSSVLLIASAVVoT.

Le style de la figurine est mauvais. Les yeux,

1. Il faut rapprocher de cette étrange décoration les ornements qui sont peints sur certaines statuettes archaïques en terre cuite de Tanagre (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1890, p. 215 et pl. XIV; cf. *Jahrbuch des deutschen Inst.*, 1888, p. 344, fig. 28).

taillés en amande, sont énormes ; la bouche très petite ; les épaules anguleuses ; les bras sans forme, et les mains, dont la paume n'existe pour ainsi dire pas, sont indiquées par plusieurs traits allongés figurant les doigts. *Voy. fig. 1.*

Trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure). (*Revue archéol.*, 1888, I, pl. VI ; E. Pottier, *les Statuettes de terre cuite*, fig. 83.)

A ce type se rattachent les figurines suivantes :

1° Figure trouvée à Corseul (Côtes-du-Nord), moins ornée que celle de Caudebec. Collection de M. Rioust de l'Argentaye. (Ch. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 104, fig. 2 ; *Revue archéol.*, 1888, I, p. 151.)

2° Figure trouvée à Corseul. Les seins sont recouverts d'ornements circulaires simulant un pectoral ; au-dessous, on lit l'inscription suivante : REXTUGENOS[1].

Collection de M. Rioust de l'Argentaye. (Ch. Robert, *loc. laud.; Revue archéol., ibidem.*)

3° « Partie supérieure d'une figure trouvée à « Soings (Loir-et-Cher). Collier à pendants den- « telés ; les seins sont recouverts d'ornements de « forme circulaire ; agencement décoratif analogue « à celui de la figure de Caudebec, mais on ne peut « que le soupçonner, la pièce étant brisée au-des- « sous des seins. »

1. On trouve *Reitugenus* (*C. I. L.*, t. V, 4368) et *Rectugenus* (*C. I. L.*, II, 2907 et 2403). Liste de noms en *genus*, par Becker, *Beitraege zur verg. Sprachforschung* de Küln, t. III, 340.

(A. Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, 1888, I, 151, d'après un dessin communiqué par M. Maître.)

4° Partie supérieure d'une figurine analogue trouvée à Gièvres (Loir-et-Cher). Collier dentelé fermé par une bossette ; les seins sont enfermés dans un cercle bordé à l'extérieur de douze cercles plus petits centrés d'un point. Au-dessous des seins, la statuette est brisée ; mais ce qui reste à droite suffit pour faire voir que les ornements étaient disposés comme sur la figure de Caudebec. *Voy. fig. 6*. Ce fragment décrit et figuré par L. de la Saussaye (*Antiquités de la Sologne blésoise*, Paris, 1844, pl. XII, p. 44) n'a pas été signalé par M. L. Maître dans le relevé communiqué à M. de Villefosse. Mais il pourrait bien se faire, à notre avis, que ce fragment fût le même que celui donné comme provenant de Soings.

5° Figure sans provenance certaine. Les deux bras allongés le long du corps. Le corps ne porte pas d'autres ornements qu'un collier ; mais sous les seins on lit : IVLOS. De chaque côté, sur la gaine, deux grands cercles doubles ornés de perles et d'étoiles. Le reste du champ est couvert de cercles plus petits dont quelques-uns sont doubles. *Voy. fig. 15*.

(Envoi du Louvre) au Musée de Saint-Germain, n° 9745[1]. — Autre analogue, sans tête et sans ins-

1. Omise dans le relevé de M. L. Maître.

cription ; plus grande ; terre rouge clair avec engobe blanc. (Saint-Germain, n° 9746.)

Type n° 10. — La figure est toujours appuyée contre une gaine, mais la main droite est rapprochée des seins, tandis que le bras gauche reste étendu le long du corps. Un certain nombre d'exemplaires se rattachant à ce type présentent entre eux des différences sensibles dans l'agencement des détails. Voici ceux dont on trouvera le relevé dans l'article de M. de Villefosse (*Revue archéol.*, 1888, I, 151) :

1° Figure trouvée par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur la butte de Bro-en-Fégréac (Loire-Inférieure). La tête et les pieds manquent. Les seins sont couverts d'une bande assez large, sorte de pectoral en étoffe légère et transparente ; la déesse tient un rouleau dans la main droite posée entre les deux seins. Au cou, elle porte un collier. La gaine est décorée, devant et derrière, de rosaces et de carrés, et porte une inscription au revers.

(L. Maître, *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 209 et 322.) Trois exemplaires analogues ont été trouvés à Lisieux. (*Bull. monumental*, 1866, p. 641-643, fig. p. 642 ; Cf. *Congrès archéol. de Lisieux*, 1870, p. 61.)

2° Figure trouvée à Soings. Les cheveux sont couverts sur le front par un diadème de huit étoiles (voir notre description de la figure de Caudebec). On voit au cou un large collier et à chaque poignet

un bracelet. Un petit pectoral à peine visible couvre les seins et une partie de la poitrine ; la main droite, posée entre les deux seins, tient un rouleau et la main gauche est abaissée le long du corps. De chaque côté des jambes qui sont réunies, on remarque des touffes d'épis qui semblent s'écarter pour faire place à la divinité.

Musée de Tours (hauteur, 0m17). Tudot, p. 19, n° XVIII, et pl. 24, C (dessins peu exacts).

3° « Figure trouvée à Gièvres, analogue à la « précédente ; Musée de Blois. Même pose ; petit « pectoral sur les seins ; collier au cou ; main droite « posée entre les deux seins ; sexe très exagéré. » (H. de Villefosse, *Revue archéol.*, 1888, I, p. 152, n° 7, d'après un dessin de M. de la Saussaye.)

Nous supposons qu'il s'agit de la statuette figurée par La Saussaye dans les *Antiquités de la Sologne blésoise*, pl. XI. Cet auteur donne (p. 43) quelques renseignements sur la statuette ; il voit sur les draperies (?) l'indication très grossière d'un dauphin et de coquillages ; il pense que le collier est formé de *petites hachettes celtiques de pierre que l'on trouve souvent en France, et dont l'extrémité la plus étroite est percée d'un trou destiné probablement à les suspendre au col comme des amulettes*.

4° Figure trouvée à Soings (Loir-et-Cher). Collection Lottin, à Selles-sur-Cher. Même pose.

5° Fragment d'une figure analogue trouvé dans les débris d'un four, à Vichy. On distingue un collier avec un ornement dentelé, la main droite sou-

tenant un rouleau entre les seins, et la décoration du bord du pectoral au-dessous des seins. (Coll. A. Bertrand, à Moulins.)

6° Fragment d'une figure analogue trouvée près de Corseul, en 1868. La tête et le bas des jambes manquent. Collier, pectoral ornementé; main droite entre les seins. La gaine est décorée de cercles concentriques et de petits anneaux. (C. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, 1878, p. 105.) Coll. Fornier, à Rennes.

7° Figure analogue trouvée au Bernard (Vendée) par l'abbé Baudry. La tête manque; collier; pectoral ornementé; la main droite soutient le rouleau entre les seins; la gaine est ornée de roues, de rosaces et de cercles concentriques. (F. Baudry et L. Ballereau, *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, 1873, p. 104, fig. 3 et 4.)

8° Figure trouvée vers 1840 dans les jardins de l'Esvière, à Angers. La tête manque. Collier; pectoral, main droite avec rouleau entre les seins; sexe très accentué. Entre le bras gauche et la poitrine, on lit : REXTVGENOS. Sur la gaine, points, cercles concentriques et étoiles.

Musée Saint-Jean, à Angers (*Catalogue*, 1884, n° 9; C. Robert, *Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 104, pl., fig. 1).

9° Buste et pieds d'une figure semblable, trouvés dans le dolmen de Toulvern-Baden (Morbihan). Collier, pectoral, main droite avec rouleau entre les seins; cercles et rosaces sur la gaine.

Musée de Vannes (*Catalogue*, 1881, p. 45).

10° Figure analogue à celle de Fégréac (n° 1) et provenant de l'oppidum de Tronoen en Saint-Jean-Trolimon (Finistère).

Collection du Châtellier. Cette collection renferme, en outre, des fragments de statuettes analogues trouvées à Tronoen et à la Tourette, sur le mont Frugy, près de Quimper. (*Revue archéol.*, 1888, I, p. 153.)

Type n° 11. — Vénus pudique (trois variétés) :

1° Fragment. La main gauche étendue cachait le bas ventre. (Tudot, pl. 71.)

2° Fragment. Le bas ventre était caché par un objet rond que maintenait la main gauche. (Tudot, pl. 71.)

3° Figure, cheveux tombant sur les épaules, pressant le sein droit de sa main droite et soutenant de la main gauche une draperie qui cache le bas ventre. Les jambes (cassées aux genoux) sont réunies. (Tudot, pl. 72, H.)

Collection Bertrand, à Moulins.

Groupes de Vénus et d'un enfant, etc.

1. Vénus debout soutenant de la main droite une draperie qui passe sur la cuisse et la jambe droite légèrement infléchie ; la main gauche presse le sein gauche entre le pouce et l'index. A gauche, sur un cippe, est assis un Éros, les mains placées

sur les genoux, dont la tête est à la hauteur des épaules de la déesse[1]. *Voy. fig. 22.*

Musée de Saint-Germain, n° 30397. Trouvée au tumulus d'Arcis-sur-Aube (Aube).

2. Vénus, la main droite appuyée sur la poitrine, au-dessous des seins ; une draperie est passée sur le bras gauche dont la main est placée derrière la tête d'un enfant qui se tient debout à la gauche de la déesse. A la droite de celle-ci, un dauphin (?) (Tudot, fig. CXI, en tête de la page *Conclusion.*)

3. Vénus debout, le bras droit pendant et le gauche placé derrière l'enfant qui est sur un cippe ; l'objet placé à la droite de la déesse paraît être un trépied. (Intérieur de niche?)

Musée de Saint-Germain, n° 28016. Trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre.

4. Sous un fronton reposant sur des colonnettes, Vénus, tenant un miroir de la main gauche, est coiffée par un Éros[2] ; le bras droit est pendant ;

1. Une monnaie de bronze de Septime-Sévère, frappée à Sicyone, montre Aphrodite et, en face d'elle, Eros debout sur une base (Imhoof-Blumer et P. Gardner, *Numismatic commentary on Pausanias,* 1887, pl. H, XV).

2. Le motif de la toilette de Vénus se retrouve sur un autel en pierre trouvé près de Roncherolles-en-Bray : Vénus tient d'une main un miroir et de l'autre une mèche de cheveux ; à ses pieds est un enfant qui lui présente un peigne (Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure,* 1871, p. 202). C'est l'autel qui est signalé comme trouvé à Liffremont et conservé au Musée de Rouen (moulage à Saint-Germain, n° 17321 ; *Catalogue,* p. 35). Cf. Aphrodite et Eros, terre cuite analogue, *Nécropole de Myrina,* pl. VII, 2.

la déesse porte des bracelets aux bras près de l'épaule. A sa gauche, un enfant sur un cippe ; à sa droite, un trépied (?).

Musée de Saint-Germain, n° 9814. Bas-relief terre rouge, massif. Tombeau des 11,000 vierges, à Cologne.

5. Vénus debout portant la main droite à sa chevelure et la gauche sur la tête d'une petite figure féminine qui est placée sur un piédestal et porte les deux mains à sa chevelure. Derrière Vénus, un aigle. (Tudot, p. 29, fig. XXXIX[1].)

Figure communiquée à Tudot par M. Troyon de Lausanne.

6. Vénus nue, la main droite posée sur la tête d'un enfant nu dont la main gauche, appuyée sur la poitrine, tient un objet de forme quadrangulaire ; le bras gauche de l'enfant est caché par une draperie qui part de l'épaule et qui descend jusqu'au genou.

(Pâte blanche molle et très fine ; trouvée en creusant dans une salle du collège de Mirepoix, à Toulouse, en 1779. Voy. la figure dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, I, 1782, pl. XII, p. 107-108, note de Montégut ; *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1865, p. 114, n° 282.)

7. Vénus ramenant de la main gauche une draperie sur le ventre ; le bras droit, allongé et sou-

1. Tudot (*op. laud.*, p. 29) a considéré, d'après une note de M. A. Maury, que ces figurines pouvaient être appelées Sirona et désigner une déesse protectrice de la jeunesse.

tenant la draperie, touche de la main la tête d'un petit Amour debout; aux bras, des bracelets (ψέλλια), aux pieds, des anneaux (περισκελίδες). La coiffure est très riche; elle est soutenue par un bandeau et supporte une épaisse couronne ornée de fleurs (mauves ou autres). L'Amour tient un coquillage, symbole de l'αἰδοῖον γυναικεῖον qui a rapport à Aphrodite[1]. (Hauteur, 0m38.)

Musée de Bonn. Trouvée à Cologne. (*Stark*, *Terracotta einer Venus*, dans les *Jahrbücher* de Bonn, fasc. 60, 1877, p. 97, figure.)

8. Coquille (pecten) dont le creux porte en relief la figure de Vénus toute nue, couchée, ayant près d'elle un coffret; devant elle, un Amour tient un miroir; la coquille est portée sur un pied. Sur la partie convexe se trouve la signature PISTILLVS FECIT. (Hauteur, 0m15.)

Deux exemplaires trouvés à Bordeaux. Collections Mialhe et Dubois. (*Société archéol. de Bordeaux*, t. III, p. 52, et pl. XIV, n° 5; C. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, t. I, p. 472.)

9. Groupe. Au centre, une femme nue debout ressemblant à une Vénus, la main droite placée derrière la tête d'une autre figurine de femme nue ayant à sa gauche une petite figure d'enfant qui paraît montée sur un piédestal. Le bras gauche de la grande figure est passé derrière la tête d'une

1. Stephani, *Compte-rendu pour l'année 1874*. Saint-Pétersbourg, 1874, p. 19, 27, 118, 140.

figurine de femme placée à gauche. Cette dernière pose la main droite sur la tête d'une troisième figure nue et la main gauche sur la tête d'une quatrième plus petite que la troisième. Les deux figurines ainsi protégées ont leurs mains droites réunies. *Voy. fig. 21.*

Fragment Musée Saint-Germain, n° 28018 (Saint-Pourçain-sur-Besbre). *Catalogue manuscrit de la Collection Esmonnot* (Bibl. Saint-Germain), photogr. n° 19 *bis*.

Musée de Laval, terre blanche avec engobe rouge.

Musée de Salzbourg. (Voy. F. Lœwi, dans les *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich*, t. V, 1881, p. 185, pl. VII ; il cite un autre groupe à Wiesbaden.)

Il y a, évidemment, dans les groupes de cette nature une recherche du symbolisme. Mais quelle signification peut-on donner à ces petites figures qui ont l'air de se protéger mutuellement ? Doit-on y voir un emblème de la Maternité ou de la Fécondité ?

Ce qui semble probable, c'est le rapport qu'il y a entre ces groupes et la statuette que nous allons décrire[1].

10. Figure en forme de gaine ; la tête est cassée ; au cou, un collier ; et au-dessous, des plis qui

1. Il faut citer aussi une statuette communiquée à Tudot par M. Troyon, de Lausanne, dont nous avons parlé un peu plus haut.

paraissent indiquer l'existence d'un vêtement. Des épaules sortent deux bras informes ; la main droite est posée sur l'épaule et le sein droit d'une figure féminine ayant le bras droit collé au corps et les jambes réunies ; la main gauche de la divinité tutélaire repose sur l'épaule gauche d'une figure d'aspect plutôt masculin, qui a le bras gauche collé au corps et les jambes réunies. Le bras droit de cette dernière figure et le bras gauche de la petite figure féminine sont ployés à angle droit et se rejoignent (comme dans un serrement de mains). Au-dessus de leurs mains jointes, se dresse une figure (d'enfant ?) plus petite de moitié, les jambes réunies, le bras gauche allongé le long du corps, le bras droit levé et courbé à angle droit ; la tête de cette figurine est placée entre les seins de la déesse tutélaire. Au-dessous des bras des deux figures symétriques, il y a quatre cercles plus ou moins décorés et deux ornements en forme de croissants ; de chaque côté, sur le bord de la gaine, trois cercles centrés d'un point. Le bord du socle est orné de stries parallèles et perpendiculaires. Au revers, la gaine est décorée d'une manière très remarquable. Un double cercle dont les deux circonférences sont réunies par de nombreux rayons ; au centre, un cercle plus petit avec un point au milieu. L'ornement formé par cet ensemble de cercles est placé dans un entourage de onze croissants ou demi-cercles dont l'ouverture est tournée en dehors et dont les pointes sont surmontées

deux à deux par onze petits annelets. Un autre ornement de même nature est placé plus bas; mais les rayons mentionnés dans le premier sont remplacés par une ligne circulaire de perles, et les annelets de l'entourage sont centrés d'un point. Les deux grands ornements sont séparés l'un de l'autre par une série de sept demi-cercles formant un feston entre deux lignes de perles. Sur la base, une rangée de stries parallèles et perpendiculaires. (Tudot, pl. 31.) *Voy. fig. 3.*

Musée de Rouen. (Moulage au Musée de Saint-Germain, n° 17402.)

Il n'est pas inutile d'insister sur la décoration géométrique de cette statuette, car elle est un des éléments du rapprochement que nous allons tenter.

Si l'on compare la statuette complexe que nous venons de décrire avec celle de Caudebec-lès-Elbeuf, on remarquera une grande analogie de style. D'abord, cette décoration géométrique, formée des mêmes éléments dans les deux statuettes, n'est pas d'un emploi très répandu dans les figurines de la Gaule romaine et l'on peut se servir de cette remarque comme d'un élément de classification. Les bras de la *figure tutélaire* et ceux de la statuette de Caudebec sont formés d'une manière analogue[1]. Le bord du socle présente sur les deux statuettes la même décoration de stries

1. La tête de la *divinité tutélaire* manque malheureusement; ce serait un élément de comparaison très important.

parallèles et perpendiculaires, et c'est là un fait fort rare. Il semble donc que les deux statuettes sortent, sinon d'une même fabrique, du moins des ateliers d'une même région ; et cette hypothèse n'est pas démentie par la provenance des deux objets[1].

Notre supposition est encore appuyée sur la découverte suivante qui remonte déjà loin et qui paraît avoir été inconnue à ceux qui ont écrit sur les figurines blanches. Nous citerons le texte même de l'ouvrage auquel nous empruntons la relation :

« Un fragment de terre cuite dont la pâte argi-
« leuse paraît étrangère à cette partie de la Bre-
« tagne. On y voit une figure vêtue d'un sarreau
« gaulois ; la tête et les pieds manquent ; les deux
« bras sont allongés le long du corps. A gauche,
« une portion de main ; à droite, un autre bras
« qui paraît faire le mouvement d'enlever ce corps.
« Des deux côtés de la figure, on reconnaît les
« signes symboliques de la divinité représentée
« par des cercles concentriques ainsi que par des
« roues.

« Le revers de ce morceau porte au centre une
« roue ou plutôt l'emblème de Bilus, sous la figure
« du soleil entouré de onze croissants et d'un
« pareil nombre d'étoiles. On y remarque, en
« outre, dans l'un des angles six lettres romaines

1. Il est probable, en effet, que la statuette conservée au Musée de Rouen a été trouvée dans la région.

« confusément rangées, IAVVOT, d'autant moins « susceptibles d'être interprétées qu'elles ne se « lient à aucune phrase. » (Lechaudé d'Anisy, *Rapport sur les antiquités trouvées dans l'île aux Moines (Morbihan)*; dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IV-V, 1827-28, p. 255 et 256[1].)

Les caractères nous paraissent appartenir à une inscription analogue à celle de RIIXTVGIINOS SVLLIASAVVOT[2], si ce n'est pas la même. C'est donc un point de comparaison avec la statuette de Caudebec. Quant à « la figure du soleil entouré de « onze croissants et d'un pareil nombre d'étoiles, » nous en avons fait une description minutieuse en parlant de la statuette du Musée de Rouen, sur laquelle le cercle orné figure deux fois.

La statuette décrite par Lechaudé d'Anisy nous paraît analogue, comme type, à celle que Tudot a reproduite page 35 (fig. XLVII) et qui est probablement la même que celle vue de dos et de profil sur la planche 31 :

Figure féminine, en forme de gaine, portant un collier; le bras droit est replié et la main posée sur la tête d'une figure nue plus petite, les bras étendus et les jambes réunies; la main gauche de la divinité tutélaire est placée sur l'épaule gauche

1. Ces objets appartenaient à M. Luco, propriétaire de l'île.

2. La lettre finale de SVLLIAS ou de REXTVGENOS, grâce à sa forme cursive allongée, peut parfaitement avoir été prise pour un I.

de la petite figure. De chaque côté de cette dernière, le champ de la gaine est orné de cercles.

Musée de Montpellier. La provenance n'est pas indiquée.

Petits édicules avec niches abritant une divinité.

1. Niche cintrée dans le haut, entre deux pilastres ornés de petits personnages et surmontés de chapiteaux formés de palmettes ; le linteau est décoré de deux petits personnages ; au-dessus, un fronton triangulaire bordé de palmettes.

Ancienne collection Esmonnot. Cette pièce aurait été trouvée au Champ-Lary ; mais Tudot doute de cette provenance. (Tudot, pl. 15.)

2. Niche accostée de deux pilastres cannelés, accolés à deux autres pilastres plus larges, décorés de rosaces, qui forment points d'appui pour le fronton en arc de cercle décoré de rosaces et bordé de palmettes. Dans la niche est une Vénus debout, les jambes réunies ; le bras gauche pendant le long du corps et la main reposant sur une draperie ; le bras droit plié et la main placée sur les cheveux qui tombent sur les épaules. C'est le type de Vénus que nous avons décrit sous le n° 3.

Trouvée à Saint-Bonnet, près Moulins (Tudot, pl. 16. Cf. p. 25). Autre, *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 20 (trouvée à Toulon).

3. Niche analogue à la précédente, mais les

pilastres sont décorés de signes en forme de S accostés de points et surmontés de chapiteaux formés de palmettes. Le fronton, triangulaire et bordé de palmettes, repose sur un linteau décoré de feuilles. Dans la niche est une Vénus d'un type particulier, car elle tient dans la main droite une pomme (?) serrée contre sa poitrine. La pose du reste du corps est à peu près la même que dans la statuette précédente.

Trouvée à Néris. (Tudot, pl. 17; *Collectanea Antiqua* de C. Roach-Smith, t. VI, 1re partie, 1862, p. 56, figure; *Catalogue du Musée de Moulins*, n° 19.) Tudot appelle cette divinité : Vénus à la pomme.

4. Niche à arcature reposant sur deux pilastres cannelés accolés à deux colonnes qui sont surmontées de chapiteaux ornementés et forment les points d'appui d'un fronton en plein cintre décoré d'ornements en forme de S. Dans la niche, on voit une Vénus, avec un nœud sur le sommet de la tête et les cheveux tombant sur le dos; le bras gauche étendu soutient la draperie, tandis que la main droite semble presser le sein droit. Le corps est moins rigide et la jambe gauche est légèrement pliée[1].

Musée de Douai. Trouvée à Gien (Loiret). (R. Cagnat, *Bull. de la Société des Antiquaires de France*,

1. Ce type de la Vénus se rapproche beaucoup, à notre avis, des Vénus trouvées en plusieurs exemplaires à Pompéi (H. von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, 1880, p. 53, pl. XLII, nos 1 et 2).

1884, p. 145; Ed. Flouest, *Deux stèles de Laraire, etc.*, 1885, p. 79, pl. XVII; H. Schaaffhausen, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, fasc. 89, Bonn, 1890, p. 139 et 149[1].)

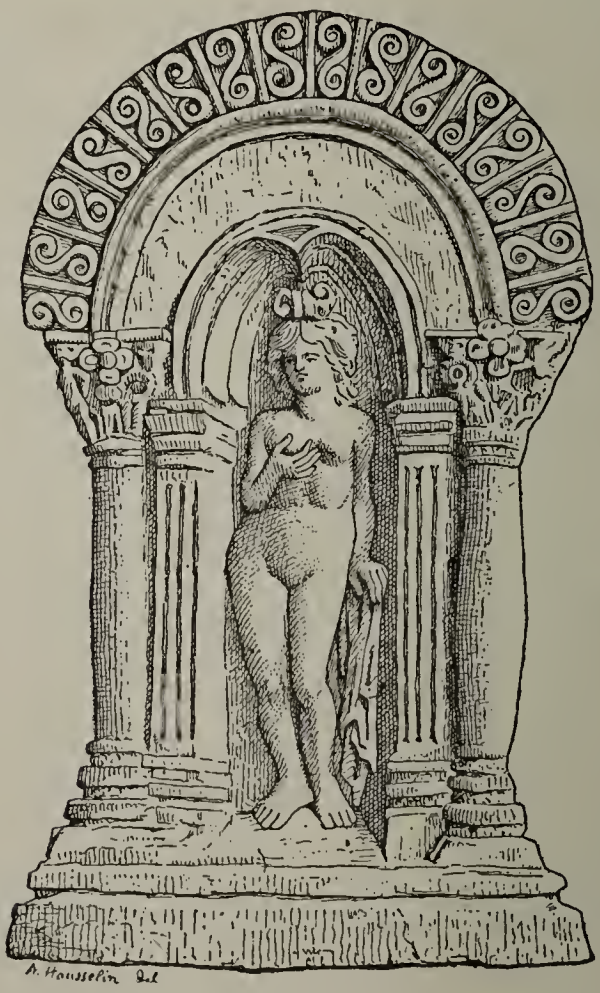

1. Ce dernier auteur signale une autre niche trouvée à Ratisbonne, pendant la construction d'un chemin de fer, et qui se trouve en possession de M. Eckart à Munich (reproduction au Musée de Mayence). Cette niche serait si sem-

5. Fragments de niches ornées de différentes manières. (Tudot, pl. 18.) Plusieurs fragments sont conservés au Musée de Saint-Germain.

6. La niche est sensiblement analogue à celle du n° 3, avec des variantes légères dans la décoration ; mais la Vénus est dans la même pose que celle du n° 2.

Musée de Saint-Germain, n° 28097. Trouvée à Saint-Bonnet, près Moulins (comme le n° 2). Cf. à Saint-Germain les n^{os} 6871 (de Toulon-sur-Allier) et 25500 (de Vichy).

7. Fragment d'une niche avec fronton et colonnes à chapiteaux corinthiens. Sous l'arcature est abritée une Vénus qui porte la main droite à son sein gauche. Sur le linteau, on lit la marque du fabricant : ALLVSAE·MAN, *Allusae manu.*

Trouvée en 1851 à Bordeaux. (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 471, figure reproduite d'après celle qui est donnée par Drouyn, *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 425.)

8. Niche à arcature reposant sur des pilastres ornés de moulures ; fronton strié et décoré à son sommet de trois rosaces. Sous l'arcature, dans le renfoncement, est placée une statuette de Vénus en terre cuite colorée en noir[1]. La déesse porte la main droite à ses cheveux, le bras gauche allongé

blable à celle du Musée de Douai qu'on peut les croire sorties du même moule (*op. laud.*, p. 139 et 150).

1. La statuette est régulièrement noire et cette coloration doit avoir été intentionnelle.

soutient une draperie ; socle hémisphérique. ($0^m33 \times 0^m16$.)

Musée de Leyde. Trouvée dans une tombe romaine sur la rive gauche de la Moselle ; devant la Vénus, dans la niche, étaient posées deux sonnettes en bronze. (H. Schaaffhausen, *Eine rœmische Ædicula von Carden an der Mosel*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, fasc. 89, 1890, p. 135-150, pl. II[1].)

9. Autre niche avec les pilastres décorés de rosaces, avec chapiteaux à palmettes ; l'architrave est décorée de signes en S, d'étoiles à cinq pointes et de globules. Dans la niche se trouve une Minerve tenant un bouclier et une lance. ($0^m24 \times 0^m14$[2].)

Musée de Worms. Trouvée en 1885 à Maria-Munster. (H. Schaaffhausen, *op. laud.*, p. 138.)

Les niches abritant des divinités ne sont pas communes parmi les terres cuites ; cependant, les fouilles de Myrina en montrent plusieurs exemples. La sculpture sur pierre fournit un nombre considérable de monuments du genre dont nous parlons ici : citons seulement les petits bas-reliefs de Cybèle dont le Louvre conserve plusieurs exemplaires. Il y a, toutefois, entre les monuments une

1. L'auteur, qui donne des renseignements intéressants sur les figurines conservées dans les Musées allemands, a suivi les errements de Tudot.

2. C'est, à notre connaissance, le seul cas où la divinité, abritée par la niche, est autre que Vénus.

différence qu'il est bon de noter : les niches en terre cuite sont ornées de pilastres, de fleurons et de palmettes, et la statuette de divinité est indépendante de son abri[1] ; sur les bas-reliefs, la niche est fort peu ornée et la statuette fait corps avec le fond.

Déesses-mères.

Type n° 1. — Femme assise dans un fauteuil dont le dossier s'élève à hauteur des épaules. La coiffure est formée d'un gros bandeau décoré de signes en forme de S. Une draperie recouvre les épaules et les bras à leur naissance. Chaque main soutient un enfant emmailloté dans l'attitude de l'allaitement. Une robe, indiquée par quatre ou cinq gros plis, tombe jusqu'aux pieds de la figure. Le fauteuil représente un siège formé de joncs tressés, analogue à ceux dont on se sert aujourd'hui dans les jardins[2].

Le style de la figure est mauvais et le modelé des membres et des détails est tout à fait insuffisant.

1. Elle manque même dans les niches trouvées à Myrina.

2. Rever a pensé que ce fauteuil était réservé à l'usage spécial des nourrices (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. III, 1826, p. 195). Mais on connaît des bas-reliefs représentant des fauteuils semblables dans lesquels sont assises des personnes qui ne sont pas des nourrices (*Musée gallo-romain de Sens,* album publié par la Société archéologique de Sens. Sens, 1869-1870, pl. VI, nos 2 et 3). Les Belges se servaient de claies, probablement en joncs tressés, pour couvrir leurs habitations : τοὺς δ' οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι. (Strabon, l. IV, c. IV, 3.)

Le socle suit les contours de la base du fauteuil. (Tudot, pl. 25, 26, 27, 29.)

Type n° 2. — La déesse n'allaite qu'un seul enfant et elle le soutient de ses deux mains, soit sur le sein droit, soit sur le gauche. (Tudot, pl. 26 à 30.)

Type n° 3. — La déesse allaite un seul enfant, mais qui n'est pas emmailloté et dont les jambes et le corps sont modelés avec une certaine aisance. Le socle de la statuette porte souvent le nom *Pistillus* orthographié de différentes façons. On en trouve aussi avec le nom *Allusa*. (Tudot, pl. 30.)

La coiffure des déesses-mères est d'une grande diversité. Nous allons essayer d'indiquer les variétés les plus importantes dont l'agencement ne peut, du reste, être bien compris qu'en voyant les originaux.

1° Les cheveux, formant chignon sur la nuque, sont surmontés en avant d'un épais bandeau en forme de croissant qui est décoré de signes en forme de S[1] ou de plusieurs rangées de petits cercles. (*Voy. fig. 8.*) Dans certains cas, le bandeau paraît formé par des mèches de cheveux enroulés, étagées les unes au-dessus des autres. On voit aussi le bandeau former un angle et une brisure au milieu du front.

1. A. Fillioux, suivant l'opinion de Lambert, a pensé que ce signe était le symbole du cours des astres (*Nouvel essai d'interprétation des monnaies de la Gaule,* 1867, p. 19). M. E. Flouest attribue aussi à ce signe une grande valeur symbolique (*Deux stèles de laraire.* Paris, 1885, p. 80 et suiv.).

2° Les cheveux, séparés au milieu du front, sont dirigés en mèches ondulées sur les côtés. Le reste de la chevelure, relevée en partant de la nuque, semble fixé au sommet de la tête par une sorte de nœud assez semblable à un 8. Quelquefois, le dessus de la tête est recouvert par une plaque composée de tresses de cheveux. (*Voy. fig. 10 et 11.*)

3° Une troisième coiffure, moins complexe, présente la chevelure maintenue par deux ou trois mèches épaisses qui, selon leur direction, sont fixées sur le sommet de la tête ou sur la nuque. (*Voy. fig. 9 et 12;* cf. Tudot, pl. 29.)

Divinités diverses.

Minerve.

1° La déesse est figurée debout, vêtue d'une longue tunique; le bras gauche allongé le long du corps et la main appuyée sur un bouclier ovale; le bras droit est replié et la main est dirigée vers des boucles de cheveux qui tombent sur les épaules[1]. Sur la poitrine, on voit le masque de Méduse. La tête est couverte d'un casque à lourd panache.

Base quadrangulaire. (Tudot, pl. 37; type étrusque, d'après cet auteur.)

1. On remarquera que cette position des bras est semblable à celle des bras de la Vénus Anadyomène. Nous croyons qu'il y a eu confusion et que ce n'est pas le véritable type de la Minerve.

2° La déesse porte le bras droit allongé et tient de la main droite une patère. Il y a quelques différences dans l'agencement du costume. (Tudot, pl. 38, D.)

3° La déesse est assise ; le bouclier a disparu ; les avant-bras, qui étaient nus dans les types précédents, sont couverts de longues manches ; la ceinture de la déesse ressemble à une énorme corde.

Tudot considère ce type comme le dernier en date. (Tudot, pl. 38, E.)

Pompéi a fourni des Minerve tenant une patère dans la main droite allongée et appuyant la main gauche sur un bouclier[1]. Nous croyons qu'on peut les considérer comme les prototypes de notre Minerve gallo-romaine n° 2.

Epona.

Déesse tenant une corne d'abondance et une patère (chacun de ces objets est tantôt dans une main, tantôt dans une autre), vêtue d'une longue robe, assise de côté sur un cheval bridé et sellé. (Tudot, pl. 34, 35.)

Cette déesse n'appartient pas en particulier à la Gaule, mais c'est dans ce pays qu'on en trouve le plus de représentations. On a eu tort de contester que ces statuettes représentassent Epona[2].

1. H. von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji,* pl. XLII, nos 3 et 4, socle quadrangulaire.

2. Article de Peter, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, p. 1286 et suiv.

Il faut probablement considérer aussi comme des figures d'Epona les terres cuites suivantes :

Femme assise de côté sur un cheval, portant sur ses genoux un objet rond et orné. Un exemplaire trouvé à Rheinhessen, conservé au Musée de Darmstadt; autre variété, trouvée à Rheinpfalz, au Musée de Spire ; autre, trouvée à Castel, au Musée de Mayence. *Voy. fig. 17.* (Lindenschmitt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, fasc. 10, pl. III, nos 1, 2 et 3.)

A notre connaissance, on n'a pas expliqué l'objet rond tenu par la figure assise sur le cheval. Nous proposons d'y voir une rose ouverte et de rapprocher cet attribut d'un texte d'Apulée où il est question d'une statue d'Epona parée de guirlandes de roses fraîches[1].

Cérès?

1° Déesse tenant une patère dans la main droite et une corne d'abondance remplie de fleurs et de fruits dans la gauche. (Tudot, pl. 32.)

2° Une autre figurine, qui paraît représenter la même divinité, montre la main gauche appuyée sur une corne d'abondance vide dont la base est posée sur le sol. (Tudot, pl. 34, A, B.)

1. « Eponae deae simulacrum residens aediculae, quod « accurate corollis roseis et quidem recentibus fuerat orna- « tum » (Apulée, *Métamorphose*, l. III, édit. Nisard, p. 300).

Mercure.

1° Le dieu debout, couvert d'un manteau qui part de l'épaule droite et couvre la poitrine ainsi que le côté gauche, y compris le bras jusqu'au poignet ; le reste du corps est nu ; le bras droit plié tient une bourse dans la main. La tête manque. (Tudot, pl. 40, B.)

2° Le dieu debout, complètement nu, tient une bourse dans la main droite et un caducée dans la main gauche. (Tudot, pl. 40, D. Cf. le Mercure en terre noire luisante, à Saint-Germain ; n° 6874, trouvé à Bordeaux.)

3° Le dieu debout, la tête couverte d'un pétase en forme de bonnet ; une draperie, attachée sur l'épaule droite, couvre le côté gauche. La main droite tient une bourse et la gauche est appuyée sur un caducée. (Tudot, pl. 40, E.)

4° Mercure, coiffé du pétase, assis sur un rocher, tenant un caducée dans la main gauche. Une peau de bête est posée sur son genou gauche. (Tudot, pl. 40, A.)

5° Mercure assis ; à ses côtés, un bouc. (*Catalogue du Musée de Moulins*, n° 107. Moulage d'une statuette provenant des bords du Rhin.)

Pompéi nous fournit un point de comparaison important dans le Mercure de Pompéi[1], qui est sensiblement analogue à nos types n^os^ 1, 2 et 3. Cela est d'autant plus remarquable que Mercure ne

1. Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, pl. XXXIX, n° 4.

se rencontre que rarement parmi les terres cuites grecques proprement dites[1].

Mercure debout avec pétase, bourse et caducée; à sa droite, de même grandeur et debout, femme habillée portant la main gauche à sa chevelure. Ces deux figures isolées sont réunies par un même socle. (*Catalogue manuscrit de la collection Esmonnot*, bibl. Saint-Germain (171, 24), pl. 55.)

Dieu incertain (donné par Tudot comme un Mercure). Figure d'homme barbu, portant pour tout vêtement une ceinture qui passe sur le bas ventre. La main droite tient une patère, décorée d'une rosace, et la main gauche est appuyée sur un objet ressemblant à une chaîne composée de cinq chaînons allongés. (Tudot, pl. 40, C; *Catalogue manuscrit de la collection Esmonnot*, pl. 53.)

Taranis? Dieu à la roue.

1° Dieu barbu tenant une roue sur l'épaule droite; la main gauche est posée sur la tête d'une figure plus petite (femme ou enfant[2]). *Voy. fig. 25.*

2° Sur une autre statuette, la petite figure n'existe pas et le personnage à la roue tient dans la main gauche un objet incertain de forme quadrangulaire.

1. *Nécropole de Myrina*, p. 398.

2. C'est probablement d'un fragment de ce type que parle Fillon en le rapprochant du groupe d'Hercule et Télesphore sur les monnaies des Ségusiaves (*l'Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 20).

Musée de Moulins, *Catalogue*, 1885, n° 625; Musée d'Orléans, *Catalogue de* 1884, E 1143 ; collection Esmonnot, à Saint-Germain (fragment), type 1 ; collection Bertrand, à Moulins, les types 1 et 2 presque entiers; Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, n° 116, pl. 3; Gaidoz, *Revue archéol.*, 1884, II, p. 8 et 9, figures.

Fleuve.

Fleuve debout, couronné de lotus, tenant une urne de la main droite et de la gauche un aviron appuyé sur son épaule. *Voy. fig. 24.*

Pièce unique, ayant trente-quatre centimètres de hauteur, une des plus grandes figurines connues, trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Musée de Moulins, *Catalogue de* 1885, n° 706, pl. XXIV; cf. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1868 de la Société d'émulation de l'Allier.

Hercule.

D'après les rares fragments que Tudot a pu trouver, on voit le dieu représenté debout, les jambes réunies, les bras allongés; la main droite est appuyée sur la massue; la gauche tient un objet indéterminé. Sur un fragment, le dos du dieu est recouvert d'une peau de lion dont les pattes pendent sur la poitrine. (Tudot, pl. 41 ; cf. *Catalogue du Musée de Moulins*, p. 23, n° 14.)

Exemplaire très complet dans la collection A. Bertrand, à Moulins.

Dauphin avec enfant sur le dos.

Dans l'exemplaire le plus complet provenant du Champ-Lary, la queue du dauphin est relevée et sert de point d'appui à l'enfant qui est vêtu et dont les mains sont posées sur les genoux. Sur un autre fragment, l'enfant est nu.

Musée de Saint-Germain, n° 27973 (Toulon-sur-Allier); Musée d'Orléans, *Catalogue*, E, 1169. Tudot, pl. 47 et p. 42.

Tudot, s'appuyant sur un passage de M. A. Maury, a donné ces figurines comme des représentations de l'âme du juste, montée sur un dauphin et se rendant aux îles des bienheureux. Mais il est peu probable que cette interprétation soit la bonne. Dans l'antiquité, de nombreuses villes du littoral conservaient des légendes qui attribuent au dauphin une sollicitude affectueuse pour les hommes et en particulier pour les jeunes gens[1]. Aussi l'art antique, s'inspirant de ces légendes, a répandu à profusion les groupes où le dauphin est associé à Eros ou à un éphèbe[2].

Parmi ces légendes, il faut citer celle de Mélicerte ou Palaemon dont le corps fut porté à Corinthe par un dauphin (Pausanias, II, I, 4). Sur des monnaies coloniales, on voit Mélicerte à che-

1. Textes réunis par Stephani, *Compte-rendu pour l'année 1864*, p. 204 et suiv.

2. Stephani, *Compte-rendu pour l'année 1864*, p. 206-30, 245; 1870, 100, 135; 1873, 44; 1877, 110, 133, 142; 1880, 113. *Gazette archéologique*, 1879, p. 219, etc.

val, debout ou étendu sur le dos et porté par un dauphin. Cette pose est analogue à celle de la terre cuite publiée par Tudot[1]. Il semble donc plus naturel de croire que le groupe du dauphin et de l'enfant n'est qu'une imitation d'une terre cuite grecque.

Tireur d'Épine.

Enfant ou jeune homme assis sur un rocher, le pied droit posé à terre et le pied gauche posé sur le genou droit, où il est maintenu par la main gauche, tandis que la main droite cherche à retirer quelque chose de la plante ; la tête est penchée pour regarder. (Tudot, fig. p. 89.)

Les figures A, C, D de la pl. 70 de Tudot paraissent appartenir à des répétitions du Tireur d'Épine.

Des exemplaires plus ou moins complets existent dans les Musées de :

Clermont-Ferrand : deux exemplaires. Moulins : *Catalogue*, n° 330 ; n^{os} 408, 431, 445. Saint-Germain-en-Laye : n^{os} 25493 (Vichy) ; 1691 (Clermont-Ferrand) ; 27968 (Toulon-sur-Allier) ; 28040 (Saint-Pourçain-sur-Besbre).

La collection Bertrand, à Moulins, en renferme

1. Des monuments antiques analogues, représentant Mélicerte porté par le dauphin, sont signalés par Philostrate (*Imag.*, I, 18, 4 ; II, 16, 1) et Aristide le Rhéteur, édit. Dind., t. I, p. 46. Cf. E. Pottier et S. Reinach, *La Nécropole de Myrina*, p. 496.

un fragment de très grande dimension. Les Musées de Salzbourg et de Munich en conservent des exemplaires [1].

Ce motif est un de ceux que l'antiquité paraît avoir préférés [2], mais on a quelque peu varié la pose [3].

Groupes imités de ceux d'Eros et Psyché.

1. Deux figures debout, entièrement vêtues, se tenant enlacées par les bras passés autour du cou et se donnant un baiser. (Tudot, pl. 39.)

Musée de Saint-Germain, 27970 (Toulon-sur-Allier).

2. Groupe formé de deux figures dans une pose analogue et s'embrassant. Le personnage de droite est seul habillé; l'autre est une femme, nue, qui se presse le sein gauche de la main gauche. *Voy. fig. 4.*

Musée de Saint-Germain, n° 28111 (Clermont-Ferrand).

Nous considérons que ce motif est imité des groupes d'Eros et Psyché si communs parmi les figurines de terre cuite grecques. Il est très vrai-

1. *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich,* t. V, 1881, pl. VI, p. 187. F. Lœwi, auteur de l'article, considère comme douteux les exemplaires de Munich.

2. Le Spinario, bronze de Rome (Rayet, *Monuments,* t. I; cf. Adolf Furtwængler, *Der Dornauszieher und der Knabe mit der Gans*. Berlin, 1876, in-8°, etc.).

3. Une terre cuite de Myrina paraît représenter plutôt une jeune fille se lavant les pieds (*Nécropole de Myrina,* p. 271, pl. III).

semblable que ce motif, d'abord purement mythologique, est entré ensuite dans la vie civile et que les deux figures sont devenues celles de deux adolescents[1].

Il nous semble que les groupes gallo-romains ont un certain rapport avec la vie civile et sont peut-être relatifs au mariage[2].

La variété inédite décrite sous le n° 2 est fort curieuse, car la femme, nue, se pressant le sein gauche rappelle une pose que l'on retrouve dans certaines statuettes de Vénus.

Groupe sur un lit.

Lit nuptial (hauteur, 0m06) sur lequel sont couchés un homme et une femme mi-vêtus ; un chien repose sur leurs pieds. Au dos, en relief peu indiqué et en lettres hautes de 0m005, la signature PISTILLVS FECIT, renversée et inscrite dans un rectangle.

Figurine en terre cuite trouvée, à Bordeaux, dans les fouilles de la maison Vène ; collection Bordes. (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 639, n° 979. Cet auteur dit que c'est une imitation visible des beaux sarcophages de l'art étrusque ; *op. laud.*, p. 576.)

1. *Revue archéologique*, 1878, II, p. 137. *Collection Lécuyer*, t. II, X3. *Nécropole de Myrina*, p. 410-411 (Bibliographie). On trouve aussi le même sujet à Pompéi (H. von Rohden, *Terracotten von Pompeji*, pl. XLIII, n° 3 ; *Collection Sabouroff* (par Furtwaengler), pl. 135.

2. Tudot est de cet avis (*op. laud.*, p. 35).

Figures d'attribution incertaine.

Figure vêtue d'une robe descendant jusqu'aux pieds et, par-dessus, d'un manteau qui couvre les bras jusqu'aux poignets. Le bras droit est plié et la main tient un oiseau (peut-être une colombe) appuyé contre la poitrine. La main gauche semble tenir une graine (?). La tête est brisée. (Tudot, pl. 72, F. — Communiquée par Henri Baudot, peut-être au Musée de Dijon.)

Figure vêtue d'une tunique qui laisse voir des formes féminines tenant des deux mains une corbeille dans laquelle repose un enfant qui semble tenir une pomme dans la main droite. (La tête et les jambes sont brisées.)

Musée de Saint-Germain, n° 7276 (Toulon-sur-Allier). (Cf. Tudot, p. 23, fig. XXIX.)

Faut-il voir dans cette curieuse figure une déesse-mère ou simplement une mère portant son enfant?

Femme assise sur un siège à dossier arrondi et appuyant les mains sur les genoux. Elle tient sur elle un petit quadrupède, chien ou chevreau.

Trouvée aux environs de Strasbourg ; collection de M. R. Mowat. (R. Mowat, *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 260.)

Le Musée de Saint-Germain conserve une figurine analogue tenant un quadrupède sur ses genoux ; derrière la tête, on voit une sorte de portique à colonnade qui ne paraît pas pouvoir faire partie de la coiffure.

Provenance inconnue ; n° 14706.

Tudot a donné une figurine analogue sans en indiquer la provenance[1].

Deux statuettes analogues ont été trouvées à Géromont[2]. Une statuette tenant un animal, provenant de Rhenen, province d'Utrecht, a été considérée comme une Nehallenia[3]. On a signalé aussi des figurines semblables découvertes à Uelmen (cercle de Cochem)[4]. *Voy. fig. 7.* D'autres proviennent de Castell et d'Alt-Trier[5]. Une autre encore a été trouvée dans une villa romaine, près Marienfels, et est conservée au Musée de Wiesbaden[6]. Une autre, au Musée de Salzbourg, porterait dans son giron un animal semblable à une panthère[7].

Il faut certainement reconnaître dans ces statuettes fabriquées en Gaule ou sur les confins de la

1. *Op. laud.*, p. 35. D'après le *Calalogue du Musée de Moulins* (p. 25, n° 59), Tudot possédait une de ces statuettes qui provenait des bords du Rhin.

2. F. Liénard, *Archéologie de la Meuse,* t. II, p. 84, pl. XIX, fig. 1 et 2. Cf. Jeantin, *Chronique de l'Ardenne et de Wœpvres,* 1851, pl., p. 454.

3. Janssen, *De Germaansche en Noordsche Monum. van het Mus. von Leyden,* 1840, p. 2, pl. I, fig. 5.

4. *Jahrbücher...* de Bonn, t. XVIII, 1852, p. 97, pl. 4.

5. *Dorow's Sammlung,* 2e partie, p. 27 et 50. (Ce renseignement nous a été fourni par M. R. Mowat.)

6. Lindenschmitt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit,* t. II, texte de la pl. VI du premier fascicule.

7. F. Lœwi, dans les *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich,* t. V, 1881, p. 184. Cet auteur assimile ces figurines à celles des déesses-mères. Au contraire, M. Max Ihm ne croit pas qu'il s'agisse de représentations de *matronae* (*Jahrbücher* de Bonn, fasc. 83, 1887, p. 53).

Germanie des imitations de figurines en terre cuite de Cybèle[1] portant un lionceau sur ses genoux. Ce type s'est répandu vers le V^e^ siècle en Attique où l'on en trouve de nombreux exemplaires appartenant à l'époque macédonienne[2]. Une terre cuite analogue a été trouvée à Cymé (Eolide) associée à plusieurs exemplaires de la statuette représentant une femme assise sur un trône, donnant le sein à un enfant[3]. Doit-on conclure de ce rapprochement que les statuettes trouvées en Gaule ont quelque rapport avec celles des déesses-mères?

Tronc destiné à recevoir des monnaies.

Récipient en forme de parallélipipède allongé, décoré sur sa face antérieure de cinq colonnettes reliées par des arceaux. Sur la face supérieure du tronc repose un piédouche surmonté d'un buste de personnage imberbe dont la tête est ceinte d'une couronne de lotus. A la gauche du piédouche, on voit une fente par laquelle on introduisait les pièces de monnaie ; en arrière, dans la paroi postérieure, est pratiquée une ouverture assez large

1. On trouve aussi de petits bas-reliefs en pierre représentant Cybèle avec un lion sur ses genoux. Le Musée du Louvre en possède plusieurs.

2. S. Reinach, *Bulletin de correspondance hellénique,* 1889, p. 556.

3. S. Reinach, *Ibid.,* p. 548, note 1. Une autre, au British Museum, provient de Rhodes (Heuzey, *Catalogue,* p. 242).

par laquelle on retirait les monnaies. (Hauteur, 0m32.)

Musée de Moulins. (Tudot, pl. 48 et fig. LXII, LXXVI et LXXVIII, p. 41 et 55; *Magasin pittoresque*, 1858, p. 376; *Catalogue du Musée de Moulins*, p. 22, n° 1, frontispice; moulage au Musée de Saint-Germain, n° 28170.)

Cette terre cuite, que Tudot considérait avec raison comme la plus importante de celles trouvées dans l'Allier, fut découverte en 1858, à Vichy, dans un puits, rue Beauparlant[1], avec des tuiles, des vases rouges vernissés, un vase uni en marbre, deux fragments de bois de cerf, deux sculptures en pierre représentant une tête et une statuette de déesse-mère, enfin vingt-trois figurines en terre cuite (onze statuettes, quatre bustes, quatre oiseaux, trois petits vases et le tronc).

Tudot (p. 41) a reconnu, dans le buste qui surmonte le tronc, une représentation d'Apollon, dieu de la médecine, qui aurait présidé le laraire établi près de la source thermale. Le tronc aurait servi à recueillir les offrandes des malades.

Tout en reconnaissant que cette hypothèse peut être soutenue, nous tiendrons seulement pour certaine l'appropriation donnée à ce meuble qui ne paraît pas avoir de pendant dans ce que nous a laissé l'antiquité.

1. « Rue Parlant, » dans Tudot; « rue Beauparlant, » dans le *Catalogue du Musée de Moulins*.

On connaît un certain nombre de tirelires antiques présentant une seule ouverture[1], mais les véritables troncs paraissent avoir été fort rares[2].

Balustrades, etc.

Les céramistes ont employé la terre blanche pour des objets plus usuels que les statuettes proprement dites.

Ainsi, le Musée de Saint-Germain conserve deux fragments de balustrade en terre cuite trouvés à Lezoux (Puy-de-Dôme).

1° L'un composé de bustes de divinités en relief posés sur des globes (n° 22876).

2° L'autre montrant un petit dieu et une déesse nus (n° 18579).

(S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 33 et 35.)

Comme objet rare et curieux, citons encore un masque de théâtre en argile blanche trouvé à Wiesbaden. (Moulage au Musée de Saint-Germain, *Catalogue*, p. 77[3].)

1. Voyez une tirelire ornée d'un bas-relief représentant Mercure dans un temple (*Catalogue Castellani*. Rome, 1884, p. 77, n° 561. Cf. Seroux d'Agincourt, *Fragments en terre cuite*, pl. XX, n° IX).

2. Henri de Longpérier, *Recherches sur les récipients monétaires* (*Revue archéologique*, 1868-69). Il cite le tronc de Vichy (1869, t. I, p. 163).

3. Un grand masque en terre blanche, trouvé à Cologne, est au Musée de Bonn. Cf. Dütschke, *Roemische Maskenfragmente*, dans les *Jahrbücher*... de Bonn, fasc. 78, 1884, p. 126, pl. II.

Figurines diverses.

Enfants. Bustes divers.

Les variétés sont nombreuses et particulièrement intéressantes pour le costume, généralement formé d'un manteau qui descend jusqu'aux genoux. Quelquefois, il y a un collet festonné[1]; d'autres fois, une sorte de plastron tombe sur la poitrine avec deux petites pendeloques[2] (*voy. fig. 19*); le manteau est généralement muni d'un capuchon[3]. Les enfants tiennent souvent un objet rond dans la main gauche. (Tudot, pl. 42 et 43.)

On trouve des bustes assez nombreux reposant sur un piédouche. Ces bustes sont quelquefois couverts du capuchon dont la forme varie. Tantôt, il s'attache sur la poitrine comme une pèlerine; tantôt, il paraît formé d'une seule pièce, avec plastron sur la poitrine et ouverture pour laisser passer la figure. (Tudot, pl. 43, F, H, J.)

Certains de ces bustes représentent une figure jeune, joufflue, animée d'un large rire, tantôt sans

1. Tudot, pl. 42, C.

2. Tudot, pl. 42, B, et pl. 43, D, trouvé dans l'Ain; autre exemplaire trouvé dans l'Allier, *Catalogue du Musée de Moulins,* n° 85.

3. Le *cucullus* ou *bardocucullus,* vêtement plus particulier à Langres et à la Saintonge (Martial, XIV, Epigr. 128; I, Epigr. 54). Ce capuchon rappelle presque exactement celui encore en usage chez les paysannes des environs de Langres ainsi que les capes de Béarn (*Mémoires de la Société archéologique de Langres,* t. I, 1847, p. 61).

cheveux, tantôt pourvue d'une opulente chevelure. Tudot a reconnu dans ces statuettes le dieu *Risus*. Quoique son hypothèse ne repose sur aucune base bien certaine, on peut admettre provisoirement sa dénomination qui est commode. (Tudot, pl. 50.)

Musée de Saint-Germain, n^os^ 20222 (Reims, avec coiffure); 2071 (Sceaux); 6861 (Vichy, avec cheveux crépus sur le front); 6862 (Paris); 26221 (Vichy); 7286 (Clermont-Ferrand); 29209 (forêt de Compiègne); 13703.

Musée du Mans (Allonnes; catalogue, n° 169).

Certaines figures jouent du syrinx. Le Musée de Saint-Germain possède une statuette d'enfant les jambes croisées, le dos couvert d'un manteau et la tête d'une cape pointue; les deux mains soutiennent le syrinx et la tête est légèrement penchée comme pour suivre l'inclinaison de l'instrument. *Voy. fig. 20.* (N° 7287, Clermont-Ferrand[1].) Des personnages en buste sont aussi représentés en train de jouer du syrinx. (Saint-Germain, n^os^ 25483 (Vichy); 6863 (Poitiers); 6864 (Paris).)

Un certain nombre de bustes d'enfants tiennent des animaux divers. Un des plus remarquables de ce genre représente un jeune enfant (fillette) à mi-corps pressant contre sa poitrine un lapin[2].

1. On trouve des statuettes représentant le même sujet parmi les terres cuites de l'Italie. On peut en voir deux exemplaires dans la Collection Campana au Louvre.

2. Cf. les figurines de la Locride opontienne représentant un éphèbe debout portant un lièvre sur son bras gauche

(Musée de Saint-Germain, n° 6865, trouvé à Arpajon, Cantal; autre trouvé à Clermont, n° 28117.) Un autre semble tenir un petit chien. (Saint-Germain, n° 28054, trouvé à Saint-Pourçain.)

Il faut rapprocher de ceux qui précèdent le buste d'enfant tenant un canard, dans un entourage de pampre, au centre d'un médaillon. (Tudot, pl. 56.) Un buste d'homme barbu présente une curieuse particularité : la tête est surmontée d'une sorte de modius allongé, dont l'intérieur est creux. Le buste, qui est peut-être la partie supérieure d'une statuette cassée, a pu servir à quelque usage ; mais nous ne pensons pas qu'il faille y voir une représentation de Sérapis. *Voy. fig. 18.* (Musée de Saint-Germain, n° 25483.)

En général, les bustes présentent, au point de jonction du corps avec le socle, une petite rondelle d'argile qui termine le buste en le rendant moins nu.

Parmi les têtes les plus curieuses, il faut en citer une du Musée de Saint-Germain, trouvée à Saint-Pourçain (n° 28055), qui représente certainement un nègre[1]. L'artiste a fort bien rendu les cheveux crépus, le nez épaté, les lèvres épaisses entre lesquelles on aperçoit les dents (*voy. fig. 16*). Les représentations de nègres se trouvent assez souvent[2]. On a publié récemment un petit vase en

(J. Martha, *Catalogue des figurines en terre cuite du Musée d'Athènes,* 1880, n° 498, pl. VII).

1. *Catalogue sommaire du Musée de Saint-Germain,* p. 117. Cf. *Catalogue du Musée de Moulins,* p. 24, n° 27.

2. *Nécropole de Myrina,* p. 473-474 (Bibliographie).

terre cuite à double face qui offre une grande analogie avec le buste précité. Les caractères ethniques sont encore plus prononcés sur le vase[1].

Il existe un nombre considérable de bustes d'hommes et de femmes dans lesquels on a été tenté de voir des portraits de princesses[2] ou de femmes gallo-romaines. (Tudot, p. 37, pl. 52 à 57.)

Ainsi que nous l'avons déjà dit, quelques bustes de femme sont intéressants à cause de leur coiffure plus ou moins ornementée. On a même comparé certaines de ces coiffures à des coiffures locales qui tendent à disparaître aujourd'hui[3]. On peut rappeler une figurine trouvée à Uelmen (cercle de Cochem ou Kochheim), dont le cos-

1. Dr Plicque, *Note sur un vase gallo-romain trouvé à Lezoux (Puy-de-Dôme). Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1884, p. 187, pl.; cf., du même auteur, *Un Talisman gallo-romain,* dans *Mémoires de l'Académie de Clermont,* 1884, p. 603. — On a trouvé aussi tout récemment des vases en terre cuite représentant une tête de négresse dans la nécropole de Bulla-Regia en Afrique (*Bulletin archéologique du Comité,* 1890, n° 2, p. 191 et 196).

2. Ces bustes auraient été placés parmi les pénates. On sait que les impératrices, les sœurs et les filles des Augustes furent associées à la divinité de leurs parents (E. Beurlier, *le Culte impérial,* 1891, p. 36).

3. J. Gréau, *Rapport sur les fouilles de la Tombelle d'Aulnay.* Troyes, 1873, p. 23. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube,* t. XXXVII.) — On a, du reste, souvent constaté la persistance des coiffures (cf. *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme,* 1884, p. 206).

tume ressemble à celui de certaines paysannes allemandes (*voy. fig. 13*)[1].

Caricatures.

Le Musée de Saint-Germain conserve un petit nombre de têtes grotesques qui ont été trouvées à Vichy (n° 25497). *Voy. fig. 5*. Elles présentent la plus grande analogie avec des figures comiques trouvées à Tarse et ailleurs[2]. Le Musée de Caen possède un personnage entier, les mains croisées derrière le dos, trouvé dans la forêt de Brotonne[3]. Le Musée de Saint-Germain en conserve un autre à peu près semblable brisé à mi-corps (n° 25497; ancienne collection Aymé-Rambert). Le nez étrangement relevé et évasé de ces deux statuettes se remarque aussi sur une figurine du Louvre, venue d'Italie[4].

Animaux et objets divers. (Tudot, pl. 57 à 65.)

Les animaux en terre cuite sont en nombre considérable. Ce sont des coqs, poules, paons et oiseaux assez difficiles à distinguer; des chevaux,

1. *Jahrbücher* de Bonn, t. XVIII, 1852, pl. IV, fig. 3.

2. Tous les centres de la céramique grecque ont, du reste, fourni des caricatures de ce genre (*Nécropole de Myrina*, p. 476-491; cf. S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 116).

3. Gervais, *Catalogue du Musée de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1864, n° 226.

4. Saglio, *Dictionnaire des antiquités...*, fig. 2091.

des sangliers, des chiens, des chats, des béliers, des taureaux[1]. On trouve le lézard, le serpent, la tortue, le cygne aux ailes relevées, le canard. Le pigeon mâle, étalant sa queue, se rencontre assez fréquemment et certains oiseaux paraissent représenter des pigeons femelles. La colombe est commune, mais le coq l'est plus encore, tandis que les figurines paraissant représenter des poules sont beaucoup plus rares[2]. On trouve le paon faisant la roue ou laissant traîner sa queue, le dauphin, le lapin, le bouc et la chèvre, le bélier et le mouton, tondus ou avec leur laine, le taureau[3], le cerf, la biche et le cheval[4]. Le chien, assez commun, paraît se rapprocher du chien de berger; il a le corps allongé, de grandes pattes, un museau court et pointu, le front ridé, des oreilles droites et arrondies. Il est remarquable de trouver la grande panthère et le lion à la crinière développée, car ce sont des animaux d'Afrique. N'oublions pas les nombreuses représentations de singes que Tudot[5]

1. Cf. Lœwi, *Archæologische-Epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich,* t. V, 1881, p. 188.

2. M. Adrien de Mortillet, dans un article sur la Collection Esmonnot, dit qu'elle renferme 13 pigeons, 12 colombes, 23 coqs et 2 poules (*Statuettes gallo-romaines du centre de la France,* dans l'*Homme, journal illustré des sciences anthropologiques,* 1884, p. 337-342).

3. Un taureau porte une femme assise sur son dos; c'est évidemment Europe enlevée par Jupiter.

4. 27 exemplaires dans la Collection Esmonnot, nus, harnachés et montés.

5. *Op. laud.,* p. 53. — Les caricaturistes de l'antiquité ont

et d'autres, après lui, ont considérés comme des images satiriques et des caricatures de personnages connus. Sans doute, cette idée est juste, mais elle est peut-être trop exclusive[1]. Les singes sont dans des positions diverses. L'un soutient de la main gauche sa tête pensive ; un autre, le regard fixé droit devant lui, a les deux mains appuyées sur les genoux ; un troisième croise les bras en se soutenant la tête ; certains ont une apparence humaine, d'autres ont le museau très allongé ; presque tous sont revêtus du *cucullus ;* quelques-uns sont nus.

Il faut encore signaler des œufs[2], des fruits exécutés en terre blanche, noix, pommes, etc.[3].

eu une grande prédilection pour le singe, sans doute parce que c'est un animal africain et que la caricature paraît avoir pris naissance en Égypte (S. Reinach, *Gazette des beaux-arts,* 1890, p. 436 ; Perrot, *Hist. de l'art,* t. I, p. 802-804). — Il est intéressant de remarquer que l'on trouve des terres cuites grecques archaïques représentant des singes (Frœhner, *Collection Barre,* 1878, n° 464).

1. On voit sur des monuments romains des singes habillés qui ne sont pas des caricatures (cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités...,* fig. 831, et le texte, p. 693, t. I). De même, il n'est pas rare de voir dans les foires, aujourd'hui, des singes habillés qui servent à amuser les badauds.

2. *Catalogue du Musée de Saint-Germain,* p. 116-117 (n° 28002, œuf, provenant de Toulon-sur-Allier). Cf. Allmer et Dissard, *Trion,* 1888, n^{os} 1607 et 1608.

3. On a également signalé des pipes en terre blanche dans des fouilles qui ont donné des objets romains. Elles ont peut-être servi à fumer le chanvre (voyez sur la question : Cochet, *Normandie souterraine,* p. 76, note 2 ; cf. *Catalogue du Musée Saint-Jean à Angers,* 1884, n° 2432, et *Rev. arch.,* 1874, I, 194).

On trouve les mêmes objets dans la céramique grecque et on a pensé qu'ils avaient servi à la substitution des offrandes[1]. Nous n'osons pas proposer la même explication pour les objets trouvés en Gaule. Cependant, « on a découvert, près de « Bourbon-Lancy, des noix d'une grosseur remar- « quable, moulées en terre blanche et déposées « dans un tombeau avec une lampe[2]. »

VIII.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES FIGURINES CLASSÉES PAR TROUVAILLES ET PAR MUSÉES.

Considérant que l'archéologie doit toujours s'appuyer sur le plus grand nombre possible de faits, nous avons réuni toutes les indications que nous avons pu recueillir dans nos recherches sur les figurines gallo-romaines. Nous avions à considérer deux sources principales : 1° les publications ; 2° les musées et collections. Il nous a paru impossible de confondre en une seule liste les indications fournies par les deux sources et en voici la raison. Lorsque les publications indiquent une trouvaille, elles omettent souvent de dire où l'objet est conservé ; de même, dans les musées, les objets n'ont pas été ou n'ont pas toujours pu être catalogués avec une indication de provenance.

1. *Nécropole de Myrina,* p. 242-243.
2. Tudot, *op. laud.,* p. 13.

Donc, si nos deux listes offrent un petit nombre de doubles emplois, elles n'en sont pas moins utiles, et, pour avoir connaissance des figurines trouvées et conservées dans une région, il est facile d'arriver à un résultat en consultant simultanément les deux listes[1]. Par l'inventaire des provenances, on constatera que le midi de la Gaule n'a pas fourni beaucoup de figurines. Mais il n'en est pas complètement dépourvu (Eauze, Narbonne, Toulouse, Arles, Hautes-Pyrénées). Les trouvailles ont-elles été passées sous silence? Ont-elles échappé à nos recherches ou y a-t-il une autre cause encore inconnue? C'est un problème qui sera sans doute résolu par les découvertes futures.

Il serait à souhaiter que beaucoup de départements eussent fourni autant d'indications précises que celui de la Seine-Inférieure, exploré par l'abbé Cochet, pendant tant d'années, avec un soin et une ardeur remarquables. Les archéologues qui, dans l'avenir, auront à examiner une découverte de figurines gallo-romaines, pourront fournir des renseignements précieux en notant exactement :

1° L'état de la trouvaille, les monnaies et les objets susceptibles de fournir une date *qui se trouveront à côté* des figurines;

2° Le style des statuettes, le plus ou moins de netteté des contours, les signatures d'artistes, la

1. Il est entendu que nous ne prétendons pas avoir eu connaissance de toutes les trouvailles, ni même de toutes les collections.

nature de la terre, celle de l'engobe, les traces de coloration qui pourraient se rencontrer;

3° La façon dont seront placées les figurines; si elles sont entières ou brisées; si la cassure paraît intentionnelle;

4° Si l'emplacement de la trouvaille permet de conclure à l'existence d'un atelier, d'une maison d'habitation, d'un temple, d'une source, d'une sépulture.

Inventaire par trouvailles.

Ain. — Brou (buste de femme, Vénus, buste de Risus; Sirand, *Courses archéol.*, I, 1846, p. 160; IVe partie, 1851, p. 62; *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* 1870, p. 149, pl. II, n° 6); autre dans une gravière (*Annales...*, p. 162-163); à Brou (Léon Damour, *les Fouilles de Brou en* 1870, Bourg, 1870); au lieu dit Gros-Mollard, commune d'Asnières, plusieurs figurines trouvées en 1853 (Sirand, *Courses archéol.*, IV, p. 160, pl. 29-31). A Belley, tireur d'Épine (?) signé PISTILLVS (Greppo, *Revue du Lyonnais,* XII, 1840, p. 352; cf. Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 180); statuettes trouvées dans l'île de Farge, près d'Uchisy (Tudot, notice de la pl. 43).

Aisne. — Vermand, déesse-mère signée PISTILLVS, trouvée dans le cimetière gallo-romain (*Bull. du Comité archéol.*, 1887, p. 191). A Aubenton, canton de la Capelle, une dizaine de déesses-mères (une avec PISTILLVS) et de Vénus (*Bull. de la Société académique de Laon*, III, 1854, p. 338).

Allier. — Toulon-sur-Allier (procès-verbal de la séance, du 17 août 1856, des Sociétés nivernaise, éduenne et de l'émulation de l'Allier); Saint-Pourçain-sur-Besbre (procès-verbal, séance du 5 juin 1868); Thoury (commune de

Saint-Pourçain; procès-verbal du 7 janvier 1870). Moulins; Saint-Bonnet, près Moulins; Néris; Varennes; canton de Dampierre (commune de Saint-Pourçain; *Bull. de la Société archéol. de Sens*, 1877, p. 174); Vichy, nombreuses figurines dont un laraire avec *tronc* (Tudot, notice de la pl. 48); Gannat (Tudot, notice de la pl. 37).

Aube. — Fouchères (arrondissement de Bar-sur-Seine), attelage de deux chevaux (Musée de Troyes). Près Troyes, tête de femme, tête de Risus, moule de Vénus signé PRISCVS; buste de Risus à Villeneuve-au-Châtelot, près Pont-sur-Seine (Julien Gréau, *Tombelle d'Aulnay*, Troyes, 1873, p. 24); Arcis-sur-Aube, statuettes dans un cimetière (d'Arbois de Jubainville, *Répertoire archéol. de l'Aube*, p. 3).

Aude. — Narbonne (du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, t. II, p. 262).

Bouches-du-Rhône. — Arles (déesse signée PISTILLVS, *Religion des Gaulois*, II, pl. XXXVII, p. 265).

Cantal. — Arpajon (chien; Saint-Germain, 6803). Aurillac (Vénus; Saint-Germain, 6851). Buste au lapin, à Arpajon (Musée de Saint-Germain, 6865).

Calvados. — Commune de Colombière (arrondissement de Bayeux) dans le marais de Monfreville, déesse-mère (Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 235). Baux. Forêt de Brotonne (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. 268). Vieux (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1853, p. 461). Lisieux, 150 statuettes, Vénus, déesses-mères, animaux, jouets, beaucoup de Vénus brisées, dans un cimetière gallo-romain (*Bull. monumental*, 1866, p. 641-643; cf. 1867, 601); autres trouvailles (*Bull. monumental*, 1869, p. 356-362; *Congrès archéol. de Lisieux*, 1870, p. 56).

Charente-Inférieure. — Saintes (femme assise; Saint-Germain, 24655); Latone très barbare dans un tombeau (*Revue archéol.*, 1873, I, p. 223, pl. VII, fig. 10).

Cher. — Canton de la Guerche, moules et figurines

(*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVI, 1888-89, p. 10, 11, 21).

Côte-d'Or. — Dijon; aux sources de la Seine (H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéol. faites aux sources de la Seine*, 1845, p. 17 et 20, pl. XV et VII, Vénus et Risus dont un avec PISTILLV); à Crevan, déesse mère (Leclère, *Archéol. celtoromaine de Châtillon-sur-Seine*, 1843, p. 28); à Nuits, déesses mères (*Revue archéol.*, 1865, I, p. 72); à Santenay, un bélier (*Musée archéol.*, t. I, 1876, p. 80).

Côtes-du-Nord. — Corseul, Vénus avec REXTUGENOS (*Revue des Sociétés savantes*, VII, 1878, p. 105). Caulnes, fragments de statuettes, dont un cavalier, dans des substructions (*Revue archéol.*, 1864, I, 418).

Creuse. — Peyrat-la-Nonière, statuettes dans une sépulture (*Bull. monumental*, 1873, p. 141); à Evaux, un petit buste de femme, dans des thermes (Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 318).

Deux-Sèvres. — Bressuire, un cerf; à Brioux, Minerve signée PIXTILLI (Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 20-21). Les Crasnières, près Bressuire (Baudry, *Puits du Bernard*, p. 260).

Eure. — Baux (dans une mare nommée Lardillière, pour Argillière; atelier de figurines; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1826, p. 189); Évreux, plusieurs figurines (Lindenschmitt, *Alterthümer*, t. II, 1er fasc., texte de la pl. VI). Brionne (arrondissement de Bernay), Vénus et bustes associés à des vases funéraires (*Bull. monumental*, 1863, p. 753-754, pl. nos 21, 22).

Finistère. — Marais de Treguennec, près Pennmarc'h, dépôt de Vénus et de déesses mères, un Risus (*Bull. monumental*, 1856, p. 447). Tronoen-en-Saint-Jean-Trolimon; la Tourette, sur le mont Frugy, près Quimper (*Revue archéol.*, 1888, I, p. 153).

Gers. — Eause, déesse mère avec ISTILLV (du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, II, p. 262; pl., p. 264).

Garonne (Haute-). — Dans les fondations du collège Mirepoix, en 1779, Vénus avec la main droite sur la tête d'un Amour (*Mémoires de l'Académie de Toulouse*, I, 1782, pl. XII, p. 107; *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1865, p. 114).

Gironde. — Bordeaux (voy. *Archives historiques de la Gironde,* I, 1859, p. 146, pl.; cimetière antique de Terre-Nègre); Hius (Jouannet, *Musée d'Aquitaine*, II, 146). Un Mercure provenant de Bordeaux (Saint-Germain, 6874, terre noire luisante). Déesses mères, niche et groupes signés ALLVSA et PISTILLVS FECIT (C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 468-473, t. II, p. 639).

Isère. — Vienne (bas-reliefs, médaillons et figurines); déesse mère avec PYSTILOS sur le siège (Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, pl. 3, n° 118).

Ille-et-Vilaine. — Rennes; Cesson, près Rennes; Port-Louis (voy. Musée de Rennes).

Indre-et-Loire. — Tours (Baudry, *Puits funéraires du Bernard,* p. 260-261).

Loir-et-Cher. — Veuves (*Bull. de la Société archéol. du Vendômois,* 1869, p. 9). Abbaye de Saint-Laumer, dans des tombeaux (Montfaucon, *Ant. Expl.*, V, 192; Dom Martin, *op. laud.*, t. II, p. 264). Pont-du-Cher; Soain[1] (*Bull. de la Société archéol. du Vendômois*, 1872, p. 178); Soings (*Revue archéol.*, 1888, I, p. 152); Gièvres (L. de la Saussaye (*Antiquités de la Sologne blésoise,* p. 43 et 44). Blois (voy. Musée de Compiègne).

Loiret. — A Ouzouer-sur-Trézée, sous une grande pierre concave, près de trente statuettes de Vénus et de déesses mères, la plupart brisées (abbé Prévost, *La basilique de Théodulfe et la paroisse de Germigny-des-Prés*, Orléans, 1889, p. 28); à Sceaux (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114); à Faverolles (*Bull. de la Société archéol. du Vendômois*, 1862, p. 188). Gien (Baudry, *Puits*

1. Il faut probablement lire Soings.

funéraires du Bernard, p. 260). Châtillon-sur-Loing (*Bull. monumental*, 1861, p. 348, dans des bains). A Triguères, près Château-Renard, Risus et Vénus (*Bull. monumental*, 1863, p. 407).

Loire. — Tireur d'Épine, près du bourg de Chalain (*Revue archéol.*, 1888, I, 147).

Loire-Inférieure. — Rezé, où l'on a découvert un laraire composé de deux déesses mères, un buste de femme et un porc à leurs pieds (Parenteau, *Catalogue du Musée de Nantes*, n° 128, pl. I; cf. du même, *Essai sur les poteries antiques de l'ouest de la France*, Nantes, 1865, pl. III); à Blain, dans la rivière de l'Erdre (Baudry, *Puits funéraires du Bernard*, p. 260). Bro-en-Fégréac (*Revue archéol.*, 1888, I, 151); à Rieux-Fégréac, fragments de Lucine et de Vénus avec des monnaies de Tibère à Gallien (*Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 88).

Lozère. — Javols, Vénus et autres figurines, dans des ruines (*Annuaire de l'Institut des provinces*, 1857, p. 226-27; *Congrès archéol.*, 1857, p. 104, et *Bull. monumental*, 1856, p. 470). Bannassac (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, 115).

Maine-et-Loire. — Lesvière, près Angers (*Catalogue du Musée de Saint-Jean*, 1884, p. 91, n° 9); Angers (*ibidem*), bélier, dans un cercueil de plomb (Baudry, *Puits du Bernard*, p. 260); Sceaux (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115).

Manche. — Cherbourg; à Tourlaville, dans les plaines sableuses appelées Mielles, à l'est de Cherbourg (huit à dix Vénus et autres figurines, parmi lesquelles un cheval au galop, un cheval avec un cavalier, une déesse mère, etc.; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1829, p. LXIV). Digulleville (arrondissement de Cherbourg; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824-25, p. LIX).

Marne. — Reims, déesse mère signée PISTILLVS (*Revue archéol.*, 1862, II, 124).

Marne (Haute-). — Langres (*Catalogue du Musée d'Orléans*, 1884, E, 1161).

Mayenne. — Jublains, boutique? de marchand de statuettes (*Congrès archéol. du Mans et de Laval*, 1878, p. 525); Jublains, Vénus et Minerve trouvées dans des puits comblés de terre (Barbe, *Jublains...*, p. 80 et 181). Gué-Saint-Léonard, sur la voie de Jublains à Avranches, fragments de Vénus et de déesse mère (Barbe, *Jublains...*, p. 183; *Revue archéol.*, 1864, II, 504).

Meurthe. — Tarquimpol (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114). Entre Sion et Vaudémont (Beaulieu, *Archéol. de la Lorraine*, I, 1840, p. 70, pl. I; II, 1843, 220).

Meuse. — Près Haudimont (dans une source? Vénus et déesses mères, avec monnaies d'Auguste à Théodose; F. Liénard, *Archéol. de la Meuse*, t. II, 1884, p. 71, pl. XXIII). Géromont (figures assises d'un type particulier tenant un chien sur leurs genoux; *ibid.*, p. 84, pl. XIX, fig. 1 et 2).

Morbihan. — Carnac, nombreuses Vénus et déesses mères, avec des monnaies de Marc-Aurèle, Gallien, Tetricus, Constans et Magnence (James Miln, *Fouilles faites à Carnac*, 1877, 3 pl., p. 143-144; *Revue archéol.*, 1875, II, 264). Dans l'île aux Moines, fragment de Vénus, les bras allongés le long du corps, avec IAVVOT (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1827-28, p. 255). (Voy. Musée de Vannes.)

Nièvre. — Gimonville (*Catalogue du Musée d'Orléans*, 1884, E, 1168); à Alluy (Soultrait, *Répertoire archéol. de la Nièvre*, 1875, p. 7); à Entrain, dans la collection de M. Regnault, chouette avec AΘHNAW; déesse mère avec deux enfants et SVLPICINI sur la base; trois déesses mères avec un enfant et PISTILLVS sur les bases (A. Héron de Villefosse, *Revue archéol.*, 1876, t. XXXI, p. 44).

Nord. — Bavay (Diane? en demi-bosse, Caylus, *Recueil*, t. VI, 402). Famars (Th. Juste, *Catalogue du Musée de Bruxelles*, 1864, p. 198, n° DD 80).

Orne. — Planches-sur-Rille (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1831-33, p. 380 et 382).

Oise. — Au lieu dit la Folie, près Pierrefonds, avec des médailles gauloises et romaines, nombreuses figurines en terre cuite, brisées, d'une pâte très fine, jaune, rouge (E. Woillez, *Répertoire archéol. de l'Oise*, 1862, p. 115). A Saint-Étienne-lez-Pierrefonds, figurines; au Marais, près de Vez-en-Valois, statuettes en terre cuite et tuiles faisant présumer l'existence d'un four (Woillez, p. 183); forêt de Compiègne (moule du Mont-Chyprais; voy. Musée de Compiègne. Au Musée de Saint-Germain, 29209, 13705, 13706).

Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand (*Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1882, p. 18; catalogue manuscrit de la collection Esmonnot); à Saint-Germain, plusieurs figurines (nos 1691, 7287, 1688, 28106, 28117, 28111, 7286). Voy. collection Gréau (Paris).

Pyrénées (Hautes-). — Au lieu dit *Martau*, dans la forêt de Montserié, coq (G. Bascle de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, 1863, p. 419, note).

Rhône. — Lyon (fouilles de Trion, au Musée Guimet); Vénus, bustes, gladiateur, oiseaux, œufs creux, noix moulées sur nature (A. Allmer et O. Dissard, *Trion*, 1888, p. 529, nos 1598 à 1608).

Saône-et-Loire. — Autun (Greppo, *Revue du Lyonnais*, 1840, p. 352; *Autun archéol.*, p. 269-70); Autun, figurines trouvées près d'un temple romain ayant peut-être fait partie d'un laraire (*Mémoires de la Société d'Autun*, 1844, p. 326). Attelage de deux chevaux liés à un joug qui était attaché au timon d'un char (0m50 de longueur; *Revue archéol.*, 1858, 634). Cluny (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114); Bourbon-Lancy (*id.* et Tudot, p. 13). Grivaud de la Vincelle a signalé des figurines trouvées dans le Mâconnais (*Arts et métiers des anciens*, 1819, pl. VII). Camp de Chassey (tête de Risus; *Mémoires de la Société historique et archéol. de Châlon-sur-Saône*, 1866, pl. VIII, no 5).

Saône (Haute-). — A Luxeuil (Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 129); Montaigu (déesse mère); *Congrès scientifique de France à Besançon*, 1840, p. 122); Vesoul (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 114).

Seinc. — A Paris (voy. Musée Carnavalet; Musée de Saint-Germain, bustes nos 6862 et 6864).

Seine-et-Oise. — A Étampes (Vénus, au Musée de Saint-Germain, no 6855).

Seine-Inférieure. — A Rouen (*Revue archéol.*, 1869, I, 189; *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115, 116; statuette de l'Abondance, Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 371); à Beaubec-la-Rosière, colombe creuse avec caillou à l'intérieur et trou à la base pour recevoir un manche (cf. *Répertoire archéol.*, p. 193); à Lillebonne (Vénus et Mercure, *Répertoire archéol.*, p. 570; oiseau avec caillou à l'intérieur, *Revue archéol.*, 1869, I, 190); au Catillon (Vénus, déesses mères et oiseau, *Répertoire archéol.*, p. 571; *Revue archéol.*, 1869, I, 190); à Yerville, plusieurs Vénus dans une butte de terre surmontée d'une croix (*Répertoire archéol.*, p. 555; *Revue archéol.*, 1868, I, 35); à Cailly, petit cheval (*Répertoire archéol.*, p. 280); à Mirville, déesses mères et Vénus (*Répertoire archéol.*, p. 120); à Orival, près Sainte-Hélène (*Revue archéol.*, 1865, I, 195, et 1864, I, 449); à Sainte-Hélène-Bondeville (Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéol.*, p. 525; *Répertoire archéol.*, p. 542); à Cany, déesse mère et jouets en terre cuite (*Seine-Inférieure historique et archéol.*, p. 274; *Répertoire archéol.*, p. 478); au Bas-Caumont, près la Bouille; entre Braquemont et Graincourt (L. Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1844, p. 338); à Bolbec, une Vénus (*Répertoire archéol.*, p. 93); à Luneray, une déesse mère (*Répertoire archéol.*, p. 6); à Dieppe (Vénus et déesses mères, *Répertoire archéol.*, p. 24); à Eu (Vénus et déesse mère, *Répertoire archéol.*, p. 38); à Clères (*Répertoire archéol.*, p. 281), à Caudebec-en-Caux (Vénus, *Répertoire*

archéol., p. 486) ; à Caudebec-lès-Elbeuf (déesse mère et Vénus, *Répertoire archéol.*, p. 324 ; autre Vénus, *Revue archéol.*, 1888, I, 147); près du Havre (ce serait un atelier, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824, p. LX, et 1826, p. 204); dans la forêt de Brotonne, une centaine de Vénus (*Répertoire archéol.*, p. 507) ; dans la forêt de Roumare, un Mercure (*Répertoire archéol.*, p. 347).

Somme. — A Breteuil, l'ancien Bratuspantium, fragment de Vénus signé : ...OS AVVOT (comte L. d'Allonville, *Dissertation sur les camps romains du département de la Somme*, p. 184, pl. V, n° 44 ; *Revue archéol.*, 1888, I, 156).

Vaucluse. — Vaison (terre blanche couverte d'un vernis métallique jaune, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 115).

Vendée. — Le Bernard, canton de Talmon, dans des puits (*Puits funéraires gallo-romains du Bernard*, par l'abbé Baudry, 1873, p. 104, 149, 260). Le Langon (Minerve, Vénus, fragments de groupes ; Fillon, *Art de terre chez les Poitevins*, p. 20). Challans (Baudry, *op. laud.*, p. 261, 262).

Vienne. — Poitiers (Fillon, *Art de terre...*, p. 21 ; Baudry, *Puits... du Bernard*, p. 261-262) ; Vénus, pigeon, etc., (*Catalogue du Musée de Cluny*, 1883, nos 8115 à 8118).

Haute-Vienne. — Plusieurs têtes en terre cuite trouvées dans des fouilles au clos Marc-Outie, à Limoges (*Revue archéol.*, t. VIII, 1852, p. 422).

Vosges. — Jupiter ? en terre cuite, incomplet, trouvé à Grand, en 1829 (*Catal. du Musée de Cluny*, 1883, n° 7903).

Yonne. — Près d'Héry (Quantin, *Répertoire archéol. de l'Yonne*, p. 67). Mercure, Vénus et déesses mères trouvées à Sens, motte du Ciar? (*Catalogue de la collection Poncelet*, 1890, nos 85-87, 89-90). Dans un *ferrier*, à Mézilles, Vénus (*Revue archéol.*, 1868, I, 308).

Alsace. — Tannkirch (*Catalogue du Musée de Saint-Germain*, 114) ; Strasbourg (*Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 260).

Inventaire par musées.

Aix (Bouches-du-Rhône). — Quelques figures entières, un enfant au maillot, des membres séparés, tels que têtes, pieds, mains, oreilles, phallus, etc., provenant du cabinet Saint-Vincent et qui auraient été découverts dans le pays (J.-G.-H. Greppo, *Études archéol. sur les eaux thermales de la Gaule*, 1846, p. 92, d'après une correspondance avec le marquis de Lagoy).

Amiens. — Tête de figurine blanche trouvée dans le quartier Saint-Louis; deux coqs et un petit cheval en terre cuite blanche (*Catalogue des objets d'antiquités exposés dans le Musée de Picardie*, Amiens, 1876, nos 487, 544, 546 et 548).

Angers (Musée Saint-Jean). — Vénus signée *Rextugenos*, tête cassée, trouvée dans la communauté de *Livières* ou *l'Esvière* (n° 9, *Catalogue* de Godard-Faultrier, 1884); deux Vénus (trouvées à Angers, nos 2430 et 2431); Vénus (tête trouvée en Frémur, n° 2433); chats avec amulettes au cou (Angers, nos 2428 et 2429); pipe terre blanche (trouvée en 1855 avec des débris romains, n° 2432).

Aurillac. — Quelques figurines.

Autun (Musée de la ville). — Nombreuses Vénus et déesses mères, fragments de médaillons avec scènes érotiques, animaux, fruits, etc. (H. de Fontenay et A. de Charmasse, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 478).

Blois (Musée). — Vénus trouvée à Gièvres.

Bourg (Musée). — Vénus trouvée à Brou, en 1870; autre trouvée dans une gravière.

Bordeaux (Musée d'armes). — Déesses mères, Vénus, femme assise, enfant vêtu du *cucullus* (Jouannet, *Académie des sciences, lettres et arts*, 1831, p. 160, pl. VIII).

Bruxelles (Musée de la Porte de Hall). — Jeune garçon tenant un vase, avec un sac autour des reins, terre de pipe, trouvé à Maestricht. Fragments de statuettes trouvées à Famars. Vénus trouvée à Toulon-sur-Allier (*Catalogue*, par Th. Just, 1864, p. 191 et 198).

Caen (Musée de la Société des Antiquaires de Normandie). — Vénus, deux parties destinées à être soudées et le haut d'une autre (*Catalogue*, par Gervais, 1864, p. 52, n° 222; cf. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 120); personnage grotesque, le nez ridiculement évasé, les mains croisées derrière le dos (n° 226; ce numéro et le n° 222 proviennent des fouilles de la forêt de Brotonne; cf. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 507); déesse mère, fragment (n° 228); autre, fragment (n° 229, trouvé à Vieux en 1855); moulages des statuettes de Baux (n° 233); Vénus, fragment (n° 235, fouilles de Vieux); autre, fragment (n° 236, trouvé à Vieux).

Clermont-Ferrand. — Statuettes diverses dont un *Tireur d'Épine* assez complet et un buste de *Jeune fille au lapin*, trouvées au Puy-de-Dôme. Coq trouvé dans les fouilles de Saint-Joseph, en 1885.

Compiègne (Musée Vivenel). — Fragments de Vénus trouvés au lieu dit la Folie, près de Pierrefonds (*Catalogue* de 1870, n^{os} 777 à 787); figure grotesque (n° 788, même provenance); Mercure (n° 791); homme et femme drapés en costume romain (n° 792); déesse mère avec un enfant, sur le fauteuil, .ISTILLV (n° 793, trouvée dans les fondations d'une des portes de Rome, en 1783); autre avec VERIANV (n° 794, trouvée à Blois, dans l'abbaye de Saint-Louis, en 1710); buste de Risus (n° 798, trouvé à la Garenne-du-Roi, forêt de Compiègne, en 1861); truie colorée en rouge (n° 811); oiseaux, terre grise et blanche (n^{os} 812 et 813, trouvés au mont Chyprès, forêt de Compiègne); chèvre, traces de couleur jaune, renfermant un caillou (n° 814).

Dieppe (Musée). — Déesse mère avec deux enfants (trouvée dans les ruines d'une maison gallo-romaine, entre Braquemont et Graincourt).

Douai (Musée). — Vénus dans une niche (*Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1884, p. 145; E. Flouest, *Deux stèles de laraire, etc.*, 1885, p. 79, pl. XVII).

Guéret (Musée). — Épreuves en plâtre tirées des moules de Vichy.

Laval (Musée). — Fragment de Vénus trouvé à Vagoritum, commune de Saulges. Bustes et figures de Vénus, de déesses mères, bélier (provenant des fouilles de M. Esmonnot, à Toulon, Toury et Néris) ; groupe de six personnages dont la Vénus centrale est trois fois plus grande que les autres (terre blanche avec engobe rougeâtre) ; Singe (Toury) ; vase à parfums en forme de lion avec anse sur la croupe (Toulon-sur-Allier).

Le Mans (Musée de la préfecture). — Vénus, main droite levée, et fragments de Vénus ; deux oiseaux ; un lion accroupi ; un chat.

— (Musée archéologique). — Tête de Risus (*Catalogue*, par E. Hucher, 1869, n° 169, trouvée à Allonnes). Groupe de deux personnages (têtes cassées) ; déesses mères à un et deux enfants ; quatre Vénus ; oiseau ; fragments (*Catalogue* n° 177, provenant de Vichy, et recueillis par M. Ch. Drouet en 1844 et 1855, aux lieux dits de la Glacière, de Balor, de la Ville-aux-Juifs, du Moutier, des Gribaux et des Grandes-Terres).

Lyon (Musée). — Statuette blanche de Taranis (Comarmond, *Antiquités du Musée de Lyon*, n° 116, pl. 3) ; déesse mère (pl. 3, n° 117) ; autre avec PYSTILOS sur le siège (pl. 3, n° 118, trouvée à Vienne) ; buste de Risus (pl. 3, n° 134). Moules de Vénus. Statuettes provenant du Champ-Lary (Allier ; voy. Tudot, texte de la pl. 40).

Montpellier. — Figure tutélaire (voy. p. 175 du présent travail).

Moulins (Musée). — Très importante collection renfermant des pièces uniques (voy. le *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, publié par la Société d'émulation de l'Allier, Moulins, in-8°, 1885, trente-neuf planches, dont dix-neuf consacrées aux figurines gallo-romaines. Les dessins qui composent ces planches paraissent avoir été

copiés, en général, sur ceux de l'ouvrage de Tudot). Collection de M. Alfred Bertrand (très importante, formée presque entièrement de statuettes trouvées dans l'Allier).

Mayenne (Musée). — Quarante Vénus, trouvées dans des fouilles diverses, dont une à Jublains; une Vénus terre noire; une Vénus dans la niche; un Risus; huit déesses mères dont une à un seul enfant.

Nantes (Musée archéol.). — Fragments de Vénus, coq, déesses mères (fouilles de M. L. Maître). 6 Vénus, 2 mères, un cheval et fragments (fouilles de la place Saint-Pierre). Déesse mère; Vénus, bras collés au corps (bas-reliefs pierre calcaire (?) trouvés à Rezé).

Nancy (Musée lorrain). — Déesse mère (moulage à Saint-Germain, n° 11719), etc.

Narbonne (Musée). — Jouets d'enfant en terre cuite (*crepundia*) représentant un coq, un chien, une truie; figurine vêtue de la toge (Tournal, *Catalogue du Musée*, 1864, nos 369 et 370).

Orléans (Musée historique). — Déesse mère, avec un enfant, trouvée à Montbouy, Loiret (*Catalogue*, 1884, E, 106); autre avec deux enfants trouvée à Moulins (E, 107); Vénus trouvée dans les bains de Montbouy, Loiret (E, 108); Vénus trouvée à Moulins (E, 109); buste de Jupiter Sérapis (E, 1081); moule de Vénus, terre blanche (E, 1084); biberon en forme de poisson (E, 1085); ascia, en terre blanche, trouvée dans le faubourg Saint-Vincent (E, 979). Enfant assis (E, 1142); personnage barbu tenant une roue à six rayons dans la main droite et la main gauche appuyée sur la tête d'un enfant (E, 1143); personnage debout (E, 1144; ces trois statuettes ont été trouvées, en 1860, à Toury, canton de Saint-Pourçain-sur-Besbre, Allier); E, 1156 à 1158, moulages de femme et enfants; buste de femme diadémée ayant un disque concave au bas de la poitrine (E, 1159, trouvée à Lyon, en 1860, dans le jardin des frères des écoles chrétiennes); Mercure (E, 1160); jeune

homme revêtu du sagum et du bardocucullus (E, 1161, trouvé à Langres) ; tête de Risus (E, 1162) ; déesse mère (E, 1164, trouvée dans le département de l'Allier en 1875) ; autre (E, 1165, trouvée au Gué-Robert, commune de Tigy, Loiret) ; déesse mère et Vénus trouvées dans l'Allier (E, 1166 et 1167) ; Vénus (E, 1168, trouvée à Gimonville, Nièvre) ; personnage assis sur un dauphin (E, 1169) ; lampes terre blanche, etc.

Paris (Musée Guimet). — Fragment de Vénus trouvé à Trion (Lyon). Une trentaine de statuettes, parmi lesquelles un Mercure, deux Risus, des Vénus et déesses mères, provenant des fouilles faites à Vichy (un buste de femme porte un collier peint en rouge).

— (Musée Carnavalet). — Canard sur une vasque ; déesse mère tenant un enfant (trouvés dans le cimetière du III^e^ siècle du quartier Saint-Jacques).

— (Collection J. Gréau). — Moule de Vénus signé *Priscus* (trouvé dans l'Aube) ; une Vénus bon style ; une déesse mère avec enfant supporté par la draperie (trouvée pendant la construction de la caserne d'artillerie de Clermont-Ferrand) ; Épona (trouvée à Clermont) ; lapin pris dans un filet (*unique*, trouvé à Clermont). Moule de tête de cheval signé NATTI (trouvé à Clermont) ; buste de Risus et buste de femme à coiffure ornementée (trouvés dans les terrassements du chemin de fer de Troyes à Chaumont).

Plouharnel (Morbihan ; Musée Gaillard). — Vénus, pomme de pin (trouvées à Kerné-en-Quiberon) ; statuette d'Atys (?) à genoux (associées à des poteries rouges et à des fibules romaines).

Quimper. — Déesses mères et Vénus (*Catalogue du Musée archéol. de Quimper*, Quimper, 1885, n^os^ 150, 286-289) ; fragments trouvés près du bourg de Treguennec (*Catalogue*, n^os^ 290-297) ; statuettes et fragments à Parc-ar-Groas et à Sizun (*Catalogue*, p. 44, 45 et 57) ; têtes de Vénus trouvées sur le mont Frugy, près Quimper (*Catalogue*, p. 47, n^os^ 14-15).

Poitiers (collection des Antiquaires de l'Ouest). — Vénus et déesses mères.

Rennes (Musée). — Vénus, main droite levée (n° 703, *Catalogue*, par André, 1876); déesse mère, tête cassée (n° 704, trouvée à l'hôtel-Dieu de Rennes, 1859); autre tête cassée, terre rouge, avec engobe blanche (n° 705, trouvée à Port-Louis en 1853); autre (n° 706, trouvée à Corseul, 1856); tête jeune imberbe (n° 707, trouvée à Cesson, près Rennes); ornement moulé représentant un enfant entre deux cornes d'abondance dont l'une est brisée; il porte la main droite sous le menton et une pomme dans la gauche (n° 708, Cesson, près Rennes).

Sens (Musée). — Figurines en terre cuite provenant de la région. M. Thiollet père a légué à la ville de Sens des dessins de figurines blanches (*Bull. monumental*, 1872, p. 462).

Toulouse (Musée). — Déesse mère avec un enfant; groupe de Vénus avec la main droite sur la tête d'Éros (E. Roschach, *Catalogue des antiquités et objets d'art du Musée de Toulouse*, 1865, nos 271 et 282, p. 112 et 114).

Rouen (Musée). — *Catalogue des antiquités du Musée de Rouen*, par Cochet, Rouen, 1868, p. 79, n° 4 : 6 déesses mères (Mirville, 1814; Lillebonne, 1853; Orival, près Fécamp, 1864); deux poules ou coqs (un de Lillebonne); un cheval (forêt de Brotonne); 10 Vénus anadyomènes dont deux sorties d'une fontaine de Mirville et deux autres de la forêt de Brotonne (cf. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, p. 120 et 507); un Mercure trouvé dans la forêt de Roumare (cf. *Répertoire archéol.*, p. 347).

Saint-Germain-en-Laye (Musée). — Importantes séries renfermant les collections Muret, Rambert et Esmonnot, etc. (S. Reinach, *Catalogue du Musée*, p. 114-118).

Saint-Brieuc (Musée). — Une déesse mère; fragments de Vénus.

Troyes (Musée). — Attelage de chevaux; tête de Risus (voy. *Aube*).

Tours (Musée). — Figurines diverses; *Revue archéol.*, 1888, I, 152; Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 2e partie, 1831, p. 222.

Vannes (Musée archéol.). — Tête de Minerve; fragment de Vénus ornée de colliers; Vénus entière; partie inférieure d'une Vénus, champ décoré de cercles; fragments divers (*Catalogue*, par Le Mené, 1881, p. 45, nos 107 à 117; fouilles du tumulus de Toulvern-en-Baden, 1852). Vénus trouvée à Mauny-en-Mauron (n° 119; fragments nos 120 et 121). Figurine trouvée dans l'île de Riec, près Belz (Rosenzweig, *Répertoire archéol. du Morbihan*, 1863, p. 20). Vénus entière en terre rouge, fragments de Vénus, terre blanche; deux têtes de déesses mères; deux bustes de Vénus; déesse mère; buste d'enfant (fouilles de Lancul-en-Baden, 1868; *Catalogue*, p. 45-46, nos 122 à 128). Fragments de statuettes terre blanche (fouilles du dolmen de Bé-er-Gouh, ou Daul-er-Groah, en Locmariaker, 1860 (Rosenzweig, *Répertoire archéol. du Morbihan*, p. 7); il y avait aussi une tête de Vénus et une monnaie de Constantin II, conservées par M. Bonstetten; *Catalogue*, p. 46, n° 133. Fragment de Vénus (fouilles de Kéran-en-Arradon, 1859; *Catalogue*, p. 56, n° 363).

Vendôme (Musée). — Trois Vénus et une déesse mère (trouvées à Toulon-sur-Allier). Fac-similé d'une Vénus trouvée à Faverolles (Loiret). Vénus et déesses mères provenant de Saint-Pourçain (Allier). Déesse mère, avec deux enfants, trouvée à Veuves (Loir-et-Cher). Tête de déesse mère trouvée dans une sépulture sur la voie de Bordeaux, avec des monnaies consulaires, à Pont-du-Cher (Carobrivae). Vénus trouvée à Soain (?).

Vichy. — M. Chauvet possédait des terres cuites et des moules (*Revue archéol.*, 1855, 435).

Conclusions.

Il faut maintenant essayer de résumer les résultats de notre étude et présenter de courtes conclusions.

1° La technique des figurines gallo-romaines présente de grands rapports avec celle des terres cuites grecques et italo-grecques. La couleur blanche, si fréquente chez les premières, résulte probablement d'un procédé de fabrication.

2° Les inscriptions sur figurines offrent des noms de créateurs de types ; les inscriptions sur moules ne donnent en général qu'une indication de propriété.

3° Les fabricants de statuettes ont probablement été aussi des fabricants de poterie rouge vernissée.

4° Il y a eu des ateliers sur plusieurs points de la Gaule. On peut, quant à présent, distinguer deux centres de fabrication caractérisés par un style différent : celui de l'Allier auquel se rattache le groupe du Rhin ; celui de l'Ouest. Le premier groupe nous montre des produits d'un art gréco-romain transplanté. Le groupe de figurines que nous considérons comme fabriquées dans l'Ouest offre des produits inspirés peut-être de ceux de l'Allier, mais auxquels les industriels gaulois, qui les fabriquaient, ont donné un caractère particulier par l'adjonction de certains ornements analogues à ceux qu'on trouve sur les monnaies gauloises.

5° Quoique divers auteurs aient voulu établir

nettement plusieurs époques, il ne paraît pas possible, quant à présent, de proposer une classification chronologique. Mais on peut considérer comme certain que la fabrication n'a pas commencé avant l'établissement des Romains dans toute la Gaule. Elle a probablement cessé vers le v^e^ siècle.

6° Quant aux types, beaucoup se retrouvent parmi les terres cuites de la Grèce, de l'Orient et surtout de Pompéi et de l'Italie. Il est même probable que ce dernier centre a fourni des modèles aux céramistes de la Gaule.

7° Les types de la Vénus et de la Déesse mère ne sont peut-être que des formes différentes d'une même divinité.

8° Les figurines ont souvent une destination funéraire, après avoir servi aux usages des vivants.

9° La répartition des trouvailles sur le sol de la Gaule n'est pas également faite et le Midi a fourni très peu de figurines.

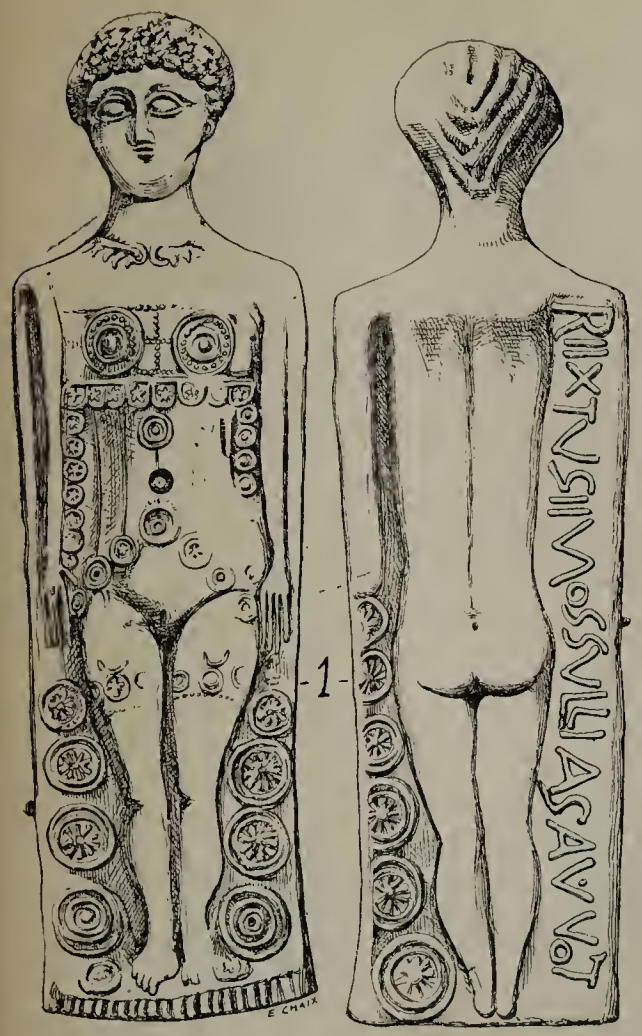

1

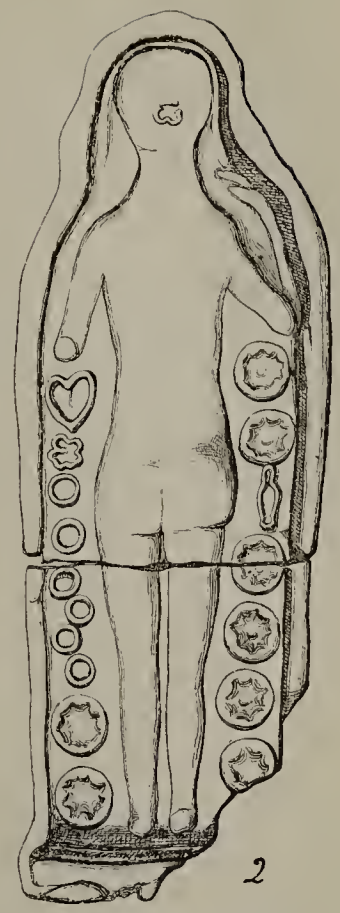

2

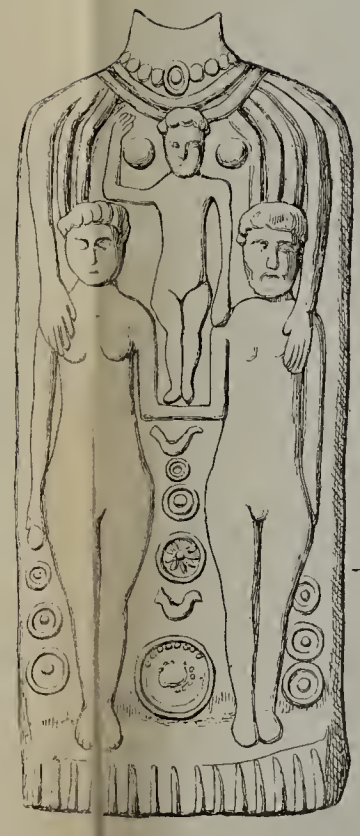

3

4

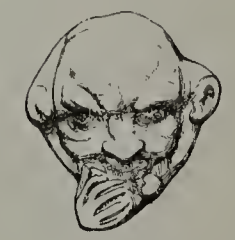

5

6

7

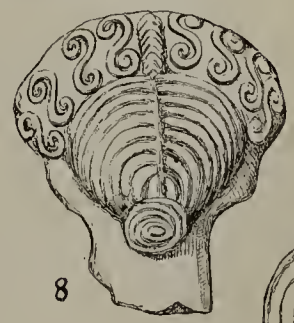

8

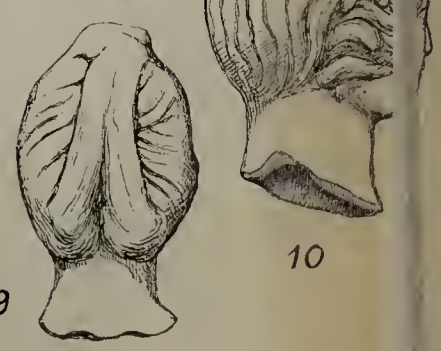

9

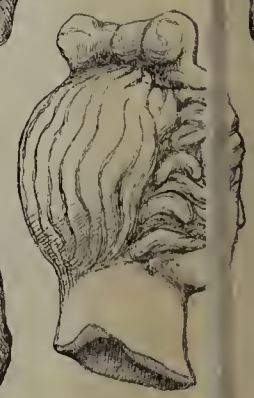

10

11

12

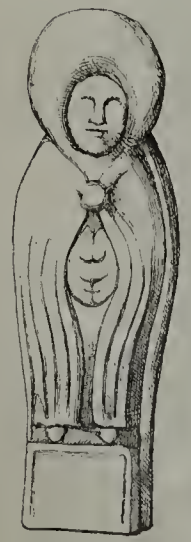

13

14

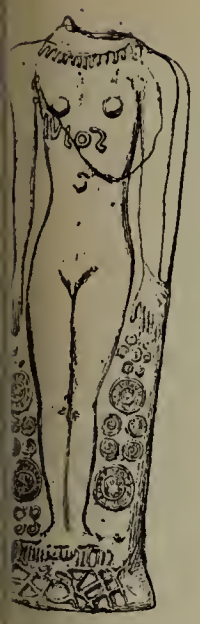

15

16

17

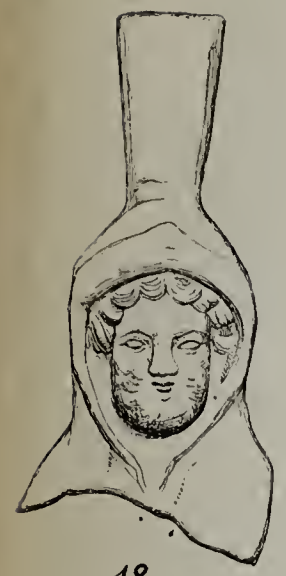

18

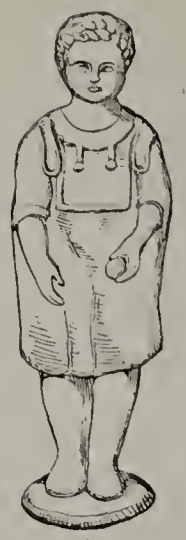

19

20

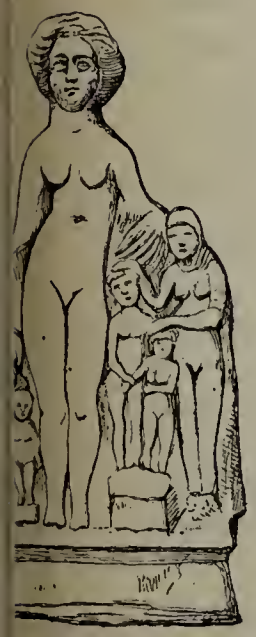

21

22

23

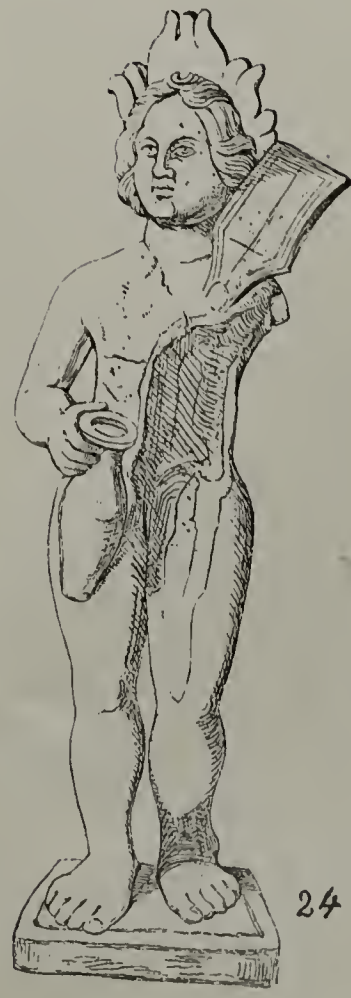

24

25

LE PLUS ANCIEN MANUSCRIT

DE LA

NOTITIA DIGNITATUM

Par M. H. Omont, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 février 1891.

Le *Catalogue de la partie réservée et la plus précieuse de la collection Libri*, mise en vente à Londres, le 25 juillet 1862 [1], donne la notice suivante d'un manuscrit qui ne semble pas avoir depuis lors attiré l'attention :

342. Mappemonde. Manuscrit du XV^e^ siècle, in-folio, sur parchemin, avec miniatures, cart.

On lit à la fin de cet intéressant manuscrit : « Explicit Mappa Mundi scriptum per Antonium Angeli de Aquila. Sub anno domini Millesimo CCCCXXVII de mense julii die XIII eiusdem mensis. » C'est là sans doute la copie d'un manuscrit plus ancien destiné à faire connaître en détail l'organisation de la cour de Constantinople, ses grands officiers, la division et le gouvernement des provinces, les tributs qu'elles payaient, etc., etc.; le tout représenté et

1. Londres, Sotheby et Wilkinson, gr. in-8°, p. 70-71. Il y a une édition anglaise de ce catalogue.

symbolisé dans de grandes peintures de monuments divers : églises, forteresses, etc. On y voit aussi un grand nombre de figures de femmes portant des tributs, des personnages consulaires assis sur un trône, des vaisseaux, des meubles, etc., etc. Sur plusieurs pages on voit figuré un grand cornet contenant un homme et une femme et porté sur un trépied; c'est un objet très singulier. La page la plus intéressante pour un bibliophile est celle qui a pour titre *Magister scriniorum* et dans laquelle se voient peints un grand nombre de livres et de rouleaux, les uns ouverts, les autres fermés, qui nous montrent comment se conservaient les livres, les actes authentiques du gouvernement, la correspondance diplomatique, etc., etc. Les reliures aussi y sont figurées et sont très curieuses. Par les inscriptions, on voit que, non seulement le *Magister epistolarum* écrivait en grec, en latin, en arabe, mais que de plus il avait des chiffres, dont un est figuré à côté d'un faisceau de rouleaux de parchemin. A tous les égards, ce manuscrit, qui se compose de feuillets séparés, et qui, peut-être, n'est pas complet, est très digne d'attirer l'attention des savants. Voyez les *Monuments inédits ou peu connus, faisant partie du Cabinet de Guillaume Libri* [1].

Composé seulement de cinq feuillets détachés, de format in-4°, mesurant 260 millimètres sur 205, le manuscrit 342 fut acquis au prix de 21 livres sterling, soit 525 francs, par sir Thomas

1. Londres, 1862 (ou 2e édition, 1864), in-plano; à la planche LIV est reproduite la figure du fol. 4 r°, *Magister scriniorum*, avec cette note : « Page tirée d'une Mappe-« monde exécutée en 1427 par Antonio Angeli d'Aquila. « Cette page représente la manière dont, à la cour de Cons-« tantinople, on gardait dans des registres ou en rouleaux « les documents de l'État, les correspondances en différentes « langues, et même en chiffre. »

Phillipps, qui lui donna le n° 16397 dans sa bibliothèque, aujourd'hui conservée à Cheltenham [1].

Cette *Mappemonde* n'est autre qu'un fragment de la *Notitia dignitatum;* on pouvait le conjecturer d'après la description précédente; la page qui en a été reproduite en fac-similé lève tous les doutes. Cependant, ni dans son catalogue de vente, ni dans l'album destiné à illustrer ce catalogue, Libri, qui n'était pas sans avoir vu quelque exemplaire de l'une des éditions à figures de la *Notitia dignitatum*, n'y fait la moindre allusion [2].

Si l'on doit s'en rapporter à la souscription du copiste, qui vient d'être rapportée tout au long, ce fragment aurait appartenu au plus ancien exemplaire aujourd'hui connu de la *Notitia dignitatum*. La copie que l'évêque de Padoue, Pietro Donato, fit prendre du manuscrit de Spire, date en effet de 1436 [3], et tous les exemplaires de la *Notitia dignitatum* dérivent, on le sait, soit de cette copie de Pietro Donato, soit d'une autre copie qui fut

1. Il y a à Cheltenham une autre copie, du XVI^e^ siècle, de la *Notitia dignitatum* (n° 6747).

2. Cependant on ne voit figurer aucune édition in-fol., avec figures, de la *Notitia dignitatum* dans les différents catalogues des ventes faites par Libri.

3. Oxford, ms. *Canonici misc.* 378, fol. 170 : « Exemplata est hec cosmographia, que Scoti dicitur, cum picturis ex vetustissimo codice, quem habui ex Spirensi bibliotheca, anno Domini M. CCCC. XXXVI, mense januario, dum ego Petrus Donatus, Dei pacientia, episcopus Paduanus, vice sanctissimi domini Eugenii pape IIII generali Basiliensi concilio presiderem. »

offerte plus d'un siècle après par les chanoines de Spire à l'électeur palatin Othon-Henri (1556-1559)[1].

Le manuscrit de Cheltenham contient sept chapitres seulement de la *Notitia dignitatum*, trois de la notice de l'empire d'Orient, quatre de la notice de l'empire d'Occident :

1° (Fol. 5). *Vicarius dioceseos Ponticæ* (éd. Bœcking, ch. XXIII, p. 61; éd. Seeck, ch. XXV, p. 54).

1. Munich, ms. latin 10291 (Palat. 291, *olim* 41ª), copié en 1542. On lit en tête du volume les deux notes suivantes :

« Hic liber, cui titulus itinerarium Antonini, ad verum « atque archetypum exemplar descriptus Illustrissimo prin- « cipi ac domino domino Othoni Henrico, comiti Palatino « Rheni, utriusque Bavariæ duci, etc., tanquam antiquitatis « amatori atque indagatori studiosissimo a venerabilibus ac « honestis cathedralis ecclesiæ Spirensis decano atque cano- « nico (*sic*) dono missus est.

« Cæterum quia ejusdem libri picturæ, ut primum erant « informatæ præsentis ætatis habitum, ac novitatis formam « quandam pre se ferebant, veterisque atque archetypi exem- « plaris schematibus ac lineamentis non ita exacte atque per « omnia respondebant : existimavit idem illustrissimus prin- « ceps totum hoc opus spectabile ac gratum magis futurum, « si singulatim vera atque germana omnium imago non « solum scripto, sed et pictura reddita fuisset. Quare singu- « lorum schematum atque figurarum et colorem eundem, et « proportionem juxta formam ac modum veri ac primitivi « exemplaris, omnibus suis numeris ac punctis representan- « dum denuo curavit, etc. »

La *Notitia dignitatum* est aux fol. 88-169, et les figures sont répétées du fol. 171 au fol. 222. — *Catalogus codd. latin. bibl. reg. Monacensis*, comp. C. Halm et G. Meyer, t. II, 1, p. 136-137.

2° (Fol. 1). *Consularis Palæstinæ*, et *Præses Thebaidos* (éd. Bœcking, ch. XL-XLII, p. 110; éd. Seeck, ch. XLIII-XLIV, p. 98).

3° (Fol. 4). *Magister scriniorum*, et *Proconsul Africæ* (éd. Bœcking, ch. XVI-XVII, p. 60*; éd. Seeck, ch. XVII-XVIII, p. 161).

4° (Fol. 3). *Dux provinciæ Valeriæ* (éd. Bœcking, ch. XXXII, p. 94*; éd. Seeck, ch. XXXIII, p. 192).

5° (Fol. 2). *Præses Dalmatiæ* (éd. Bœcking, ch. XLV-XLVI, p. 127*; éd. Seeck, ch. XLV, p. 224).

On trouvera plus loin le texte entier du fragment de la *Notitia dignitatum*, que nous a conservé le manuscrit de Cheltenham. Celui-ci peut être rangé au nombre des bons exemplaires, mais n'apporte pas de variantes nouvelles; presque toujours ses leçons s'accordent avec celles des manuscrits d'Oxford (*C*), Paris (*P*), Vienne (*V*) et Munich (*M*).

Ce manuscrit nous fournira seulement matière à une dernière remarque au sujet de la figure représentant les attributs du *Magister scriniorum*, des livres (*codices*) et rouleaux, dont un fac-similé a été donné dans les *Monuments inédits* de Libri. L'un de ces livres, le seul qui soit figuré ouvert, offre deux pages sur lesquelles sont tracés différents caractères; plus bas, trois rouleaux portent aussi des inscriptions analogues.

Le manuscrit de Cheltenham est, avec celui de

I.

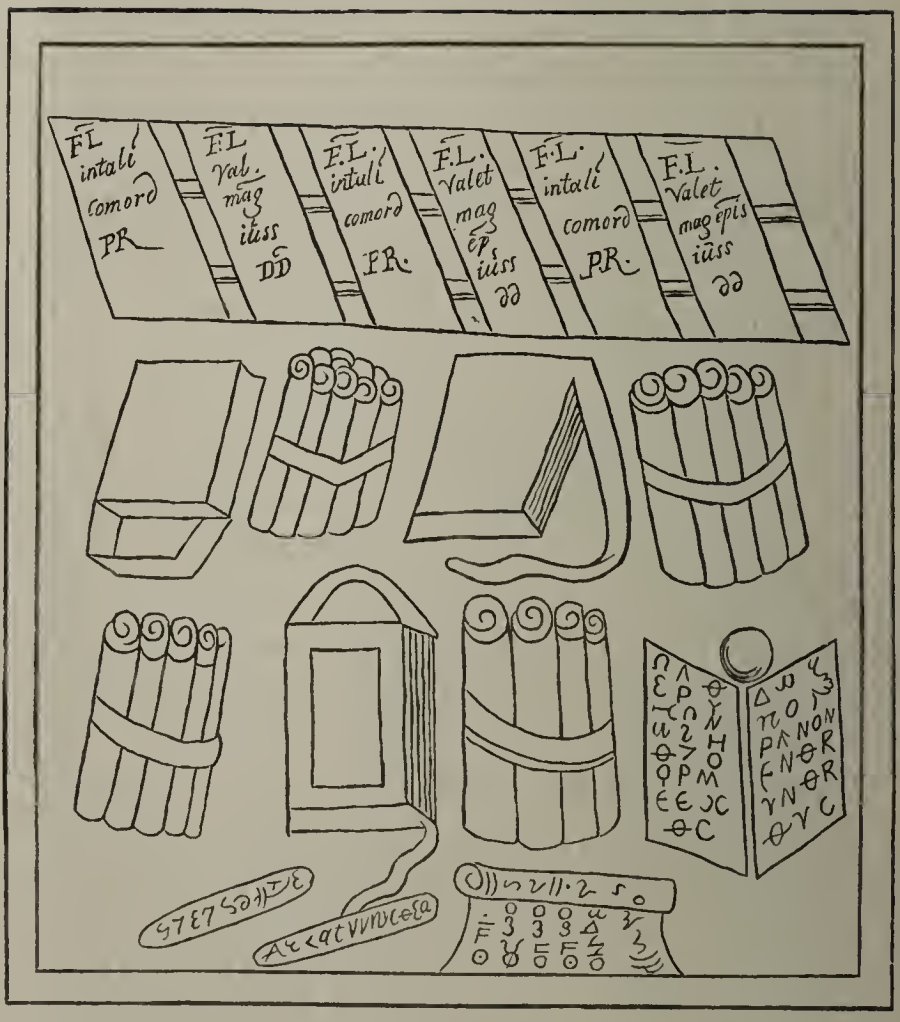

MS. DE MUNICH

D'après l'édition Seeck (Berlin, *Weidmann*, 1876).

II.

MS. DE CHELTENHAM

D'après les *Monuments inédits* de Libri (1862).

Munich, le seul exemplaire de la *Notitia dignitatum* qui présente ces inscriptions, reproduites dans les éditions de Bœcking et de Seeck[1], d'après la seconde série de figures de l'exemplaire de Munich[2]. Dans les anciennes éditions in-folio, avec figures, de la *Notitia dignitatum* (1552-1623), on trouve à leur place d'autres inscriptions, en capitales grecques antiques, qui diffèrent en tout point de celles du manuscrit. Bœcking[3] a commenté les inscriptions de ces anciennes éditions ; quant aux caractères tracés sur le manuscrit de Munich, le seul qu'il connût, il avait renoncé à les interpréter. On peut cependant reconnaître dans ces inscriptions, malgré leur imperfection, des lettres onciales grecques, telles qu'on les rencontre dans les manuscrits latins du moyen âge, et les lire ainsi :

Sur la première page du livre ouvert :

ΠΑΘΕΡ ΥΜΟΝ ω ΕΝ ΘΥC ΚΕΥΕ
Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς... [οὐρανοῖς?][4]

Sur la seconde page :

ΔΩΞ[Α] ΥC ΟΥΡΑΝΟ̄ ΕΝ ΘΥ[C] ΥΠCΥ[C]ΘΥC
Δόξα εἰς οὐρανὸν ἐν τοῖς ὑψίστοις.

1. Éd. Bœcking, t. II, p. 60* ; éd. Seeck, p. 161.
2. Voy. p. 228, note 1.
3. T. I, p. 271-272.
4. Il semble que, sur la figure du ms. de Munich, on doive lire :

ΟΥΡΑΝΕC [Α]ΓΙ[Α]CΘ = οὐρανοῖς ἁγιασθήτω.

Sur le rouleau à demi ouvert :

Ο ΠΕΘΡΩC, Ο ΠΑΟΛΩC, Ο ΑΝΔΡ[Ε]ΑC. ΑΜΗ[Ν].
Ὁ Πέτρος, ὁ Παῦλος, ὁ Ἀνδρέας. Ἀμήν.

Sur le rouleau voisin :

ΔΩΞΑ ΕΝ ΥΠΘ.
Δόξα ἐν ὑψίστοις[1].

Six lettres, dans lesquelles on reconnaît aussi des caractères grecs, sont disposées l'une au-dessous de l'autre sur la partie non dépliée du premier rouleau; elles ne semblent pas appartenir au reste de l'inscription. Quant aux quelques caractères tracés sur le dernier rouleau, leur explication reste à donner.

Nous nous bornerons à ces quelques remarques sur la figure du *Magister scriniorum*, la seule, dans le fragment de Cheltenham, qui contienne des caractères grecs. Le manuscrit de Munich nous a conservé plusieurs autres inscriptions de même genre sur différentes figures de la *Notitia dignitatum;* il semble qu'elles mériteraient un nouvel examen.

1. De même, sur la figure du ms. de Munich, on peut lire :
ΥΠ[C]ΥCΘ[Υ]C = ὑψίστοις.

I. — OR. XXIII (Fol. 5 r° [1].) Bœcking, p. 61.
— XXV. Seeck, p. 54.

VICARIUS DIOCESEOS PONTICE.

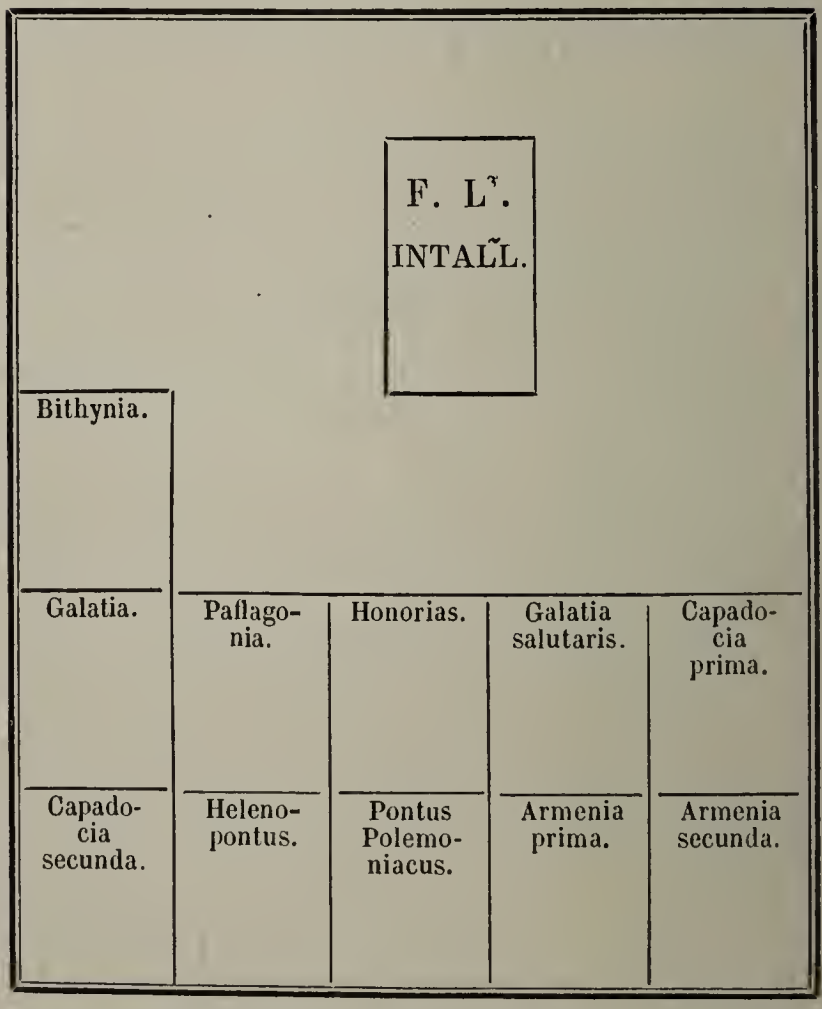

1. Les parties du texte imprimées en italiques sont écrites à l'encre rouge dans le manuscrit; les abréviations dans les mots ont été résolues en caractères italiques. — Nous sommes redevables de la copie de ces fragments à notre confrère M. Labande. Les figures de la *Notitia dignitatum*, de l'édition Seeck (Berlin, Weidmann, 1876), nous ont été obligeamment prêtées par les éditeurs.

II. — OR. XXIII (Fol. 5 v°.) Bœcking, p. 61-62.
— XXV. Seeck, p. 54-55.

Sub dispositione viri spectabilis vicarii diocesos Pontice provincie infrascripte.

Bithinia,
Galatia,
Paflagonia,
Honorias,
Galatia salutaris,
Cappadotia prima,
Cappadotia secunda,
Helenopontus,
Pontus Polemoniacus,
Armenia prima,
Armenia secunda.

Officium autem habet ita :

Principem qui de schola agentum in rebus ducenarium adorata clementia principali cum insignibus exiit,
transacto biennio,
Cornicularium,
Commentariensem,
Adjutorem,
Ab actis,
Numerarios,
Cura epistolarum,
Exceptores et cetero[s] offitiales,

Vicarius Pontice XII.

III. — OR. XL-XLI (Fol. 1 r°.) Bœcking, p. 110-111.
— XLIII. Seeck, p. 98-99.

CONSULARIS PALESTINE.

Sub dispositione clarissimi consularis Palestine :
Provincia Palestina.
Offitium autem habet ita :
Principem de eodem offitio,
Cornicularium,
Commentariensem,
Adjutorem,
Numerarium, [*Col.* 2.]
Ab a[e]tis,
A libellis,
Excerptores et ceteros Cortinalios quibus non licet ad aliam transire militiam sine annotatione clementie principalis. Ceteri omnes consulares ad similitudinem Consularis Palestine off[icium] habent.

IV. — OR. XLII-XLIII (Fol. 1 v°.) Bœcking, p. 112-113.
— XLIV. Seeck, p. 99-100.

PRESES THEBAIDOS.

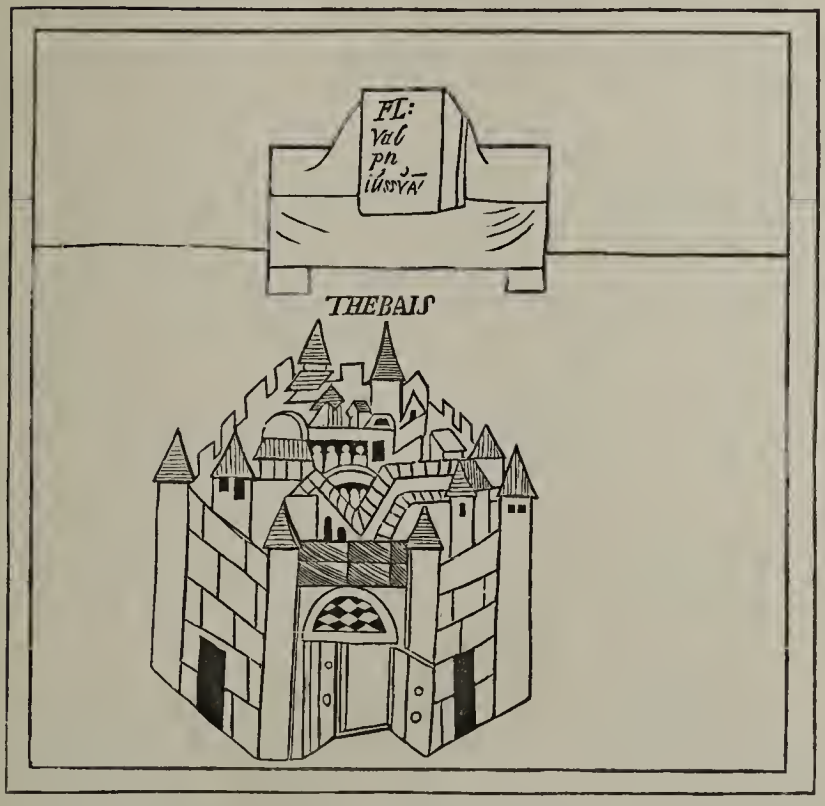

Sub dispositione viri clarissimi
presidis Tebaido[*s*] :
Provincia Thebais.
Offitium autem habet ita :
Principem de eodem offitio,
Cornicularium,
Commentariensem, Adjutorem,
Numerarium, Ab a[c]tis, [*Col.* 2.]
Exceptores et ceteros Cortalinos quibus non licet ad aliam transire militiam sine annotatione clementie principalis. Ceteri omnes presides ad similitudinem presidis Thebaidae offitium habent.

V. — OC. XVI (Fol. 4 r°.) Bœcking, p. 60*.
— XVII. Seeck, p. 161-162.

MAGISTER SCRINIORUM.

Memoriae epistolar*um* et libellor*um*.

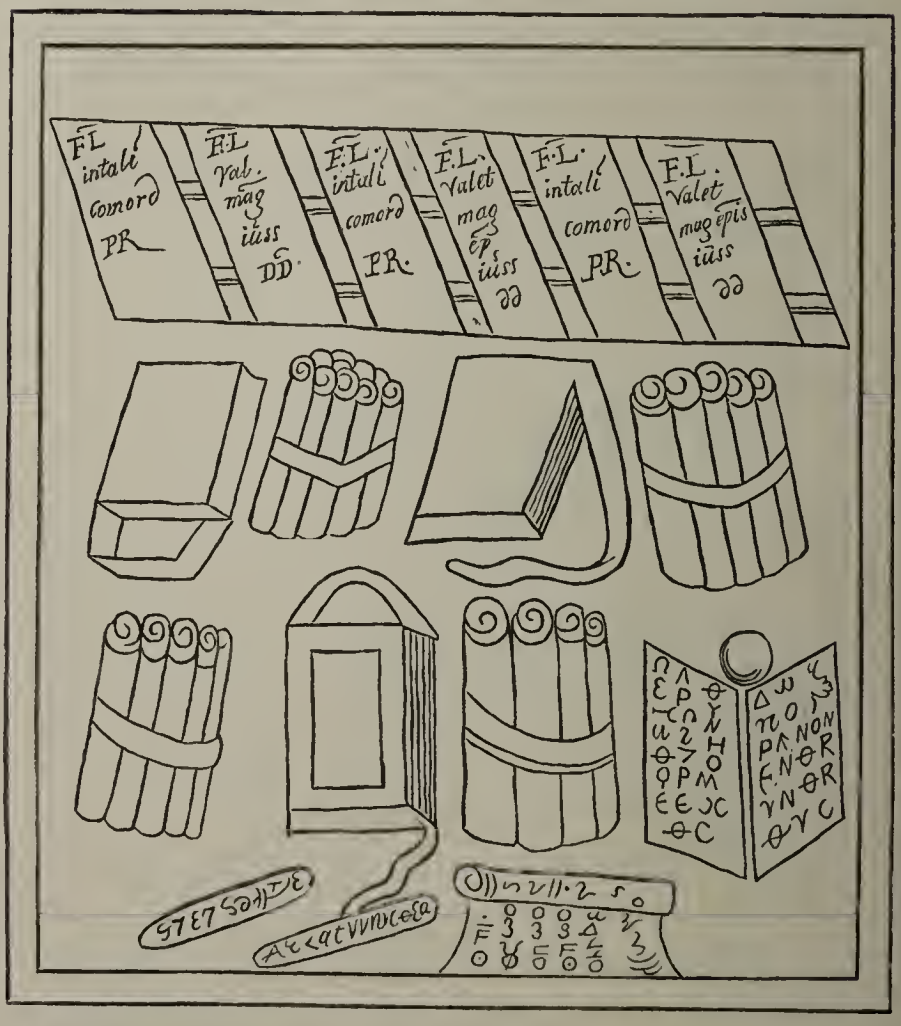

Magister memorie annotationes omnes dictat et [*emittit, respondet tamen et precibus. Magister epistolarum legationes civitatum* [*et consulationes et preces tractat. Magister libellorum cognitiones* [*et preces tractat.*

VI. — OC. XVII (Fol. 4 v°.) Bœcking, p. 61*.
— XVIII. Seeck, p. 162.

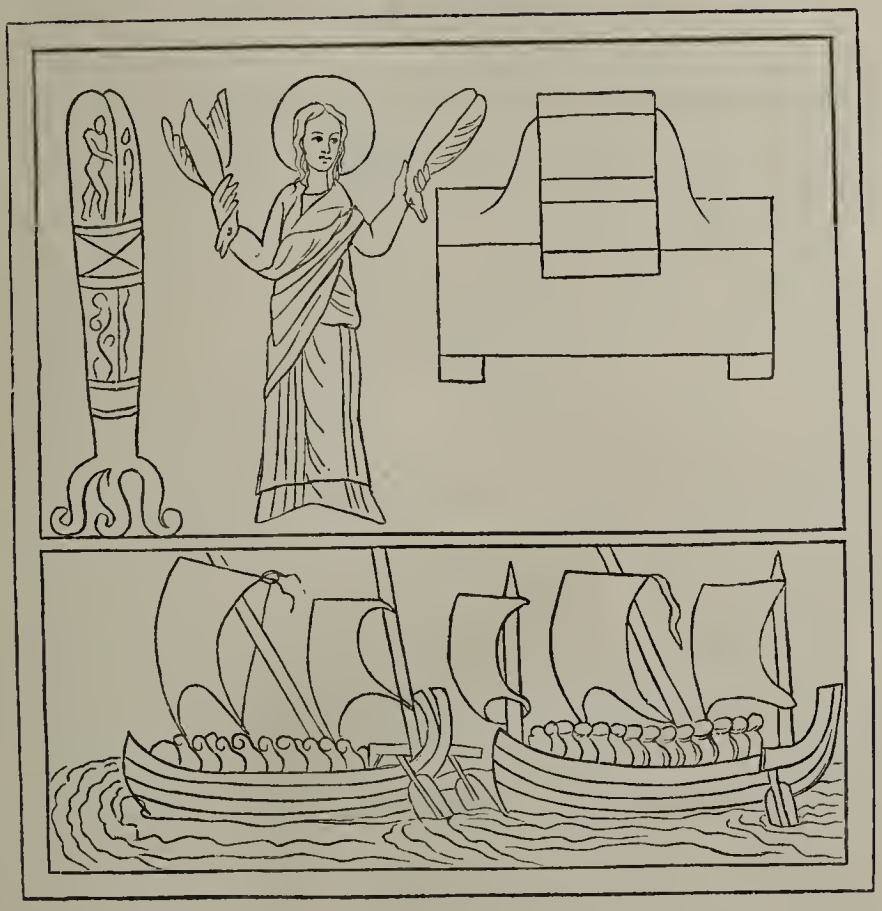

Sub dispositione viri spectabilis proconsulis Africe.

Provincia et consularis et legati ejus duo.
Officium.

VII. — OC. XXXII (Fol. 3 r°.) Bœcking, p. 94*.
— XXXIII. Seeck, p. 192.

DUX PROVINCIE VALERIE.

FL. INTALL. COMORD. PR.	Solue.	Hitercisa.	Nuncinercisa.	
	Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	
	Conradcuba.		Altino.	
	Castellum.		*Castellum.*	
Odiabo.	Grumero.	Solua.	Ad Herculem.	Cipri.
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*
Constantiam.	Campona.	Uetusalina.	Matrice.	Intercisa.
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*
Adnamantia.	Lussonio.	Ripa alta.	Ad Statuas.	Florentia.
Castellum.	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*	*Castellum.*

VIII. — OC. XXXII (Fol. 3 v°.) Bœcking, p. 94*-97*.
— XXXIII. Seeck, p. 192-195.

Sub dispositione viri spectabilis
ducis provincie Valerie Ripensis.
Cuneus eq*uitum* Scutariorum Solve,
Cun*eus* eq*uitum* Dalmatarium Int*er*cisa,
Cun*eus* eq*uitum* Constantianorum Lusionio, nunc In[t]ercisa,
Cun*eus* eq*uitum* Scablesianorum Ripa alta, nunc Conradcuha,
Cun*eus* eq*uitum* Fortentium Altino,
Equit*es* Dalmate Odiabo,
Eq*ui*tes Pr*o*moti Crimiero,
Eq*ui*tes Mauri Solva,
Eq*ui*tes Dalmate ad Herculem,
Eq*ui*tes Dalmate Cirpi,
Eq*uites* Dalmate Constantie,
Eq*uites* Dalm*ate* Campona,
E*quites* Promoti Matrice,
Eq*uites* Dalm*ate* Vetusaline,
Eq*uites* Sagittarii Int*er*cisa,
Eq*uites* Dalm*ate* ad Namantia,
Eq*uites* Dalm*ate* Lussanio,
Eq*uites* Dalm*ate* Ripa alta,
Eq*uites* Dalm*ate* ad Statuas,
Eq*uites* Dalm*ate* Florentie,
Eq*ui*tes Sagittarii Altino, nunc in Burgo *contra* Florentiam,
Eq*uites* Flavianenses ad Militare,
Aux*ilia* Herculentia ad Herculem,
Aux*ilia* Ursarentia Pone Navata, nunc ad Statuas,
Aux*ilia* Vigilum contra Acinco tr*a*ns in Barbarico,

Aux*ilia* Fortentia Cirpe,
Aux*ilia* Insidiator*um* Cardabiaca,
Pref*ectus* legionis p*ri*me Adjutricis cohortis q*ui*nte par*tis* sup*erior*is Bregione. [*Col.* 2.]
Prefect*us* leg*ionis* sec*un*de Adjutricis cohortis part*is* sup*erior*is Alisce,
Prefect*us* leg*ionis* sec*un*de Adjutricis par*tis* inferioris Florentie,
Pref*ectus* leg*ionis* sec*un*de Adjutricis tertie part*is* sup*er*ioris Atinco,
Pref*ectus* leg*ionis* sec*un*de Adjutricis *in* castello *con*tra Tautantum,
Pref*ectus* milit*um* sec*un*de Adjutric*is* Cirpi,
Pref*ectus* leg*ionis* sec*un*de Adjutricis Lusso-
Pref*ectus* classis Histrie Flor*en*tie, [nio,
Tribun*us* cohortis Unicentie,
Tribun*us* cohort*is* Quadrib*or*gio,
Tribun*us* cohort*is* Jovia,
Tribun*us* cohort*is* ad Borgunicentenarum,
Tribun*us* cohort*is* Alesce,
Tribun*us* cohort*is* Onarmane,
Pref*ectus* legionis Transiacinco.

*Offitium aute*m *habet idem vir spectabilis dux hoc modo :*

Principem de eodem corp*ore*,
Nu*mer*arium,
Co*m*mentariensem,
Adjutorem,
Subadjuvam,
Regerendarium,
Exceptores,
Singulares *et* reliquos officiales.

IX. — OC. XLV. (Fol. 2 r°.) Bœcking, p. 127*.
— XLV. Seeck, p. 224.

PRESES DALMATIE.

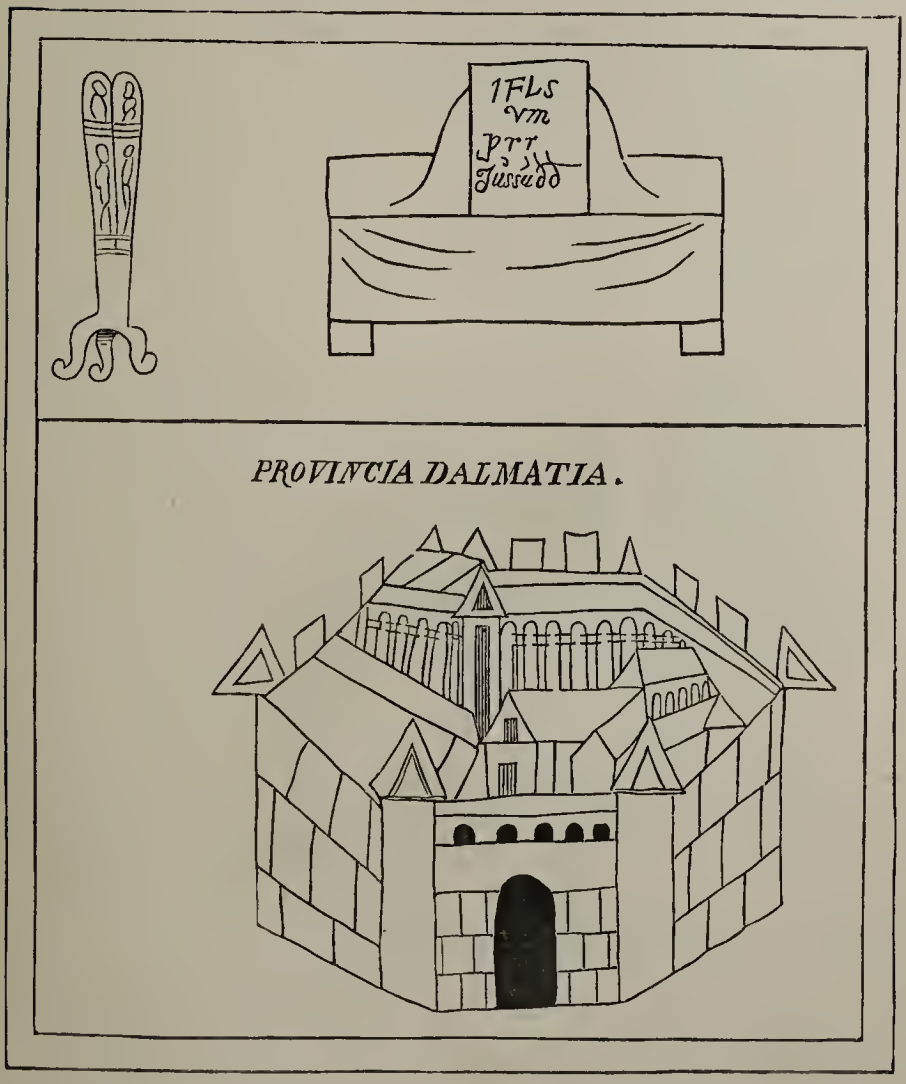

X. — OC. XLV-XLVI (Fol. 2 v°.) Bœcking, p. 127*-128*.
— XLV. Seeck, p. 224-225.

Sub juris[*dictione*] *viri perfectissimi presidis Dalmatie.*
Provincia Dalmatia.
Offitium autem habet hoc modo :
Principem ex eodem offitio.
Cornicularium,
Tabularios duos,
Commentariensem,
Adjutorem,
Ab actis,
Subadjuvam,
Exceptores et reliquos Cohortallinos quibus non licet ad aliam transire militiam sine annotatione clementie principalis.
Ceteri presides ad similitudinem presidiis Dalmatie offitium habet.

Explicit Mappa Mundi scriptum per Antonium Angeli de Aquila, sub anno Domini Millesimo [ccccxxvij, de mense Julii, die xiij° ejusdem mensis etc.

SAINT ÉTIENNE

ET

L'ÉVÊQUE PIERRE DE HANS

(1247-1261).

VITRAIL DE LA CATHÉDRALE DE CHALONS-SUR-MARNE

(TRANSEPT NORD)

Par M. le chanoine Lucot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 12 novembre 1890.

La cathédrale de Châlons-sur-Marne voit, chaque année, depuis dix ans, se compléter, par la restauration de ses anciennes verrières ou par la pose d'œuvres nouvelles, l'ornementation de ses gracieuses nefs. Le travail n'est pas loin de sa fin : le dernier vitrail, entièrement neuf, du collatéral sud est entre les mains du peintre verrier.

En attendant que s'achève la description de cette œuvre importante où la peinture sur verre est représentée honorablement à toutes les époques, signalons la verrière si intéressante au point de vue de l'art et de l'histoire de l'édifice, dernièrement replacée au transept nord. Le lecteur en a ici, sous les yeux, la plus importante partie.

Cette verrière est une grisaille, rehaussée de points de couleur et composée d'un semis de quatrefeuilles, diversement arrangés.

SAINT ÉTIENNE, PREMIER MARTYR,

ET

PIERRE DE HANS, ÉVÊQUE DE CHALONS (1247-1261).

(Cathédrale de Châlons. — Transept nord.)

Au centre de la verrière, se dressent debout deux personnages, tournés l'un vers l'autre : un diacre, à droite; à gauche, un évêque. Ils sont placés chacun sous un édicule à l'arc trilobé avec pignon garni de crochets; un toit flanqué de tourelles à fleurons couronne l'édicule. Sous les pieds des deux personnages est dessiné un socle très simple, sorte de tabouret.

La verrière, qui est toute ancienne, sauf quelques panneaux de grisaille, appartient à la dernière moitié du XIII^e^ siècle. Le temps a fort obscurci les figures des deux personnages, surtout celle du saint diacre. Pour bien apprécier cette composition telle qu'elle est aujourd'hui, il faut la visiter vers la fin d'un beau jour, quand les rayons du soleil couchant frappent directement la verrière et en raniment les couleurs.

Le diacre représenté est saint Étienne, premier martyr, patron de l'église cathédrale. Il a la tête nimbée et couronnée de la large tonsure monastique. Revêtu de l'habit des diacres : aube, tunique, étole et manipule, il tient dans la main droite le livre des évangiles, dans la main gauche la palme des martyrs. On remarquera la décoration du livre, les cabochons qui en ornent les plats et le gracieux fermail dont il est muni.

Sur le bord de l'arc trilobé sous lequel est placé le saint diacre, on lit l'inscription en caractères gothiques : SCS : STEPAS : PTHOMARTIR, « saint Étienne, premier martyr. »

L'évêque porte les insignes de sa dignité. Il est mitré, crossé, ganté et revêtu de la chasuble, qui laisse voir une aube d'un dessin quadrillé du plus charmant effet. Le pontife a les pieds chaussés de la chaussure de cérémonie, galonnée sur ses trois coutures. De la main droite, il tient un livre, orné de la même façon que l'évangéliaire de saint Étienne ; de la gauche, il soutient sa crosse, dont la volute est formée de feuillages et de fruits.

Il n'est pas nécessaire de considérer longuement les vêtements sacrés de nos deux personnages pour rendre hommage à l'art exquis du moyen âge qui savait mettre une telle ordonnance dans le choix de l'étoffe, la coupe des vêtements et le genre de broderie dont ils étaient rehaussés. Sur les galons de la tunique du saint diacre et des accessoires de son vêtement, comme aux diverses parties du vêtement de l'évêque et à ses insignes, on admire le gracieux dessin et l'heureux assemblage de feuilles, de fleurs, d'animaux et d'oiseaux qu'a imaginés le verrier de l'époque, en s'inspirant évidemment des ornements sacrés dont les églises lui offraient tous les jours le spectacle.

Au bord de l'arc trilobé où s'encadre la tête de l'évêque, on lit, en lettres gothiques : PETRVS : DE : HANS : $\overline{\text{EPS}}$: CATH., « Pierre de Hans, évêque de Châlons. »

Les deux figures, celle de l'évêque comme celle du saint diacre, sont entourées, sur la verrière, d'une double bordure formée de fleurs de lis et

de tours de Castille, comme à la fenêtre en grisaille qui est placée à l'entrée du collatéral nord, et qui semble être de la même époque.

Le lecteur voudra savoir quel était cet évêque désigné sous le nom de Pierre de Hans, et pourquoi, contrairement à l'usage, constaté par les anciennes verrières de la cathédrale, il est figuré debout, sur le même plan que notre saint patron, et non à genoux, devant lui.

Pierre de Hans, ou plutôt de Ham[1], s'il faut en croire Pierre Garnier et dom François, qui lui attribuent pour berceau cette petite ville de Picardie, monta sur le siège épiscopal de Châlons en 1247 ou 1248, succédant à Geoffroy de Grandpré, son parent. Son épiscopat fut surtout remarquable par l'impulsion qu'il sut donner aux travaux de réédification de l'église cathédrale, dédiée à saint Étienne, premier martyr.

L'édifice roman, consacré en 1147 par le pape Eugène III, et dont il ne nous reste aujourd'hui que la belle tour, située à l'extrémité du transept nord, avait été en partie détruit par le feu. Pierre de Hans consacra ses ressources pécuniaires et son activité à le relever de ses ruines, pour lui don-

1. Si le dire de Pierre Garnier et de dom François est fondé, je l'ignore, aussi bien que la preuve sur laquelle leur affirmation repose. En admettant leur attribution, il faut croire que *Ham*, au moyen âge, se prononçait comme aujourd'hui *Hans* (Marne). M. de Barthélemy affirme, dans son étude sur les comtes de Grandpré, que Pierre de Hans était un cadet de cette maison.

ner des proportions magnifiques ; il le reconstruisit dans le style de son temps, le style ogival. Les chanoines furent intéressés à l'œuvre : tous répondirent à l'appel de leur évêque.

Dans ce temps-là, le canonicat était un titre utile, un *bénéfice*, selon l'expression du droit canonique, auquel des revenus, souvent considérables, étaient attachés.

Sur le désir de Pierre de Hans, les chanoines de la cathédrale prirent donc l'engagement de fournir, durant leur vie, chacun cent sous, et tous les autres dignitaires de l'église, chacun dix livres, pour les frais de reconstruction du monument[1].

Aussi les auteurs de la *Gallia*[2] font-ils presque de Pierre de Hans un second fondateur de la cathédrale, en signalant toutefois le concours que s'empressèrent de donner au zélé prélat le chapitre et les dignitaires de l'église : *Sub ejus præsulatu, anno 1248, sumptuoso prorsus opere, ecclesia cathedralis inchoata est, adjuvante imprimis capitulo sancti Stephani, cujus canonici quilibet ad id operis solidos centum, et quœlibet ejus-*

1. Le sou, au temps de saint Louis, c'est-à-dire au temps de Pierre de Hans, était en argent ; on l'appelait aussi gros tournois ; il y en avait vingt dans la livre ; on suppose qu'aujourd'hui il représenterait 5 fr. 70 cent. environ. (Je dois ce renseignement à l'obligeance de notre honoré confrère M. Anatole de Barthélemy, dont la compétence en numismatique est parfaitement connue.)

2. *Gallia Christiana*, t. IX, Ecclesia Cathalaunensis : *Episcopi*.

dem ecclesiæ persona libras decem in vitâ suâ dare statuerunt.

La piété de Pierre de Hans envers saint Étienne et son pieux empressement à le faire honorer s'exprimèrent encore par le soin qu'il mit à enrichir la cathédrale d'une nouvelle relique de son glorieux patron. En 1205, au retour de la quatrième croisade, Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, avait apporté de Constantinople au chapitre de la cathédrale de Châlons un des coudes du premier martyr, que cette église possède encore, avec la charte même de cette donation[1]. Pierre de Hans profita d'un voyage qu'il fit à Rome en 1253, pour solliciter de l'abbé Frédéric, de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Paul-hors-les-Murs, un fragment de la partie supérieure du chef de saint Étienne, conservée alors dans le trésor de son monastère; il l'obtint à sa grande joie, et en fit don à sa cathédrale. Ce fragment fut plus tard réuni à un autre fragment du même chef qu'offrit à notre église, en 1309, Jean, sire de Joinville[2]; les deux morceaux sont actuellement

1. M. l'abbé Deschamps, alors vicaire général de Châlons, aujourd'hui vicaire général de Tours, a donné une étude très complète sur cette relique et sur tout ce qui s'y rattache. Voir la *Relique de saint Étienne apportée de Constantinople à Châlons-sur-Marne en 1205,* par l'abbé A. Deschamps, grand in-8°. Paris, Menu, 1879.

2. Voir *Recueil des principaux faits des évêques de Chaalons,* etc., par M. Garnier, curé de Fèrebrianges, 1736, ms., et *Histoire du diocèse de Châlons-sur-Marne,* par dom François, ms. de la fin du dernier siècle. — Voir à l'épiscopat de Pierre de Hans, dans ces deux ouvrages.

renfermés dans un joli médaillon en vermeil, de forme ovale et du XVII^e^ siècle, où se lit cette courte mention : *Ex capite d(ivi) Stephani*, « du chef de saint Étienne. »

Pierre de Hans avait acquis trop de titres à la reconnaissance de l'église de Châlons pour que sa mémoire y périt dans l'oubli. Il n'en fut pas ainsi. A sa mort, arrivée en 1261, il fut inhumé avec honneur au milieu du chœur de la cathédrale, qu'il avait restaurée avec tant de zèle. Son corps reposait, dit Pierre Garnier, « sous une tombe d'airain relevée, qu'on a déplacée depuis l'incendie (de l'édifice, en 1668), pour y en mettre une en marbre noir. » L'inscription qui nous en a été conservée célébrait la générosité de l'évêque, sa discrétion, son éloquence et sa piété. La fabrique de l'église y ajouta un témoignage plus particulier de reconnaissance (car c'est à elle qu'il faut vraisemblablement attribuer l'inspiration et l'exécution de notre verrière) : la fabrique fit donc représenter, dans un vitrail commémoratif de la pieuse munificence de Pierre de Hans, l'évêque sur le même plan que le premier martyr, qu'il avait doublement honoré en sa vie, et par le temple si magnifiquement reconstruit, et par la précieuse relique dont il l'avait enrichi.

AIX-LA-CHAPELLE

ÉTUDE SUR LE NOM DE CETTE VILLE

Par M. Aug. Prost, membre résidant.

Lu dans les séances des 5 et 26 novembre 1890, 14 janvier et 11 février 1891.

SOMMAIRE.

I. Introduction. — § 1, Objet du travail. — §§ 2, 3, 4, Aix-la-Chapelle dans l'empire.
II. Aquæ Granni. — § 5, Régimes gaulois, romain et franc. — § 6, *Aquæ*. — § 7, Mythologie gallo-romaine. — §§ 8, 9, Apollon et ses identifications. — § 10, *Apollo Grannus* et *Grannus*. — §§ 11, 12, 13, *Grannus, Aquæ Granni*.
III. Aix-la-Chapelle. — § 14, *Capella* et ses diverses acceptions. — §§ 15, 16, Chape. — §§ 17, 18, 19, Chasse, κάπα. — 20, Mobilier sacré. — §§ 21, 22, 23, 24, Oratoire. — § 25, Archives. — § 26, Chapelains. — § 27, Halle, fibule, appareil distillatoire. — § 28, Rapprochements et conclusions. — §§ 29, 30, *Capa* et *Capella sancti Martini*. — § 31, *Vexillum sancti Martini*. — § 32, *Capella aquensis;* Aix-la-Chapelle.

I. Introduction.

§ 1.

On sait, et nous le rappellerons tout à l'heure (§§ 2, 3, 4), ce qu'a été dans le Saint-Empire Aix-la-Chapelle, résidence préférée de Charlemagne, lieu choisi pour sa sépulture, autour de laquelle

s'est ultérieurement élevée la ville qui existe aujourd'hui. On sait aussi que le nom de cette ville se présente depuis lors sous plusieurs formes équivalentes, en latin *Aquæ*, en français *Aix*, en allemand *Aachen*, ayant une commune origine. Ajoutons que de ces trois formes les deux premières la forme latine et la forme française sont ordinairement accompagnées d'un qualificatif et que la troisième la forme allemande n'en prend pas. Ces qualificatifs absolument étrangers l'un à l'autre fournissent les composés *Aquæ Granni* et *Aix-la-Chapelle* qui donnent lieu de part et d'autre à des observations sur lesquelles il peut être bon d'appeler l'attention. Tel est l'objet du présent travail.

Il ne saurait y avoir lieu de faire ici, même en abrégé, une histoire d'Aix-la-Chapelle. Cependant, avant d'aborder l'examen des questions spéciales que nous venons d'indiquer, il convient, croyons-nous, de rappeler succinctement quelques notions sur certains points de cette histoire qui touchent ces questions.

§ 2.

On ne connaît presque rien de ce qu'a pu être Aix-la-Chapelle aux époques gauloise et gallo-romaine, sinon qu'alors déjà le lieu était réputé pour ses eaux. Après avoir pris à ce titre une certaine importance, il aurait été ruiné ce semble pendant la période qui sépare ces premiers temps

de ceux où s'est constitué le royaume des Francs; et ce n'était plus à ce dernier moment que le centre d'un de ces grands domaines ruraux, dont les puissants d'alors et les rois eux-mêmes aimaient le séjour. Au VIII^e^ siècle il appartenait à la famille déjà prépondérante d'où allait sortir la race des Carolingiens.

On y voit résider accidentellement Pépin. Après lui, Charlemagne prend particulièrement goût à ce domaine d'Aix, *Aquæ Granni*, dont le site lui convient au milieu même de son héritage de famille, à portée du principal champ d'action de sa politique, appliquée surtout alors à l'extension de sa domination au delà du Rhin. Pendant la plus grande partie de son règne, pendant les trente-cinq années qui vont de 780 à 814, date de sa mort, Aix devient sa résidence la plus ordinaire. Il y passe fréquemment l'hiver, de la Saint-Martin et des fêtes de Noël à celles de Pâques dont il y célèbre les solennités. Si l'on s'en rapportait aux termes d'un diplôme dont nous parlerons tout à l'heure, pièce évidemment apocryphe, mais où il peut se trouver quelques parcelles de vérité sur ce point notamment, Charlemagne aurait été fixé à Aix par les mérites de ses eaux thermales, où pouvaient subsister encore de son temps quelques restes des installations romaines. Quant à la découverte fortuite, y est-il dit, de ces établissements par le prince dans une partie de chasse, c'est évidemment une légende, comme le témoi-

gnage fourni également par le même document, que la première fondation en appartiendrait à un certain *Grannus*, frère de Néron [1].

Charlemagne construit dans ce lieu un palais, *palatium*, et une basilique dédiée à la vierge Marie, *basilica quam capellam vocant*, dit plus tard Éginhard, usant en cela d'une expression de forme singulière sur laquelle nous reviendrons (§ 14). Le groupe de population qui accompagnait ces créations, *palatium* et *basilica*, était paraît-il peu considérable. Après la mort de Charlemagne il ne formait encore qu'un village, un *vicus* suivant Éginhard [2]. On était loin de la ville impériale, de la *civitas* des XII^e^ et XIII^e^ siècles. L'installation du prince devait néanmoins dans ces données y être considérable. Charlemagne qui réside souvent à Aix, *Aquis Granni*, y réunit des assemblées politiques, *conventus*, et des assemblées ecclésiastiques, *synodi*. En 813 il y fait élire et consacrer roi son fils et héritier Louis (L. le Débonnaire). En 814 il y meurt et reçoit dans la basilique qu'il y a élevée une sépulture magnifique.

Louis le Débonnaire, après son père et pendant la plus grande partie de sa vie, use de cette résí-

1. Le prétendu diplôme de Charlemagne nous est parvenu, sans date et sans signature, sous la forme d'un double vidimus confirmatif émanant l'un de l'empereur Frédéric I^er^ en 1166, l'autre de l'empereur Frédéric II en 1244, dans le recueil notamment de Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, t. II, 1713, p. 6.

2. Einhardus, *Translatio SS. Marcellini et Petri*, c. 27, 28.

dence d'Aix, *Aquæ Granni*, comme celui-ci le faisait. Il y passe fréquemment les hivers, y célèbre les fêtes de Noël et de Pâques, y réunit des assemblées politiques et ecclésiastiques. C'est là aussi qu'il intronise en quelque sorte son successeur naturel : en 817 il y fait couronner et déclarer associé à l'Empire, *socius imperii*, son fils aîné Lothaire. La continuation de ce qu'on pourrait appeler les institutions de Charlemagne à Aix semble se fixer ainsi; mais elle s'arrête là tout d'un coup.

On a dit que Charlemagne avait entendu fonder à Aix, *Aquis Granni*, une sorte de capitale de sa souveraineté, *sedes regni*. Cette expression est employée à cette occasion dans les *Annales majores* de Saint-Gall qui, datant pour cette partie de 1072, pourraient sembler inspirées en cela par des idées postérieures à l'époque de Charlemagne. On en peut dire autant du prétendu diplôme de ce prince dont nous avons parlé tout à l'heure, qui ne nous est connu que par les vidimus de 1166 et de 1244, et qui dans son ensemble n'est peut-être pas beaucoup plus ancien que la première de ces deux dates. Il y est également parlé de la *sedes regia* de Charlemagne, placée, y est-il dit, dans la basilique fondée par lui. Le lieu est qualifié à cette occasion de capitale de la Gaule au nord des Alpes, *caput Galliæ trans Alpes*, spécialement affecté à l'intronisation de ses successeurs héritiers du royaume, *ut in ipsâ sede reges suc-*

cessores et heredes regni initiarentur, pour être en conséquence et sans opposition investis à Rome de la dignité impériale, *et dehinc imperatoriam majestatem, Romæ, sine ullâ interdictione exequerentur.*

Ces propositions sont assez d'accord avec la situation de l'Empire sous les princes germaniques aux X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles, pour paraître surtout en refléter l'esprit. On ne peut méconnaître cependant une évidente relation entre ce qui en ressort touchant l'élection et le couronnement à Aix du roi, futur empereur, et certains faits connus de l'histoire des premiers Carolingiens que nous avons rapportés tout à l'heure, l'élection et le couronnement à Aix de Louis le Débonnaire en 813 et l'admission à Aix également de Lothaire I^er^ en 817 au partage de la dignité impériale. Ajoutons ce que dit un contemporain de Charlemagne, Angilbertus, au sujet des travaux d'installation exécutés ou projetés par ce prince à Aix, que l'écrivain appelle à ce propos *Roma secunda*[1].

Les arguments ne font pas défaut, on le voit, pour justifier l'opinion que Charlemagne avait donné à Aix, *Aquæ Granni*, autant que le permettaient les idées et les mœurs du temps, le caractère de capitale, *sedes regia*, siège royal de sa souveraineté. Cette condition de *sedes regia* et de

1. Angilbertus, *Carmen de Carolo magno.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 391.

capitale s'accentue très formellement pour le *palatium* d'Aix, sous Louis le Débonnaire.

§ 3.

On voudrait trouver la confirmation du fait dans le témoignage d'une tradition au moins, subsistant au sein de la race carolingienne, touchant ce rôle de capitale assigné croit-on à son *palatium* d'Aix par le grand ancêtre lui-même. En 978, quand le roi Lothaire un de ses descendants va surprendre dans cette résidence le souverain germanique Othon II, usurpateur d'une portion de l'héritage des Carolingiens, il manifeste bien l'indignation que lui cause cette usurpation ; mais, pour ce qui est du palais d'Aix lui-même, il ne reproche à Othon II que l'insolence d'oser occuper ainsi un lieu si rapproché des domaines conservés par les héritiers de Charlemagne. Quant à y voir et à y signaler la main mise sur la capitale même désignée par le fondateur, il n'en est pas question ; à en juger par la manière dont Richer, écrivain contemporain, rend compte des faits[1]. Cette particularité semble indiquer, pour ce qui est du rôle de capitale donné au *palatium* d'Aix, un effacement à cette date de la notion ou au moins du sentiment qui y correspondrait. Cet affaiblissement du sentiment politique, étant donnée la

1. Richerus, *Historia,* l. III, c. 62 et seq.; édit. Guadet, in-8°, 1845, t. II, p. 84.

décadence de la race carolingienne pendant les IXe et Xe siècles, ne saurait d'ailleurs infirmer nullement l'idée qu'on peut se faire de la situation importante attribuée de son temps par Charlemagne au lieu d'*Aquæ Granni*.

Les incessants et nombreux partages du *regnum* après ce prince suffiraient pour expliquer un amoindrissement du siège souverain. Aix diminué n'avait pas tout perdu cependant. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'il lui restait quelque chose encore de sa condition antérieure. Lors du partage des domaines de l'empereur Lothaire entre ses fils en 855, deux d'entre eux, Louis l'aîné et Charles le plus jeune, prennent l'un l'Italie et l'autre la Provence; le royaume du second, Lothaire, semble avoir Aix pour capitale et il est qualifié *Aquis*[1], *regnum Aquis* le royaume d'Aix; c'est la future Lorraine. Cependant lorsque le dernier des Carolingiens de Germanie, Louis fils de l'empereur Arnulf, est élu encore enfant roi de Germanie puis roi de Lorraine; après son élection et son couronnement à Forcheim pour la Germanie (899), c'est non pas à Aix, mais à Thionville qu'il est élu et couronné roi de Lorraine en 900. Le fait mérite d'être relevé.

A la même époque Laon est la capitale des Caro-

1. « Primogenitus ejus filius Lodoguicus nomine Italiam, « secundus Lotharius Aquis, Tertius Carlictus Provinciam « tuebantur. » — Erchempertus, *Historia Longobardorum*, c. 19. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. III, p. 217, l. 43.

lingiens de France. Trois quarts de siècle plus tard, quand l'un d'eux le roi Lothaire veut après l'extinction des Carolingiens de Germanie, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure, disputer aux envahisseurs germaniques la part de l'héritage de Charlemagne qu'ils ont usurpée sur la rive gauche du Rhin, et qu'il chasse du palais d'Aix l'un de ceux-ci Othon II en 978, il semble nous l'avons fait remarquer ne pas penser, suivant le témoignage de l'historien contemporain Richer, au caractère que Charlemagne avait pu donner à cette résidence. C'est dans un écrit d'origine germanique, dans les Annales de Saint-Gall, que ce caractère est rappelé par la qualification qu'elles appliquent dans cette occasion à Aix, relativement à Lothaire, *Aquisgrani tanquam sedes regni patrum suorum*[1]. Les Annales de Saint-Gall suivent en cela un courant d'idées et d'opinions qui règne au XI^e^ siècle — nous allons dire comment — en Germanie surtout, où elles se manifestent alors et peut-être même dès le X^e^ siècle.

§ 4.

Les princes de race germanique mettent à ce moment la main sur l'héritage de Charlemagne, sur le titre notamment de souverain du Saint-Empire dont il était le fondateur. Les deux pre-

1. *Annales Sangallenses majores,* pars secunda, 919-1072. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.,* S., t. I, p. 80.

miers successeurs de Charlemagne dans cette dignité, Louis le Débonnaire et Lothaire Ier, avaient été intronisés à Aix en 913 et en 917, préalablement au couronnement impérial, lequel ne pouvait s'effectuer qu'à Rome par les mains du souverain pontife. Après cela, on ne trouve plus ni élection ni intronisation à Aix pour les empereurs carolingiens qui viennent ensuite. Mais, à partir du germain Othon Ier, la coutume en est reprise et observée rigoureusement. Avant de recevoir la couronne impériale à Rome, le souverain est élu et couronné roi à Aix, *rex Germanorum*, plus tard *rex Romanorum*, *rex Romanorum futurus imperator*, dit-on aussi. Par cette cérémonie on prétendait créer en faveur du titulaire un droit fondé sur ce qu'on appelait les institutions de Charlemagne, en vertu d'une théorie dont les données sont formulées dans le fameux diplôme attribué à ce prince, vidimé et confirmé en 1166 et en 1244, dont nous avons parlé (§ 2).

On trouve dans ces textes[1] la théorie germa-

1. Dans le diplôme attribué à Charlemagne, on lit : « Aquis « monasterium Stæ Mariæ ædificavi....., à domino Leone « romano pontifice hujus templi consecrationem impe- « travi....., accivi etiam cum illo romanos cardinales, epis- « copos quoque Italiæ et Galliæ..... clerum multum..... prin- « cipes regni nostri tàm Italiæ quàm Saxoniæ, tàm Bavariæ « quàm Alamaniæ, et utriusque Franciæ tàm orientalis quàm « occidentalis..... Illic merui obtinere..... ut in templo eodem « sedes regia locaretur....., et caput Galliæ trans Alpes habe- « retur....., ac in ipsâ sede reges successores ut heredes regni

nique de l'identité du *regnum Germanicum*, *seu Theutonicum*, et du *regnum* de Charlemagne dont les princes de race germanique se prétendaient les héritiers et successeurs ; théorie greffée sur le tableau des institutions attribuées au fondateur ; celles-ci comportant expressément l'initiation du nouveau souverain c'est-à-dire son élection et son couronnement royal à Aix, *sedes regia*, *caput regni*, avec l'obligation incombant au pontife de lui donner en conséquence, et sans qu'aucun empêchement pût y faire obstacle, *sine ullâ interdictione*, la consécration impériale à Rome. Telle est la théorie à la date de 1166. Nous trouvons un exemple de sa mise en pratique, sous la date de 1198 notamment, dans la lettre adressée au pape Innocent III par les princes ecclésiastiques et laïcs de l'Allemagne qui avaient en cette année porté leurs suffrages sur Othon IV, fils de Henri duc de Saxe[1].

« initiarentur, et dehinc imperatoriam majestatem Romæ « sine ullâ interdictione..... exequerentur. »

Dans son vidimus confirmatif, Frédéric Ier ajoutait et dans le sien Frédéric II répétait : « Igitur ipsam civitatem Aquis- « granum....., quæ caput et sedes regni Theutonici est, sub « nostram imperialem tuitionem suscepimus. » — Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, t. II, 1713, p. 6.

1. Il est dit dans leur lettre au pape : « ..... Dominum « Ottonem..... ad Romani regni fastigium..... elegimus,..... « ipsumque in Augustorum sede, à Karolo magno apud « Aquisgranum huic dignitati deputatâ, locavimus et coronâ « et diademate per manum..... Coloniensis archiepiscopi..... « decoravimus. Nos autem..... qui..... dictum..... Ottonem

L'élection et le couronnement royal à Aix sont ainsi érigés en principe par les souverains et les princes de nation germanique comme une institution due à Charlemagne, après avoir été à peu près mis en oubli par ceux même de sa race. A partir d'Othon Ier l'observation de ces usages n'est plus guère omise, pour ce qui est du couronnement royal surtout. Mais au XIIe siècle les élections deviennent rares à Aix, dont la position excentrique pour les Allemands pouvait être un obstacle à la réunion facile des électeurs. Ceux-ci se réduisent graduellement en nombre, pour s'arrêter finalement au chiffre fixe de sept, en même temps qu'après s'être réunis dans des lieux divers, à Worms, à Coblence, à Mayence, à Bamberg, à Mulhausen, ils s'habituent graduellement aussi à se rendre pour cet objet à Francfort. L'élection de Guillaume en 1247 a encore lieu à Aix ; c'est ce semble la dernière qui y ait été faite. Les attaches entre la royauté germanique et la dignité impériale sont désormais fixées ; les traditions carolingiennes qui ont pu y aider paraissent moins nécessaires. L'usage du couronnement continue cependant longtemps encore à Aix, qui conservait les joyaux et ornements consacrés à cette cérémonie.

« in regem elegimus..... paternitati vestræ dignum suppli-
« care duximus, quatenus..... ipsius electionem ac consecra-
« tionem auctoritate vestrâ confirmare et imperiali corona-
« tioni annuere..... dignemini. » — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. II, p. 204.

Le déclin de ces institutions commence vers le XIII^e^ siècle, où s'accentue leur désuétude graduelle. Au milieu du XIV^e^ siècle, la bulle d'or de Charles IV enlève formellement et définitivement en 1356 à Aix l'élection royale qu'elle donne à Francfort. La bulle fixe également le régime électoral et le rôle déterminé des sept électeurs. Quant au couronnement il continue à se faire à Aix jusqu'en 1531, où a lieu encore celui du frère de Charles-Quint, Ferdinand I^er^, le dernier qu'on ait vu s'y accomplir.

Aix perd ainsi au XVI^e^ siècle le couronnement, après avoir perdu aux XIII^e^ et XIV^e^ l'élection. En 1562 Maximilien II est couronné, comme le sont après lui ses successeurs, à Francfort. Aix dans ces circonstances prête les ornements nécessaires, sous bonne garantie et moyennant reconnaissance formelle de son droit; ce qui lui est naturellement accordé sans difficulté, mais aussi sans autre conséquence. Il n'y a plus là qu'un souvenir. On ne voit plus depuis lors ni élection ni couronnement dans la vieille résidence de Charlemagne.

Nous pouvons maintenant apprécier ce qu'ont été pour Aix-la-Chapelle les créations de son grand fondateur, ce qu'après un long règne il y a laissé avec le caractère de *sedes regia*, capitale en quelque sorte de son empire, et ce que cet état de choses a duré. C'est à cette situation que se rattache, nous le verrons, la dénomination actuelle

d'*Aix-la-Chapelle*. Quant à celle d'*Aquæ Granni* qui l'a précédée et qui s'est conservée tant qu'a duré l'usage du latin, c'est au régime des institutions gauloises qu'elle appartient.

Nous allons nous expliquer sur cette dernière question avant d'aborder les considérations qui peuvent concerner l'autre.

II. Aquæ Granni.

§ 5.

Aix-la-Chapelle n'est signalé nulle part avant la seconde moitié du VIII^e^ siècle, et n'est cité dans aucun texte de l'antiquité romaine. On a proposé d'identifier avec cette ville le *Coriovallum* qui, suivant l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, se trouvait entre *Atuaca* (sic) (Tongres?) et *Juliacum* (Juliers). On n'a pas pu cependant justifier cette attribution[1]. En réalité on ne

1. Cette attribution ne semblait pas inadmissible à Teschenmacher qui s'en explique dans ses *Annales Cliviæ*, etc. (1638). Elle a été reprise de nos jours, sans beaucoup d'insistance du reste, par M. de Coster, dans un travail sur le nom d'Aix-la-Chapelle reproduit par la *Revue de numismatique belge* (1859). M. de Coster rapproche du nom de *Coriovallum* celui de *Corialfo* qui figure sur un *triens* mérovingien trouvé dans le pays de Liège. Quelque rapport qu'il puisse y avoir entre *Coriovallum* et *Corialfo*, resterait à établir en faveur de la thèse en question un lien pour les rattacher à Aix-la-Chapelle. C'est ce que ne fait pas M. de Coster, qui se borne à proposer finalement, comme étant le nom de

retrouve avec certitude Aix-la-Chapelle dans aucun document historique antérieur à la première partie des Annales de Lauresheim et aux écrits d'Éginhard qui sont de la fin du VIII^e^ siècle et du commencement du IX^e^. Après cela on rencontre fréquemment son nom dans les annales et les chroniques, le plus souvent sous la forme simple *Aquæ* et ses différents cas, *Aquis*, *Aquas*, *Aquarum*. Il figure en outre dans un grand nombre de diplômes, à commencer par ceux de Charlemagne, datés de cette résidence, sous la forme composée ordinairement, et au cas indirect, *Aquis Granni*. Ajoutons que cette forme se dénaturant à la longue donne celle d'*Aquisgranni* ou *Aquisgrani*, qu'on croyait devoir écrire en un seul mot au lieu d'*Aquis Granni* en deux mots qui est la forme correcte et la seule admissible. Cette transformation peu apparente a pu passer inaperçue. Elle est certaine cependant, comme le prouve l'existence de la forme *Aquisgranum*[1], dont on

cette ville avant Pépin père de Charlemagne, *Aquisgranum*, dénomination qui n'existait pas alors et qu'on ne rencontre guère avant le XII^e^ siècle ; composée assez incorrectement vers ce temps sur celle d'*Aquæ Granni* — nous le montrons ici même — la seule qui existât à l'époque carolingienne. *Aquæ Granni* représentait, comme on le verra, une dénomination beaucoup plus ancienne et d'origine purement gauloise, nécessairement antérieure à l'époque romaine, à laquelle appartiennent l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les conséquences qui découlent de ces observations.

1. *Aquisgranum* n'apparaît qu'à une époque tardive. Nous

avait fait le nominatif imaginaire du prétendu génitif *Aquisgrani* (*Aquis Granni*). On trouve même chez les modernes l'adjectif *aquisgranensis* formé sur ce thème incorrect.

Malgré l'apparition tardive du nom d'*Aquæ Granni*, au VIII^e^ siècle seulement, dans les documents, il n'est pas douteux que le lieu n'ait été connu antérieurement déjà, ne fût-ce que pour les sources thermales auxquelles il doit son nom. C'est ce que suffirait à prouver la forme seule de ce nom *Aquæ Granni* qui représente une dénomination gauloise, remontant vraisemblablement à une date antérieure à la conquête romaine elle-même, et impliquant pour ces temps reculés l'usage probable de ces eaux, auquel s'associait comme on le verra un culte local; ce qui n'allait pas sans des installations et constructions se rapportant à cette double destination.

Que les Romains aient à leur tour créé, dans le lieu signalé ainsi, des établissements semblables à ceux qu'ils ont laissés partout où s'est rencontrée dans les mêmes conditions une situation analogue, c'est ce dont on ne saurait guère douter non plus. Il ne reste cependant, quoiqu'on ait dit le con-

en citerons des exemples dans deux documents de 1166 et de 1198, donnés le premier par Goldast, *Collectio constitutionum imperialium*, t. II, p. 6; le second par Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. II, p. 204. Les textes qui, sous les dates de 1166 et 1198, contiennent la dénomination *Aquisgranum* sont reproduits ci-dessus, dans deux notes, au commencement du paragraphe précédent.

traire, presqu'aucune trace matérielle de ces établissements anciens; mais on a des raisons de penser qu'il en subsistait encore quelque chose au temps de Charlemagne, suivant une tradition dont le souvenir ne s'était pas encore effacé au XII^e^ siècle, — nous avons dit deux mots à ce sujet à propos du prétendu diplôme de Charlemagne (§ 2), — aujourd'hui il n'en existe plus rien. On a parlé de fréquentes découvertes en ce lieu de monnaies, d'antiquités et d'inscriptions romaines, sans rien préciser du reste à cet égard[1].

Des monnaies romaines trouvées dans la localité ou dans ses environs ne prouveraient pas grand'chose; il s'en trouve partout, même dans des lieux qui n'ont jamais été habités. Quant à des inscriptions ayant la même origine, ni les histoires locales ni les recueils épigraphiques n'en contiennent aucune mention. On signale seulement, comme ayant été

1. M. de Golbéry, dans ses *Considérations sur le département de la Roër* (1811), dit que « des monnaies, des inscrip- « tions et d'autres traces romaines découvertes autour de « l'ancien palais et des bains de l'empereur confirment..... « l'existence de l'établissement que les Romains y avaient « formé. » M. de Coster en 1859, dans un travail que nous avons cité tout à l'heure, parle de son côté, sans préciser davantage, et d'après Teschenmacher, de médailles et d'antiquités romaines fréquemment exhumées, dit-il, à Aix-la-Chapelle. Teschenmacher, dans ses *Annales Cliviæ,* etc. (1638), ne mentionne à ce sujet que des monnaies, *romani nummi;* quant aux antiquités, *romanæ antiquitatis reliquiæ,* il exprime formellement le regret que jusqu'à lui on n'en ait trouvé aucune.

recueillis dans ces derniers temps (1884) à Aix-la-Chapelle, des fragments de tuiles et de briques antiques portant des marques de légions romaines[1]. Ce serait là tout ce qui resterait maintenant du séjour des Romains dans le pays. Ce qu'ils avaient construit a dû périr dans les invasions des IVe et Ve siècles. Nous venons de dire que, suivant une tradition subsistant encore au XIIe siècle, Charlemagne avait pu en voir quelques restes. C'est sans doute dans les mêmes conditions que Pépin son père avait trouvé les lieux au VIIIe siècle.

A cette époque, Aix *Aquæ Granni* était probablement, nous l'avons dit (§ 2), une villa, un domaine appartenant au groupe de ceux qui formaient avec Landen, Jupille, Héristal, etc., l'héritage dans cette contrée de la famille des Pépin, souche des Carolingiens. En 765, 766, Pépin père de Charlemagne est dit avoir célébré les fêtes de Noël puis celles de Pâques suivantes à Aix, *Aquis Granni*. Il y avait passé vraisemblablement l'hiver. C'est la première mention historique qui soit faite de ce lieu. Elle appartient aux Annales de Lauresheim et d'Éginhard[2].

Depuis lors on ne perd plus de vue Aix, *Aquæ*

1. On a lu sur 14 fragments de ces tuiles (*tegulæ*) les marques : *Legio I minervia; Legio X; Legio X gemina; Legio X gemina felix; Legio X gemina pia felix; Cohors I.* — Lersch, *Zeitschrift des aachener geschichtsvereins*, t. VII, 1885. — Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. VI, 1886.

2. *Laurissenses et Einhardi Annales.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 144.

Granni, signalé successivement dans les Gaules, *Galliæ;* dans la *Francia*, la *Francia orientalis;* dans le *Lotharii regnum*, *Lotharingia*, qui lui doit un jour la dénomination accidentelle de *regnum Aquis* (855); portion de l'héritage des Carolingiens envahie au x^e^ siècle sur les derniers de la race par les princes germaniques, qui pour une bonne part fondent sur cette possession, sur celle d'Aix en particulier, *Aquæ Granni* siège royal de Charlemagne, leurs prétentions à l'Empire, au *sacrum Romanum imperium*, dit par la suite *Romanum imperium natione Germanicum* ou *imperium Germanicum seu Teutonicum* (§ 4). A la fin de cette longue évolution nous trouvons aujourd'hui Aix-la-Chapelle sur la lisière d'un pays de langue allemande proche la ligne de séparation de cette langue et du wallon qui est un dialecte du français. Ces faits trouvent dans l'histoire leur explication. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces considérations.

§ 6.

Dans le monde romain, le nombre était grand des lieux nommés *Aquæ*. Le singulier *Aqua* était particulièrement réservé à la qualification des fontaines et des sources qui les alimentaient, celles notamment de la ville de Rome, *Aqua Appia*, *A. Augusta*, *A. Claudia*, *A. Marcia*, *A. Tepula*, *A. Virgo* et autres ; cette règle n'a cependant rien

d'absolu. On trouve des exemples de l'emploi du singulier *Aqua*, mais plus généralement du pluriel *Aquæ*, pour désigner une localité remarquable à divers titres par ses eaux. Le plus souvent alors, le mot *Aquæ* est accompagné d'un qualificatif en rapport avec cette particularité; mais quelquefois aussi il est employé seul. Les anciens itinéraires en fournissent dans cette condition de nombreux exemples, sous les formes *Aquæ*, *Aquis* et *Ad aquas*. Dans d'autres cas, *Aquæ* est comme nous venons de le dire accompagné d'un qualificatif, *Aquæ calidæ*, par exemple, *Aquæ Herculis*, *Aquæ populaniæ*, *Aquæ sextiæ*.

Vincent de Vit, qui est loin d'avoir épuisé la matière, cite dans son *Onomasticon*[1] 74 exemples de dénominations locales ainsi constituées. Dans le nombre, déduction faite de la moitié à peu près dont l'explication nécessiterait quelques recherches, 12 se rapportent aux qualités spéciales de ces eaux, comme *calidæ*, *frigidæ*, *siccæ*, etc.; 6 à des noms de peuples, *Bilbitanorum*, *Convenarum*, *Helveticæ*, *Statiellorum*, *Tarbellicæ*, *Vocontiæ*; 20 à des noms de villes, *Bajanæ*, *Cæretanæ*, *Caritanæ*, *Cumanæ*, *Neapolitanæ*, *Nepesinæ*, *Patavinæ*, *Pincianæ*, *Pisanæ*, *Populoniæ*, *Regiæ*,

1. *Totius latinitatis onomasticon, operâ et studio doct. Vincentii de Vit lucubratum,* in-4°, Prati, t. I, 1859-1867. L'ouvrage est en cours d'exécution et ne comprend encore, avec le tome I, que le tome II, 1868, et le tome III, 1883, pour les lettres A-J.

Segestanæ, *Segetæ*, *Senanæ*, *Sinuessanæ*, *Tacapitanæ*, *Tatelis*, *Taurinæ*, *Thibilitanæ*, *Volaternæ;* 4 ou 5 à des noms d'hommes, *Augustæ*, *Ciceronianæ*, *Flaviæ*, *Sextiæ;* 5 à des noms de divinités, *Apollinares*, *Bormonis*, *Herculis*, *Neptuniæ*, *Sulis*[1].

Ce nom d'*Aquæ* a donné aux langues modernes diverses formes qui en dérivent : à l'italien *Acqui*, *Acqua*, *Acque;* à l'espagnol *Agua*, *Aguas*, *Aigua*, *Aigues;* à l'allemand *Aach*, *Aachen;* au flamand (?) *Aken;* au wallon (?) *Eich;* au français *Aix*, *Aiques*, *Aigues*, *Eigues*, *Acqs* (Dax), *Aixe*, *Aise* ou *Aize*. Il y a lieu de faire observer que la forme française *Aix*, si répandue, ne vient pas toujours du latin *Aquæ* mais quelquefois de formes originaires différentes, comme *Haiæ*, *Aiatia*, *Elsa*, *Ez* (l'île d'Aix), *Aize*, *Aise*. On doit remarquer encore qu'en des localités dénommées *Aquæ*, le latin n'a pas toujours engendré les formes que nous venons d'indiquer, et que la dénomination antique est parfois représentée par un équivalent, comme *Bad*, *Baden*, en allemand ; *Bath*, en anglais ; *Bains*, *Bagnères*, *Bagnoles*, *Fontaines*, en français.

En donnant tout à l'heure d'après de Vit des exemples de dénominations antiques formées avec le latin *Aquæ*, nous avons dit que l'énumération

1. *Aquæ Sulis* que de Vit, comme presque tous les auteurs, donnent à tort sous la forme *Aquæ Solis*, est le nom antique de Bath en Angleterre. — Hübner, *Corpus inscript. latin.* Berolin., 1873, t. VII, p. 24.

qu'il en fournit quoique abondante est loin d'être complète. Il serait facile d'y signaler des lacunes. Nous en citerons une qui nous intéresse tout spécialement : *Aquæ Granni*, Aix-la-Chapelle, ne figure pas sur sa liste, non plus que *Aquæ Gratianæ*, Aix en Savoie, dénominations antiques dont la réalité est absolument certaine.

Grannus est le nom d'une divinité ; le fait n'est pas douteux. Il a été contesté cependant, notamment par l'auteur le plus récent qui ait eu à se prononcer sur ce sujet, Vincent de Vit, qui dans son *Onomasticon* fait de *grannus* un adjectif attaché au personnage d'Apollon et formé, ou sur le nom d'un peuple septentrional *Grannii* particulièrement adonné au culte de ce dieu, ou sur celui d'une ville dans laquelle s'exerçait ce culte, ou bien encore sur un radical lui donnant le sens de bouclé, frisé, comme l'était la chevelure d'Apollon[1]. Malgré l'autorité de Saumaise invoquée à ce sujet, on ne saurait croyons-nous s'arrêter un instant à ces considérations et aux conclusions qu'on en tire. Le nom de *Grannus* est en effet associé dans bon nombre d'inscriptions à celui d'Apollon ; mais nullement comme adjectif et avec une des significations que nous venons de mentionner. *Grannus* est le nom d'une divinité étrangère au panthéon romain, et assimilée à Apollon dans les termes que nous allons indiquer.

1. De Vit, *Onomasticon*, t. III, 1883, p. 272.

§ 7.

Il n'est pas facile de se rendre compte de ce qu'étaient au juste, au point de vue de ces assimilations, les idées religieuses des anciens, chez les Romains notamment, vers la fin de la république. Leur mythologie était tout autre chose qu'un corps de doctrine dogmatique. C'était plutôt un assemblage d'opinions disparates, avec celle en quelque sorte fondamentale qu'aucun dieu n'était en possession d'une complète omnipotence; mais qu'ils étaient généralement doués d'une puissance spécialisée et par conséquent limitée. Elle admettait entre autres singularités deux notions assez voisines l'une de l'autre, celle de la multiplicité de plusieurs personnages divins sous une même dénomination et comme manifestations diverses d'une seule divinité; celle également de l'identification de plusieurs divinités ayant, sous des noms divers et généralement dans des pays différents, des attributions analogues ou identiques. C'est ainsi que les *theologi*, dit Cicéron, reconnaissaient plusieurs Hercule, plusieurs Vulcain, plusieurs Mercure, trois Jupiter, quatre Apollon[1]. D'un autre côté, dit-il encore, si ceux auxquels nous adressons un culte sont des dieux, pourquoi rejetterions-nous ceux que révèrent les peuples barbares, les étrangers : « *Si dii sunt illi quos colimus, cur... Barba-*

1. Cicero, *De naturâ deorum,* III, 21, 22, 23.

« *rorum deos repudiemus*[1] ? » Ces dieux, ajoute-t-il, ne sont après tout et au fond que la nature même des choses, et ne diffèrent souvent entre eux que par le nom. Les Égyptiens nomment Thot le dieu Mercure ; les Grecs appellent Diane et Apollon la lune et le soleil ; les Syriens nomment Astarté notre Vénus[2].

On voit comment les Romains avaient rapproché et fondu en un seul corps la mythologie des peuples étrangers et la leur, en identifiant entre eux les personnages divins, d'origine ou de noms différents ; ainsi, pour ce qui est des Grecs par exemple, Zeus avec Jupiter, Hera avec Junon, Hermès, Arès, Athéné, Aphrodite, Chronos, Dionysios avec Mercure, Mars, Minerve, Vénus, Saturne, Bacchus. Dans ce cas comme dans d'autres, où il s'agissait de réduire un des principes les plus tenaces de la résistance chez les peuples soumis à leur domination, cette fusion était féconde en résultats. Le génie politique s'y rencontrait avec l'esprit philosophique, qui vers le commencement de notre ère inspiraient également les dominateurs ; l'un et l'autre recevant de ce procédé une égale satisfaction. Les Romains, à cet égard, n'en usèrent pas autrement avec les Gaulois qu'avec les autres peuples.

Ainsi s'explique le célèbre passage de César sur

1. Cicero, *De naturâ deorum,* III, 19.
2. Cicero, *ibidem,* III, 20, 23.

les dieux des Gaulois : « *Deum maxime Mercurium « colunt. Hujus sunt plurima simulacra : hunc « omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum « atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ « mercaturas que habere vim maximam arbitran- « tur. Post hunc, Apollinem et Martem, et Jovem, « et Minervam. De his eamdem fere quam reliquæ « gentes habent opinionem : Apollinem morbos « depellere; Minervam operum atque artificiorum « initia transdere; Jovem imperium celestium « tenere; Martem bella regere*[1]. »

Il y a lieu de faire observer que dans ce passage l'écrivain romain intervertit les rôles; que les Gaulois n'avaient nullement l'idée d'adorer Mercure, Apollon, Mars, Jupiter ni Minerve; et que c'étaient au contraire les Romains qui prétendaient reconnaître d'après leurs attributions ces divinités dans celles que les Gaulois considéraient comme en étant également investies. Cette observation met les choses à leur véritable point de vue. Elle ne change rien d'ailleurs à leur signification pour notre thèse, qui est l'assimilation faite par les Romains des dieux gaulois aux leurs. Nous devions constater en passant que cette assimilation était une mesure politique des Romains et non une conception appartenant en propre aux Gaulois, comme semble le dire l'écrivain. Cela se comprend du reste parfaitement.

1. Cæsar, *De bello gallico*, l. VI, c. 17.

§ 8.

Dans le texte remarquable que nous venons de citer, César tait malheureusement les noms sous lesquels étaient adorés par les Gaulois les dieux auxquels il fait allusion. Il donne seulement à entendre que ces dieux n'étaient autres que les dieux romains énumérés par lui à cette occasion, en signalant les attributions communes aux uns et aux autres ; attributions qui permettent leur identification, conformément au système exposé tout à l'heure (§ 7). Les monuments qui pourraient sur ce point remédier au silence de César font malheureusement défaut dans la plupart des cas. Dans l'un d'eux cependant, celui précisément qui concerne Apollon, il n'en est exceptionnellement pas de même, comme on va le voir.

Dans les documents de tout genre, textes d'écrivains ou inscriptions qui mentionnent Apollon, son nom est souvent accompagné de qualifications dont on a pu relever un grand nombre. L'*Onomasticon* de Vincent de Vit en fournit une centaine et au delà. Ces qualifications rappellent généralement soit un peuple voué au culte du dieu ; soit un lieu, ville ou province, consacré par le souvenir de quelque particularité de ce culte ou de quelque fait de l'histoire du personnage divin ; soit encore un des caractères qu'on sait lui appartenir, ou bien quelqu'un des actes ou offices qu'on lui attribue (§ 10).

On trouve en outre, mais plus rarement, associés aussi au nom d'Apollon ceux d'autres divinités qu'on peut d'après cela supposer rapprochées de lui par la communauté des attributions, ainsi que devaient l'être les Dieux qu'on a lieu de croire visés à ce titre, quoique non mentionnés expressément, dans le texte de César cité tout à l'heure.

§ 9.

Les dieux dont les noms sont ainsi associés dans divers documents à celui d'Apollon sont, avons-nous dit, peu nombreux. Nous avons à citer comme tels *Vejovis*, *Mithra*, *Belenus*, *Borvo*, *Vindonnus*, *Mogounus*, *Toutiorix*, *Livius* (ou *Livicus*), *Siannus* et *Grannus*.

Vejovis est une vieille divinité italique dont Pline mentionne une très ancienne statue en bois de cyprès. C'était un dieu méchant et redouté qu'on a pu rapprocher à ce titre d'Apollon aux flèches meurtrières.

Mithra est un dieu oriental dont le culte a été importé tardivement en Italie, et auquel un grand nombre de monuments appliquent les qualifications d'*invictus*, de *Sol invictus*, qui fixent son caractère. Par là s'expliquent les rapprochements entre sa personne et celle d'Apollon, qui était aussi, suivant une de ses nombreuses attributions, un dieu solaire.

Belenus était un dieu du *Noricum* dont on trouve

des traces jusqu'à Aquilée, où son culte aurait encore subsisté, dit-on, à la fin du VI^e^ siècle de notre ère. Une dédicace FONTI BEL(*eno*) sur un autel venant d'Aquilée paraît rattacher Belenus à la catégorie des divinités qui présidaient aux sources, aux eaux salûtaires ; ce qui constitue un point commun entre ses attributs et ceux d'Apollon *medicus*. Il en serait de même, à un autre point de vue, d'une inscription, ANTINOO ET BELENO PAR ÆTAS FORMAQVE etc., d'où semblerait ressortir pour Belenus des avantages de jeunesse et de beauté qui caractérisent aussi Apollon. Tout cela est d'accord avec la dédicace *Apollini Beleno* que donnent plusieurs inscriptions, et avec l'identification des deux personnages divins par Ausone[1], suivant lequel aussi *Belenus* aurait été un dieu gaulois.

Borvo est un dieu gaulois assimilé à Apollon suivant la dédicace DEO APOLLINI BORVO(*ni*) fournie par des inscriptions trouvées à Bourbon-Lancy et à Bourbonne-les-Bains, avec plusieurs portant également, mais sans l'accompagnement d'aucun autre, son nom DEO BORVONI ; ce qui lui donne le caractère d'une divinité présidant aux sources et particulièrement aux eaux thermales[2] ; assimilée pour cette raison à Apollon,

1. Ausonii, *De professoribus Burdigal. carmen,* v. 4 et 10. — Phil. à Turre, *De Beleno dissertatio,* dans *Monum. veteris Antii.* Romæ, 1700, p. 275.

2. Bougard, *Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains,* in-4°, 1882.

dont un attribut reconnu et signalé dans le texte de César était de guérir, *morbos depellere*.

Vindonnus, dieu gaulois guérisseur comme Borvo, jouait à ce titre le même rôle que lui, dans une localité dont il ne reste plus rien, pas même le nom, sur le territoire du village d'Essarois dans le département de la Côte-d'Or[1]. Son caractère est déterminé par la trouvaille faite dans ce lieu de quatre inscriptions portant son nom; associé dans l'une d'elles à celui d'Apollon sous la forme DEO APPOLLINI VINDONNO, rapproché dans une autre de celui des sources VINDONNO ET FONTIBVS. Ces monuments étaient accompagnés de plusieurs ex-voto signalant des guérisons et l'accomplissement de vœux formés à cette occasion.

Mogounus est un nom qui paraît avoir eu plusieurs formes analogues, savoir : MOGO(?) d'où MOGON(*i*), MOGONT(*i*), MOGTI, MOGONINON; — MOGOVNVS (?) d'où MOGOVNO; — MOVNVS (?) d'où MOVNO. Ces formes nous sont fournies par des inscriptions provenant toutes d'un même lieu, Resingham en Angleterre, à l'exception de deux seulement : MOGONINON qui figure dans une inscription trouvée en Espagne, et MOGOVNO dans une autre trouvée en Alsace au siècle dernier. On a rapproché ces formes des mots irlandais *mochta*, *mogda*, grand, glorieux, puissant, qui se rapportent au radical *mog*,

1. H. Thédenat, *Apollo Vindonnus*. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1888, t. XLIX, 1889, 207-219.

variante irlandaise de *mag*, grand[1]. *Mogounus*, qui pourrait ainsi se rattacher par sa formation aux vieilles langues de la Bretagne, désignerait une divinité de cette contrée. Ajoutons que dans deux dédicaces citées par de Wal[2], le nom de ce dieu, MOGON(*i*), MONGONT(*i*), est accompagné de la qualification VITAE RESTITVTORI, qui le signale comme un dieu guérisseur, susceptible d'être à ce titre rapproché d'Apollon. L'inscription trouvée en Alsace que nous venons de mentionner donne la dédicace APOLLINI GRANNO MOGOVNO, où le qualificatif MOGOVNO semble se rapporter plutôt à Grannus qu'à Apollon, auquel dans ce cas il ne se relierait qu'indirectement par cet intermédiaire. Disons cependant que dans ce texte *Granno* et *Mogouno*, l'un après l'autre, se rapportent croyons-nous directement et également, comme les deux termes d'une énumération, à *Apollini*. On voit qu'il y a lieu de mentionner le dieu Mogounus comme un de ceux qui sont identifiés au dieu Apollo. A quoi l'on peut ajouter que Mogounus est un dieu d'origine vraisemblablement britannique qui n'était pas inconnu dans les Gaules, où nous trouvons son

1. Étymologie donnée dans une note de M. d'Arbois de Jubainville qui accompagne un travail sur MOGONTIA. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLI, 1880, p. 9.

2. J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, in-8°. Trajecti ad Rhenum, 1847, nos 170, 171.

nom associé à celui de Grannus, dieu gaulois comme on le verra.

Toutiorix n'est connu que par une inscription unique donnée par Orelli n° 2059, où son nom est joint à celui d'Apollon dans la dédicace APOLLINI TOVTIORIGI. Le cas indirect *Toutiorigi* implique le nominatif *Toutiorix*. On ne sait rien de plus de cette divinité, à laquelle la forme de son nom donne un caractère gaulois prononcé. On peut, au sujet de cette forme et des conséquences qui paraissent en découler, rapprocher *Toutiorigi* d'une forme analogue *Albiorigi* donnée par une dédicace MARTI ALBIORIGI que fournit une inscription trouvée à Avignon[1].

Livius (ou *Livicus ?*) est connu par une inscription trouvée à Bonn[2] et portant la dédicace APOLLINI LIVIO; ce dernier mot lu aussi LIVIC(*o*).

Siannus se révèle également dans une dédicace, APOLLINI SIANNO, gravée sur une pierre conservée à l'église Saint-Pierre à Lyon[3] et vraisemblablement trouvée dans cette ville ou dans son voisinage.

Grannus est de tous ces personnages divins celui qu'on voit mentionné le plus fréquemment dans des documents historiques, où son nom figure soit seul, soit associé comme complément à

1. J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina,* in-8°. Trajecti ad Rhenum, 1847, n° 292.
2. *Idem,* n° 164.
3. *Idem,* n° 250.

celui d'Apollon, dans des conditions analogues à celles où se présente cette association pour les dieux précédemment indiqués, notamment sur les monuments relatifs au régime des sources thermales. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet qui est un des objets principaux du présent travail.

Parmi les dix personnages divins dont nous venons de signaler les noms rapprochés sur les monuments de celui d'Apollon, défalcation faite de deux d'entre eux, *Vejovis* dieu italique et *Mithra* dieu oriental, auxquels il est assimilé, comme dieu redouté pour ce qui est du premier, comme dieu solaire vraisemblablement pour ce qui regarde le second, les huit autres sont des dieux gaulois, presque tous réputés dieux guérisseurs (Vindonnus et Mogounus) et présidant aux fontaines salutaires, aux eaux thermales (Belenus, Borvo, Vindonnus, Grannus).

Cette observation explique et justifie dans la mesure que nous avons indiquée l'assertion de César, qu'Apollon aurait été adoré par les Gaulois comme le dieu dont la vertu spéciale était de guérir, *morbos depellere*, assimilé pour cette raison, suivant les monuments, à certains dieux indigènes, la plupart en possession, nous venons de le voir, de la même attribution, Belenus, Borvo, Vindonnus, Mogounus, Toutiorix, Livius (ou Livicus?), Siannus et Grannus.

§ 10.

Apollo Grannus figure dans un certain nombre d'inscriptions. Nous en connaissons 18 dont 15 ont été relevées en 1847 d'après divers recueils par J. de Wal, qui les donne dans son Épigraphie de la mythologie septentrionale, publiée à cette date[1]. Les 3 autres, découvertes ultérieurement, sont décrites dans l'annuaire de la Société des amis de l'antiquité de Bonn, 1875 et 1876[2], et dans les Mémoires de la Société éduenne 1876[3]. Suivant les renseignements fournis avec les descriptions de ces monuments, ils auraient été trouvés en Wurtemberg (à Neustadt, à Ennetach), en Bavière (à Issing, à Lauingen et à Famingen), dans la région du Rhin (à Horburg en Alsace, à Trèves, à Bonn, à Erp, à Bretten, à Arnheim), en Bourgogne (à Branges près Autun), en Écosse (près Borthwick). Parmi les 15 monuments cités par de Wal, il en est un toutefois signalé à Rome et dont la provenance est inconnue. Il n'y a pas de doute néanmoins, d'après ces indications, qu'*Apollo Grannus* ne soit en Gaule un dieu indigène.

Longtemps on a pu croire que, dans cette double

1. J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina,* in-8°, Trajecti ad Rhenum, 1847, nos 121 à 133, 315 et 316.

2. *Jahrbücher des Vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande.* Bonn, LV, 1875, p. 243; LVII, 1876, p. 199.

3. *Mémoires de la Société éduenne,* 1876, p. 522.

dénomination, *Grannus* était une épithète analogue à celles qu'on trouve, en grand nombre et dans une infinie variété, associées au nom d'Apollon (§ 8). Suivant quelques-uns le mot *Grannus* viendrait du nom d'un lieu voué au culte de ce dieu et devrait être classé avec ceux de *Actiacus*, *Aeginetes*, *Capitolinus*, *Cynthius*, *Delius*, *Delphicus*, *Didymæus*, *Grynæus*, *Hyperboreus*, *Leucadius*, *Lycius*, *Palatinus*, *Pythius*, *Rhamnusius*, *Smintheus*, *Temenites*, *Thymbræus*, *Thyræus*, *Tuscanicus*, *Zerynthius*, qui ont ce caractère. On avait également pensé, dit Forcellini, à rapprocher du nom de *Grannus*, pour des raisons analogues, celui de la ville de *Gran* jadis *Strigonia* en Pannonie, dont il existe des restes importants. Le surnom d'*Hyperboreus* mentionné ci-dessus avait paru aussi justifier un rapprochement du même genre que permettait la ressemblance de la forme *Grannus* avec le nom d'un peuple septentrional, *Grannii*, cité par Jordanès comme habitant la Scandinavie, *Scanzia*, qu'il croyait une île.

D'autres hypothèses fondées sur des appréciations d'ordre différent faisaient entrer le mot *Grannus* dans la famille des épithètes visant les particularités connues de la chevelure d'Apollon, *acersecomes*, *auricomus*, *chrysocomes*. Le mot *grannus* serait dans ce cas en étroite relation pour la forme avec *grani*, moustaches, et pour le sens avec *cirrus*, boucle de cheveux, et s'appliquerait à la chevelure bouclée du dieu; de sorte que

grannus, dit de Vit dans son *Onomasticon*, serait l'équivalent de *cirratus* : « Ita ut grannus idem « sit ac cirratus, quod Apollini quam maxime « convenit. »

Ces conceptions étaient dominées par la considération qu'on ne trouvait dans les textes épigraphiques aucun exemple du mot *Grannus* détaché du nom d'Apollon comme désignant seul un dieu distinct. Personne à ce propos n'avait pensé au nom de localité *Aquæ Granni* qui eût suffi pour établir cette situation. On n'en a, il est vrai, de spécimen dans aucun texte épigraphique, mais on en trouve en revanche la reproduction dans un nombre considérable de textes littéraires parfaitement authentiques [1].

On ne saurait faire argument contre ces textes littéraires de l'observation qu'ils ne remontent pas très haut, et que les plus anciens ne sont que des VIII^e^ et IX^e^ siècles de notre ère. La moindre réflexion doit faire comprendre qu'attachée au lieu qu'elle désigne à cette époque, la dénomination *Aquæ Granni* ne correspondant plus alors depuis longtemps à la condition présente de ce lieu, se rapportait nécessairement à une condition toute différente et de beaucoup antérieure ; ce qui lui donne un caractère chronologique certainement égal sinon supérieur par sa date aux textes épigraphiques qui parlent d'*Apollo Grannus* lui-

1. Dans les dates des diplômes carolingiens surtout.

même. On remonte ainsi à des temps où *Grannus* ne s'était pas encore effacé dans son assimilation à Apollon. Cet effacement, du reste, pas plus pour le dieu *Grannus* que pour les autres dieux indigènes soumis à un régime analogue, n'allait jusqu'à l'annulation.

Tout permettait donc d'admettre l'existence individuelle de *Grannus*, en l'absence même d'une inscription propre à en fournir directement la preuve. Cette preuve surabondante, mais non dénuée d'intérêt, on la possède maintenant. On la doit à une découverte postérieure au travail d'ensemble de J. de Wal, où manquait en effet un monument épigraphique mentionnant *Grannus* indépendamment d'Apollon. Cette regrettable lacune est comblée.

§ 11.

En 1862 des travaux de démolition exécutés à Bonn dans une vieille maison voisine du Rhin procurèrent la découverte d'une inscription gravée sur une pierre provenant d'un autel antique, dans la dédicace duquel se lisait le nom de *Grannus*, avec ceux de plusieurs autres divinités. C'était la première fois qu'on trouvait ce nom mentionné dans une inscription individuellement et autrement que comme qualificatif ou complément de celui d'Apollon. La découverte fournissait une réponse topique à ceux qui, faute d'un monument épigraphique de ce genre, prétendaient

que *Grannus* était non pas le nom d'un dieu identifié comme d'autres à Apollon, mais une simple épithète rappelant un trait de l'histoire ou du culte de celui-ci, un lieu ou un peuple voués à ce culte, ou bien quelque qualité particulière de ce personnage divin. On se trompait en cela, et la dénomination du lieu nommé *Aquæ Granni* aurait suffi, nous l'avons fait remarquer (§ 10), pour le prouver. Cependant une inscription qui jusque là faisait défaut pour le même objet avait son importance. L'inscription, outre cette signification qu'on ne saurait lui refuser, a encore à d'autres points de vue un intérêt qui ne permet pas de la négliger.

La pierre trouvée à Bonn en 1862 conservée aujourd'hui au musée de cette ville a 0^m95 de haut sur 0^m60 de large et 0^m31 d'épaisseur. Elle est décrite dans deux mémoires publiés en 1864 l'un par le docteur Zangemeister dans le musée de philologie[1]; l'autre signé J. Fr. avec une addition de F. Ritschl dans l'annuaire des amis de l'antiquité de Bonn[2].

§ 12.

L'inscription gravée sur la pierre de Bonn a 0^m69 de haut; elle est composée de 18 lignes et ainsi conçue :

1. *Rheinisches museum für philologie. Neue folge,* XIX, 1864, p. 49-62.

2. *Jahrbücher des Vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande,* XXXVI, 1864, p. 116.

DIVVM · SODALIS · CENS(*uit*)
VERNO · DIE · ET · POST · SICANOS
POSTQVE · PICENTIS · V(*iro*)S
AC · MOX · HIBEROS · C(*elta*)S
VENETOS · DE(*l*)MATAS (*taur*)I
NA · REGNA · POST · FEROS · IAPV
DAS · GERMANIARVM · CON
SVLARIS · MAXIMVS · PAREN(*s*)
ADVLTAE · PROLIS · GEMINA(*e*)
(*l*)IBERVM · ARAM · DICAVIT
(*s*)OSPITI · CONCORDIAE
(*g*)RAN(*no*) · CAMENIS · MAR
TIS · ET · PACIS · LAR · IOVI(*s*)
(*et*) DEORVM · STIRPE
GENITO · CAESARI
(*l.*) FVLVIVS · C · F
MAXIMVS · LEG
AVG · PR · PR

Cette inscription qui réclamait la restitution de quelques lacunes a été expliquée avec sagacité par le docteur Zangemeister auquel on doit la remarque intéressante que ses 15 premières lignes représentent une pièce de 9 vers dont les coupures disparaissent dans la disposition épigraphique, et où les exigences de la prosodie permettent de rendre compte de certaines singularités de style qu'on y observe, en même temps qu'elles fournissent d'utiles justifications pour la restitution du texte altéré de l'inscription. M. Zange-

meister propose la lecture suivante des 9 vers et de cinq ou six mots non rhythmés qui les suivent :

Divum sodalis censuit verno die,
Et post Sicanos, postque Picentis viros
Ac mox Hiberos, Celtas, Venetos, Delmatas,
Taurina regna, post feros Japudas,
Germaniarum consularis Maximus
Parens adultæ prolis geminæ liberum
Aram dicavit sospiti Concordiæ,
Granno, Camenis, Martis et Pacis Lari,
Iovis et Deorum stirpe genito Cæsari,
L. Fulvius C. F. Maximus legatus Augusti pro-prætor.

M. Zangemeister ajoute à la restitution de ce texte quelques observations parmi lesquelles, sans nous arrêter à celles qui concernent les *divum sodales*, le *census*, la notion *verno die*, les peuples et provinces dont les noms sont rappelés et le *Germaniarum consularis*, nous prendrons celles seulement qui concernent *Grannus*, cité parmi les dieux auxquels est consacré l'autel, et *Fulvius Maximus* à qui est due cette consécration, personnage qui pourrait fournir la date approximative du monument.

Les divinités mentionnées dans l'inscription ont ce caractère particulier qu'aucune d'elles n'appartient à la classe dite des grands dieux. Ce sont la Concorde protectrice, *sospes Concordia*,

Grannus connu, dit le savant critique, par des monuments nombreux dans les pays du Rhin, où il est identifié à Apollon, les Muses *Camenæ*, un Lare qualifié *Martis et Pacis*, indication ajoute-t-il sans précédent et sans analogue, qui représente peut-être quelque génie protecteur à la fois dans la guerre et dans la paix, et enfin César, de la race engendrée par Jupiter et les dieux, *Jovis et Deorum stirpe genitus Cæsar*.

Le nom de *Grannus* est parfaitement à sa place parmi ces divinités d'un caractère spécial et qu'on peut qualifier d'ordre secondaire. Il y a lieu de faire observer que l'inscription n'a conservé intactes au commencement de sa 12e ligne que les 3 lettres RAN précédées de la place nécessaire à une seule lettre et suivies d'un espace que peuvent en remplir deux autres. Dans ces conditions le nom de *Grannus* est le seul qui d'après les catalogues mythologiques se présente comme pouvant s'adapter à ces particularités ; ce qui rend tout à fait probable et à peu près certaine sa restitution en ces termes. Il est bon de remarquer aussi que le nom de *Grannus* est justifié en outre, dans cette restitution, par la structure rhythmée du vers où il figure ainsi.

Quant au *Divum sodalis*, *Germaniarum consularis Maximus*, nommé à la fin de l'inscription, *L. Fulvius C. F. Maximus legatus Augusti proprætor*, c'est nécessairement un grand personnage. M. Zangemeister se fondant sur divers indices propose

de reconnaître en lui le père de *Crispina*, épouse de Commode, mise à mort par celui-ci en l'an 184. Cette attribution placerait la date de l'autel découvert à Bonn dans la deuxième moitié du IIe siècle. En relevant cette indication nous ne pouvons nous dispenser de rappeler que le père de Crispina est nommé par les historiens ou Praesens, ou C. Bruttius Praesens ; ce que constate d'ailleurs M. Zangemeister, tout en l'identifiant à L. Fulvius C. F. Maximus, en vertu de considérations qu'il ne présente pas du reste sans quelques réserves. Il y a donc lieu d'en faire également sur la date de la deuxième moitié du IIe siècle assignée en conséquence à l'autel de Bonn ; autel dédié à plusieurs divinités entre autres à Grannus.

§ 13.

Nos conclusions sur ce personnage divin sont que *Grannus* était bien un dieu gaulois d'une personnalité distincte parfaitement assurée, appartenant à la catégorie des dieux guérisseurs préposés aux sources thermales, comme Borvo et Vindonnus notamment, et qu'à ce titre il avait donné son nom à celles aujourd'hui connues sous celui d'Aix-la-Chapelle, longtemps dénommées *Aquæ Granni ;* que ce dieu gaulois guérisseur était certainement de ceux que les Romains avaient assimilés à leur Apollon, dieu guérisseur lui-même, « Apollo qui morbos depellit. » Cette assi-

milation antérieure vraisemblablement à notre ère, puisque César en explique la théorie, est pour ce qui concerne *Grannus* justifiée par des monuments gallo-romains dédiés à *Apollo Grannus :* monuments moins anciens il est vrai mais antérieurs encore au IV^e^ siècle, date de la prédominance définitive du christianisme, après laquelle on a dû cesser d'en consacrer de semblables. Ajoutons que, malgré l'effacement de l'individualité de *Grannus* dans la dénomination d'*Apollo Grannus*, témoignage de l'identification des deux divinités, cette individualité est certaine, attestée qu'elle est par le nom de lieu *Aquæ Granni*, comme nous l'avons fait observer, et par la dédicace de l'autel de Bonn, dont il vient d'être question, où le nom de *Grannus* figure individuellement sur un monument datant du haut empire, de la seconde moitié du II^e^ siècle suivant toute apparence.

Pour ce qui regarde les eaux et la localité auxquelles *Grannus* avait donné son nom, *Aquæ Granni*, elles avaient pu recevoir antérieurement à la conquête romaine cette dénomination d'un caractère tout gaulois, qui avait dû persister depuis lors sans interruption dans le lieu auquel nous la trouvons attachée aux VIII^e^ et IX^e^ siècles. Elle se rencontre alors dans des textes historiques portant cette date, et ultérieurement dans divers documents pendant tout le moyen âge, jusqu'à une époque où la transformation accidentelle de

la forme antique *Aquæ Granni* en celle d'*Aquisgranum*, vers le XII^e^ siècle, montre qu'on n'avait plus de la première, à ce moment, qu'un souvenir imparfait et qu'on avait perdu depuis longtemps vraisemblablement celui de sa signification originaire.

En fournissant les explications qui précèdent, nous avons dit tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui, croyons-nous, de la première dénomination appliquée à Aix-la-Chapelle, *Aquæ Granni*, du nom d'un dieu gaulois, *Grannus*, dieu guérisseur qui présidait aux sources thermales jaillissant dans ce lieu. Pour compléter la présente étude, il nous reste maintenant à parler de la seconde dénomination, encore usitée aujourd'hui, du même lieu, Aix-la-Chapelle.

III. Aix-la-Chapelle.

§ 14.

Le lieu nommé dans les textes latins du haut moyen âge *Aquæ*, *Aquæ Granni*, et plus tard, par corruption, *Aquisgranum*, a pris dans le français moderne le nom d'*Aix-la-Chapelle*. Cette dénomination vient de la basilique, cela n'est pas douteux, que Charlemagne y avait construite (§ 2). La première et la plus formelle indication que l'on possède à cet égard est fournie par un contemporain, Eginhard, dans ses Annales, où, parlant,

à la date de 829, de cet édifice, il le désigne ainsi : « Aquasgrani... sanctæ Dei genitricis basilica « quam capellam vocant[1] » (§ 21). Cette manière de s'exprimer marque très clairement que, dans l'application qui en était faite en ces termes, cette dénomination avait quelque chose d'insolite. Ç'aurait été, à ce qu'il semble, une innovation. Pour en reconnaître le caractère et la signification, il faut déterminer exactement le sens du mot *capella* et voir ce qui a pu motiver son emploi dans cette circonstance. C'est ce que nous essaierons de faire.

Dans le haut latin, *capella* est le diminutif de *capra*, et le mot a exclusivement la signification de chèvre ou petite chèvre[2]. Il ne s'agit de rien de semblable dans le texte en question. Dans le bas latin, qui est la langue du moyen âge et celle d'Eginhard en particulier, le mot *capella* paraît avoir perdu la signification qu'il avait dans le haut latin conformément à son étymologie[3], et il

1. « 829. ... paucis ante sanctum Pascha diebus, Aquas- « grani terræ motus noctu factus, ventusque tam vehemens « coortus est, ut... sanctæ Dei genitricis basilicam, quam « capellam vocant, tegulis plumbeis tectam ex parte non « modicâ denudaret. » — Einhardi *Annales*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 218.

2. Forcellini, *Totius latinitatis lexicon à Furlanetto auctum, curâ Vincentii de Vit.* 6 vol. in-4°, Prati, 1858-1875; cum Indice, 1879.

3. Du Cange ne la mentionne pas dans le long article qu'il consacre au mot du bas latin *capella*. — *Glossarium*, t. II, p. 123-127.

en prend successivement plusieurs autres d'après des conditions d'étymologie qui auraient été, ce semble, toutes différentes. Dans la langue du moyen âge, *capella* est un diminutif de la forme *capa*, qui désigne soit un vêtement, un manteau, soit une boîte, un coffre. Le haut latin ne possède pas le mot *capa;* il possède le mot *cappa*, dont le sens est bonnet[1], et qui n'a pas de diminutif.

Dans le bas latin, le diminutif de *capa*, *capella*, a de nombreuses significations qu'on peut d'après leur sens distribuer pour les étudier en neuf groupes distincts où se trouvent rapprochées celles que relient entre elles des rapports évidents : 1° chape, manteau, petit manteau, vêtement ecclésiastique (§ 15); — 2° châsse, reliquaire, reliques (§ 17); — 3° mobilier sacré, garniture d'un autel, d'un sanctuaire, ornements sacerdotaux (§ 20); — 4° oratoire, chapelle, édifice religieux, cénotaphe (§ 21); — 5° archives, chancellerie, dépôt de titres et d'objets précieux (§ 25); — 6° personnel ecclésiastique, corps de chapelains (§ 26); — 7° halle, marché (§ 27); — 8° partie centrale et saillante d'une fibule (§ 27); — 9° appareil distillatoire (§ 27).

Du Cange fournit du mot *capella* des exemples pour presque toutes ces significations[2]. Celles-ci se distribuent assez naturellement dans les neuf

1. *Cappa : pilei genus.* Forcellini, *Lexicon.*

2. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* édit. Henschel, 7 vol. in-4°, 1840-1850; t. II, p. 123-127.

groupes que nous venons de proposer. Quant aux groupes eux-mêmes, les rapports de l'un à l'autre peuvent ne pas être pour ce qui est de quelques-uns admissibles, quoiqu'ils le soient incontestablement pour d'autres. Nous présenterons, au cours des observations qui suivent, les considérations qui peuvent justifier ces rapprochements et celles qui paraissent leur être contraires. Quoi qu'il en soit de leurs rapports entre eux, ces groupes constituent chacun en quelque sorte une acception spéciale du mot *capella*. Nous allons les étudier l'un après l'autre.

§ 15.

Capella, chape, manteau, petit manteau (§ 14). Avec cette signification, le diminutif *capella* se rattache très correctement, pour le sens comme pour la forme, au mot *capa*, manteau, qui est très usité. L'emploi du diminutif dans ce sens est cependant assez rare. Du Cange en cite quatre exemples où *capella* correspond certainement à l'idée d'un vêtement ecclésiastique; mais ces textes, sauf un seul du XIII^e^ siècle (1266), ne portent pas de date et pourraient bien ne pas remonter très haut[1]. Il en fournit en outre un

1. « Capellæ mantica. » *Vita sancti Petri, abbatis Cavensis,* n° 15. — « Tunicâ cum capellâ tantum utens, et lineum « vestimentum non requirens. » *Vita sancti Walarici abbatis. Acta SS. Aprilis,* t. I, p. 22. — « Cæterum capellæ hroccus

encore qui serait du VII^e^ ou du VIII^e^ siècle, mais dont l'interprétation dans ce sens soulève quelques difficultés.

Du Cange emprunte ce dernier exemple à une formule de Marculfe où il est parlé du serment prescrit pour terminer certains débats judiciaires au plaid du palais. Dans cette formule, c'est le roi qui parle, et il s'exprime ainsi :

« ... In nostrâ vel procerum nostrorum prae-
« sentiâ... fuit judicatum ut... in palatio nostro
« super capellâ domni Martini, ubi reliqua sacra-
« menta percurrunt, debeant conjurare quod...
« etc.[1]. » D'après ce texte, le serment devait être prêté dans le palais du roi sur la *capella* de saint Martin, où se prêtaient habituellement les autres serments[2]. Cette formule est très claire et ne per-

« sive cuculla de sago unde hroccus fieri possit ad arbitrium « prioris erit. » *Statuta antiq. Corbeiensis monasterii,* l. I, c. 3. — « Fieri fecit mitram auream et plures capellas sericas. » *Chronic. amalfitanum* ad ann. 1266. — Du Cange, *Glossarium,* v° *Capella,* t. II, p. 123, col. 3.

1. Marculfi *Formulæ,* l. I, n° 38. — Baluze, *Capitularia,* t. II, col. 396.

2. Tel est le sens de la locution *ubi reliqua sacramenta percurrunt,* c'est-à-dire *extant,* conformément à une remarque de Forcellini : « *percurro* in antiquis manuscriptis et editis « libris confunditur aliquando cum *procurro*... Procurrere « dicuntur quæ... extant. » — *Totius latinitatis lexicon,* éd. de Vit, t. IV, 1868, p. 579 et 891. — Bignon avait reconnu le sens vrai dans ce cas du mot *percurrunt,* qui se devine rien que par celui de la proposition où il est ainsi employé; mais il motive l'interprétation qu'il en donne par des considérations des plus singulières, comme on peut le voir dans

met, ce semble, aucune hésitation sur sa signification, sauf en un point de détail sur lequel on n'est pas d'accord, et qui pour nous a ici une importance toute particulière. Il s'agit du sens propre du mot *capella*, ou manteau ou reliquaire.

On trouve la confirmation avec la répétition de la formule dans deux documents authentiques et datés, où elle est reproduite non sans quelques légères variantes cependant qui peuvent avoir leur intérêt. Ces documents sont fournis par deux titres originaux empruntés aux archives de l'abbaye de Saint-Denys par Mabillon, qui les donne dans son traité de diplomatique[1]. Ce sont des jugements de plaids du palais, l'un rendu par le roi Thierry III en 680, l'autre promulgué par le roi Childebert en 710. Le serment y est ordonné, non pas tout à fait comme le dit la formule de Marculfe, *in palatio nostro super capellâ domni Martini*, mais, dans le texte de 680, *in oratorio nostro super capellâ domini Martini*, et, dans celui de 710, *in oratorio suo*[2] *seu capellâ sancti Marthini*.

En rapprochant ces deux derniers textes, on pourrait être tenté de penser que dans le second

ses notes sur les formules de Marculfe où il les expose. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 925.

1. Mabillon, *De re diplomaticâ*, in-fol., 1re édition, 1681, p. 470 et 483.

2. *In oratorio suo*, c'est-à-dire *in oratorio majoris domûs*. C'était celui-ci qui avait rendu le jugement promulgué par le roi, en 710.

le mot *seu* vient d'une mauvaise lecture de quelque abréviation du mot *super*, employé à la même place dans l'autre, ainsi que dans la formule donnée par Marculfe. Mais il y a lieu de considérer que les deux textes reproduits par Mabillon sont donnés par lui comme transcrits d'après les originaux mêmes, *ex autographo*, et il est difficile de croire que Mabillon ait pu commettre une pareille faute de lecture. Il faut donc accepter la forme *seu*. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette particularité (§ 22). Mabillon ne s'explique d'ailleurs pas très clairement touchant l'interprétation de ce texte, dans une note que contient à ce sujet son savant ouvrage.

§ 16.

De la note de Mabillon ressort l'assimilation à un *oratorium* de ce qui, dans la formule du serment, est qualifié *capella*. Cette assimilation pourrait correspondre à l'acception oratoire, chapelle, l'une de celles signalées tout à l'heure du mot *capella ;* nous aurons occasion de le rappeler plus loin (§ 22). Telle n'est pourtant pas l'opinion de Mabillon, qui, dans sa note, dit qu'il s'agit ainsi d'un meuble portatif, *oratorium portatile*, *oratorium regium*, *capella regia*, contenant les reliques particulièrement vénérées par nos rois, *sancta sua*, auquel la dénomination de *capella* venait, croyait-on, d'une de ces reliques insignes, le

manteau, *capa*, de saint Martin, dont ces rois se faisaient toujours accompagner dans leurs expéditions militaires, comme le rapporte, dit Mabillon, le moine de Saint-Gall, auteur de la Vie de Charlemagne[1]. Cette dernière notion est en effet consignée dans un passage de cet écrit sur lequel nous aurons à revenir (§§ 29, 30). Nous nous bornerons pour le moment à faire observer que, dans ce texte, le moine de Saint-Gall signale et nomme *capella* le lieu où le roi réunissait les secrétaires ou rédacteurs employés au service de sa chancellerie[2], ainsi que le lieu de dépôt (meuble portatif suivant Mabillon) des reliques, parmi lesquelles se trouvait le manteau, *capa*, de saint Martin.

Quoi qu'il en soit, c'est bien de ce dépôt royal de reliques que Mabillon entend parler, en lui appliquant à cause, dit-il, de cette *capa* qu'il contenait la dénomination de *capella*. Pour lui, le mot *capella*, qu'il rapproche de la locution *orato-*

1. « Oratorium hoc regium fuisse ac portabile puto, eoque « referendum quod habet monachus Sancti-Gallensis, in « libro primo de vitâ Caroli M. c. IV : ... propter cappam sancti « Martini, quam secum... ad bella portabant (Francorum « reges). » — Mabillon, *De re diplomaticâ*, 1681, notatio, p. 470.

2. « De pauperibus... quemdam optimum dictatorem et « scriptorem in capellam suam assumpsit (Carolus imp.). « Quo nomine Francorum reges, propter cappam sancti Mar- « tini quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressio- « nem jugiter ad bella portabant, sancta sua appellare sole- « bant. » — Monachi Sangallensis *Gesta Karoli imperatoris*, l. I, c. 4. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 732.

rium portatile, désigne évidemment une sorte de châsse ou reliquaire renfermant avec d'autres reliques, à ce qu'il semble, le manteau, *capa*, de saint Martin. Que ce manteau figurât parmi les reliques royales, c'est ce dont ne permettent guère de douter les témoignages du IX^e^ siècle. Il y a lieu de remarquer cependant que, suivant Eginhard, le corps lui-même du saint évêque semble en avoir également fait partie au VIII^e^ siècle[1]. Rien ne s'opposerait dès lors à ce qu'on vît dans la *capella s^ti^ Martini* du serment mérovingien à cette époque une châsse ayant pu contenir aussi bien le corps que le manteau de saint Martin, si cette *capella* était un reliquaire, comme le dit Mabillon. Nous n'insistons pas sur cette observation.

Telle était en effet, touchant la signification du mot *capella* dans les formules du serment mérovingien, l'opinion de Mabillon († 1707). Telle à peu près aurait été antérieurement, paraît-il, sur le même sujet, celle aussi de Bignon († 1656), lequel, dans ses notes, aux formules de Marculfe, dit que jurer ainsi sur la *capella* de saint Martin c'était jurer sur les reliques de ce saint conservées au palais[2], et que *capella* est employé ici

1. « (Tassilo dux) fidelitatem... regi Pippino... jurejurando « super corpus sancti Dionysii promisit... verum etiam « super corpus sancti Martini et sancti Germani... » — Einhardus, *Annales* ad ann. 757. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 141.

2. « Super capellam domni Martini, hoc est super reliquias

pour *capsa*[1]. Auparavant déjà, Fr. Pithou († 1621) en avait dit assez sur le même objet, dans son Glossaire[2], pour donner à croire qu'il pensait de même, car dans l'Index des Capitulaires de Baluze, à la suite desquels sont reproduits et ce Glossaire et les notes de Bignon, les opinions de l'un et de l'autre, jugées identiques, sont comprises sous la même rubrique : « Capella, id est « capsa reliquiarum[3]. » On en vint à ce sujet jusqu'à supposer que le texte de la formule mérovingienne du serment devait être modifié, et qu'il fallait à *capella s*^{ti} *Martini* substituer *capsella s*^{ti} *Martini*, le diminutif *capsella* du mot *capsa* signifiant proprement reliquaire.

Du Cange proteste contre cette correction[4], non pas pour reconnaître que *capella* peut avoir le même sens que *capsella*, mais pour se rallier à l'opinion que *capella* signifie expressément ici petit manteau, *brevior capa*. Il motive cette inter-

« sancti Martini quæ in palatio asservabantur. » — Bignonii *Notæ ad Marculfum.* — Baluze, *Capitularia,* t. II, col. 924.

1. « Capellam pro capsâ dici, in quâ martyrum ossa con- « derentur, vel hic locus evincit. » — *Idem,* col. 925.

2. Francisci Pithœi *Glossarium ad libros capitularium.* — *Idem,* col. 705-748.

3. Baluze, *Capitularia,* t. II, Index, col. 1588.

4. « Super capellâ domni Martini... sacramenta,... quo « loco quidam *capellam* dictam perperam putant pro *capsellâ* « in quâ sanctorum reliquiæ conduntur. Est enim brevior « sancti Martini capa, quam roccum sancti Martini vocat « Sangallensis (in vitâ Caroli Magni). » — Du Cange, *Glossarium,* v° *Capella,* t. II, p. 123, col. 3.

prétation par la considération que le moine de Saint-Gall, qui a écrit la vie de Charlemagne, compare ce manteau de saint Martin au vêtement de peau de mouton que portait l'empereur. Mais il y a lieu de faire observer que, chez l'écrivain du IX^e^ siècle, ce rapprochement des deux vêtements ne concerne que leur valeur relative et non leur forme[1]. Ajoutons, pour ce qui regarde la forme du manteau de saint Martin, que le moine de Saint-Gall, qui écrit vers 885 et qui avait pu voir la relique, nomme dans cette occasion *roccus* ce manteau et donne en même temps l'idée qu'il était sans manches, qu'il permettait de dégager les bras, et qu'il couvrait la poitrine, indications qui s'accorderaient très bien, il faut le reconnaître, avec le fait que c'eût été un vêtement court pouvant justifier ainsi la qualification de petit manteau, *brevior capa*, *capella*, que Du Cange lui applique. Réserve faite touchant cette dénomination accidentelle de *roccus*, dont on ne connaît que cet exemple unique pour le manteau de saint Martin, celui-ci n'est jamais appelé, par le moine de Saint-Gall lui-même, autrement que *capa* dans les écrits divers où l'on s'accorde à reconnaître qu'il en est question.

1. « Ipse quidem Karolus habebat pellicium berbicinum « non multo amplioris praecii quam erat roccus ille sancti « Martini quo pectus ambitus nudis brachiis Deo sacrificium « obtulisse astipulatione divinâ comprobatur. » — Monachi Sangallensis *Gesta Karoli imperatoris*, libri duo. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 760.

La formule du serment mérovingien serait le seul texte où ce manteau de saint Martin serait nommé *capella*, si l'on devait dans ce texte interpréter ainsi ce mot au sens de *brevior capa*, petit manteau, conformément à l'opinion de Du Cange († 1688) et contrairement à celle de Fr. Pithou († 1621) et de Bignon (1656), expressément reprise par Mabillon († 1707). Suivant ces derniers, *capella* désignerait la châsse, le reliquaire contenant la *capa* de saint Martin plutôt que la *capa* elle-même. Nous aurons occasion de présenter un peu plus loin d'autres arguments encore en faveur de cette opinion (§ 18). L'interprétation de *capella* par *brevior capa*, petit manteau, dans la formule du serment mérovingien, a contre elle, on le voit, de sérieuses autorités.

Nous avons dit que, dans d'autres textes qui paraissent moins anciens, le mot *capella* s'entend d'un vêtement ecclésiastique, d'une chape, d'un manteau, ce dont on a des exemples (§ 15, note). Dans la locution *capella s*^{ti} *Martini* également, il a été, nous le répétons, et il est encore interprété par quelques-uns dans le même sens. En discutant cette interprétation et en relevant les objections qu'elle soulève, nous avons entrevu quelques traits d'une explication différente de l'expression *capella*, explication qui la rattacherait à l'acception châsse, reliquaire, la seconde de celles que nous avons indiquées pour ce mot. Nous allons examiner à son tour cette acception.

§ 17.

Capella, châsse, reliquaire (§ 14). Avec cette signification, *capella*, sans changer de forme, est proprement un autre mot que dans l'acception précédente, et paraît avoir une étymologie différente. Il pourrait dériver ainsi, non plus de *capa*, manteau, mais de *capa*, auge, coffre, venu peut-être d'un mot grec, κάπη ou κάπα, dont on cite notamment un exemple dans le sens de reliquaire[1]. Le mot grec a pu donner *capa* au latin, si au contraire il ne lui est pas emprunté lui-même : question réservée dont nous nous contenterons de dire ici deux mots. La locution *capa* n'existe d'ailleurs pas dans la haute latinité, mais elle a été reçue dans le bas latin, où l'on n'en cite néan-

1. Ὁ τὴν κάπαν βαστάζων, *is qui capam ferebat*, dans le texte suivant d'un écrivain du VIe siècle, l'empereur Maurice, mort en 602 : « Γενομένων δε αὐτῶν ἐν τῳ τῆς παρατάξεως « τόπῳ ἵσταται ὁ ἄρχων καὶ μέτ' αὐτον ὁ βανδοφόρος οπισθεν δε « αὐτον ὁ τὴν κάπαν βαστάζων καὶ μετ' αὐτον ὁ τὴν τοῦβαν. » — Mauricius, Στρατηγικον, l. VIII, c. 11. Le mot κάπη, suivant Henri Estienne, signifie proprement crèche, *præsepe*. Son interprétation dans le sens de reliquaire, coffre contenant des reliques, résulte du rapprochement qu'on a fait du passage de Maurice avec des textes empruntés à deux écrivains, Sozomène († apr. 443) et Théophylacte Simocatta († vers 630), suivant lesquels les empereurs byzantins portaient avec eux à la guerre des reliques. Du Cange donne les textes de ces deux auteurs avec celui de Mauricius reproduit ici. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capa*, t. II, p. 120, col. 2.

moins d'exemple qu'à une date relativement récente[1].

Ces appréciations ne vont pas, dirons-nous, sans quelques objections qu'il est bon de signaler. Le mot κάπα, dans cette acception, n'appartient pas au grec ancien. Le texte du VI^e^ siècle qui nous le fournit en contient avec lui deux autres qui sont dans le même cas : βανδοφορος, porte-enseigne, et τοῦβα, trompe ou trompette; ce dernier est absolument latin, l'autre est formé sur le mot βανδον, *bandum*, *vexillum*, qui l'est également. Ces considérations font naître sur l'origine du grec κάπα quelques doutes. Cette origine serait-elle la même que celle de τοῦβα et de βανδον? Le latin aurait-il donné κάπα au grec, au lieu de recevoir de lui la forme correspondante? La question peut avoir de l'importance à certains points de vue qui ne sont pas de notre sujet. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'époque à peu près où a commencé l'emploi de la forme *capa*, qu'elle soit originairement soit grecque soit latine, dans le sens de reliquaire. Nous en avons un exemple du VI^e^ siècle pour le grec κάπα, qui aurait donné le latin *capa* ou qui lui-même en viendrait. Dans cette alternative, si c'est la forme grecque qui a précédé et engendré la forme latine, celle-ci

1. *Capa, cappa, capsa, arca, pyxis :* — 1410. *Statuta Universitatis Andegavensis*, dans *Ordonn. des rois de France*, t. IX, p. 502, art. 26. — 1476. *Inventar. ex tabular. Flamar.* — Du Cange, v° *Capa*, t. II, p. 121, col. 1.

peut approcher de cette date. Au cas contraire, elle remonterait plus haut encore. Le VI^e^ siècle est dans tous les cas pour le fait lui-même une date approximative qui suffit aux exigences de notre thèse. Cette date approximative nous semble acquise pour une forme, quelle qu'en soit l'origine grecque ou latine, κάπα ou *capa*, coffre ou boîte de reliques, dont *capella* serait le diminutif, avec une signification analogue ; ce dont on aurait des exemples du IX^e^ siècle et peut-être du VIII^e^ et du VII^e^, ou même du V^e^, comme nous allons le dire.

Quoi qu'il en soit, *capa*, dans cette acception de reliquaire, paraît peu usité. La cause en pourrait être l'existence de la forme très voisine *capsa*, en grec κάψα, qui a la même signification dans la haute latinité aussi bien que dans le bas latin, et qui a donné à la langue le diminutif *capsella*. La forme *capa* aurait donné de même le diminutif *capella*. On en aurait une preuve qui remonterait au V^e^ siècle et qui serait décisive, si malheureusement elle n'était sujette à certaines réserves.

Le texte qui fournit cette preuve est dû à Evodius, évêque d'Uzala, en Afrique, et se trouve dans un traité composé et adressé par lui à saint Augustin sur les miracles opérés par les reliques de saint Étienne. On y lit, à propos d'un aveugle guéri ainsi par le saint martyr : « Ecce quidam « cæcus apprehendens capellam argenteam in « quâ erat reliquiarum portio..., etc. » Ce pas-

sage est cité ainsi par Fr. Pithou († 1621) dans son Glossaire pour les capitulaires, où il le donne sans dire à quel manuscrit ou à quelle édition du vieil écrivain il l'emprunte[1]. L'écrit d'Evodius est reproduit sans plus d'explications sur son origine par l'abbé Migne, dans sa Patrologie latine, avec la variante *capsellam* pour *capellam* dans le passage en question[2]. Il est difficile de refuser entre ces deux leçons la préférence à celle que fournit la dernière édition[3]. L'autre n'est pourtant pas indigne de toute considération. Elle montrerait en tout cas que l'on a pu dans quelques circonstances confondre et prendre l'une pour l'autre ces deux formes si voisines, et qui ont d'ailleurs la même signification. A défaut d'un texte du v^e^ siècle, il resterait pour *capella* dans cette acception des exemples qui appartiennent au IX^e^ (§ 18), peut-être même au VIII^e^ et au VII^e^, si ce mot devait s'interpréter ainsi, comme l'ont cru avons-nous dit Fr. Pithou, Bignon et Mabillon, dans la formule du serment mérovingien (§ 16).

Aux considérations qui précèdent touchant l'in-

1. Fr. Pithœi, *Glossarium ad libros capitularium.* — Baluze, *Capitularia,* t. II, 1780, col. 713.

2. « De cæco qui capsellam reliquiarum tetigit et visum « recepit. » *De miraculis sancti Stephani,* l. II, c. 8. — Migne, *Patrologie latine,* t. XLI, 1846, col. 839.

3. Il se pourrait cependant que *capsella* résultât ici de quelque correction arbitraire comme celle proposée également ainsi pour le même mot dans le serment mérovingien (§ 16).

terprétation de *capella* dans le sens de reliquaire au IX^e^ siècle et dès le VIII^e^, le VII^e^, peut-être même le V^e^, nous en ajouterons une encore : c'est que la châsse des reliques *sanctorum patrocinia* qui accompagnait le roi dans ses expéditions était, d'après le témoignage de deux textes de 742 et de 769, portée alors par des prêtres dits *presbyteri capellani*[1], dénomination formée, on ne saurait le méconnaître, sur le mot *capella*, et qui ne peut désigner ici autre chose que le reliquaire contenant les *sanctorum patrocinia* mentionnés dans les mêmes textes. Nous reviendrons sur cette observation à l'occasion des *capellani* (§ 26). Elle n'est pas, croyons-nous, sans valeur, et mérite d'être prise en considération avec les précédentes en faveur d'une opinion qui ferait, dès le VIII^e^ siècle au moins, de la signification reliquaire une des acceptions du mot *capella*.

1. « Ann. 742. Ego Karlomannus, dux et princeps Fran-« corum..., servis Dei in hostem pergere prohibemus « nisi illis tantummodo qui propter divinum ministerium « missarum scilicet solemnia adimplenda et sanctorum « patrocinia portanda ad hoc electi sunt; id est unum vel « duos episcopos cum capellanis presbyteris princeps secum « habeat, etc. » — « Ann. circa 769. Karolus gratiâ Dei « rex, regni Francorum rector, servis Dei... » (la suite comme dans le texte précédent). — *Capitularium,* l. V, c. 2; l. VII, c. 123. — Caroli M. capitulare primum, c. 1. — Baluze, *Capitularia,* t. I, col. 823, 1049, 189.

§ 18.

Un des textes du IX^e^ siècle qui justifient, comme nous venons de le dire, l'interprétation de *capella* dans le sens de reliquaire établit une synonymie entre ce mot et celui de *capsa*, dont la signification dans ces termes ne peut être l'objet d'aucun doute. Ce texte est fourni par une inscription tracée sur une châsse de cette époque et ainsi conçue :

> En crucis atque piæ cum sanctis capsa Mariæ.
> Hanc Carolus summam delegit habere capellam[1].

Cette châsse avait été donnée par le neveu de Charles le Gros, le roi Arnulf († 899), à l'abbaye de Saint-Gall. Le *Carolus* mentionné dans l'inscription est, suivant toute vraisemblance, ou Charles III le Gros († 888), oncle d'Arnulf, ou l'oncle de Charles III, Charles II le Chauve († 877), sinon le grand aïeul lui-même, Charlemagne. La *capsa* estimée ainsi comme *summa capella* par le souverain nous rappelle ce que le moine de Saint-Gall, auteur de la Vie de Charlemagne, rapporte vers le même temps touchant les reliques particulièrement révérées par les rois des Francs, *sancta sua*, et qu'ils appelaient *sua capella*. Le reliquaire de l'abbaye de Saint-Gall a été vu par

1. Cette proposition pourrait exprimer, ce semble, une assimilation plutôt qu'une synonymie proprement dite entre *capsa* et *capella*.

Eckehard, qui vivait dans cette maison à la fin du x^e^ siècle et au commencement du xi^e^, et qui raconte ce qui précède dans sa chronique[1]. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce qu'il dit à cette occasion de la forme insolite, suivant son témoignage, de ce reliquaire, *capsa*, *capella*, remis au monastère par un favori du roi qui l'y avait apporté suspendu à son col[2]. Nous ne retenons pour le moment du document que l'indication qui en ressort de l'emploi du mot *capella* dans le sens de reliquaire.

Cette signification, qui apparaît ainsi au ix^e^ siècle et plus tôt, peut-être au viii^e^, au vii^e^, ou même au v^e^ (§ 17), s'affirme ultérieurement dans des documents où, pendant le moyen âge, ce mot est employé communément avec cette signification. Les exemples abondent à cet égard. Nous mentionnerons pour le xii^e^ siècle ceux que fournit un cérémonial de cette époque de la cathédrale de Metz, où sont signalés les riches reliquaires qu'elle possédait alors, non seulement sous les noms de *capsa*, *scrinium*, *vas*, *vasculum*, mais encore et surtout sous les dénominations de *capella*, *capella argentea*, *capella magna* (ou *major*)

1. Eckehardi Junioris *Casus Sancti Galli.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 82.

2. « Erat... capsa solidè aurea gemmis regaliter inclita, « reliquiis summis referta, in formam capellæ creata, cui « simile quidem nihil unquam vidimus..... Capsam ille « (Salomon) ipsam quadam die suspendens collo... aram « sancti Galli... adiit... » — *Ibidem*, p. 82, 83.

argentea, *capella parva*[1]. Dans un passage du cérémonial, il est dit que cette *capella parva* devait être posée sur la *capella magna*, d'où résulte cette conséquence que, pour permettre cette superposition, ces reliquaires devaient avoir une forme se rapprochant de celle du coffre plutôt que de celle d'un édifice, couronné par une sorte de toiture à pans inclinés ou par des clochetons plus ou moins nombreux, comme on le voit souvent. Cette indication peut avoir son intérêt[2].

Allons jusqu'au XIII^e^ siècle, où nous retrouvons encore l'emploi dans le même sens du mot *capella*. C'est assurément un reliquaire que, suivant le nécrologe de Saint-Victor de Paris, donne sous ce nom à cette abbaye le roi Louis VIII († 1226), *capellam suam multas reliquias continentem*[3]. Il en est de même de la *capella* que, suivant Matthieu Paris, saint Louis aurait envoyée avec des reliques en 1249 au roi des Tartares, qu'on disait converti au christianisme[4].

1. *La cathédrale de Metz*, in-8°, 1885, Preuves, n^os^ 39, 60, 90, 96, 100, 112, 116. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XVI, 1885.

2. « Interim debet custos parare feretrum super quod « debet esse illud vas aureum quod dicitur vas apostolorum... « super quod debet poni capella parva quæ solet poni super « majorem capellam argenteam. » — *Ibidem*, Preuves, n° 96.

3. « Ad honorem ecclesiæ nostræ capellam suam multas « reliquias continentem, in ipsâ reposuit. » — *Necrologium Sancti Victoris Parisiensis*. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 2.

4. « Dominus rex Francorum (Ludovicus IX)... transmisit

§ 19.

Les considérations qui précèdent sur la forme des reliquaires nous ramènent à l'examen du texte que nous avons cité tout à l'heure à propos de la châsse, *capsa*, donnée vers la fin du IX^e^ siècle à l'abbaye de Saint-Gall, et dont l'origine pouvait remonter peut-être au commencement même de ce siècle. Il est dit de cette châsse qu'elle était d'une forme singulière et telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable, *in formam capellæ*. Au IX^e^ siècle et auparavant déjà, nous le montrerons bientôt (§ 22), le mot *capella* avait parmi ses diverses acceptions celle d'oratoire, édifice religieux. C'est dans ce sens qu'il est, ce nous semble, employé dans la locution en question. La *capsa in formam capellæ* apportée à Saint-Gall aurait eu dans ces termes la forme d'un édifice, c'est-à-dire aurait été surmontée d'une sorte de toit. Elle devait en même temps réaliser certaines conditions de structure dont il est difficile de se rendre compte et qui avaient permis à celui qui l'apportait de la suspendre à son col, ainsi que le dit la chronique. Les reliquaires surmontés d'un toit ont dans cette condition à peu près la forme des anciens sarcophages chrétiens de la Gaule; non

« ei (Tartarorum regi) capellam suam preciosissimam cum « reliquiis charissimis et quosdam prædicatores. » — Matthæi Paris. *Historia major,* in-fol. Londini, 1640, t. II, p. 770, l. 22.

pas des plus anciens, ordinairement fermés par un couvercle plat, mais de ceux qu'on croit ne pas remonter plus haut que le VI^e^ siècle, et qui aujourd'hui se rencontrent surtout dans la région du sud-ouest de la France[1].

Les reliquaires ainsi constitués ne sont pas rares aux XI^e^ et XII^e^ siècles, et plusieurs se sont conservés jusqu'à nous. On ne saurait dire précisément à quelle époque ils ont commencé ; c'est sur ce fait particulier que pourrait porter la mention de la chronique, qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Malheureusement deux circonstances s'opposent dans le document à la précision du renseignement à cet égard. La première, c'est qu'on ne sait pas à quelle époque précise l'indication se rapporte, si c'est à la fin du IX^e^ siècle, date du fait relaté, ou si c'est au commencement du XI^e^, où écrivait l'auteur de la chronique, Eckehard le Jeune. Le travail de l'auteur en effet embrasse une période de quatre-vingt-deux années (890-972)[2] notablement antérieure au temps où vivait celui-ci[3], qu'on croit avoir simplement transcrit des relations anciennes. Est-ce lui au XI^e^ siècle ou un écrivain du IX^e^ siècle copié par lui qui parle dans le passage où il est dit de la

1. *Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule.* — *Revue archéologique,* 1887, série III, t. IX, p. 333.

2. Pertz, *Monumenta Germ. hist.,* S., t. II, p. 78-146.

3. Eckehard le Jeune, né en 980, serait mort, croit-on, vers 1036. — *Idem,* p. 75.

châsse apportée à Saint-Gall « *cui simile quidem « nihil unquam vidimus?* » C'est ce qu'on ne saurait décider avec certitude. L'autre particularité à prendre en considération à ce sujet également, c'est qu'on ne peut décider non plus si la proposition qui se rapporte à la singularité signalée dans la châsse en question concerne sa structure générale, *in formam capellæ*, ou bien quelque disposition accessoire, celle, par exemple, qui avait permis au porteur de la suspendre à son col.

Il n'y a dans le renseignement qu'un point à peu près certain, et à lui seul il mérite assurément d'être relevé, c'est que la châsse du IX^e^ siècle avait la forme d'un petit édifice, *forma capellæ*. Cette observation se joint à celles qu'on possède d'ailleurs et que nous mentionnerons tout à l'heure, qu'avant le IX^e^ siècle déjà le mot *capella* désignait un édifice religieux, un oratoire, une église (§ 22).

§ 20.

Capella, mobilier sacré (§ 14). Dans cette acception, le mot *capella* se rattache, on a tout lieu de le croire, à la même étymologie que dans la précédente. Le rôle qui appartenait naturellement aux reliquaires dans la décoration et les usages d'un sanctuaire suffit pour expliquer comment leur nom *capella* a pu être appliqué au mobilier sacré d'un autel, c'est-à-dire à l'ensemble des

objets nécessaires à la célébration du culte, y compris les vêtements et ornements sacerdotaux. Cette application est constante. Du Cange en cite dans son Glossaire plusieurs exemples, dont l'un, fourni par Eginhard, remonte à Charlemagne et concerne les dispositions prises par ce prince pour empêcher la dispersion après lui du trésor d'objets religieux, vases, livres et ornements sacrés, qui constituaient sa *capella*, *id est ecclesiasticum ministerium*, est-il dit[1]. Un autre texte, emprunté au traité d'Adrevaldus, sur les miracles de saint Benoît, rappelle les démêlés sanglants des fils de Louis le Débonnaire et parle d'un vêtement sacerdotal enlevé par l'un d'eux, Charles, après la bataille de Fontenet, à la *capella* de son frère Lothaire, et dont il avait gratifié l'abbaye de Fleury[2].

1. « Capella, id est æcclesiasticum ministerium, tàm id « quod ipse fecit atque congregavit, quàm quod ad eum ex « paternâ hereditate pervenit, ut integrum esset, neque ullâ « divisione scinderetur ordinavit. Si qua autem invenirentur « aut vasa aut libri aut alia ornamenta quæ liquido consta- « ret eidem capellæ ab eo conlata non fuisse, hæc qui habere « vellet, dato justæ æstimationis pretio emeret et haberet. » — Einhardus, *Vita Caroli Magni.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 462. — Du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 125, col. 1.

2. « Inter cætera quæ huic loco contulit munificâ affluente « suâ largitate, sacerdotale indumentum quod ex capellâ « fratris sui Lotharii abstulerat, dum ex bello reverteretur « Fontanetico, devotissimè præbendo concessit, necnon duo « vasa aurea... » — Adrevaldus, *De miraculis sancti Benedicti*, cap. 41. — Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXIV, col. 946.

Ces faits appartiennent au IX^e^ siècle. Du Cange en cite d'autres également qui fournissent des témoignages analogues pour les époques ultérieures. Rappelons-en un du X^e^ siècle, dont nous empruntons le souvenir à la chronique d'Eckehard le Jeune. Il concerne le don fait en 985 à Saint-Gall par un évêque de Trévise de la *capella* dont il se servait en voyage, et qui comprenait, est-il dit, des reliques, des livres, avec tout ce qui lui servait pour la célébration des saints mystères[1].

Après les IX^e^ et X^e^ siècles, auxquels appartiennent les exemples précédents, on voit persister l'emploi dans le même sens du mot *capella*. Au XIII^e^ siècle notamment, on le retrouve dans l'*Historia major* de Matthieu Paris († 1259), quand il parle de la défaite du roi d'Angleterre Henri III à Taillebourg (1242), et de sa fuite jusqu'à Blayes, désastre dans lequel il perd, dit l'historien, sa *capella*, c'est-à-dire les ornements servant à ses prêtres, *ornamenta sacerdotalia;* outre les reliques, est-il ajouté[2].

1. « Rediit autem... Româ (Landalohus Darviensis episcopus) et ad Gallum suum tendens, Italici aeris vitio febre correptus,... nobiliter diem obiit. Disposuit igitur adhuc vivens ad titulum Sancti Petri cui jam ibat, qui est in cimiterio Sancti Galli, capellam quâ itinerans utebatur cum reliquiis et libris et omnibus ustensilibus sacris, in quo et corpus illius cum omni honore humatum est. » — Eckehardi Junioris *Casus Sancti Galli.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 82, l. 21.

2. « 1242. — In hac fugâ amisit dominus rex Angliæ capellam suam, id est omnia ornamenta sacerdotalia pre-

Capella, dans l'acception où le mot désigne un ensemble d'ornements religieux et de vêtements sacerdotaux, est tout autre chose que dans l'acception chape, manteau ecclésiastique, la première de celles que nous avons signalées (§ 15), et qui se rapporte au diminutif de *capa*, manteau. *Capella* est dans ce cas un vêtement. C'est dans celui-ci une collection d'objets comprenant à la fois, avec des vêtements religieux et des ornements sacrés, des reliques ; c'est alors un mot qui se rattache au diminutif de *capa*, coffre, reliquaire.

§ 21.

Capella, oratoire, chapelle (§ 14). Cette acception du mot *capella* pourrait se rattacher comme la précédente à celle de reliquaire : le contenant étant pris pour le contenu, l'oratoire pour la châsse même qu'on y révérait. Nous n'insistons pas sur cette appréciation, n'ayant aucune preuve proprement dite à faire valoir pour la soutenir. L'acception est certaine néanmoins, quelles qu'en soient l'origine et l'explication. C'est de toutes les significations du mot celle qui est restée le plus expressément et à peu près exclusivement attachée au vocable français chapelle, qui représente pour nous le latin *capella*. Son adoption —

« ciosissima et multa alia quæ longum essent narrare, præ-
« ter reliquias... » — Matthæi Paris *Historia major*, in-fol. Londini, 1640, t. II, p. 593, l. 8.

nous ne disons pas son introduction — dans la basse latinité avec les raisons qui, pour une part au moins, ont pu la favoriser se manifestent notamment dans la proposition précédemment signalée que formulait, sous la date de 829, Eginhard, *basilica quam capellam vocant* (§ 14). Cette proposition, qui concerne la basilique construite par Charlemagne, peut être utilement rapprochée, croyons-nous, de celle mentionnée tout à l'heure d'après l'inscription qui se lisait sur une châsse du IX^e^ siècle de l'abbaye de Saint-Gall : « *En capsa...* « *hanc Carolus summam delegit habere capellam* » (§ 18). Celle-ci se rapporte à l'acception reliquaire ; l'autre, à l'acception oratoire dans l'interprétation du mot *capella*. Nous avons démontré l'existence de l'une et de l'autre.

Les deux propositions offrent une évidente analogie — ce qui n'est pas sans intérêt — dans la manière dont elles présentent les faits qu'elles relatent. Dans l'inscription de la châsse, le mot *capsa*, reliquaire, fixe dans ce sens particulier la signification de *capella* comme reliquaire insigne, *summa capella*, en nous rappelant que ce nom, *capella sua*, était donné par nos rois à la châsse qui contenait les reliques de premier ordre dites *sancta sua* (§ 16). Dans la proposition d'Eginhard, le mot *basilica* détermine la signification d'édifice religieux de la *capella*, comme oratoire doué des avantages attachés à une condition privilégiée ; nous dirons en quoi ils pouvaient con-

sister (§ 23). Dans ces deux cas, le procédé est le même et signale l'acception chaque fois mise en relief comme se rattachant à une situation particulièrement relevée par des avantages spéciaux.

Ces considérations, en outre, démontreraient au besoin que plus ou moins longtemps avant Eginhard le mot *capella* était employé déjà pour désigner un oratoire un édifice religieux, ce dont on a d'autres preuves encore dont nous parlerons tout à l'heure (§ 22); elles montrent de plus que l'oratoire qualifié *capella* jouissait d'avantages particuliers : point essentiel sur lequel nous reviendrons (§§ 23, 32).

La proposition *basilica quam capellam vocant*, nous l'avons fait remarquer, implique par sa forme chez l'écrivain qui l'emploie au IX^e^ siècle le sentiment que cette dénomination a dans la circonstance quelque chose d'insolite (§ 14). Il y a lieu de tenir compte de cette observation; mais il faut aussi prendre le fait pour ce qu'il est réellement. Il a un caractère non pas général mais essentiellement particulier. On ne saurait donc inférer du texte d'Eginhard que la dénomination de *capella*, qui pouvait être une nouveauté dans son application à la basilique de Charlemagne, en fût une alors au point de vue général, et qu'on n'eût jamais jusque-là qualifié *capella* un édifice religieux.

Loin de là on a tout lieu de croire qu'en 829 la dénomination en question était usitée dans

cette acception, il convient de le reconnaître, depuis plus ou moins longtemps déjà. On en trouve antérieurement en effet maint exemple. Si nous avons cité pour commencer, et avant tout autre, celui qui, à cette date de 829, concerne la basilique de Charlemagne, c'est que dans la forme où il se produit il nous permettait un rapprochement d'où résulte une vue intéressante sur les conditions dans lesquelles s'accrédite et se développe l'emploi, constaté d'ailleurs en fait par des exemples antérieurs absolument décisifs, du mot *capella* dans l'acception oratoire (§ 22).

Nous avons rappelé à cette occasion que *capella* était pour nos rois le nom du reliquaire par excellence, *capella sua*, contenant les reliques particulièrement révérées par eux, *sancta sua*, et portées partout à leur suite jusque dans leurs expéditions (§ 16); de même dans une autre acception, ce nom de *capella* avait pu désigner d'une manière analogue l'édifice permanent et particulièrement en vue qui, dans leur palais, recevait ce précieux dépôt, l'oratoire, *oratorium*, *oratorium regium*, *capella regia*, *palatii capella*, et, par une assimilation toute naturelle, la basilique construite par Charlemagne près de son palais d'*Aquæ Granni*, *basilica quam capellam vocant*, dit Eginhard. Ajoutons qu'en signalant incidemment le fait sous cette forme, à la date de 829, l'écrivain donne à penser que, pour la basilique en question, la dénomination s'établissait,

avons-nous dit, comme une nouveauté à cette époque à peu près; il se pourrait d'ailleurs qu'elle eût été introduite, non par Charlemagne lui-même, mais du temps de son successeur seulement, Louis le Débonnaire.

§ 22.

Cette dénomination de *capella* donnée à un édifice religieux était, nous le répétons, certainement usitée même à titre de *capella palatina* bien avant 829. On en trouve des preuves à partir de la fin du VIII^e^ siècle, sous les dates notamment de 794, av. 800, 801, av. 814, 828, 829, et, ultérieurement, sous celles de 853, 867, 881, de la fin du IX^e^ siècle, et aux siècles suivants. On peut relever quelques-unes de ces preuves dans les termes suivants : *capella sacri palatii*, en 794[1]; *capellâ regis* (*clerici qui habitant in...*), en 794[2]; *capellâ nostrâ* (*clerici de...*), av. 800[3]; *capellæ quæ sunt in parochiis episcoporum et ubi vivunt presbyteri*, en 801[4]; *capellæ in palatio nostro vel aliubi*, av. 814[5]; *capellas dominicas* (*decimæ datæ ad...*), 828[6]; *capellæ palatinæ contra cano-*

1. Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 263.
2. *Idem*, t. I, col. 268.
3. *Idem*, t. I, col. 332.
4. *Idem*, t. I, col. 356.
5. *Idem*, t. I, col. 896.
6. *Idem*, t. I, col. 653.

nicam auctoritatem habitæ inhibeantur, en 829[1]; *capellæ in beneficium datæ*, en 853 et en 867[2]; *capella regis in Aquensi palatio*, en 881[3]; *capella in Attiniaco palatio*, à la fin du IXe siècle[4]. Nous aurons occasion de rappeler un peu plus loin quelques-unes de ces indications en parlant des acceptions dans lesquelles *capella* signifie archives, chancellerie (§ 25), ou bien collège ou corps de chapelains (§ 26), personnel pouvant être à divers titres attaché à une *capella*.

Outre ces chapelles royales, il s'en élève partout à leur imitation. Les seigneurs possesseurs de châteaux y ont ainsi les leurs, *capellæ dominicæ*. Les exemples qu'on en pourrait citer abondent dès l'époque carolingienne. Un capitulaire de 828 règle déjà au IXe siècle les intérêts des *capellæ dominicæ*[5].

Au commencement du Xe siècle, saint Gérald, comte d'Aurillac († 909), possesseur de territoires considérables, avait des chapelles dans tous ses domaines et voyageait, dit dans le même siècle son historien, Odo de Cluny, en se transportant de l'une à l'autre, « (*ita*) *ut usque ad*

1. Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. I, p. 340.
2. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 54 et 205.
3. Annal. Fuld. ad ann. 881.
4. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 124.
5. « De decimis quæ ad capellas dominicas dantur et homi-« nibus qui eas habent, et in suos usus convertunt. » — Capitulare anni 828. — Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 653.

« *montem magnum Greonem posset... in propriis* « *mansitare capellis*[1]. »

En 977, l'empereur Othon confirme la donation faite par l'impératrice Adélaïde à l'abbaye de Murbach d'une chapelle de ce genre[2].

1. « Nam cum alodus ejus esset postomia, et deinceps « latifundia ipsius ita sibi succederent ut usque ad mon- « tem magnum Greonem posset in eundo et redeundo sem- « per in propriis mansitare capellis, tamen non indigebat ut « aliquam villam cuilibet potenti ad custodiendum commen- « dasset, nisi unum solum prædiolum quod dicitur Taladi- « ciacus... » — *Vita sancti Geraldi,* l. I, c. 41. — Ce texte est singulier et par sa teneure donne à penser que Du Cange, qui le cite (*Glossarium,* v° *Capella,* t. II, p. 124, 2), aurait pu se tromper dans ce cas comme dans d'autres — quand il donne par exemple, ainsi qu'il est dit plus loin, *capellula* pour *casulula* (§ 24) — et qu'il faudrait peut-être lire ici non pas *capellis* mais *castellis*. La *Vita sancti Geraldi* a été publiée pour la première fois par D. Marrierus et Andr. Quercetanus dans la *Bibliotheca Cluniacensis* (in-fol. Paris, 1614), puis reproduite d'après eux en 1794 par les Bollandistes (Oct., t. VI, p. 300), et en 1853 par Migne (*Patrol. latin.,* t. CXXXIII, col. 639). Le passage en question porte dans ces trois éditions *propriis capellis,* comme dans le glossaire de Du Cange. Pour aller plus loin dans cette vérification, il faudrait consulter les manuscrits qu'ont pu voir Marrierus et Quercetanus. C'est ce que nous ne saurions faire ici. La question, concernant une notion relative au x^e^ siècle seulement, n'a du reste pour notre thèse présente qu'une importance secondaire. Nous nous bornerons à appeler sur elle l'attention à cause de la singularité du fait qu'elle concerne.

2. « Adelheidis imperatrix capellam decimalem et baptis- « malem cum totâ villâ in quâ sita est, cum clerico suo « Odelrico ejusdem villæ legitimo sacerdote, cum totâ fami- « liâ suâ tam liberâ quam servili, cum agris (etc.)... Murba- « cenci donavit ecclesiæ... » — Martène, *Anecdot.,* t. I, col. 93.

Au siècle suivant, Baudouin I, comte de Ghisnes († vers 1091), donne à l'abbaye de Charrou une chapelle indépendante qu'il dit sienne, *libera* et *propria*[1].

En 1239, partant pour la terre sainte où il mourut en 1241, Guigues, comte de Nevers, prend des dispositions testamentaires pour l'achèvement d'une chapelle de cette sorte : « *Item operi « capellæ meæ montis Brusonis lego c. libras*[2]. »

Il est inutile de multiplier davantage ces exemples, comme il serait facile de le faire. Viollet-le-Duc en cite un grand nombre avec les intéressantes descriptions qu'il donne de quelques-uns de ces édifices, de la Sainte-Chapelle de Paris notamment, de celles de Saint-Germain-en-Laye, de Vincennes, etc.[3].

Nous venons de mentionner des exemples qui, jusqu'au XIII^e^ siècle, justifient l'interprétation du mot *capella* dans le sens d'oratoire, édifice religieux. Ils remontent jusqu'à la fin du VIII^e^ siècle au moins. Il y a lieu, croyons-nous, de rappeler

1. « Comes Ghisnensis Balduinus..., abbatis... et mona-« chorum (Caroffensium) acquiescens consilio, in eleemosy-« nam eis concedit liberam capellam beate Marie Virginis « quam liberam et propriam habebat in castro suo apud « Ghisnas cum appendiciis ejus... » — Lamberti Ardensis presbyteri *Historia Ghisnensium comitum...*, etc., c. 29. — D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 425, l. 3.

2. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 124.

3. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, p. 423 et seq.

à ce sujet la formule du serment mérovingien, dans un texte de l'an 710 cité précédemment (§ 15), où il est dit que ce serment doit être prêté *in oratorio* (palatii) *seu capella sancti Marthini*, expressions dont la traduction littérale assimilerait à un oratoire, *oratorium* (palatii), la *capella sancti Marthini*. Cette assimilation serait d'accord avec ce qui vient d'être dit; elle serait étrange cependant. Nous ne pousserons pas plus loin dans ses conséquences l'appréciation de ce rapprochement.

§ 23.

L'interprétation de *capella* dans le sens d'oratoire ou chapelle est incontestable. Pour expliquer la portée de cette signification et montrer comment l'usage a pu, sinon s'en introduire, au moins se développer, nous avons, à ce point de vue, rapproché cette interprétation de celle qui donne au même mot *capella* le sens de *capsa*, reliquaire, avec le caractère de reliquaire insigne, *summa capella*, comme contenant les principales reliques révérées par nos rois, *sacra sua*, d'où *capella sua*. La *capella*, oratoire, a pu être de même, avons-nous dit, un oratoire insigne, l'oratoire du souverain, l'oratoire du palais, *sacri palatii capella* (§ 21). C'est dans ces termes qu'est signalé, à la date de 794, le plus ancien exemple qu'on ait de cette dénomination (§§ 22, 25, note), où

il est certainement permis de reconnaître, avec le dépôt des archives du prince, l'*oratorium palatii*, la *capella regis*. L'acception se serait généralisée ensuite. Quant au caractère insigne attaché en principe à l'oratoire du palais, *capella palatina*, il se serait perpétué sous la dénomination de *capella sancta*, la Sainte-Chapelle, qui en France est proprement le nom de la chapelle palatine de nos rois. Nous présentons ces hypothèses sans trop y insister.

Une chapelle palatine, *capella palatina*, et jusqu'à un certain point les chapelles seigneuriales, *capellæ dominicæ*, par assimilation ou au moins par imitation, étaient on le comprend des lieux privilégiés, dépendant directement et exclusivement du prince ou du seigneur, et à ce titre échappant à la juridiction épiscopale dans le régime des choses comme dans celui des personnes. Tout oratoire qualifié *capella* revendiquait en conséquence les avantages de cette immunité. Pour en témoigner, il suffirait des plaintes énoncées à ce sujet par les évêques dans leurs assemblées, synodes et conciles, et des règlements promulgués touchant le même objet dans les ordonnances royales, à commencer par les capitulaires[1].

1. Av. 814. — « Placuit nobis ut, sicut ab episcopis et « reliquis sacerdotibus... admoniti fuimus, nec capellæ in « palatio nostro vel aliubi, absque illâ nostrâ, sine permissu « vel jussu episcopi in cujus est parochiâ fiant. » — *Capitularium*, l. V, n° 334. — Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 896.

829. — « De presbyteris et capellis palatinis contra cano-

Cette situation se peint d'une manière significative dans un fait très caractéristique rapporté à l'année 939 par le continuateur de Réginon. Louis le Débonnaire avait commencé au palais de Thionville une *capella* sur le modèle de celle qui existait à Aix, *Aquæ Granni*. Cette institution nouvelle blessait, on le comprend par ce qui vient d'être dit, les intérêts de l'évêque de Metz, dans le diocèse duquel elle était introduite. Adalbero, qui occupait ce siège en 939, et dont l'attitude était flottante alors entre les deux souverains français et germanique, Louis d'Outremer et Otton I qui se disputaient la domination sur la Lotharingie, profite d'une circonstance favorable et détruit les installations créées à Thionville par Louis le Débonnaire pour la *capella instar Aquensis* et restées, ce semble, à l'état d'ébauche. Le danger qui menaçait dans son intégrité la juridiction épiscopale du prélat se trouve par là écarté[1]. Ainsi

« nicam auctoritatem... inconsultè habitis... monemus ut à « vestrâ potestate inhibeantur... » — Constitutiones Wormatienses. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, L., t. I, p. 340.

853. — « Ut missi nostri per singulas parochias una cum « episcopo parochiæ... requirant de capellis et de abbatiolis « ex casis Dei in beneficium datis, qualis census indè exeat, « ut ecclesia de quâ sunt exinde vestituram habere possit... » — Capitula constituta apud Suessonis civitatem. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 54.

867. — *Idem*. — Capitula in Compendio facta. — Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 205.

1. 839. — « Ludovicus rex Galliæ filius Caroli... Lotha- « rienses... subjugavit... Aliquandiu resistere conatus est

s'explique un fait que la concise indication du chroniqueur ne suffirait peut-être pas à éclairer complètement.

Ce petit épisode montre le rôle qu'avait pris la *capella* instituée au palais d'*Aquæ Granni*. C'était la *capella* par excellence, la *capella* modèle. Cette situation s'affirmant de plus en plus, on comprend comment un écrivain du XII^e^ siècle, Gaufridus, l'un des auteurs de la Vie de saint Bernard, a pu s'exprimer à ce sujet en ces termes : « *Aquis-* « *grani, sede regiâ, in illâ famosissimâ toto Roma-* « *norum orbe capellâ*[1]. » Le monde romain, c'était le monde occidental tout entier, et c'est en France que l'historien de saint Bernard dénonçait ainsi l'importance de la chapelle d'Aix, *Aquisgrani capella*. On voit comment son nom a pu servir chez nous à qualifier tout spécialement la ville qu'elle illustrait et comment est né dans notre langue le vocable significatif d'Aix-la-Chapelle.

§ 24.

Nous en avons dit assez du régime de la *capella* pour donner une idée des avantages qu'il pouvait

« episcopus Metensis, undè Theodonisvillâ capellam domini « Ludovici imperatoris instar Aquensis inceptam... destru- « xit... Nec tamen in rebellione permansit... » — Reginonis continuator anonymus. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. I, p. 618.

1. *Vita sancti Bernardi*, l. IV. Auctore Gaufrido, c. 6. — Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXV, col. 340.

présenter. Nous aurons cependant à y ajouter, à un point de vue particulier que nous aborderons tout à l'heure (§ 25), quelques considérations encore qui confirment cette appréciation. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions l'institution ait pris de notables développements.

En France, un grand nombre de résidences royales sont pourvues de chapelles. Nous avons parlé de celle que Charles le Simple fit construire vers la fin du IXe siècle au palais d'Attigny, pour recevoir les reliques de sainte Walburge. Au XIe siècle, Constance, épouse du roi Robert, en fonde une à Étampes; celle de Mauriac est signalée en 1110; celle de Paris, devant le palais, sous Louis VII au XIIe siècle, puis au XIIIe sous Louis IX qui la reconstruit alors, et qui en fonde une encore au château de Saint-Germain-en-Laye en 1240, et une à celui de Senlis en 1260. A ces exemples, on pourrait en joindre beaucoup d'autres du même genre[1].

Les rois d'Angleterre ont aussi leurs chapelles; Édouard I à Westminster, qu'il dit au commencement du Xe siècle *omnium capellarum nostrarum dominica et magistra;* Guillaume le bâtard à Hastings, qu'il proclame au XIe siècle *mea dominica capella, libera ab omni exactione.* Citons encore celle du roi Henry II et celle de Waltham *à fundatione semper regalis*, mentionnées

1. La plupart des textes qui les concernent sont donnés par Du Cange, *Glossarium,* v° *Capella,* t. II, p. 124-126.

au XII^e siècle; celle de Saint-Martin *de bello*, qualifiée en 1157 *dominica regia capella et corona ab omni exactione libera, ab omni subjectione episcoporum libera;* celle de Saint-Martin de Londres *quæ dominica capella nostra esse noscitur*, dit au XIII^e siècle Henry III. En Écosse, le roi David II mentionne dans ses statuts au XIV^e siècle sa chapelle *capella regis*. En Bohême à la même époque, le roi Wenceslas parle également de la sienne, *ecclesia Wisegradensis quæ nostra est capella specialis*[1].

Après ces développements, il ne peut y avoir, croyons-nous, aucun doute sur l'emploi du mot *capella* dans le sens d'oratoire, chapelle, édifice religieux, dès le VIII^e siècle au moins, suivant toute vraisemblance. Cette acception pourrait se rattacher à celle de reliquaire, avons-nous dit, en indiquant comment le mot aurait passé de cette signification à celle dont il vient d'être question (§ 21).

Dans l'acception oratoire, *capella*, diminutif de *capa*, possède lui-même un diminutif, *capellula*, que nous voyons employé vers la fin du X^e ou au commencement du XI^e siècle par Eckehard le Jeune, dans la Chronique de Saint-Gall[2]. Le Glossaire de Du Cange en fournit un exemple encore

1. Du Cange, *Idem*.

2. « ... Capellula in nomine sancti Galli... in solitudine « fabricata... » — Eckehardi IV Junioris *Casus Sancti Galli*. — Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, S., t. II, p. 83, l. 35.

du XIII^e siècle tiré du testament de Guy, évêque d'Auxerre, daté de 1270[1]. Ce texte fait partie des additions jointes par les Bénédictins au Glossaire. Quant à Du Cange lui-même, il avait inséré dans son long article sur le mot *capella*, au n° 6 où étaient présentés les textes relatifs à l'acception oratoire, *oratorium quodvis*, un exemple du mot *capellula* emprunté, disait-il, à la *Vita S^ti Medardi* par Fortunat, qui vivait au VI^e siècle[2]. Le diminutif *capellula*, impliquant l'existence de *capella*, ferait remonter ce mot jusqu'à cette date reculée; ce qui ne serait pas sans importance au point de vue de la présente étude; mais la citation de Du Cange à ce sujet paraît erronée[3].

1. Du Cange, *Glossarium,* v° *Capellula,* t. II, p. 132, col. 2.
2. *Idem,* v° *Capella,* t. II, p. 126, col. 2.
3. Le traité de Fortunat *De Vita sancti Medardi* est fort court et ne comprend que 15 articles ou chapitres. Nous l'avons consulté dans la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. LXXXVIII, col. 533-540, où nous l'avons lu et relu avec grande attention sans y trouver le mot *capellula.* La citation de Du Cange est certainement inexacte. Cette singularité peut s'expliquer par le fait que le petit traité de Fortunat contient dans son article 2 (col. 535, l. 25) un passage où il est dit que saint Médard enfant avait donné à un pauvre aveugle un vêtement nommé *casulula* que lui avait confectionné sa mère : « *casululam quam ci sua genitrix fecerat...* « *cœco* (*cuidam*)... *præbuit.* » Une note mal transcrite sur le mot *casulula* peut avoir causé l'erreur commise par Du Cange. Nous sommes entré dans ces détails à ce sujet à cause de l'importance qu'aurait l'emploi du mot *capellula,* s'il était bien établi, dans un texte du VI^e siècle. *Capellula,* impliquant *capella* à cette date du VI^e siècle, et *capella* donné au V^e siècle par Evodius (§ 17), si l'on devait sur cette double indication

A l'acception oratoire, édifice religieux, se rattache pour le mot *capella* une signification spéciale, celle de cénotaphe, construction légère et accidentelle destinée à honorer une sépulture. Nous la mentionnons ici pour ne rien négliger, nous bornant à ajouter que Du Cange en cite des exemples du XIVe siècle seulement, où l'objet est qualifié *capella sive capitellum*, *capella fustea*[1].

§ 25.

Capella, archives, chancellerie (§ 14). On comprend que la *capella*, protégée par son immunité comme par les reliques qu'on y conservait, ait paru l'asile le plus sûr qu'on pût donner aux archives du prince. L'emploi du mot *capella* dans cette acception d'archives et chancellerie remonte très haut. On en a un exemple dans un texte de 794, à propos de Tassillon, duc des Bavarois. Ce personnage, qui avait dans son passé des actes de rébellion répétés contre le roi Pépin et contre Charles lui-même, était venu finalement à résipiscence et avait fait sa soumission. Il avait paru en cette année 794 à Francfort dans une grande assemblée où le roi avait accordé à son repentir

s'en rapporter à Du Cange, seraient les deux plus anciens témoignages à citer de l'existence du mot *capella*, que jusqu'à présent on ne trouve plus après cela qu'au VIIe siècle, dans la formule du serment mérovingien, en 680 (§ 15).

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 126, col. 3.

un pardon absolu. Le prince ordonne alors que les lettres de rémission rédigées à ce sujet seront reproduites en trois exemplaires, l'un destiné à Tassillon lui-même, les deux autres devant être, est-il dit, le premier gardé au palais, *in palatio retinendum*, l'autre déposé dans ses archives, *in sacri palatii capella recondendum*. La distinction faite ainsi du *palatium* et de la *capella palatii* donne un accent très formel à la signification toute spéciale de cette dernière locution[1].

Ces particularités sont consignées dans l'article 1 du capitulaire formulé à l'assemblée de Francfort en 794. L'article 36 du même capitulaire parle de clercs habitant la *capella palatii*, dont quelques-uns au moins pouvaient être employés dans ces archives du palais, *clerici qui in capellâ regis habitant*. Au paragraphe 6 du capitulaire *de Villis*, qui est antérieur à l'an 800, le roi mentionne aussi ces *clerici de capellâ nostrâ*[2]. Un texte du moine de Saint-Gall, qui a écrit la Vie de Charlemagne, montre que cette *capella palatii* n'était pas un simple dépôt d'archives, mais une véritable chancellerie où des secrétaires, *clerici*

1. « Præfato Tassiloni gratiam suam pleniter concessit « (Carolus rex)... Unde tres breves ex hoc capitulo uno tenore « conscriptos fieri præcepit : unum in palatio retinendum, « alium præfato Tassiloni... dandum, tertium verò in sacri « palatii capellâ recondendum fieri jussit. » — Capitulare Francofordiense anno 794, c. 1. — Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 263.

2. Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 332-333.

dictatores et scriptores, rédigeaient et transcrivaient les actes et les diplômes du souverain[1].

Il est tout naturel que, près de l'oratoire constituant dans la résidence royale la *capella* proprement dite, se soit élevé comme ne faisant qu'un en quelque sorte avec lui un édifice spécialement consacré à la conservation des archives. On a la preuve qu'il a dû en être souvent ainsi. Viollet-le-Duc donne, dans son Dictionnaire raisonné d'architecture, la figure en plan et en élévation des annexes de ce genre construites au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle avec les Saintes-Chapelles de Paris et de Vincennes. L'expression *capella* n'en était pas moins le nom du dépôt lui-même des archives. Cette acception du mot était assurée à ce point qu'on trouve celui-ci employé pour désigner jusqu'à un simple coffre renfermant des titres ou écrits[2]. On ne saurait s'étonner après cela de ce que la *capella*, comme lieu de dépôt, renfermât le trésor des objets précieux soit d'une église, ornements, *cimelia*, soit d'un prince, armes, joyaux, etc.[3].

L'emploi du mot *capella* dans l'acception ar-

1. Nous avons donné ce texte un peu plus haut (§ 16).

2. « Item sunt in quodam coffrinello sive capellâ xv lit-« teræ in greco scriptæ. » — Inventaire manuscrit de 1361. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 3.

3. « Donate Ebboni... de nostrâ capellâ spadam et duos « sigillos de Amatixo. » — Haimonis domini Burbonensis testamentum, 1235. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 3.

chives et chancellerie s'étend de la France aux pays voisins ; en Angleterre par exemple, où les archives royales étaient dites *capella rotulorum*[1] ; en Écosse également, où les statuts du roi David II mentionnant au XIV^e^ siècle les lettres émanées du prince, les qualifient *litteræ quæ emanarunt de capellâ regis*[2].

§ 26.

Capella, personnel ecclésiastique ou corps de chapelains (§ 14). L'emploi du mot *capella* pour désigner en corps le personnel groupé à divers titres dans le *capella*, oratoire ou archives du palais, n'aurait rien que de très naturel. Il pourrait faire question cependant. Du Cange, dans le grand nombre des textes qu'il cite pour le mot *capella*, ne fournit aucun exemple probant de cette acception qu'il définit en ces termes : *cœtus clericorum, quos vulgo capellanos vocant ;* à quoi il ajoute, pour toute justification, un passage d'Adam de Brême, écrivain du XI^e^ siècle, suivant lequel l'évêque de cette ville aurait reçu du pape le privilège de créer à son gré des évêques tirés de sa *capella ; ex capellâ suâ quos vellet electos*[3]. Or, dans ce passage, le mot *capella* peut s'entendre aussi bien du lieu que du fait de l'agréga-

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 125, col. 3.
2. *Idem*.
3. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 126, col. 3.

tion et, par conséquent, ne pas désigner plutôt un corps d'agrégés, de chapelains, que l'établissement même où ils résidaient. Il en est de même d'autres textes, assez nombreux, où le mot *capella* est encore employé d'une manière analogue. Cependant quelque parti qu'on prenne dans cette alternative, pour son interprétation, on peut toujours considérer comme formant, moralement au moins, un corps les individus réunis dans la *capella* pour y remplir un office, soit religieux, soit d'ordre temporel, et désignés, suivant les circonstances, par des qualifications diverses, par celle entre autres de *capellani*.

On trouve à ce sujet dans les documents du VIII^e^ et du IX^e^ siècle des locutions significatives, les suivantes par exemple : *Presbyteri qui in capellis vivunt; — presbyteri palatii; — clerici qui in capella regis habitant; — clerici qui in capellâ suâ regi serviunt; — clerici de capellâ nostrâ (regis); — clerici palatii; — custodes palatii; — custodes capellæ; — custodes capellæ palatinæ; — custodes reliquiarum palatinarum; — capellani id est militia clericorum in palatio; — capellani presbyteri; — capellanus vel palatii custos; — (in capellâ Caroli Magni) dictatores et scriptores; — (tempore Caroli Calvi) prudentes viri qui precepta regis scribunt, et secreta illis commissa custodiunt.*

Au IX^e^ siècle, la situation de ce personnel du palais, *palatini*, vivant dans la *capella*, sous l'au-

torité directe du roi et affranchi de la juridiction épiscopale, est définie par Charles le Chauve dans le *libellus* contre Venilo, archevêque de Sens dont il rappelle le passé : « Tunc clericus meus in « capellâ meâ mihi serviens, qui more liberi cle- « rici se mihi commendaverat. » Elle est appréciée de plus à la même époque par un écrivain du temps, Paschasius Ratpertus, abbé de Corbie († 860), dans les termes suivants où il est permis de relever une certaine passion et, sans doute, quelque exagération : « (Militiæ) clericorum in « palatio quos capellanos vulgo vocant..... nullus « est ordo ecclesiasticus..... quorum vita neque « sub regulâ est monachorum neque sub episcopo « canonicè. »

Les réserves qu'il y a lieu de faire sur cette appréciation ont pour fondement divers textes qui marquent d'une manière plus exacte probablement le régime de discipline imposé à la *capella palatii*, assimilée à une abbaye, *abbatia palatii oratorii*. Loin d'être laissé sans direction, le gouvernement de la milice du palais appartenait à un supérieur mentionné sous diverses dénominations dans des propositions qui méritent d'être relevées et ne permettent aucun doute sur le caractère du personnage : *abbas et minister capellæ ; — abbas sacri palatii et clericorum summus ; — antistes palatii ; — primicerius palatii ; — primicerius sanctæ capellæ ; — capellanus vel palatii custos (qui) omnem clerum palatii sub curâ suâ regebat ;*

— *summus capellanus clericorum causis prælatus* (ut comes palatii sæcularium causis) ; — *archicapellanus* (primo cancellario sociatus).

Du Cange donne une liste des *archicapellani* de nos rois, du VII^e^ siècle au XI^e^, époque à laquelle ces officiers disparaissent[1].

Les textes qui précèdent sont tous du VIII^e^ et du IX^e^ siècle. Les plus anciens sont ceux qui mentionnent les *capellani presbyteri*. Ils dominent ainsi chronologiquement tous les autres ; considération qui a son importance pour la question d'origine. Ils sont empruntés à deux documents de 742 et environ 769 que nous avons cités précédemment (§ 17 note), où sont mentionnés les prêtres qui portaient les reliques *sanctorum patrocinia*, y est-il dit, à la suite du prince dans ses expéditions militaires. Ces reliques révérées par nos rois, *sancta sua*, étaient, comme nous l'apprend le moine de Saint-Gall, nommées par eux *capella sua*[2] ; dénomination applicable tout à la fois alors, nous l'avons fait remarquer, au reliquaire qui contenait les reliques et à l'oratoire où il était déposé (§ 21). *Capella* est incontestablement dans ces termes la source du mot *capellani*, plutôt que *capa* comme le croit Walafrid Strabon[3] à cause, dit-il, du

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capellanus*, t. II, p. 126-129.

2. Dans un texte donné précédemment où il est parlé ainsi de ces reliques : « ..... in capellam suam..... quo nomine « Francorum reges..... sancta sua appellare solebant. » (§ 16, note.)

3. « Dicti primitus capellani à capâ sancti Martini quam

manteau, *capa*, de saint Martin, qui figurait au premier rang parmi les pièces conservées dans le reliquaire royal.

§ 27.

Nous nous sommes arrêté à traiter, un peu longuement peut-être, des six premières et principales acceptions dans lesquelles est employé le mot *capella*, parce que leur interprétation intéresse tout particulièrement la question des origines du nom moderne d'Aix-la-Chapelle, l'un des objets de la présente étude. Ces six acceptions, nous le rappellerons, sont celles de chape ou manteau, de châsse ou reliquaire, de mobilier religieux, d'oratoire, d'archives et de personnel ecclésiastique ou corps de chapelains. Les autres n'ont pas la même importance au point de vue spécial de notre travail. Nous en parlerons très succinctement et seulement pour marquer l'étendue, dans son ensemble, d'un sujet dont nous n'avons à envisager ici qu'une partie et qui serait l'histoire, — on peut l'appeler ainsi, — du mot *capella* et de ses dérivés.

Des neuf acceptions que nous avons signalées pour le mot *capella* (§ 14) les trois dernières, dont

« reges Francorum ob adjutorium victoriæ in prœliis sole-
« bant secum habere, quam ferentes et custodientes cum
« cæteris sanctorum reliquiis capellani cœperunt vocari. » — Walafrid Strabo abbas Augiensis († 849), *De rebus ecclesiasticis*, c. 31. — Migne, *Patrol. latin.*, t. CXIV, col. 964.

il resterait à parler encore, sont celles de halle ou marché, de partie centrale d'une fibule et d'appareil de distillation. Elles paraissent s'être introduites dans le langage postérieurement aux autres ; les exemples qu'on en peut citer sont assez récents.

Capella, halle ou marché (§ 14). Le mot est mentionné avec cette signification par Du Cange qui en fournit des exemples du XIV^e^ siècle, sous les dates de 1319, 1337, 1343[1]. Suivant le premier, les *capellæ* auraient été, ce semble, des établissements disposés autour d'une place, *capellæ circa forum*, c'est-à-dire à peu près ce que nous appellerions aujourd'hui des boutiques. Suivant les deux autres, la *capella* serait un édifice unique comprenant l'ensemble des lieux consacrés aux opérations commerciales, *capella una seu ala*, dans laquelle devaient se tenir les marchands avec leurs marchandises ; une grande construction *capella* renfermant les étaux, *bancos, sive macellos in quibus carnes vendebantur*.

Capella, partie centrale d'une fibule (§ 14). Rapprochée du français *chape*, l'expression est relevée par Du Cange avec ce sens particulier dans un arrêt de 1302 du Parlement de Paris où elle sert à désigner un des objets fabriqués alors par les artisans dits *garnitores pomellorum, pandarum, capellarum, virolarum, etc.*[2].

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 126, col. 3.
2. *Idem*, t. II, p. 127, col. 1.

Capella, appareil distillatoire (§ 14). Dans cette acception le mot *capella* est emprunté à des lettres de rémission de 1452 et qualifié *vox chimica*, *operculum*, par Du Cange, qui cite en manière de commentaire la locution française : *chapelle de plomb à faire eau rose*[1].

§ 28.

Nous venons de passer en revue les diverses acceptions dans lesquelles est employé le mot *capella*. Nous voudrions maintenant revenir sur quelques-unes des notions fournies par cet examen, et tirer des rapprochements qu'on peut en faire des conclusions sur certaines particularités accessoires, avant de présenter la solution du problème que nous nous sommes donné à résoudre, l'explication de la proposition d'Éginhard, *Aquas grani... basilica quam capellam vocant* (§ 14).

Laissant de côté les trois dernières acceptions du mot *capella*, lesquelles sont tout à fait étrangères à notre sujet et de date peu ancienne, à ce qu'il semble, nous constaterons que les six autres (§ 27), dont on a des exemples remontant aux IX^e^, VIII^e^ et VII^e^ siècles, peut-être même au V^e^, paraissent appartenir à deux familles de mots dans lesquelles le diminutif *capella* se rattacherait étymologiquement à deux racines distinctes pour le

1. Du Cange, *Glossarium*, v° *Capella*, t. II, p. 127, col. 1.

sens, quoique de forme identique, *capa* manteau et *capa* coffre. A la première de ces deux étymologies se rapporterait la première des acceptions que nous avons relevées, celle de chape ou manteau, petit manteau; à la seconde, les cinq acceptions suivantes, avec les significations de châsse ou reliquaire, de mobilier religieux, d'oratoire, d'archives et de corps de chapelains (§ 14).

La première acception n'apparaît avec certitude que tardivement, ce semble, quoiqu'on en propose, mais dans des conditions douteuses, des spécimens du VIII^e^ et même du VII^e^ siècle (§ 15). Les cinq acceptions suivantes, reliées entre elles, nous l'avons montré, par des rapports très vraisemblables, se manifestent simultanément dès le VIII^e^ siècle et pourraient avoir commencé plus tôt; celle de châsse ou reliquaire qui paraît avoir précédé et en quelque sorte engendré les autres remonterait peut-être jusqu'au V^e^ siècle.

Une observation se présente qui serait de nature, croyons-nous, à justifier dans une certaine mesure ces appréciations, la dernière notamment, c'est que la simultanéité d'emploi des diverses acceptions du mot *capella* au VIII^e^ siècle paraît indiquer que son usage dans ces applications a dû commencer plus haut et que, dans l'acception génératrice notamment qui a précédé les autres, il devait à cette époque dater déjà de loin. Généralement en effet les modifications de ce genre apportées à la signification d'un mot ne se produisent

guère que graduellement et à intervalles plus ou moins longs. Les dates à peu près simultanées où nous les mentionnons ici sont celles, nous le rappellerons, des textes qui nous en fournissent les exemples. De plus anciens ont bien pu ne pas nous être parvenus.

§ 29.

Parmi ces textes il en est deux que nous avons cités avec les autres et au même titre qu'eux, comme sources de ces exemples, mais qui méritent en outre d'être étudiés tout particulièrement. Ce qui leur donne pour nous cette importance c'est qu'ils sont, en quelque sorte, le fondement des considérations d'après lesquelles on a fait de *capella* le nom même du manteau de saint Martin, dans l'interprétation par exemple de la formule du serment mérovingien (§ 16). Ces textes sont dus à deux écrivains du IX^e^ siècle, presque contemporains, Walafrid Strabon, mort en 849, et le moine de Saint-Gall, auteur de la Vie de Charlemagne, qui écrivait en 885 à peu près. Nous les avons cités précédemment déjà, le premier à propos des *capellani* (§ 26), le second à propos de la *capella sancti Martini* (§ 16). Pour en faciliter l'appréciation au point de vue de la présente discussion, nous en dégagerons ici de tout ce qui ne se rapporte pas à notre thèse, ce qui au contraire l'intéresse spécialement.

Dans le premier texte, on lit : « Dicti (sunt) « capellani a capa sancti Martini... quam ferentes « et custodientes cum cæteris sanctorum reliquiis « capellani cœperunt vocari. »

Dans le deuxième texte, il est dit : « (Capellam « suam) quo nomine Francorum reges propter « cappam sancti Martini..... sancta sua appellare « solebant. »

Les deux textes paraissent donner également pour étymologie aux mots *capellani* et *capella* le nom *capa*, du manteau de saint Martin. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette appréciation (§ 30). Arrêtons-nous d'abord à la signification qui ressort de ces textes pour le mot *capella*. Les deux écrivains du IX^e^ siècle devaient certainement connaître le manteau de saint Martin, conservé dans le trésor des reliques du roi. Le dernier en parle même comme s'il l'avait vu (§ 16). L'un et l'autre, il importe d'en faire la remarque, nomment ce manteau *capa sancti Martini* et non *capella sancti Martini*. Le mot *capella* ne se trouve même pas dans le texte dû au premier; et il est employé par le second seulement, mais pour désigner tout autre chose que le manteau de saint Martin. Ce que l'écrivain nomme *capella* est la châsse contenant les reliques particulièrement vénérées par nos rois, *sancta sua*. Bien plus, il ajoute que c'étaient ces princes eux-mêmes qui avaient appliqué à cette châsse cette dénomination de *capella*, et qu'ils l'appelaient *capella sua*. Le

premier de nos deux auteurs avait dit que parmi ces reliques se trouvait le manteau, *capa*, de saint Martin.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans cette châsse, dans ce reliquaire, *capella*, contenant au IX^e^ siècle, avec d'autres reliques, la *capa* de saint Martin, l'objet lui-même que mentionne la formule du serment mérovingien des VII^e^ et VIII^e^ siècles, où il figure également sous le nom de *capella* dans la locution *capella sancti Martini*. Le mot *capella* signifiant ainsi au IX^e^ siècle châsse ou reliquaire, telle devait être vraisemblablement aussi sa signification aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, dans des textes suivant lesquels, conformément à la lecture proposée par Fr. Pithou, par Bignon et par Mabillon, il s'agirait d'un serment prêté sur la châsse contenant le manteau de saint Martin, ce qui, pour l'explication du mot *capella*, n'est pas la même chose qu'un serment prêté sur le manteau lui-même, sur le petit manteau de saint Martin, comme le dit Du Cange (§ 16). Dans le premier cas le mot *capella* signifie châsse, reliquaire, et dans le second il signifierait chape, manteau.

A ces considérations joignons-en deux encore qui ne peuvent que corroborer nos inductions. L'une de ces considérations c'est que, s'il fallait dans la formule du serment mérovingien interpréter *capella sancti Martini* par manteau de saint Martin, ce serait le seul exemple qu'on eût de cette dénomination pour ce manteau, qui dans les autres

textes où on le mentionne est nommé *capa* et non *capella*. La seconde considération c'est que l'existence du reliquaire, dont nous reconnaissons l'indication dans le mot *capella*, est en tout cas certaine, quelqu'interprétation qu'on donne à ce mot *capella;* le reliquaire étant indispensable pour conserver aussi bien que pour transporter la relique. Ne serait-ce pas là une raison suffisante pour traduire par reliquaire le mot *capella* partout où le sens le comporte sans exiger absolument une interprétation différente, puisqu'on a des preuves incontestables qu'il doit être nécessairement compris quelquefois ainsi ?

On a d'ailleurs des exemples de serments analogues au serment mérovingien, dans lesquels le reliquaire est mentionné expressément, sous le nom de *capsa* dont le sens ne permet aucun doute. Tel est le serment prescrit par la loi des *Alamanni*, où on lit : *conjuratores manus suas super capsam ponant ;* formule donnée par un texte du IX^e^ siècle ajouté alors au code ancien de cette loi[1].

Ces considérations nous induisent à penser que dans les textes relatifs au manteau de saint Martin, *capa* est le nom de cette relique, et *capella* celui du reliquaire qui la contenait.

1. *Lex Alamannorum,* tit. VI, *de juratoribus.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist. Leges,* t. III, p. 25 et p. 133.

§ 30.

Nous avons réservé tout à l'heure l'examen de la question d'étymologie qui semble se poser dans les deux textes en question pour le mot *capella*. Les écrivains du IX^e^ siècle, Walafrid Strabon et le moine de Saint-Gall de qui ils émanent, auraient donné, dit-on, le mot *capa*, manteau, pour étymologie à *capellani* et à *capella* : « Capellani à « capâ sancti Martini..... (dicti), » ainsi s'exprime Walafrid Strabon ; « (Capella sua) propter cap- « pam sancti Martini (appellata), » dit le moine de Saint-Gall (§ 29).

Les deux écrivains en formulant ainsi leur pensée n'annoncent pas expressément il est vrai l'intention de décider d'une question d'étymologie ; mais il n'est guère permis de douter que leur intention ne fût au fond de le faire, incidemment au moins. Le nom de *capellani* vient de *capa*, dit le premier ; celui de la *capella*, dit le second, a pour cause, c'est-à-dire pour origine le même mot *capa*.

Au premier on peut répondre que *capellani* est formé, nous en avons fait la remarque (§ 26), non pas sur *capa*, mais sur *capella*. Au second nous accorderons sans difficulté que *capella* vient de *capa* dont il est le diminutif ; mais nous cessons de le suivre quand il ajoute que *capa* est dans ce cas le manteau de saint Martin, avec cette explication fournie en même temps par lui, que *capella*

sua était le nom donné par nos rois aux reliques qu'ils révéraient, *sancta sua* ; c'est-à-dire, comme nous l'apprend Walafrid Strabon, les reliques de plusieurs saints, y compris le manteau *capa* de saint Martin. La *capella* était dans ces termes un ensemble dont la *capa* n'était qu'une partie ; c'était un corps de reliques, un reliquaire par conséquent. Son nom vient de *capa* en effet, mais de *capa*, coffre reliquaire (§ 17), et non de *capa*, manteau (§ 15), très vraisemblablement.

Qu'un écrivain du IX^e^ siècle eût pu se tromper à ce sujet c'est ce qui pourrait s'expliquer par deux considérations : l'une serait l'oubli où avait pu tomber de bonne heure le mot *capa* dans l'acception de coffre ou de reliquaire, malgré le double rôle qu'il paraît avoir joué à ce titre vers le VI^e^ siècle en grec et en latin (§ 17) ; l'autre serait l'importance prise dans les temps mérovingien et carolingien par l'insigne relique du manteau de saint Martin, dont l'idée s'imposait en conséquence sur le moindre indice qu'il pût en être question. Au cas présent, un indice qui eût paru significatif pouvait résulter de la ressemblance des formes de langage *capa* et *capella*.

Ces déductions nous semblent péremptoires en faveur de notre opinion ; cependant, pour ne rien négliger, nous croyons devoir exposer à côté d'elles les explications qu'on leur oppose en faveur de l'opinion contraire suivant laquelle le mot *capella*, qui, à un certain moment, au IX^e^ siècle,

par exemple, signifie certainement reliquaire, tout le monde en convient, n'aurait pas eu originairement cette signification, dans le cas particulier auquel elle correspond. C'est ce qu'exprimerait, allègue-t-on, le moine de Saint-Gall au IXe siècle, quand il dit que les rois des Francs désignaient par les mots *capella sua* le trésor de leurs reliques, le reliquaire royal, *sancta sua*, à cause du manteau de saint Martin, *propter cappam sancti Martini*, relique qu'il contenait avec d'autres encore, dit à la même époque Walafrid Strabon (§ 29). Ne se pourrait-il pas, ajoute-t-on, que ce manteau de saint Martin, *capa*, dit *capella*, petit manteau, à cause de ses dimensions exiguës, eût originairement constitué seul le trésor des reliques royales, ou bien y eût possédé le caractère de pièce insigne primant toutes les autres en raison de son importance, et qu'il eût par suite donné son nom *capella*, petit manteau, au trésor tout entier, au reliquaire des rois, *sancta sua*, auquel cette dénomination de *capella* se serait finalement attachée avec cette signification spéciale de reliquaire, que reproduirait aux VIIe et VIIIe siècles la formule du serment mérovingien? Oui, sans doute, tout cela est possible, tout cela est admissible, à titre d'hypothèse au moins. C'est à ce titre aussi que nous le mentionnons ici, sans nous y arrêter autrement.

§ 31.

Les deux textes du IXe siècle, dont nous venons

de discuter les termes sont, nous l'avons dit, ceux précisément qui ont été invoqués pour prouver que *capella sancti Martini* signifierait proprement chape, manteau, petit manteau de saint Martin. C'est à la même source que serait due vraisemblablement encore l'opinion que le manteau *capa* de saint Martin servait à nos rois d'enseigne militaire dans les combats. Après la mention de la *capa sancti Martini* le premier de nos deux textes ajoute : « Quam reges Francorum « ob adjutorium victoriæ in prælìis solebant secum « habere » (§ 26) ; et le second : « Quam secum « ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugi- « ter ad bella portabant » (§ 16).

Ces deux passages, dus à des écrivains du IX^e^ siècle, suffiraient pour démontrer, contrairement à ce qu'on en dit, qu'en portant avec eux dans leurs expéditions la *capa* de saint Martin nos rois se proposaient toute autre chose que d'en faire une enseigne militaire, et ne pensaient qu'à la protection surnaturelle qu'ils pouvaient attendre de la présence de ces saintes reliques. Un texte grec du VI^e^ siècle, emprunté au *Strategicon* de l'empereur Maurice, et que nous avons donné précédemment (§ 17), dit qu'une coutume analogue était observée par les empereurs byzantins et qu'à l'armée ils étaient accompagnés par un officier qui portait la *capa*, le reliquaire, ὁ τὴν κάπαν βαστάζων.

Ces observations sont d'accord avec l'histoire,

qui ne mentionne nulle part l'emploi de la *capa* de saint Martin à titre d'enseigne militaire. On ne trouve à faire valoir en faveur de l'opinion contraire qu'un texte de peu de valeur comme document historique, un passage d'un sermonnaire du XII^e^ siècle ; Honorius, prêtre d'Autun, auteur d'un discours sur saint Martin, où il signale le fait dans une sorte de mouvement oratoire, pour lequel il avait pu ce semble s'inspirer, sans les comprendre, des indications fournies par Walafrid Strabon et par le moine de Saint-Gall[1].

On a prétendu aussi reconnaître avec la même signification la *capa* de saint Martin dans le *Vexillum sancti Martini* dont il est quelquefois question dans l'histoire. Mais ce qu'on trouve désigné ainsi — on l'a démontré — est la bannière particulière de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qui, à une certaine époque, était portée à la guerre par le comte d'Anjou, Voué, *advocatus*, de cette grande maison.

§ 32.

Après toutes ces explications nous sommes en mesure d'apprécier ce que pouvait valoir la qualification de *capella* dans son application à la *basi-*

1. « Hujus (sancti Martini) cappa Francorum regibus ad « bella euntibus, pro signo anteferebatur, et per eam victis « hostibus victoriâ potiebantur; unum et à custodibus illius « cappæ usque hodiè cappellani appellantur. » — Honorius, *Sermo de sancto Martino.* — Migne, *Patrol. latin.*, t. CLXXII, col. 1024, l. 34.

lica Aquensis de Charlemagne, signalée au commencement du IX^e^ siècle par Éginhard (§ 14). A cette époque et depuis plus ou moins longtemps déjà, le mot *capella* se présentait simultanément — les dates des documents en font foi — avec les significations diverses correspondant aux acceptions que nous avons expliquées. La *capella* était non seulement un sanctuaire privilégié (§ 23), c'était en quelque sorte un reliquaire, le reliquaire par excellence, *summa capella*, où se conservaient les plus insignes reliques (§ 18); c'était le trésor du mobilier sacré et des ornements religieux destinés à la célébration du culte dans le palais, le dépôt des objets les plus précieux, des lettres et archives du souverain, dont la conservation empruntait une sécurité particulière au saint caractère du lieu. La *capella* était à la fois l'oratoire et la chancellerie du palais (§§ 22, 25) et, à cet effet, le siège d'un personnel nombreux de clercs, voués les uns aux pratiques religieuses dans la cour du prince, les autres à la rédaction et à la conservation des chartes et documents relatifs à ses intérêts, aux affaires de son gouvernement (§ 26) : personnel considérable comme celui d'une abbaye auquel on le comparait, et de plus jouissant de l'avantage de ne dépendre que du souverain et d'être affranchi de la juridiction épiscopale; c'était là un privilège important pour un corps ecclésiastique, eu égard aux institutions et aux mœurs de l'époque.

Les idées du temps et ses usages permettaient une intime union, une sorte de solidarité entre ces traits distincts du régime de la *capella*, dominés par le plus auguste de tous, la présence des reliques communiquant à tout le reste son inviolabilité avec le respect qui s'y attachait.

La *capella* était avant tout un lieu privilégié. On comprend comment les avantages de cette situation exceptionnelle pouvaient être réunis au profit du *palatium*, siège royal de Charlemagne (§ 2), comment, après lui, Louis le Débonnaire avait pu tenter de les renouveler au profit de la résidence de Thionville, contrairement aux intérêts de l'évêque de Metz qui avait su déjouer cette tentative (§ 23); comment à Aix des causes particulièrement favorables avaient au contraire aidé au développement de ce régime exceptionnel, dont l'écrivain du XII^e^ siècle exprime le sentiment dans les termes que nous avons rapportés : *Aquisgrani, sede regiâ..... famosissimâ toto Romanorum orbe capellâ* (§ 23). Tout cela était contenu en somme dans la proposition d'Éginhard qui s'explique ainsi très clairement, *basilica quam capellam vocant* (§ 14). Tout cela se reflète encore aujourd'hui comme un souvenir dans la dénomination française d'*Aix-la-Chapelle*.

Aix-la-Chapelle était, dans l'Occident latin, *orbis romanus*, parmi les lieux dénommés Aix, *Aquæ* — et ils étaient nombreux — celui que distinguait la possession de la chapelle de Charle-

magne ; et cette chapelle construite par lui était tout à la fois, sous ce titre de *capella*, les textes contemporains en témoignent, un édifice insigne, *basilica quam capellam vocant*, un dépôt des reliques particulièrement vénérées par les souverains, *capella, quo nomine sancta sua appellare solebant*, une chancellerie enfin où des scribes habiles, *dictatores et scriptores optimi in capellam suam assumpti*, personnel privilégié de clercs vivant en communauté, rédigeaient les diplômes de l'illustre empereur et accomplissaient les fonctions ecclésiastiques dans le palais.

Les diverses acceptions du mot *capella* correspondant à ces faits étaient, nous l'avons constaté, usitées antérieurement déjà au IX^e^ siècle. Ainsi se justifient les interprétations que nous en avons données dans les textes que nous avions entre les mains.

Fixer ces notions ne suffisait pas ; il fallait en outre les dater pour leur assigner leur valeur relative. Les questions de chronologie appliquée à des textes exigent de minutieuses investigations. De là le développement pris par le présent travail, que nous eussions voulu faire plus succinct et dont nous espérons que, pour ces considérations, on voudra bien excuser l'étendue.

LA BIJOUTERIE DES GOTHS

EN RUSSIE.

Par le baron Joseph de Baye, membre résidant.

Lu dans la séance du 11 juin 1890.

Dans le courant de l'année 1890, le gouvernement allemand confiait à M. le Dr Grempler, de Breslau, une mission archéologique ayant pour but l'exploration de la Crimée et du Caucase. Il ouvrait en même temps un crédit à ce savant, afin qu'il pût acquérir, pendant son voyage, une collection d'antiquités destinée au Musée de Berlin. L'été dernier, le Dr Grempler revenait de son expédition et rapportait le choix d'objets qu'il avait jugés les plus utiles aux études actuelles. J'ai l'honneur d'en déposer les photographies sous les yeux de nos confrères.

La série des fibules est excessivement remarquable ; mais je crois devoir signaler plus spécialement à l'attention de la Compagnie les bijoux présentant une certaine analogie avec ceux dont la présence est constatée fréquemment dans les nécropoles de l'Europe occidentale contemporaines de l'époque des invasions.

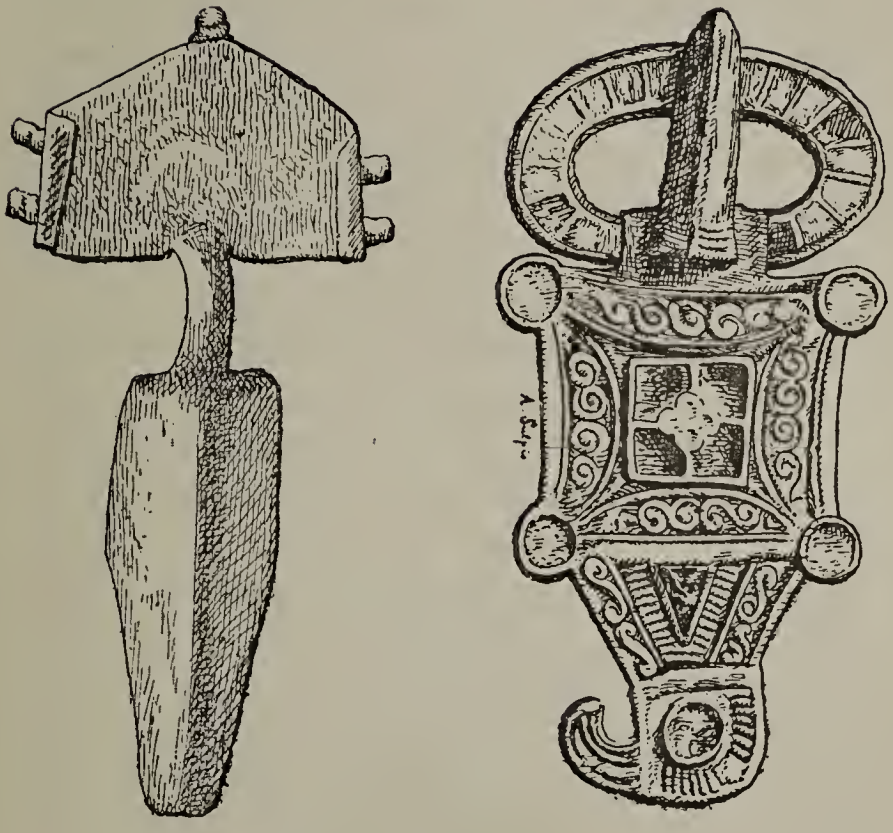

Kertch; Musée de Berlin.

Les parures rapportées par le Dr Grempler offrent un grand intérêt qui est considérablement augmenté par l'interprétation donnée par lui. Je suis heureux de me rencontrer en parfaite communauté d'idées avec cet archéologue, qui les considère comme des produits de l'art des Goths. Les Goths ont, en effet, joué un certain rôle dans la Russie méridionale, de l'an 200 à l'an 1000 après J.-C.

Dans un récent travail[1], je faisais remarquer que M. Lindenschmit, inspirateur d'une véritable école, embrassait, sous la dénomination d'antiquités germaniques, tous les mobiliers funéraires des divers peuples barbares. Le directeur du Musée de Mayence n'a jamais jeté les regards au delà des limites de l'ancienne Germanie. Le Dr Grempler, familiarisé avec les études comparatives et initié aux découvertes de la Russie méridionale, professe une opinion bien différente. Il attribue aux Goths le style très caractérisé de la bijouterie dont je me propose, aujourd'hui, de vous faire connaître, à mon tour, de nombreux spécimens. Cet ensemble vous montrera encore plus clairement la part qu'il convient d'assigner à ce peuple dans la création de l'art original adopté par les Barbares et conservé par eux durant leur séjour en Occident. La question d'origine, telle que nous l'avons posée dès 1887, compte donc maintenant des partisans en Allemagne, et ce pays a reconnu la nécessité de placer dans les vitrines du Musée de sa capitale quelques antiquités gothiques de la Russie, auprès des dépouilles sépulcrales des Franks et des Alamans.

LA CRIMÉE.

Il y a peu de temps, nous ne connaissions que

1. *L'Art chez les Barbares à la chute de l'empire romain.* Extrait de l'*Anthropologie,* 1890, t. I, n° 4. — Voir aussi : *De l'influence de l'art des Goths en Occident.* Paris, 1891.

peu de pièces découvertes en Crimée, les unes conservées au British Museum[1], les autres dans la collection John Evans[2]. Celles que le Dr Grempler nous a signalées offrent des formes plus variées et plus significatives. Elles réunissent les caractères essentiels de la configuration et de la technique. Mais combien sont plus nombreux les produits analogues conservés en Russie! Leur dispersion dans les collections publiques et privées rend, il est vrai, leur étude assez difficile.

Pendant longtemps, en Russie, on a nommé ces objets *mérovingiens*[3]. L'attention n'était pas

1. *Antiquities of Kertch,* D. Mac Pherson. Londres, 1857. — *Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire,* vol. X, 1858. — Roach Smith, *Collectanea antiqua,* vol. V, 1861, p. 14, pl. XIV. Ces diverses publications ont trait aux objets gothiques rapportés de Crimée figurant dans les vitrines du Musée britannique.

2. J. de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch.* Extrait de la *Revue archéologique,* 1888.

3. Dans le 3e fascicule des *Antiquités russes* publié récemment, en russe, par MM. Kondakoff et de Tolstoï (Saint-Pétersbourg, 1890, p. 145), nous trouvons la preuve d'une heureuse évolution. Elle est indiquée dans le passage suivant : « Beaucoup d'objets en Europe se rapprochent des trésors gothiques de Monza, des couronnes wisigothiques d'Espagne et de la cuirasse de Ravenne. En admettant que les antiquités ornées de grenats appartiennent aux Goths, il serait facile de proposer l'hypothèse que ce genre d'ornementation était exclusivement propre à la nationalité des Goths et que par eux il a été transporté en Occident, dans tous les pays qu'ils ont parcourus. Actuellement, la dénomination d'antiquités gothiques semble prévaloir sur celle d'antiquités du style mérovingien. Cette dernière expression tire son origine

encore suffisamment fixée sur eux, leur nombre semblait relativement restreint et leur signification restait ignorée. La Russie méridionale, où ils se trouvent confinés, livre de si beaux et de si précieux trésors que la recherche exclusive des richesses dues à l'art scytho-grec a fait négliger l'étude des antiquités barbares. Ces antiquités peuvent être qualifiées de *barbares*, par rapprochement avec leurs similaires d'Occident. Cependant, un savant russe m'écrivait récemment : « J'aspire au moment où vous pourrez dire tout bonnement *les Goths* et non plus *les Barbares*, car cette dernière expression nous embrouille, nous autres Orientaux ; elle est trop large. Nos ancêtres, les Scythes, les Slaves, les Finnois, sont aussi *les Barbares* comme tout l'Orient; et il nous est difficile de concevoir le mot barbare dans le sens plus étroit et inaccoutumé pour nous des races gothiques[1]. »

La Crimée, bien certainement, est la région où les parures de cette sorte abondent (pl. IV). Le British Museum, la collection John Evans et le Musée de Berlin possèdent peu de chose comparativement à l'Ermitage impérial, au Musée archéologique de Moscou, au Musée de Kertch et à quelques collections particulières de Russie. Je

de la découverte des objets du tombeau de Childéric. Les antiquités de ce genre que l'on trouve dans la Russie méridionale doivent avoir une signification déterminante dans la question de l'origine de cette orfèvrerie caractéristique. »

1. Lettre de M. Serge Sloutsky. Moscou, 13/25 octobre 1890.

BIJOUX DECOUVERTS A KERTCH EN 1890.
(COLLECTION NOWYKOW)

Imp Bourdier, 3e Qr

mentionnerai plus spécialement les ornements entrés il y a peu de mois dans la collection de M. Nowikow[1] (pl. III).

Les antiquités de ce genre n'ont pas été seulement trouvées au mont Mithridate, mais sur plusieurs points de la presqu'île. Les seules explorations dirigées scientifiquement ont été opérées par MM. Alexis et Nicolas Kharousine sur la côte méridionale. Elles ont été publiées dans un mémoire qui a été offert à notre Compagnie[2]. D'autres recherches dans les nécropoles gothiques ont été entreprises par M. Braun, privat docent de la langue gothique à l'Université de Saint-Pétersbourg[3].

La Chersonèse Taurique fut habitée par les Goths[4] avant l'invasion des Huns[5]. Ces derniers envahisseurs ne les ont point entièrement détruits

1. La collection Nowikow se trouve à Kertch. Les objets représentés sur la planche III ont été recueillis en 1890 sur le mont Mithridate, dans un tombeau. La collection de M. Jules Lemmé d'Odessa, si riche en joyaux scytho-grecs, possède aussi quelques pièces d'orfèvrerie cloisonnée provenant de Kertch.

2. A. Kharousine, *Étude sur les anciens tombeaux de Gourzouff et de Gougouche sur la côte méridionale de la Crimée.* Moscou, 1890. (En russe.)

3. M. Braun est l'auteur d'un très remarquable mémoire sur les Goths de Crimée : *Die letzten Schicksale der Krimgoten.* Saint-Pétersbourg, 1890.

4. Procope, *Bellum Gothicum,* IV, 4, 5, 18. — Thomaschek, *Die Goten in Taurien.*

5. Les Huns attaquèrent le Bosphore ou la Crimée sous Justinien.

ni chassés de cette contrée. Selon Procope[1], il existait de son temps des Goths près du Bosphore, par lequel les Palus Mœotides communiquent avec le Pont-Euxin[2]. La survivance de ce peuple en Crimée est attestée par Rubruquis[3], l'ambassadeur de saint Louis, par Josaphat Barbaro[4], voyageur vénitien, et par Busbecq[5]. Barbaro témoigne que les habitants de cette région se donnent le nom de Goths, et à la contrée qu'ils occupent celui de Gothie. Du reste, l'*Oriens Christianus* indique la souscription d'un évêque en 1721 sous le titre de *Metropolita Gotthiae et Caphae*[6].

Dans une récente lettre[7], M. N. Kharousine m'informe que la Société impériale de géographie de Pétersbourg a chargé un de ses membres de

1. Liv. IV, chap. IV.

2. D'Anville, *États formés en Europe après la chute de l'empire romain,* p. 244.

3. (1253.) *Recueil des mémoires et des voyages de la Société de géographie de Paris,* t. IV, p. 219. — Cf. Massmann, *Haupt's Zeitschrift,* t. I, p. 351. — Rubruquis ou Rubruck, l'envoyé de saint Louis au grand Khan de Tartarie, abordait en Chersonèse le 20 mai 1253.

4. (1436.) Voir, dans P. Bizarus, *Rerum Persicarum historia,* appendix, p. 455. — Cf. Jos. Barbaro, *Viaggi fatti da Venetia alla Tana,* p. 17.

5. *Augerii Gislenii Busbequii D. Legationis Turcicae epistolae quatuor.* Francof, 1595, p. 257.

6. Voir la remarquable étude du R. P. van den Gheyn, intitulée : *Auger Busbecq et les Goths orientaux.* — 3me congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Bruges en août 1887.

7. Lettre datée de Moscou le 21 mai 1890.

se rendre en Crimée pour rechercher si, comme on l'assure, quelques survivants de la race gothique n'habiteraient pas encore aujourd'hui certaines vallées de cette presqu'île.

LA CAUCASIE DU NORD.

La Crimée n'est pas seule à fournir les antiquités dont nous recherchons les traces. La Caucasie du Nord, et plus spécialement la Digorie, a fourni à M. Olchewsky une collection importante acquise aujourd'hui par l'Ermitage impérial (pl. VI, fig. 1); elle renferme de nombreuses parures que nous pensons être gothiques[1]. Les récentes explorations du Caucase, dues à l'heureuse initiative de la Société archéologique de Moscou et dirigées par M^me^ la comtesse Ouvaroff, ont donné de précieux résultats dans cet ordre de choses[2] (pl. VI, fig. 5 et 6).

L'exposition réunie pendant le Congrès archéologique de Moscou, l'hiver dernier, renfermait plusieurs salles réservées au Caucase. Dans une grande vitrine[3] se trouvaient d'importantes séries

1. M. Chantre a publié quelques pièces de la collection Olchewski. Recherches anthropologiques dans le Caucase, vol. III, pl. XIV, 1885-1887.

2. *Matériaux pour l'histoire archéologique du Caucase recueillis par les missions archéologiques de la Société de Moscou,* fasc. I, 1888, pl. II; fasc. II, 1889, pl. XX, XXI et suiv. (En russe.)

3. Salle X.

exhumées de la nécropole de Routkha (Digorie)[1] (pl. VI, fig. 2 et 4). Les boucles de ceinture rappellent celles que nous trouvons chez tous les conquérants de l'empire romain, et certaines parures sont ornées de têtes d'oiseaux. Je signalerai principalement trois fibules d'or ornées de pierreries (pl. VI, fig. 2) semblables à plusieurs pièces de la collection Olchewski; elles appartiennent au même art que le trésor gothique trouvé à Szilagy-Somlyó, en Hongrie, et publié par M. de Pulszky[2]. Cette parenté est trop significative pour la tenir sous silence.

La fibule brisée en bronze recueillie à Faskon[3] (Ossétie) et celle des environs de Galliat[4] (Digorie) offrent une analogie frappante avec les bijoux analogues que nous retrouvons abondamment dans l'Europe occidentale.

La plus riche trouvaille se compose d'objets d'or enrichis de grenats cloisonnés taillés en table découverts à Metshinetovo[5]; elle appartient à la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (pl. V). M. Germain Bapst vous a

1. Cette nécropole serait, d'après M. Aspelin, du IVe ou du Ve siècle; mais Mme la comtesse Ouvaroff l'attribue à une époque un peu moins ancienne.

2. Fr. von Pulszky, *Die Goldfunde von Szilagy-Somlyó, denkmæler der vælkerwanderung*. Budapest, 1890.

3. Collection Ouvaroff.

4. Collections de la Société archéologique de Moscou.

5. Gouvernement de Terek, village de Koudinetovo. Cette découverte a été faite dans un tumulus en 1887.

communiqué[1] la photographie de montants de mors provenant de ce trésor, qui comprend en outre d'autres pièces plus importantes. Je signalerai surtout une plaque revêtue de cloisonnages (pl. V, fig. 1) du même dessin que la bordure de la couronne de Reccesvinthus, conservée au Musée de Cluny[2], et qu'un objet de provenance inconnue faisant partie du cabinet de France[3].

Chassée de sa demeure par les Huns, la majeure partie des Goths a pris la route de l'Occident où elle devait jouer un si grand rôle, mais un rameau a dû s'en détacher pour émigrer au nord de la chaîne du Caucase[4]. Les vestiges que nous signa-

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* séance du 2 février 1887.

2. F. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar.* Paris, 1860, p. 31 et pl. I.

3. *Invent.* n° 5537. — Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée.* Paris, 1887, t. III, pl. VI, fig. 1.

4. Le voisinage des Goths et des Alains dans cette région est fréquemment mentionné par les auteurs. Au IIIe siècle, Flavius Vopiscus, de Syracuse, en énumérant les captifs des nations vaincues figurant au triomphe d'Aurélien, parle également des Alains à côté des Roxolans, des Sarmates et des Goths (Aurélien, XXXIII; *Hist. Auguste,* p. 581, collection Nisard). Ces Alains, ainsi que le disent Claudien (*Invectives contre Rufin,* p. 568, collection Nisard), Flavius Josèphe et Procope, auraient habité au nord de la chaîne du Caucase et des portes caucasiennes, ainsi que dans ces montagnes, à l'ouest de la mer Caspienne, au sud du Tanaïs et à l'est de la Méotide, auprès des Abasgues et des nations gothiques (Flavius Josèphe, *De Bello Judaico,* I, cap. VII, § 4. — Procope, *De Bello Gothico,* I, IV, § 3, et *De Bello Persico,* II, § 29). — Suivant Procope, les Alains auraient été de race gothique, pour lui distincte de la race germanique ou des Germains

tient au même type que les fermoirs de ceinturons de Kertch. Les deux objets ont été trouvés sur les bords du Dniéper, près de la mer Noire.

La Commission impériale d'archéologie de Pétersbourg conserve, depuis 1869, un riche trésor de bijouteries d'or enrichies de grenats, qui est imparfaitement connu. Le baron Tisenhausen[1] a bien voulu me fournir les photographies de cette merveilleuse réunion; elles vous en donneront une meilleure idée que toute description. Ce trésor a été trouvé[2] sur les bords de la rivière Tchoulek, lors de l'établissement du chemin de fer de Koursk, Kharkof-Azow (pl. VII, fig. 1 et 2).

Deux magnifiques fibules en or sertissant des grenats proviennent de Néjin[3], dans le gouvernement de Tchernigow (pl. VII, fig. 3). Ces broches sont bien dues au même art que celles précitées découvertes en Digorie et composant les collections Olchewski et Ouvaroff. Les mêmes bijoux se retrouvent fréquemment en Hongrie. Les fibules de Néjin étaient accompagnées de monnaies d'empereurs romains du IIe au IIIe siècle après J.-C.[4]. Elles constituent la trouvaille la plus septentrio-

1. Président de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.

2. En 1868, près de Taganrog, gouvernement d'Iékatérinoslav.

3. Entre Kiew et Toula. Cette paire de broches fait partie du Musée de l'Ermitage. — Comte de Tolstoï et N. Kondakoff, *Antiquités russes*, 3e livraison. Saint-Pétersbourg, 1890, p. 147, fig. 175.

4. *Comptes-rendus de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg*, année 1873, p. XXXII.

nale de ce genre d'orfèvrerie qui ait été faite jusqu'à ce jour en Russie.

Enfin les environs de Kief ont donné, entre autres choses, une remarquable fibule en argent ornée de filigranes[1] (pl. VII, fig. 4). Elle doit être attribuée au même peuple que les objets précédemment énumérés. Son caractère un peu particulier aurait pu soulever quelques doutes sur son origine gothique si nous ne connaissions pas ses analogues parmi les parures de Sackrau, près

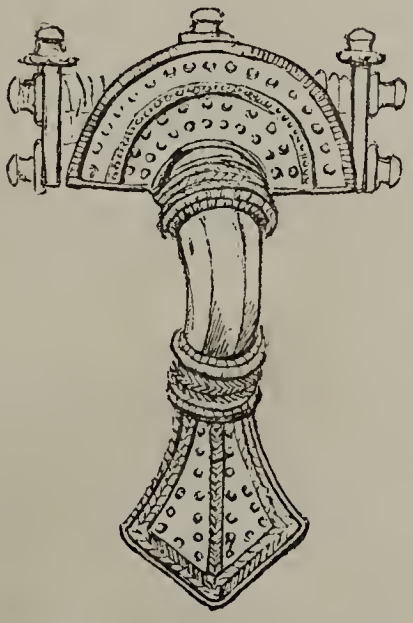

Sackrau.

(Musée de Breslau.)

1. Ce bijou est conservé au Musée de l'Ermitage. — Voir la 3e livraison des *Antiquités russes*, publiées par le comte de Tolstoï et N. Kondakoff. Saint-Pétersbourg, 1890, p. 154, fig. 182. (En russe.)

de Breslau[1]. La découverte de Sackrau, sur les rives de l'Oder, a été très judicieusement considérée comme un vestige du passage des Vandales[2] dans cette contrée avant son envahissement par les Slaves[3].

Cette communication n'est qu'une simple énumération de faits corrélatifs dont la réunion n'avait pas encore été tentée. J'estime qu'ils sont déjà assez nombreux pour avoir une signification. La civilisation et l'art des Barbares ne sont pas, comme on l'avait cru jadis, confinés dans l'Europe centrale et occidentale ; ils s'étendent plus loin, dans la Russie méridionale, là même où les Goths ont séjourné, aux portes de l'Orient. Ce pays, soigneusement interrogé, nous révélera la genèse de l'art original dont nous devons rechercher le berceau près du Pont-Euxin.

1. En Silésie.

2. Les Vandales sont généralement considérés comme une nation gothique, Γετικὰ ἔθνη, suivant Procope. Ils avaient, comme les Goths, la peau blanche, les cheveux blonds, une belle prestance et une haute stature : Γοτθοὶ καὶ Βανδίλοι καὶ Οὐισιγοθοὶ... λευκοὶ γὰρ ἅπάντες τὰ σωματά τε εἰσὶ καὶ τὰς κομὰς ξανθοὶ, εὐμήκεις τε καὶ ἀγαθοὶ τας ὄψεις. (Procope, *De Bello Vandalico,* lib. I, § 2.)

3. Les intéressants produits des fouilles de Sackrau datent vraisemblablement de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle. Les objets d'art trouvés à Sackrau étaient accompagnés d'un denier d'Hadrien, d'un denier de Marc Aurèle et de deux aureus, le premier à l'effigie de Septime Sévère et le second de Claude le Gothique. Voir Dr Grempler, *Der Fund von Sackrau.* Brandeburg, 1887. — Les découvertes de Sackrau prouvent les liens qui subsistaient entre les Vandales de Pannonie et ceux de Silésie. Ces derniers étaient demeurés dans leur berceau, les premiers avaient émigré.

1

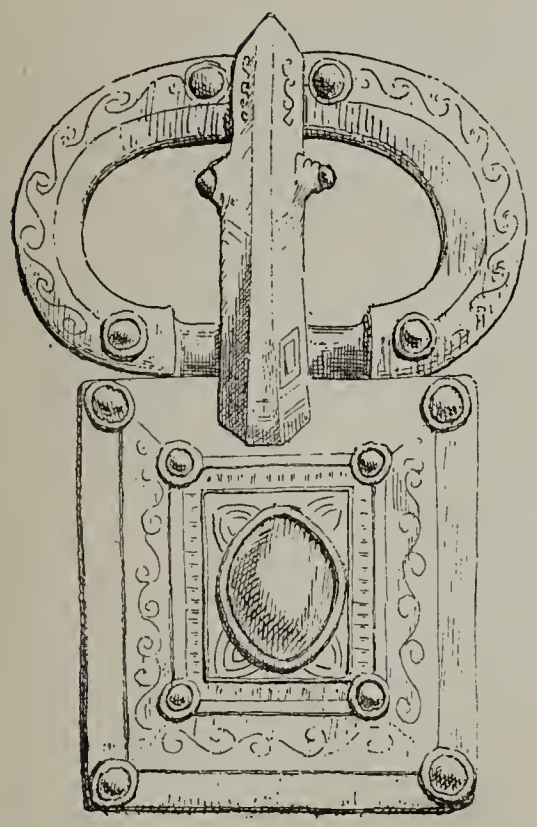

Crimée
Ermitage Impérial

2

Crimée — Kertch

3

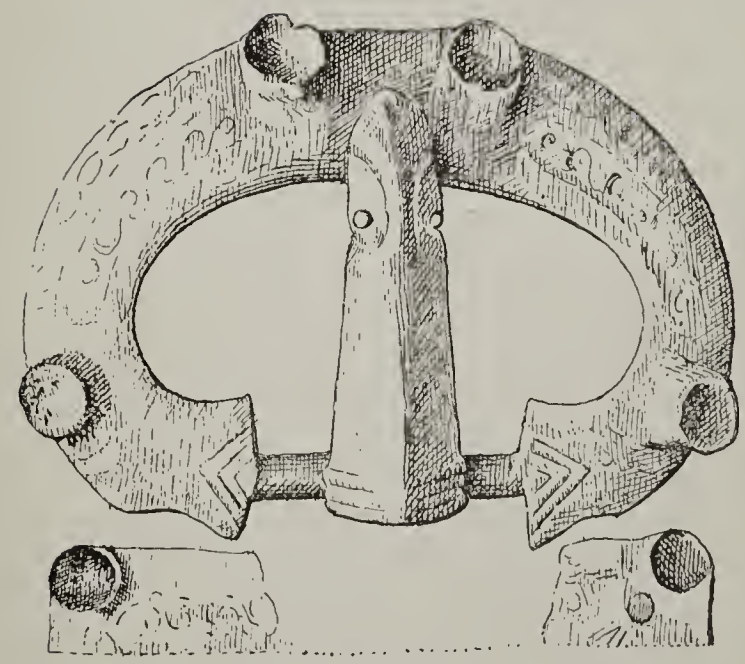

Crimée
Musée historique de Moscou

4

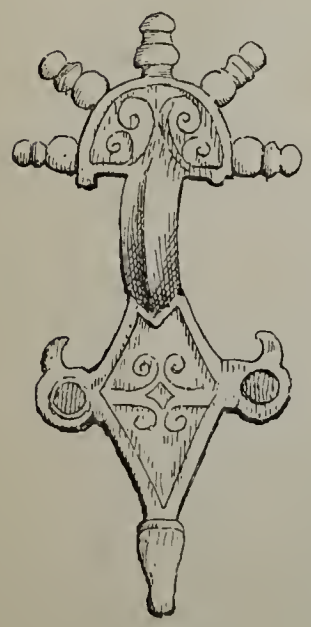

Crimée
Musée de Kertch

5

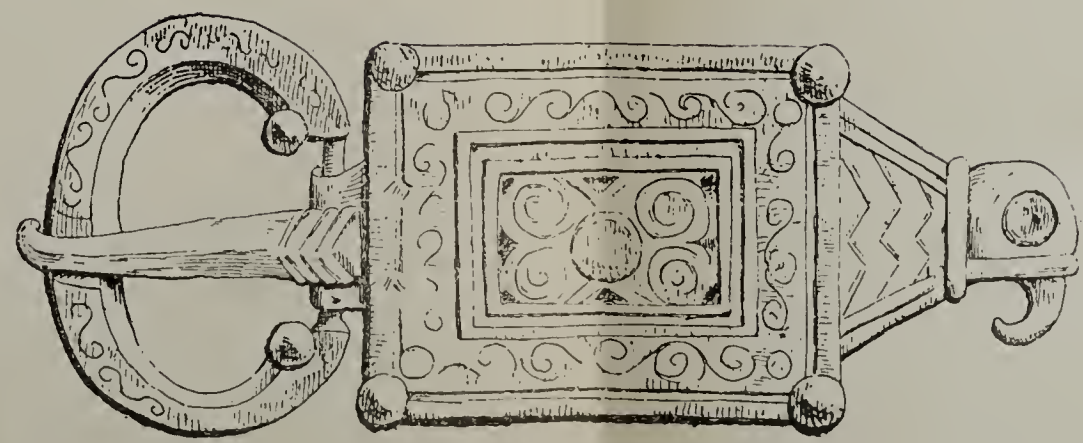

Crimée
Collection John Evans

6

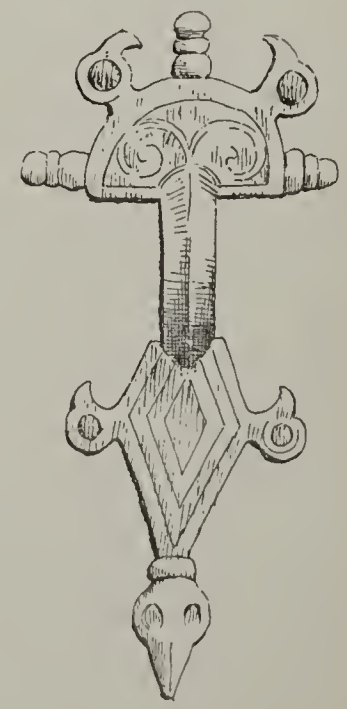

Crimée
Musée de Kertch

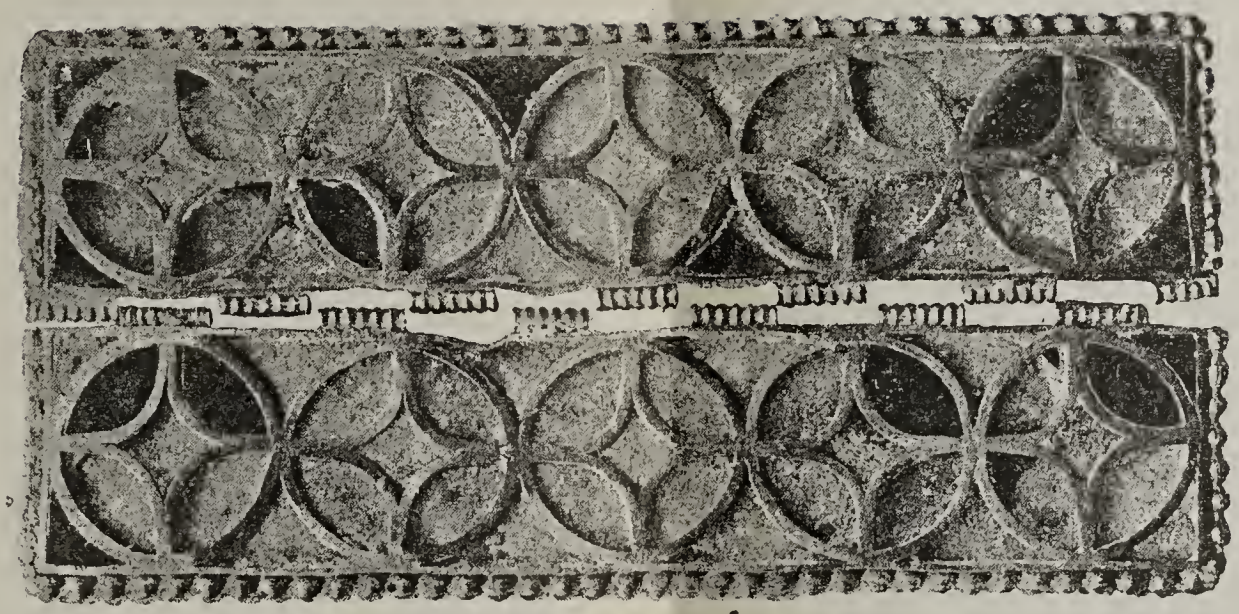

c

Région du Terek (Caucasie du Nord)

Commission Impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg

2

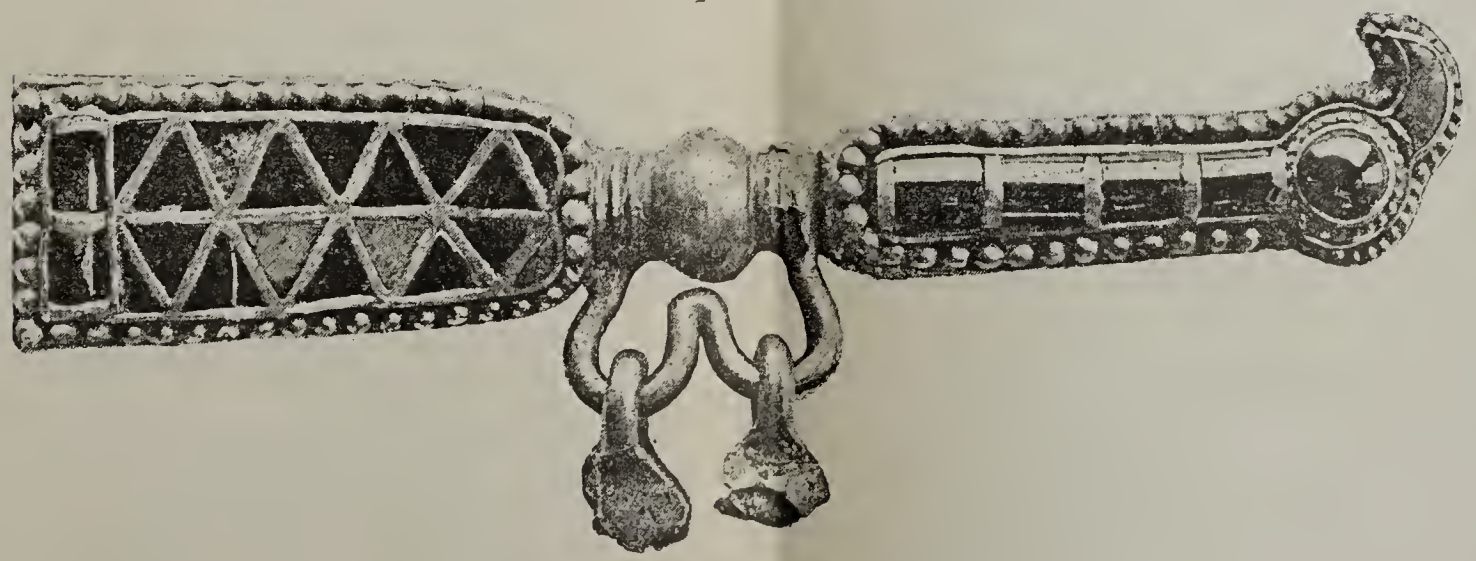

Tumulus de Koudinetovo. Région du Terek (Caucasie du Nord)

Commission Impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg

1

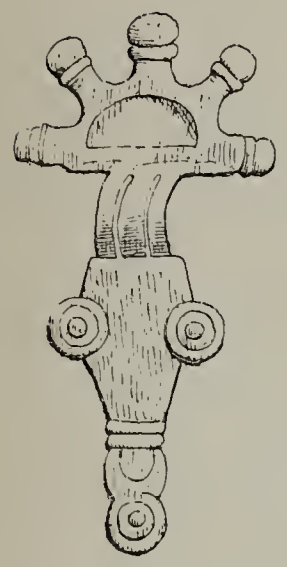

Caucase
Collect. Olchewski

2

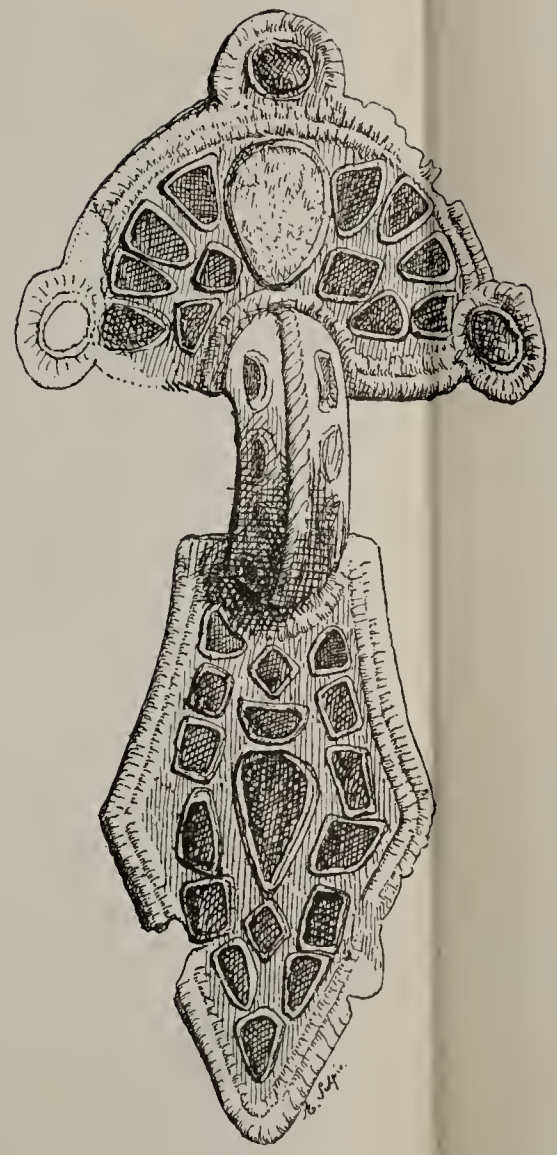

Caucase
Collection Ouvaroff

3

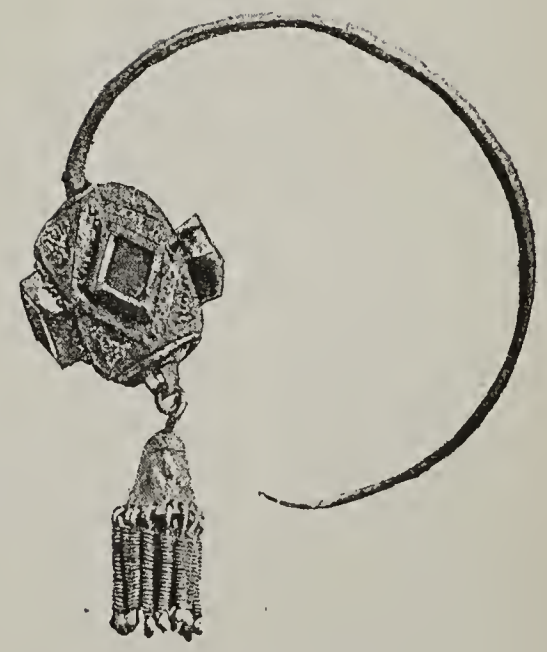

Kouban, Caucase

4

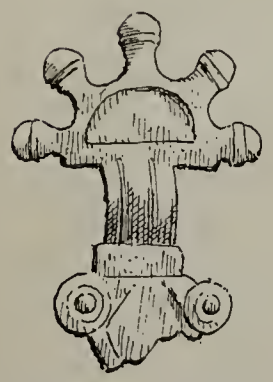

Routkha, Caucase
Collect. Ouvaroff

5

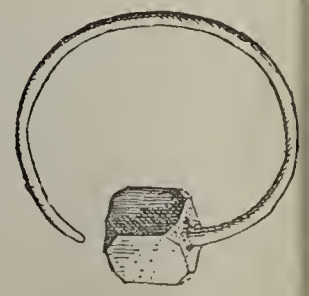

Caucase
Musée historique de Moscou

6

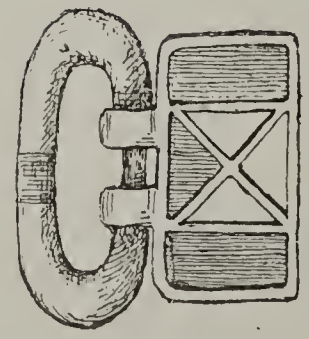

Caucase
Musée historique de Moscou

1

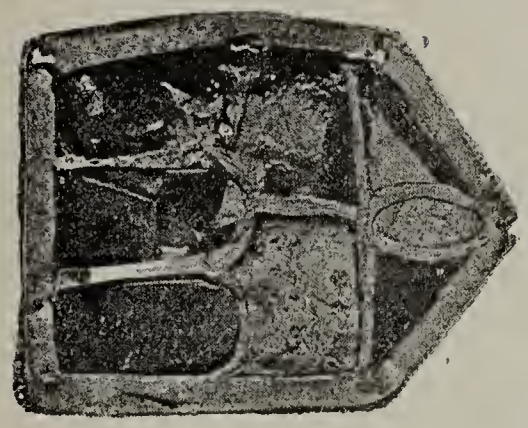

2

Bijoux trouvés à l'embouchure de la Thulek
près Taganrog
Cte Imp. d'arch. de St-Pétersbourg

3

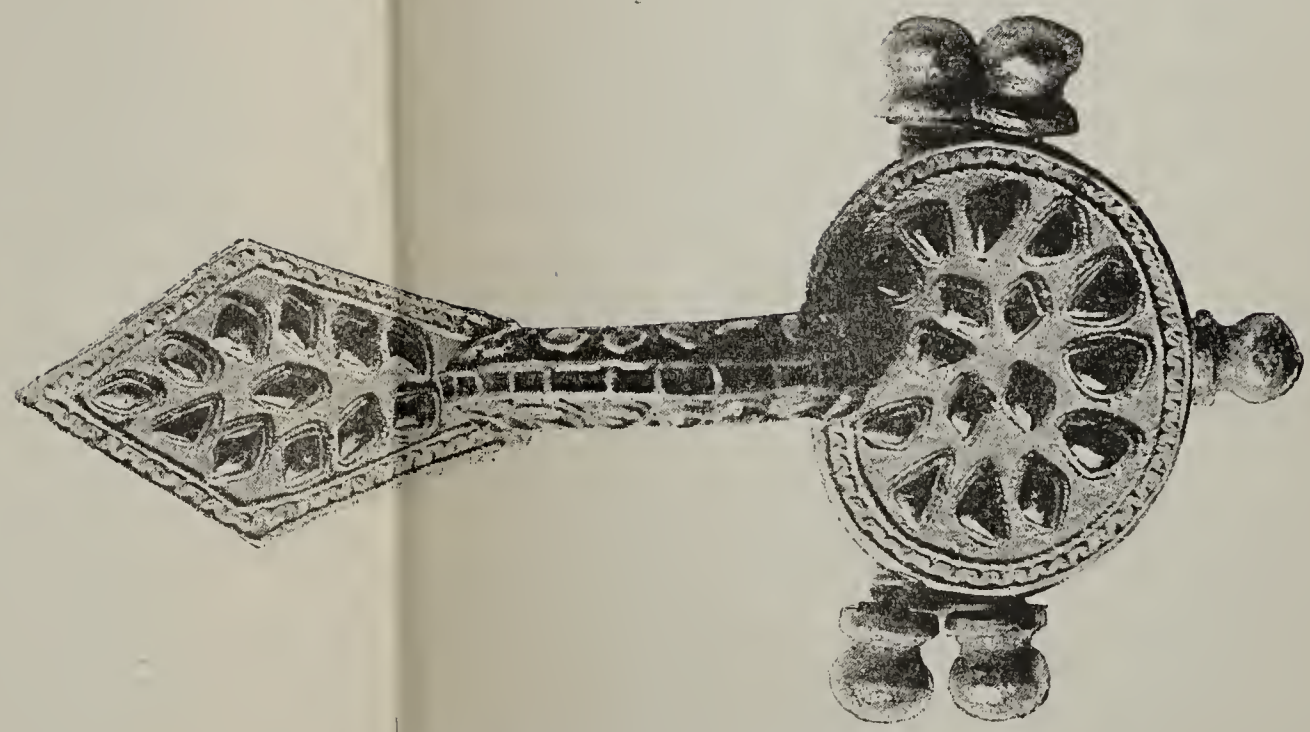

Néjin, Gouvernement de Tchernigof
Musée de l'Ermitage

4

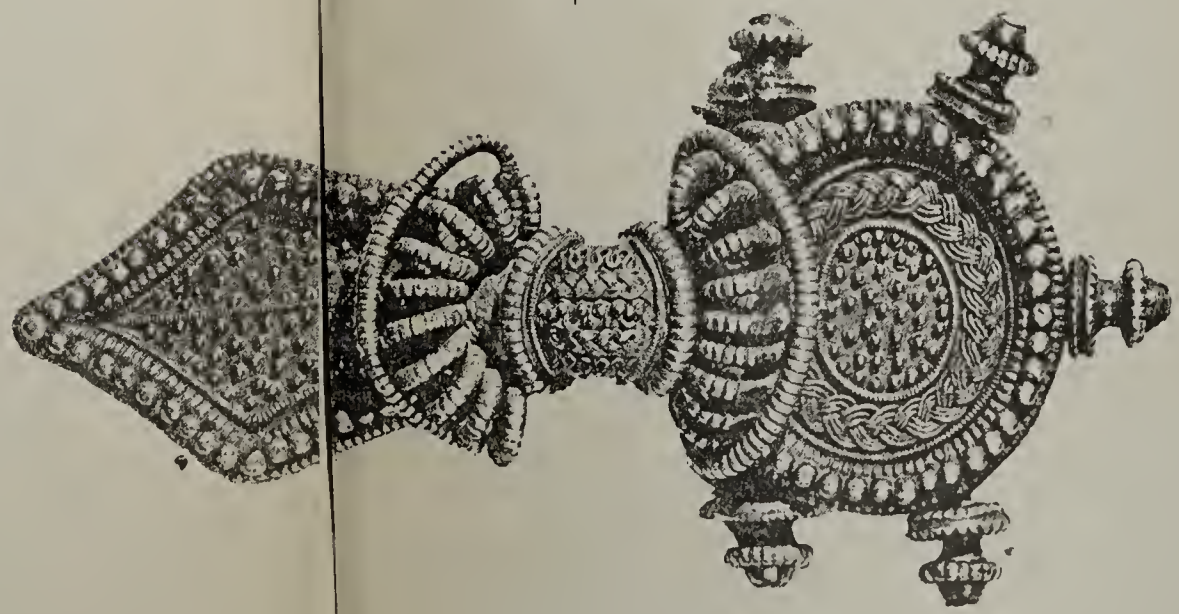

Environs de Kief
Musée de l'Ermitage

LE LIVRE

DE LA PROPRIÉTÉ DES CHOSES

PAR

BARTHÉLEMY DE GLANVILLE.

Mémoire lu par M. A. Janvier, associé correspondant national,

Dans la séance du 30 avril 1890.

Barthélemi l'Anglais [1], qu'on a souvent appelé sans motif Barthélemi de Glanville, est un religieux franciscain qui a professé à Paris au commencement du règne de saint Louis. L'encyclopédie latine qu'il a composée sous le titre de *De proprietatibus rerum* a joui de la plus grande vogue pendant trois siècles; la traduction française que Jean Corbichon en fit pour le roi Charles V n'obtint guère moins de succès. Il y en a de nombreux exemplaires dans les bibliothèques de France et de l'étranger. Nous nous proposons de faire connaître celui que possède la bibliothèque d'Amiens.

Coté sous le n° 399, écrit sur 290 folios à deux

1. Sur la vie de Barthélemi l'Anglais et sur son ouvrage, voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 353-365.

colonnes de 48 lignes réglées à l'encre rouge avec sommaires en rouge, nombreuses majuscules en or et en couleur, encadrements, vignettes et miniatures au nombre de près de 50, remarquables par le fini des figures, le naturel des poses, la correction du dessin, il fut copié et enluminé pour Jean de Chalon, seigneur de Viteaux et de Lisle-sous-Montréal, par un habile artiste nommé Étienne Sanderat, natif d'Auxerre en Bourgogne, comme l'indique l'explicit, et M. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, dans son catalogue des manuscrits de ce dépôt littéraire, en a donné une intéressante description sommaire. Comme il le fait remarquer, l'explicit ne donne pas le nom du traducteur comme dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale, mais cette traduction est celle que Jehan Corbichon, religieux augustin, fit à la demande du roi Charles V pour enrichir sa bibliothèque du Louvre.

Un grand et puissant seigneur pouvait seul s'offrir le luxe d'un aussi riche volume. Bien que qualifié seulement de seigneur de Viteaux[1] et de Lille-sous-Montréal[2], Jean de Chalon appartenait

1. Viteaux sur la Brenne, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or, à 23 kilom. sud-est de Semur, jadis château fort.

2. Lille-sous-Montréal, aujourd'hui Lille-sur-Serain (Yonne), à 5 kilom. au-dessus de Montréal, arr. d'Avallon, château qui, suivant la tradition, tirait son nom du séjour qu'y aurait fait la reine Brunehaut, et plus tard François Ier.

à l'illustre famille de ce nom, tige des comtes d'Auxerre et de Tonnerre, des seigneurs de Salins et de plusieurs princes d'Orange ; les armoiries qui décorent le premier feuillet du livre de Sanderat ne laissent aucun doute sur la personne de son possesseur.

Suivant les auteurs de *l'Illustre Orbandale*[1], en 1237, le dernier comte de Chalon, Jean, échangea ce comté avec le duc de Bourgogne Hugues IV contre la terre de Salins et celles que ce duc avait acquises de Josserand de Brancion au comte de Bourgogne, mais ne laissa pas de retenir le nom de Chalon qu'il transmit à sa postérité comme étant le chef de l'illustre maison de Chalon qui porte de gueules à la bande d'or. Les princes d'Orange du nom de Chalon et les seigneurs de Viteaux sont issus du mariage de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et d'Argueil, avec Marie, fille et unique héritière de Raymond de Baux, prince d'Orange. Le fils puîné de cette union fut le seigneur de Viteaux pour lequel a été écrit le manuscrit. Grand et puissant seigneur, il l'était, ayant hérité de son père des biens importants. On lit, en effet, dans le testament de ce dernier fait le 21 octobre 1417, peu de temps avant sa mort dans son château de Lons-le-Saulnier, les dispositions suivantes :

1. *L'Illustre Orbandale* ou *Histoire ancienne et moderne de la ville de Chalon-sur-Saône.* Chalon-sur-Saône, 1662. Cusset, 2 vol. in-4°.

« Item, je fais, nomme, laisse et constituc mon « hoir et successeur Jean de Chalon, mon bien « amez fils, mon chastel de Lorme et en tout le « droit que j'ay et puis avoir ès fiefs, renfiez, ius- « ticcs, seigneuries, rentes, cens, redevences, « servitutez et autres appendiccs ct appartcnances « audit chastel et lieu de l'Orme et chastel de Pré- « pertuis, Lislc-sous-Montréal, Broyes, Chauen- « nes, Viteaul, l'Isle-en-Bresse, ma maison de « Paris et villes, villagcs, rentes, ccnses, yssues, « proufits, émolumens, droits, noblesses, terres, « bois, estangs, rivières, fiez, refiez, iustices, « seigneuries et aultres droits quelconques à moy « competans et appartenans à cause desdits lieux, « et 840 livres parisis que j'ay et preigne chacun « an de rente sur le trésor du roy de France, « outre rentes et héritages et en tous les autres « droits, raisons, querelles, gruses et actions à « moy competans et appartenans, à causc et pour « cause de quelconque chose que ce soit estant « au royaume de France, et aussi aura ledit Jehan « tous les ustcnciles d'hostel et biens meubles « estans esdits chastcaux et maisons à lui par moy « laissiez, sans qu'il soit tcnu de payer aucunes « charges hors que celles qui sont deues pour rai- « son et cause desdits lieux à luy par moy laissez, « et pourtant veux iceluy estre contans de ma « succession et hère sans qu'il puisse aucune « chose demandcr, grusier ou quereler[1]. »

1. *L'Illustre Orbandale,* t. II, p. 104 et suiv.

Le seigneur de Viteaux avait épousé Jeanne ou Jacqueline de la Trémoille, fille de Marguerite de Noyers et de Guy de la Trémoille, comte de Joigny, baron de Bourbon-Lancy, qui, en 1423, avait conduit avec le maréchal de Toulongeon 4,000 chevaux bourguignons au secours de la duchesse douairière de Bourgogne, et combattu à Crevant. Jacqueline, décédée en 1454, fut inhumée avec son époux dans l'abbaye de Vézelay, où se voyaient leurs tombeaux[1].

De cette union naquit Charles de Chalon, comte de Joigny, seigneur de Viteaux, marié à Jeanne de Banquetin, veuve d'Artus de Châtillon, seigneur de Châtillon-sur-Marne, qui ne laissa qu'une fille unique, épouse d'Adrien de Sainte-Maure[2], marquis de Nesle, comte de Joigny et seigneur de Viteaux, puis de François d'Alligre, sieur de Pressy, dont elle n'eut que deux filles; ainsi s'éteignit la descendance mâle de cette branche de l'antique maison de Chalon.

Comment, des mains de cette puissante famille, le manuscrit est-il venu à la bibliothèque communale d'Amiens? C'est un problème que, malgré ses recherches, M. Garnier n'avait point résolu, puisqu'il indique son origine comme inconnue. Il n'y a point de doute qu'il ne provienne de la

1. *Histoire généalogique de la maison de La Trémoille,* p. 307.

2. La généalogie de la maison de La Trémoille imprime Adrien de Sainte-Marie, c'est une erreur, il faut lire Sainte-Maure. Voir Decagny, arr. de Péronne, t. II, p. 475.

bibliothèque du château de Nesle, lors de l'émigration, en 1792, du dernier marquis Louis-Joseph-Augustin de Mailly, et dans laquelle il aurait été conservé depuis le mariage d'Adrien de Sainte-Maure avec Charlotte de Chalon, petite-fille de Jean de Chalon, pour qui Sanderat l'avait écrit en 1447. Mais je reviens à l'œuvre de cet artiste.

Le premier feuillet est richement encadré d'un cadre de fleurs et de fruits variés et armorié de quatre écus de gueules à la bande d'or, armes de Chalon. Il commence ainsi : « Ci commence le « livre des propriétés des choses translaté de « latin en françois l'an iij^c lxxij par le coman- « dement du roy Charles le quint. Et, l'an mil « iiij^c xlvij par le comandement de messire Jehan « de Chalon, seigneur de Viteaulx et de Lisle- « soubz-Montréal, fut transcript sur le vray ori- « ginal. »

La grande miniature, au haut de l'épître dédicatoire, est partagée en quatre tableaux, dont trois représentent Dieu le Père présidant à la Création, le quatrième Corbichon, présentant sa traduction au Roi.

1. Dieu le Père, barbu, la tête couronnée d'un nimbe d'or, vêtu d'une longue robe bleue agrémentée de filets d'or, les pieds nus, enveloppé d'un manteau de pourpre doublé d'hermine, qu'il ramène de la main gauche autour de son corps, mesure de la droite avec un long compas le cercle de l'atmosphère bleue, au centre de laquelle

rayonne l'astre du jour. Sur un phylactère se lit ce distique :

J'ay fait le ciel et la lumière
Pour estre à home chambeière.

Au fond, un paysage où se voient des villes avec leurs châteaux crénelés, des rochers et des bosquets.

2. Dieu le Père, figuré comme dans le tableau précédent, mais ici le manteau ne laisse pas apercevoir sa doublure. De la main gauche il tient un phylactère où se lit :

J'ay fait le feu, l'air et la mer
Pour home qui me doit aimer.

Ces trois éléments sont représentés sur un globe. De la main droite Dieu bénit cette création, l'index et le médius étendus, l'annulaire et le petit doigt recourbés; paysage analogue au premier, mais ici sans habitation.

3. Dieu le Père, même costume, ramenant de la main gauche son manteau autour de la taille, et de la droite bénissant le globe sur lequel la création du cinquième jour est figurée par un sanglier, un lion, une brebis. Sur un phylactère :

J'ay fait la terre bien garnie
Pour donner a home sa vie.

4. Le roi Charles V, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau de même couleur fleurdelysé, à collet d'hermine, la couronne d'or sur la tête, ouverte, à trois fleurs de lys, les pieds chaussés

de mules rouges, reçoit le livre doré sur tranche et relié en cuir rouge que lui présente Corbichon agenouillé devant lui, revêtu d'une robe brune, et qu'accompagne un autre religieux dans le même costume. Debout près du roi, à droite, est une sorte de valet vêtu d'une tunique verte à collet de fourrure, serrée à la taille par une ceinture de cuir noir à clous de cuivre. L'échancrure de la tunique laisse voir un vêtement de dessous rouge sur une chemise blanche bordée au col de deux lisérés rouges. Ce personnage porte la masse ou bâton pommeté des hérauts. Le second religieux serait-il le moine Pierre Ferget, docteur en théologie du couvent des Augustins de Lyon, qui, d'après les indications du catalogue de la bibliothèque léguée à la ville d'Amiens par le comte Charles de Lescalopier, avait revu la traduction de Corbichon? Le roi de France est assis sur un siège recouvert d'un dais de velours rouge, brodé d'or; une tapisserie de même couleur, aussi richement brodée, laisse voir derrière elle l'extrémité de quatre fenêtres cintrées garnies de treillages en losanges qui éclairent la salle où a lieu cette réception. Le plafond est voûté en berceau avec nervures saillantes de chêne.

II[e] livre. Miniature. Dieu le Père, debout, barbu, les cheveux flottant jusque sur les épaules, la tête nimbée, vêtu d'une longue robe gris-bleu, garnie d'un double filet d'or au col et aux manches, et d'une large broderie du même métal au

bas, les pieds nus, tient dans sa main gauche le globe du monde en or, surmonté du signe de la Rédemption; de sa main droite étendue il bénit; ici on voit très distinctement le pouce développé comme l'index et le médius, quatre anges aux cheveux dorés, aux ailes rouges, revêtus de tuniques blanches, et émergeant à mi-corps d'un nuage d'azur projetant des rayons d'or. Au-dessous de ces anges, deux affreux démons cornus, aux ailes de chauves-souris, au poil hérissé, debout sur leurs pattes à trois griffes acérées, grimacent de leurs gueules enflammées, tandis qu'un troisième, tournant le dos au Seigneur, saute irrévérencieusement par-dessus leur tête, comme pour vouloir s'aller cacher à l'abri de ses confrères.

III. Miniature. VII^e^ chapitre du livre de la hiérarchie des anges. Sur un fond camaïeu bleu où se distingue un chœur d'anges au milieu de rayons lumineux, Dieu le Père et le Christ, revêtus de robes rouges, la tête nimbée d'or, le Christ soutenant de la main droite la croix (*Immissa*), tiennent un livre doré sur tranche sur les pages duquel se lisent :

Ego et
sum oo
alte que

Entre deux et posé sur le livre, le Saint-Esprit, sous la représentation d'une blanche colombe, environné d'un nimbe d'or, sur lequel on distingue trois fleurs de lys. Au-dessous, trois anges

debout, au visage plein, à la chevelure blonde, aux longues ailes rouges diaprées d'or, exécutent un concert; celui de gauche, le profil tourné à droite, joue de la flûte à deux becs; des deux autres vus de face, l'un pince de la viole à quatre cordes, l'autre touche un petit orgue portatif.

IV. Miniature. VI^e^ chapitre. De la moyenne hiérarchie des anges. Sur un ciel d'azur, semé d'étoiles d'or, trois anges aux ailes rouges; au-dessous, trois aux ailes bleues, mais plus étendues et les mains jointes. Au bas, à gauche, un archange revêtu d'une robe rouge enfonce la croix dans la gueule d'un affreux démon noir renversé à terre; vis-à-vis, à droite, un autre archange, en longue robe blanche, appuie sa croix sur le dos d'un loup dompté, humblement couché à ses pieds.

V. Miniature. Chapitre III^e^. Hiérarchie des anges. Au haut, les mêmes anges rouges, ailes éployées, mains jointes; au-dessous, trois anges à mi-corps, robes blanches, ailes bleues, tiennent des phylactères sans inscriptions. Au bas et au milieu, un ange aux ailes rouges éployées, doublées de blanc, vêtu d'une tunique blanche, enveloppé d'un large manteau de pourpre richement brodé d'or, tient dans chaque main un calice d'or; de chaque côté, un ange, debout, une palme dans la main gauche, la droite levée en signe d'adoration.

VI. Miniature. Au milieu d'une campagne, bornée à l'horizon par une ville avec ses châteaux et ses donjons fortifiés, Dieu le Père, nimbé, vêtu de

sa robe de pourpre, relève de sa main gauche Adam, nu, assis à terre; de la droite, il lui explique ses commandements.

VII. Miniature. Des quatre éléments. Un professeur, assis dans sa chaire, la tête couverte d'un bonnet rouge, dans une longue robe grise fourrée d'hermine, ayant à sa droite un pupitre sur lequel est placé un livre ouvert, instruit cinq disciples assis devant lui sur des bancs; l'un, vêtu de rouge, tient son livre ouvert, les feuillets tournés vers le professeur, pour indiquer qu'il va répondre de mémoire; un autre, à côté, vêtu de bleu, la tête couverte d'un bonnet rouge, se penche vers lui, semblant chercher sur ce livre si son camarade se tirera à son honneur de l'interrogatoire qu'il subit. Ces deux têtes sont très expressives. Au-dessus de la draperie rouge décorée de rosaces à six lobes qui tapisse la salle, on aperçoit une table chargée de quatre vases de différentes formes.

VIII. Miniature. Livre V. Des humeurs. Sur un fond quadrillé d'azur, décoré de fleurs de lys d'or, un mire ou médecin, vêtu d'une robe rouge brodée d'or, doublée d'hermine, avec le rabat et un collet de même fourrure, debout, tient de la main droite un vase de médicament. Deux pauvres, l'un, vêtu d'une courte tunique de bure ouverte à la poitrine et serrée à la ceinture, un chaperon rouge sur la tête; l'autre, d'une tunique rouge, le chef enveloppé d'un serre-tête ou mou-

choir de linge blanc, s'avancent vers lui, se traînant péniblement sur leurs béquilles. Ils sont tous deux chaussés de bas de chausses et de souliers, mais ont les cuisses nues. En effet, à cette époque, les gens de la campagne, les pauvres gens, ne portaient encore que des chausses reliées autour du genou par une jarretière. Comme l'a déjà justement fait remarquer M. Garnier, cette petite scène est un tableau parfait.

IX. Miniature. VI[e] livre. Des Propriétés des humeurs. Le même médecin, suivi de deux personnages : l'un, vêtu d'une courte tunique bleue, plissée et serrée à la taille, la tête coiffée d'un immense chaperon rouge, portant chausses collantes et souliers à la poulaine rouges ; le second, à demi masqué par celui-ci, porte une longue robe verte ; le médecin écoute le récit que lui fait un homme, tête nue, habillé de rouge, bas de chausses blancs, les cuisses nues, chaussé de souliers noirs, de la maladie d'un jeune garçon, sur la tête duquel il impose une main, sans doute pour mieux préciser le siège de l'affection dont il souffre.

X. Miniature. VII[e] livre. Des Maladies. Ici, le sujet est moins clair et prête matière à interprétation ; le professeur, assis dans sa chaire, semble discuter avec un docteur d'un degré inférieur, puisqu'il ne porte pas d'hermine, assis sur un banc devant un pupitre. Derrière lui, quatre personnages, dont l'un d'un âge avancé, les mains

jointes; l'expression d'une vive douleur peinte sur la figure paraît raconter aux autres quelque fâcheux événement. Est-ce une consultation ou un examen? Je n'ose émettre une opinion.

XI. Miniature. Du Monde et des corps célestes. Dans une salle aux parois rouges quadrillées, alternativement décorées de croix recroisettées et de quatrefeuilles d'or, un professeur, tenant de la main gauche une sphère de trois cercles entrelacés, fait une démonstration scientifique à un clerc et à un laïque.

XII. Miniature. Chapitre des Étoiles fichées. Dans une salle décorée d'une tenture pourpre, richement brodée d'or, qui laisse apercevoir au-dessus d'elle le ciel bleu étoilé, le soleil et la lune, un professeur, à peu près dans le même costume que celui des miniatures qui précèdent, fait une démonstration astronomique devant un groupe d'auditeurs, dont le principal, tonsuré, vêtu d'une longue robe rouge, doublée d'hermine, semble lui présenter des objections.

XIII. III^e^ livre qui traite du temps et de ses parties. Même sujet, même local que la précédente miniature. Le professeur, assis ici sur un banc, tient un astrolabe. Le personnage vêtu de rouge, qui paraît discuter, est représenté cette fois avec de longs cheveux, la tête couverte du bonnet doctoral; derrière lui un autre, revêtu d'une longue robe grise, ne semble pas prêter la moindre attention à ce colloque, et regarde le ciel

avec l'expression de la curiosité et de l'étonnement.

XIV. Miniature. V^e^ livre. De la Matière de quoi les choses matérielles sont faites. Un moine augustin, assis dans une chayère, copie un livre ouvert placé devant lui sur un pupitre; une tablette ronde, adaptée à mi-hauteur de ce meuble, est chargée d'autres volumes. L'artiste a-t-il voulu ici représenter Corbichon faisant sa traduction? Cette hypothèse n'aurait rien d'invraisemblable.

XV. Miniature. VI^e^ livre. De l'Air. Le maître, coiffé d'un mortier rouge, revêtu d'une dalmatique de même couleur, laissant apercevoir sa robe bleue. Au fond, un paysage symbolisant la figure ronde de la terre, entourée de tous côtés par l'air représenté sous forme de nuages.

XVI. Miniature. C'est dans le livre des Oiseaux que Sanderat a donné la plus large expansion à son pinceau, en reproduisant les types successivement décrits par Barthélemi de Glanville. Le naturel des poses, la vérité des couleurs n'y sont pas au-dessous de nos animaliers modèles. Ce sont d'abord : une miniature reproduisant un aigle, un coq, une échasse, un cygne, puis, l'aigle, le faucon, l'émouchet, deux mouches à miel rentrant dans leurs ruches, le chat-huant, deux cailles, des corbeaux, un cygne, le phénix sur son bûcher ardent, la grue, le coq, le chapon, la géline, le griffon, le gerfaut, l'aronde, la kalandre ou alouette, un oisel appelé l'ar, la locuste (qu'on

appelle à Paris sauteriaux), le plongeon, l'escouffle, la chouette, le butor, le pélican dans un nid flottant sur l'eau et déchirant son flanc pour nourrir sa progéniture, deux perdrix, le paon faisant la roue, deux moineaux, une autruche avalant un serpent, la tourterelle, le voulteur (vautour), la buse, la huppe, la chauve-souris.

XVII. Miniature. VII[e] livre. Des Eaux et de leur propriété. Au milieu d'un paysage, sur un terrain en pente, couronné d'une ville fortifiée, sourd entre deux bouquets de bois une rivière qui s'étend jusqu'au premier plan. Un docteur, coiffé d'un bonnet rouge, vêtu d'une robe de même couleur, à collet et parements d'hermine, le bas brodé d'or, en indique l'origine et la nature à deux personnes vêtues de dalmatiques bleues, l'une à la tête nue, l'autre couverte d'un bonnet rouge.

XVIII. Miniature. VIII[e] livre. De la Terre et de ses parties. Paysage, arbres et rochers, un aigle et un cygne volant dans les airs; à gauche deux lions assis, au milieu un sanglier, à droite une rivière.

XIX. Miniature. Des provinces et des pays. Au premier plan, sur le bord d'une rivière qui borde ses murailles et qui porte deux cygnes et un vaisseau beaucoup plus petit que ces palmipèdes, une ville fortifiée; au deuxième plan et à l'horizon, deux autres villes.

XX. Miniature. Prologue du XVI[e] livre. Des pierres, des couleurs et des métaux. Dans une

salle pavée d'un carrelage verdâtre, tendue de pourpre richement brodée d'or, le maître, vêtu de la robe brune des Augustins, la tête couverte d'un bonnet noir, est assis sur un faudesteuil à haut dossier, à côté d'un pupitre sur lequel repose un livre ouvert. Il explique à cinq personnages tonsurés, debout devant lui, le sujet de la leçon qu'il leur enseigne; l'un est vêtu d'une longue robe rouge, les autres de robes grises et bleues; sur la base du pupitre repose un plat d'or ou de cuivre renfermant des échantillons de pierres ou métaux sur lesquels roule la démonstration.

XXI. Miniature. XVII[e] livre. Des Herbes et de leurs propriétés. Paysage, arbres et rochers, rivière serpentant de gauche à droite; au fond, une ville fortifiée.

XXII. Miniature. XVIII[e] livre. De la propriété des bêtes. Ici, au lieu de placer la représentation des animaux que l'auteur décrit en tête de chaque chapitre, comme au livre des oiseaux, Sanderat ne fait qu'une seule miniature. Au centre, un animal, oiseau par la partie antérieure du corps, tigre pour la partie postérieure, est encadré de trente-six autres petits carrés sur fond d'azur ou de pourpre occupés par des animaux réels ou fantastiques, parmi lesquels l'on remarque le lion, le singe, le porc sauvage, le chat, la salamandre, le griffon, l'hippocampe, l'éléphant portant une tour sur le dos, le serpent, etc.

XXIII. Miniature. Des propriétés des choses qui

Manuscrit 399 de la Bibliothèque d'Amiens.

traitent des couleurs, des odeurs, des saveurs et des liqueurs. Cette miniature est à peu près comme celle signalée plus haut. Le maître, assis, interroge quatre élèves tonsurés; le premier, assis devant lui, et qui semble répondre à ses questions, tient sur ses genoux une longue traverse de bois.

Après le dernier chapitre, contenant les noms des docteurs, on lit : « Cy finist le livre des pro-« priétés des choses. » Puis : « Le livre des pro-« priétés fut escript l'an de grâce mil quatre cens « quarente et sept par le commandement de très « honnoré, puissant et redoubté seigneur messire « Jehan de Chalon, seigneur de Viteaulx, de Lisle-« soubz-Monte Réal et de plusieurs autres places, « et je, Etienne Sanderat, natif de la cité d'Aucère, « escripvain et humble serviteur de mondit sei-« gneur, l'ay escript et enluminé comme il appert.

« Anno domini millesimo quadringentesimo « quadragesimo septimo. Iste liber scripsit de San-« dretis natus Stephanus nomine vocatus. E. San-« derat. Ita est. »

« Nous avons peu de manuscrits aussi riches « que celui-ci, et nous devons le faire connaître « avec d'autant plus de soin, » disait M. Garnier, « que l'écrivain était picard, ce qui rehausse « encore pour nous le mérite incontestable de cet « enlumineur que nous pourrons, à bon droit, « qualifier de peintre aussi élégant que correct et « fécond. » En effet, trompé par une mauvaise lecture, le conservateur de la bibliothèque d'Amiens

avait attribué à Ancre, aujourd'hui Albert, dans la Somme, le lieu de naissance de cet artiste, erreur que malheureusement il ne reconnut qu'après la publication de son catalogue. Comme son patron Jean de Chalon, il appartient à la Bourgogne, natif de la cité d'Aucère. Malheureusement, mes recherches personnelles et les renseignements que j'ai demandés aux diverses sociétés savantes de cette province ne m'ont rien appris sur son individualité.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages

Baye (baron Joseph de), M. R. La bijouterie des Goths en Russie 358

Blanchet (Adrien), A. C. N. Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule 65

Flouest (Édouard), M. R. Les bas-reliefs antiques de la place Lenche, à Marseille 38

Janvier (A.), A. C. N. Le livre de la *Propriété des choses,* par Barthélemy de Glanville. 373

Lucot (le chanoine), A. C. N. Saint Étienne et l'évêque Pierre de Hans (1247-1261); vitrail de la cathédrale de Châlons-sur-Marne 245

Martha (Jules), M. R. La fuite de Dédale; note sur une stèle étrusque, à sujets mythologiques, trouvée à Bologne 57

Michon (Étienne), A. C. N. Les poids anciens en plomb du Musée du Louvre 1

Omont (H.), M. R. Le plus ancien manuscrit de la *Notitia dignitatum*. 225

Prost (Auguste), M. R. Aix-la-Chapelle; étude sur le nom de cette ville 253

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planches I et II, Figurines en terre cuite, après la page 224

— III, Bijoux découverts à Kertch, devant la page 363

— IV, V, VI et VII, devant la page 372

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

12743

22 12574

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00623 9897